THE BOOKSHELF BINDERY

THE ROYAL CANADIAN INSTITUTE 6-3-26

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

EX ANTIQUITATE DECUS

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

DIXIÈME SÉRIE. — TOME XI.

TOULOUSE

IMPRIMERIE DOULADOURE-PRIVAT

39, RUE SAINT-ROME, 39

1911

AS
162
T83
ser. 10
t. 11

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

SIÈGE DE L'ACADÉMIE

Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, Toulouse.

608438
20.5.55

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

PAR ORDRE DE NOMINATION.

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU.

M. le baron Desazars de Montgailhard, ✠, *Président*.

M. Fabre (Charles), ✪ I., ✠, professeur à la Faculté des sciences, *Directeur*.

M. Duméril (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel*.

M. Mathias (Émile), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, *Secrétaire perpétuel honoraire*.

M. Giran (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, *Secrétaire adjoint*.

M. Maurel (Edouard), O. ✠, ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, *Trésorier perpétuel*.

M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, *Bibliothécaire de l'Académie* (nomination de 1908)

ASSOCIÉS HONORAIRES NATIONAUX.

M. Baillaud (Benjamin), O. ✠, ✪ I., membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire, à Paris.

M. Mistral (Frédéric), C. ✠, à Maillane (Bouches-du-Rhône).

ASSOCIÉ HONORAIRE ÉTRANGER.

1878. Sir Joseph Dalton Hooker, anc. direct. du Jardin-Royal de botanique de Kew, associé étranger de l'Institut de France, à Londres.

ACADÉMICIENS-NÉS.

M. le Préfet de la Haute-Garonne.

M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES.

1886-1897. M. Moquin-Tandon (Gaston), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, allées Alphonse-Peyrat, 4.

1886-1908. M. Parant (Victor), ✪ A., docteur en médecine, directeur de la maison de santé des aliénés, allées de Garonne, 17.

1885-1908. M. Frébault (Aristide), ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, boulevard Carnot, 75.

1880-1910. M. Hallberg (Eugène), ✲, ✪ I., ✠, professeur honoraire à la Faculté des lettres, rue Lamarck, 11, Toulouse, et Albas (Lot).

ASSOCIÉS ORDINAIRES.

CLASSE DES SCIENCES.

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques.

MATHÉMATIQUES PURES.

1909. M. Drach (Jules), ✪ I., prof. à la Faculté des sciences, rue du Japon, 12.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES ET ASTRONOMIE.

1885. M. Abadie-Dutemps (Ernest), ingénieur des arts et manufactures, rue Ingres, 21.

1893. M. Cosserat (Eugène), ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1901. M. Juppont (Pierre), ✪ A., ingénieur des arts et manufactures, allées Lafayette, 55.

1905. M. Versepuy (Jules), ingénieur, directeur de l'usine à gaz, rue Périgord, 7.

1908. M. Saint-Blancat (Dominique), ✪ I., astronome adjoint à l'Observatoire, rue du Dix-Avril, 66.

PHYSIQUE.

1896. M. Marie (Théodore), ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue de Rémusat, 11.

1904. M. Camichel (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue André-Délieux, 13.

DEUXIÈME SECTION. — Sciences physiques et naturelles.

CHIMIE.

1873. M. Joulin (Léon), O. ✲, rue des Arts, 7, Toulouse, et rue d'Entraygues, 81, Tours.

1885. M. Sabatier (Paul), ✲, ✪ I., ✿, C. ✠, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1895. M. Fabre (Charles), ✪ I., ✿, professeur à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1909. M. Giran (Henri), ✪ I, profess. à la Faculté des sciences, rue de Metz, 29.

1910. M. Hérisson-Laparre (Émile). O. ✲, ingénieur en chef des poudres et salpêtres, directeur de la Poudrerie.

ZOOLOGIE.

1907. M. Labat (Alfred), ✲, O. ✿, ✪ A, correspondant de l'Académie de médecine, directeur de l'Ecole vétérinaire de Toulouse, à l'Ecole vétérinaire.

1908. M. Leclainche (E.), ✲, O. ✿, ✪ A., correspondant de l'Institut, inspecteur général, chef du service de l'inspection des services sanitaires vétérinaires.

1908. M. Abelous (Émile), ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1910. M. Girard (Jules), ✿, professeur à l'Ecole vétérinaire, allée Lafayette, 41.

BOTANIQUE.

1903. M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ✪ I., professeur, doyen honoraire de la Faculté des sciences, rue du Taur, 79.

1909. M. Prunet (Adolphe), ✻, ✪ I., ❀, professseur à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

GÉOLOGIE.

1891. M. Garrigou (Félix), ✪ I., chargé de cours à la Faculté de médecine, rue Valade, 38.

1892. M. Caralp (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue Lapeyrouse, 3.

MÉDECINE ET CHIRURGIE.

1888. M. Maurel (Edouard), O. ✻, ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, boulevard Carnot, 10.

1901. M. Geschwind (Henri), C. ✻, ✪ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), allée des Demoiselles, 29.

1907. M. Tourneux (Frédéric), ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, rue Sainte-Philomène, 14.

1910. M. Jeannel (Maurice), ✪ I., doyen de la Faculté de médecine, rue Ozenne, 1.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1884. M. Duméril (Henri), ✪ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

1886. M. Lapierre (Eugène), ✪ I., bibliothécaire honoraire de la ville, rue des Fleurs, 18.

1890. M. Lécrivain (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37.

1890. M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, rue des Trente-six-Ponts, 82.

1891. M. Massip (Maurice), ✪ I., bibliothécaire de la ville, rue de la Pomme, 30.

1894. M. le baron Desazars de Montgailhard (Marie-Louis), ✠, rue Merlane, 5

1899. M. Pasquier (Félix), ✪ I., archiviste du département, rue Saint-Antoine-du-T, 6.

1899. M. Cartailhac (Émile), ✻, ✪ I., C. ✠, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de la Chaîne, 5.

1901. M. de Santi (Louis), O. ✻, médecin principal de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, rue Deville, 11.

1903. M. Dumas (François), ✪ I., doyen de la Faculté des lettres, Porte-Montgaillard, 6.

1907. M. l'abbé Maisonneuve (Louis), chanoine honoraire, doyen et professeur à l'Institut catholique, rue Saint-Remésy, 12.

1908. M. Marsan (Jules), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 74.

1908. M. Eydoux (Louis), avocat, rue Boulbonne, 14.

1908. M. Barrière-Flavy (Casimir), ✪ I., boulevard d'Arcole, 14.

1909. M. Tourraton (Ernest), ✻, ✪ A., président du Tribunal civil, rue Pharaon, 28.

1910. M. Saint-Raymond (Edmond), rue des Paradoux, 51.

1910. M. Thouverez (Émile), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.

1911. M. de Gélis (François), ✻, ancien officier, rue Croix-Baragnon, 10.

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION.

1910. M. Versepuy.
— M. Prunet.
— M. Massip.

1911. M. Saint-Blancat.
— M. Jeannel.
— M. Tourraton.

COMITÉ ÉCONOMIQUE.

1910. M. Leclainche.
— M. Abelous.
— M. Marsan.

1911. M. Drach.
— M. Hérisson-Laparre.
— M. Thouverez.

ÉCONOME.

M. Thouverez.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants.

CLASSE DES SCIENCES.

1876. M. Léauté (Henry), O. ✻, ✪ I., membre de l'Institut, ingénieur des manufactures de l'État, professeur honoraire à l'Ecole polytechnique, administrateur délégué de la Société industrielle des *Téléphones*, boulevard de Courcelles, 20, à Paris.

1895. M. d'Ardenne de Tizac (Léon), docteur en médecine, à Malirât, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

1900. M. Maillet (Edmond), ✻, ✪ A., ingénieur des ponts et chaussées, professeur à l'École préparatoire des ponts et chaussées, répétiteur à l'École polytechnique, 11, rue de Fontenay, à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).

1904. M. Le Vavasseur (Raymond), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences de Lyon, 143, avenue de Saxe.

1910. M. Mathias (Émile), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, 10, cours Sablon.

1910. M. Roule (Louis), ✻, ✪ I., ✠, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, 57, rue Cuvier, à Paris.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1878. M. Loubers (Henri), O. ✻, ✪ A., conseiller à la Cour de cassation, rue d'Assas, 28, à Paris.

1881. M. Compayré (Gabriel), C. ✻, ✪ I., membre de l'Institut, inspecteur général de l'Instruction publique, 80, avenue de Breteuil, à Paris.

1889. M. Thomas (Antoine), ✻, ✪ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 10, rue Léopold-Robert, à Paris.

1896. M. Fabreguettes (P.), O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris.

1898. Mgr Douais (C.), ✪ I., évêque de Beauvais.

1910. M. Renauld (Émile), ✪ A., professeur au collège Rollin, à Paris.

CORRESPONDANTS NATIONAUX.

CLASSE DES SCIENCES.

1861. M. Noguès, ingénieur civil des mines, professeur de physique industrielle à l'Université de Santiago (Chili).

1861. M. Delore, ex-chirurgien en chef de la Charité, ancien professeur adjoint d'accouchements à la Faculté de médecine de Lyon, Romanèche-Thorins (Saône-et-Loire).

1861. M. Rascol, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1872. M. Chauveau (A.), C. ✻, inspecteur général des Écoles vétérinaires, membre de l'Institut, avenue Jules-Janin, 10, Paris-Passy.

1888. M. Bel (Jules), ✪ A., botaniste, directeur du Musée, à Gaillac (Tarn).

1888. M. Sicard, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

1890. M. Bouillet (Jean), docteur en médecine, place Capus, 1, à Béziers (Hérault).

1891. M. Willotte (Henri), ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue de Brest, 6, à Quimper (Finistère).

1898. M. Reeb (E.), pharmacien, rue Sainte-Odile, 6, à Strasbourg.

1901. M. Belloc (Emile), chargé de missions scientifiques au Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 105, à Paris.

1908. M. Comère (Joseph), ✪ A., pharmacien honor., quai de Tounis, 60, à Toulouse.

1909. M. Chalande (Jules), ✪ A., rue des Paradoux, 28, à Toulouse.

1910. M. Lala (Ulysse), ✪ I., ✿, maître de conférences adjoint de physique à la Faculté des sciences, boulevard de Strasbourg, 16, à Toulouse.

1910. M. Baylac (J.), ✪ A., docteur en médecine, professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin en chef des hôpitaux, rue de la Pomme, 70, à Toulouse.

1910. M. Bardier (E.), ✪ A., docteur en médecine, agrégé, chef des travaux de physiologie à la Faculté de médecine, rue Saint-Etienne, 10, à Toulouse.

1910. M. Fauvel (Pierre), professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, Angers.

1910. M. Dop (Paul), ✪ A., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26, à Toulouse.

1910. M. Mengaud (Louis), professeur agrégé au Lycée, rue Lakanal, 7, à Toulouse.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1863. M. Rossignol, homme de lettres, à Montans, par Gaillac (Tarn).

1872. Dom du Bourg (Antoine), religieux bénédictin, à Paris.

1875. M. Serret (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.

1879. M. de Dubor (Georges), attaché à la Bibliothèque nationale, rue de Rocqueville, 13, à Paris.

1881. M. Chevalier (Ulysse), ✲, ✪ I., chanoine honoraire, à Romans (Drôme).

1882. M. l'abbé Larrieu, ancien missionnaire apostolique en Chine, membre de plusieurs Sociétés savantes, curé de Montbardon, par Saint-Blancard (Gers).

1882. M. Tardieu (Ambroise), Officier et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Royat (Puy-de-Dôme).

1885. M. Espérandieu (E.-J.), ✲, ✱, ✪ I., correspondant de l'Institut, commandant à l'état-major général, route de Clamart, 59, à Vanves (Seine).

1887. M. le marquis de Croizier, ✲, ✪ I., ✠, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand'croix du Christ du Portugal, du Mérite militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, membre du Conseil supérieur des Colonies, Jouandin, Côte Saint-Étienne, à Bayonne.

1887. M. Soucaille (Antonin), ✪ I., secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, correspondant honoraire du ministère de l'instruction publique, rue Diderot, 2, à Béziers (Hérault).

1891. M. Cazac (Henry-Pierre), ✪ I., C. ✠, O. ✱, ✲, ✠, associé étranger de l'Académie royale de l'Histoire de Madrid, vice-président de la Société des Sciences et Lettres de Bayonne, de l'Académie de Mâcon, ancien vice-président de la Société académique des Hautes-Pyrénées, proviseur, rue de la Dalbade, 8, Toulouse.

1910. M. Gros, ✪ I., inspecteur primaire, quai de Tounis, 24, à Toulouse.

1911. M. Privat (Édouard), ✪ A., archiviste paléographe, éditeur, rue des Arts, 14, à Toulouse.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

CLASSE DES SCIENCES.

1871. M. Bellucci (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse (Italie).

1897. M. Cabreira (Antonio), ✻, premier secrétaire perpétuel de l'Académie de Portugal, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et de l'Académie royale des sciences de Barcelone, rua das Jaipas, Lisbonne.

1899. M. Piltschikoff (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1908. M. Da Costa Ferreira, docteur en médecine et en sciences naturelles, de l'Académie des sciences de Portugal et de l'Institut de Coïmbra, Belem, Lisbonne (Portugal).

1909.. M. le chevalier de Lindheim, consul général de Roumanie, I. Grillparzerstrasse, 5, à Vienne.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1859. M. Levy Maria Jordao, avocat général à la Cour de cassation du Portugal, à Lisbonne.

1907. M. le professeur Doct. Giovanni di Casamichele, via Vitt. Em., 20, à Lucques (Italie).

NÉCROLOGE

(AU 1er FÉVRIER 1912.)

ASSOCIÉ LIBRE.

M BAUDOUIN (Adolphe), ancien archiviste du département de la Haute-Garonne.

ASSOCIÉ ORDINAIRE.

M. ROUQUET (Victor), ✻, ❀ I., professeur honoraire de mathématiques spéciales au Lycée de Toulouse.

CORRESPONDANTS NATIONAUX.

M. ARLOING, C. ✻, ❀ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine, directeur de l'École vétérinaire de Lyon.

M. FORESTIÉ (Édouard), ✻, archiviste de l'Académie des sciences, lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DE TOULOUSE

SYNTAXE DES VERBES SIMPLES
DANS PSELLOS

PAR M. ÉMILE RENAULD
Professeur au Collège Rollin.

Pour faire suite à mon mémoire sur la *Syntaxe des Verbes composés* dans Psellos[1], j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie une étude de la *Syntaxe des Verbes simples* dans le même auteur.

Pas plus que le précédent, ce *répertoire* n'a la prétention d'être complet[2]. J'ai voulu seulement présenter les verbes les plus significatifs, soit que, dans leur puissante vitalité[3], ils permettent de saisir dans la κοινή finissante la persistance caractéristique de certains tours classiques, pourtant disparus depuis longtemps du langage parlé; soit que, ayant

1. Paru dans les *Mémoires de l'Académie*, t. IX et X (1909-1910).
2. Ici encore, j'ai cru devoir, pour la commodité pure et simple de la consultation, suivre l'ordre alphabétique. J'espère pouvoir bientôt, dans un travail plus important, apporter sur l'ensemble de la syntaxe de l'auteur des conclusions précises.
3. On sait que, dans les écrivains classiques, en particulier dans Thucydide, déjà les verbes composés avaient pris le pas sur les simples. Dans la κοινή, le nombre des simples s'était considérablement réduit.

admis, dès les débuts de la κοινή, des constructions inconnues de la bonne époque, ils apportent un document comparatif de la lutte entre les deux syntaxes ; soit qu'enfin ils appellent tout simplement l'attention par le parallélisme de leur syntaxe avec celle des verbes composés.

De la lecture comparée de nos tableaux[1], il sera aisé de tirer cette double conclusion que, dans la plupart de ses emplois, malgré une incessante rivalité entre εἰς et πρός et un effacement progressif de ἐν devant εἰς, la préposition a généralement conservé son sens primitif et qu'en somme, dans un écrivain nourri, comme l'était Psellos, de littérature classique, les différences de syntaxe entre la langue *écrite* des savants byzantins et celle des Attiques apparaissent relativement peu profondes.

1. Pour la bibliographie et les renvois, consulter le t. XI des *Mémoires de l'Académie*, p. 18, sq.

A

ἀγαλλιάομαι-ῶμαι ἐπί *dat. An. Ass.*, VIII, 210, 14 ἀ-σθαι ἐπὶ τῷ πράγματι. Cf. Spt., *Ps.* 34, 9.

ἐν *dat.* N. T., *Coloss.*, II, 3, cité par Psell., *Pat.*, 544 D.

ἀγανακτέω-ῶ ἐπί *dat. B. G.*, V, 527, 9 ἀ-οῦσα ἐπὶ τῷ πράγματι.

ἀγαπάω-ῶ τινά * τινος *Chr.*, 99, 14 ἀ. τὸν ἄνδρα τοῦ ἄνθους τῆς ἡλικίας.

τινι, se réjouir de quelque chose, *Chr.*, 85, 1 ἀγαπῆσαι τοῖς ἐπ' αὐτῇ δόξασιν.

εἰ (*indic.*) *Pat.*, 721 A.

ἀγνωμονέω-ῶ * *dat. Chr.*, 102, 25 ἐμοὶ οὐ διὰ ταῦτα ἀγνωμονητέον τῷ ὑπερβαλλόντως τετιμηκότι; *Ps.*, 82 C; *B. G.*, V, 416, 11.

ἄγχω * *gén. Pat.*, 924 A (vers) οἱ μὲν προστίμους ἄγχουσι τῆς ἀκοινωνησίας.

ἄγω εἰς *ac. Chr.*, 237, 17 ἀ. εἰς ἔργον; *Pat.*, 544 B, 784 B εἰς ἐπίστασιν, etc.

πρός *ac. Saepius.*

ἀγωνίζομαι πρός *ac. Chr.*, 7, 9 πρὸς πολλαπλασίους ἀ—μενοι; *Pat.*, CXIV, 189 D.

ἀθετέω-ῶ *ac. Pat.*, 829 A καὶ πρὸς (adverbe) αὐτοὺς τοὺς φυσικοὺς ἀθετοῦντές εἰσι νόμους. Cf. Spt., *Esaï*, 24, 17.

ἀθροίζω πρός *ac. Med.*, 1310 πρὸς τὸ σῶμα τῆς δορᾶς ἠθροϊσμένον.

εἰς *ac. Ps.*, 120 B τὴν ἠθροϊσμένην εἰς μάχην πληθύν.

αἴρω ἐπί *ac. Chr.*, 176, 5 ἐπὶ μέγα τῆς τύχης ἀρθείς.

εἰς *ac. Chr.*, 97, 27 ἡ φήμη τοῦτον εἰς τὴν κρείττονα ἦρεν ὑπόληψιν.

αἰσθάνομαι *gén. Chr.*, 207, 34; *Ps.*, 95 A; *Pat.*, 573 A, 856 A, etc.

αἰτέω-ῶ τινά τι περί *gén. Pat.*, 597 A ταῦτα ἡ διδάσκαλος τὸν νυμφίον περὶ τῶν μαθητευομένων αἰτησαμένη.

αἰτιάομαι-ῶμαί τινά τινος *Ps.*, 150 B ἄλλος τὸν θεὸν τῶν σεισμῶν αἰτιᾶται.

ἀκολουθέω-ῶ *dat. Pat.*, 592 B τινι; 1069 B, etc.

ἀκονάω-ῶ * πρός *ac. B. G*, IV, 392, 20 πρὸς τὴν πειθὼ τῶν λόγων ἠκόνητο.

ἀκούω *gén. Ps.*, 88 A ; *Pat.*, 593 B, 684 B, etc.

ac. Pat., 593 C ἤκουσε τὴν παράκλησιν τῆς νύμφης. Poet. et Xén., *Cyr.*, 1, 6, 2.

παρά *gén. An. Ass.*, VIII, 206, 17 ; 214, 20 παρὰ πλείστων ἀκήκοα. Class. ; cf. Plat. *Rsp.*, 506 D.

ἀκριβόω-ῶ, *au ps.*, * περί *ac. Chr.*, 116, 22 εἴ τινος τῶν ἀκριβούντων περὶ ταῦτα ἀκήκοεν.

ἀκροχειρίζομαί τινι *B. G.*, IV, 392, 8 γενναίως αὐτοῖς ἀ—σάμενος. Class. ; cf. Plat., 1 *Alc.*, 107 e.

ἀλλάσσω τί τινος *B. G.*, IV, 317, 19 οἱ μὲν ἠλλάξαντο τὸ ἐπὶ κοπρίας εἶναι τοῦ ἀπ' ἄλλων διῃρῆσθαι ; V, 439, 9. Poet. ; cf. Thgn., 21.

τι εἴς τι *Pat.*, 1132 C μὴ ἀλλάξῃς αὐτὰ εἰς τὴν Ἑλληνικὴν διάλεκτον. Cf. Plat., *Rsp.*, 380 d.

τι * ἐπί *ac. B. G.*, V, 441, 15 τὸ φρονεῖν ἐπὶ τὸ κρεῖττον ἠλλάξαντο.

ἀλληγορέω-ῶ τι * πρός *ac. An. Ass.*, IX, 218, 26 πρὸς τὰς ἡμετέρας δόξας τὸν λόγον ἀ.

ἀλλοιόω-ῶ * ἐπί *ac. Chr.*, 239, 13 ἠλλοίωσεν ἐπὶ τὰ χείρω τὰ πράγματα ; *B. G.*, V, 229, 27.

εἰς *ac. Pat.*, 749 D ἀλλοιοῦται καὶ μεταβάλλεται εἰς ὕδωρ. Cf. Hpc., *De gland.*, 273, 28.

ἅλλομαι * *gén. Ps.*, 82 C τῆς γῆς ἅλλεται.

ἀλλοτριόω-ῶ τί τινος *Pat.*, 816 C τὸ Πνεῦμα ἀ. μάτην τῆς Θεότητος. Class. ; cf. Thc. 3, 6, 5.

ἀμείβω εἰς *ac. B. G.*, V, 436, 12 εἰς ἀλογίαν ἀ-ται.

* ἐν *dat. Pat.*, 1132 C ἀμειφθέντα ἐν τοῖς Ἑλληνικοῖς ὀνόμασιν.

ἀμελέω-ῶ *gén. Chr.*, 162, 7 τῶν καλλωπισμῶν ἠμέλει ; *Ps.*, 138 B ; *Inv.*, 251, etc.

ἀμηχανέω-ῶ τι *Pat.*, 644 B (vers) ἀ—ντες τὴν εὕρεσιν ἐκείνου. Poet. ; cf. Eschl., *Ag.*, 1173.

ἀμιλλάομαι-ῶμαι πρός *ac. Chr.*, 171, 35 πρὸς πάσας ἀ—θῆναι οἰκοδομάς ; *Pat.*, 901 B.

ἀμοιρέω-ῶ *gén. B. G.*, V, 453, 4 χάριτος ἀ—εῖν ; *Pat.*, 549 C ; 796 C, (*s. e.* τῆς ψυχῆς, à tirer de ἐμψύχους qui précède).

ἀμφισβητέω-ῶ *gén. Pat.*, CXIV, 196 D τῆς δὲ τῶν διηγήσεων χάριτος τίς ἂν αὐτῷ τῶν πάντων ἀμφισβητήσειεν ;

περί *gén. Chr.*, 227, 11 ἠμφισβήτησαν περὶ τῆς ἐκείνου ζωῆς.

ἀναισθητέω-ῶ * πρός *ac. Pat.*, 657 A ἀ—ντες πρὸς τὰ παρόντα.

ἀνθέω-ῶ * ἐπί *ac. Chr.*, 235, 3 ἤνθουν ἐπὶ τοὺς λόγους.

ἀνοίγω (τὰ ὦτα) πρός *ac. B. G.*, V, 475, 11 ἀνεῴγασιν ἡμῖν πρὸς ταῦτα τὰ ὦτα. Cf. Xen., *Hell.*, 1, 2.

ἀξιόω-ῶ τινά τινος *Chr.*, 158, 24 μείζονος ἀξιοῖ παρρησίας καὶ χάριτος; 242, 13; *Pat.*, 685 C; 829 A, etc.

au ps., ἀξιοῦμαί τι *Chr.*, 246, 3 τὸ βασιλεύειν ἠξίωται.

ἀοριστάνω * περί *ac. Chr.*, 158, 31 περὶ τὸν ἔρωτα.

ἀπειθέω-ῶ *dat. Chr.*, 53, 28 ἀπειθήσει ἡμῖν.

ἀπειλέω-ῶ τινί τι *Ps.*, 84 A πόλεμον ἡμῖν ἀ—εῖ; *Pat.*, 868 C. Cf. Hdt., 4, 81; Plut., *Pomp.*, 47.

ἀπιστέω-ῶ *dat. Acc.*, 391, 21 ἀ. τοῖς λεγομένοις.

ἀποδημέω-ῶ *gén. B. G.*, V, 357, 3 ἀ. τῆς πόλεως. Cf. D. L., 8, 2.

ἀποδιοπομπέομαι—οῦμαι * *gén. B. G.*, IV, 309, 6 ἀ. τοῦ λόγου τὸ αἶσχος.

ἀπολαύω *gén. Chr.*, 13, 26 τῶν ἀξιωμάτων; 16, 17; 32, 21; 44, 16; 62, 17; 100, 6; 112, 3; 128, 27; 247, 26; *B. G.* IV, 379. 17; 449, 12; *B. G.*, V, 14, 5; 23, 18; 45, 4; 126, 12; 231, 9; 251, 2; 317, 12; 357, 28; 358, 14; 407, 16; 409, 8; 462, 7; 498, 12; 562, 10; etc.

dat. B. G., V, 249, 31 ταῖς ὀσφρήσεσι τῆς τούτων εὐωδίας ἀ.

ἀπολογέομαι-οῦμαι * *gén. Chr.*, 14, 16 τῆς τυραννίδος. Constr. analogique de ἀ. θανάτου δίκην (Thc., 8, 68) *dicere capitis causam*, où le *gén.* dépend de δίκην.

πρός *ac. Chr.*, 180, 33 ἔδοξε πιθανῶς πρὸς τὸ πλῆθος ἀ—σασθαι; *B. G.*, V, 327, 15.

τινά τινί * τινος (de quelque chose) *Chr.*, 228, 21 ἐγώ σε ἀπολογήσομαι τῷ δικαστῇ καὶ Θεῷ ὧν διημαρτήκεις.

ὑπέρ *gén. Chr.*, 185, 30 ὑπὲρ τούτου ἀπολογήσαιτο ἄν τις.

ἀπορέω-ῶ τι *Pat.*, 700 A πρὸς τοὺς τοῦτο ἀποροῦντας ἀποκρίνου.

περί *gén. Pat.*, 868 B περὶ τούτων ἀ—εῖν.

gén. (manquer de) *B. G.*, V, 458, 22 δυνάμεως οὐκ ἀπορεῖς πρὸς τὰς ἐπιστολάς; *Pat.*, 1181 A.

ἅπτομαι *gén. Chr.*, 13, 9; *Pat.*, CXIV, 196 C, 197 B; *Pat.*, 672 C, 974 A, 1052 C, etc.

ἀρέσκομαι *dat.* (*assentire alicui*) *Pat.*, 1069 D ἀ—μενος τῷ δόγματι.

ἀριθμέω-ῶ τι * μετά *gén. B. G.*, V, 451, 10, 21 τὸ μετὰ τοῦ Πλάτωνος ἀ—σθαι.

εἰς *ac. Chr.*, 151, 23 εἰς τὴν κρείττονα τάξιν ἀ—θείς.

ἀρκέω-ῶ *dat. Chr.*, 4, 5 ἀρκοῦντα τυράννῳ; 122, 26; 150, 21; 190, 14; 198, 14; 212, 21; 221, 18; 228, 29; 239, 9, etc.

εἰς *ac. Chr*, 27, 14 εἰς πολλὰς ἀ. διαδοχάς; 134, 10, 35; 163, 6; 173, 10; 188, 17; 193, 17; 229, 14, etc.

πρός *ac. Chr.*, 34, 11; 190, 16 ἕκαστον λέγων ἀρκεῖν πρὸς τὸ κράτος; *Ps.*, 93 B.

ἀντί *gén. Chr.*, 192, 12 ἀντὶ πάσης ἤρκει πληγῆς; 214, 29; 230, 4; 263, 2, 25, etc.

au ps., *dat. Pat.*, 780 C δεῖ ταῖς πιθανωτέραις ἀρκεῖσθαι.

ἁρμόζω τί τινι *Chr.*, 237, 7 τοῖς ὑποδήμασι τοὺς πόδας ἁ.

τι ἐκ *gén. Pat.*, 904 D ἐκ πολλῶν ῥητόρων ἥρμοσται.

ἁρμόττω τι πρός τι *B. G.*, IV, 338, 26 πρὸς τὰ συμπίπτοντα καὶ τὴν λέξιν ἁ. καὶ τὴν διάνοιαν.

ἁρπάζω τί τινος *Chr.*, 242, 26 τοῦ κλύδωνος ἁρπαγείς. Cf. Eur., *Or.*, 1634.

ἀπό *gén. Pat.*, 1144 B ἑαυτὸν ἁ. ἀπό τινος.

εἰς *ac. Chr.*, 99, 11 εἰς δευτέρον κῆδος ἁ—ται.

ἀρτάω-ῶ *gén. Pat.*, 677 C, 1125 C μόνης τῆς θείας ἤρτηται τὸ πρᾶγμα χάριτος. Cf. Hdn. 4, 14, 14.

ἀπό *gén. Pat.*, 893 B ἀρτηθεὶς ἀπὸ τοῦ τραχήλου. Cf. Paus., 9, 5, 16; Syn., *Ep.* 4.

* ὑπό *gén. Pat.*, 932 A (vers) tour remarquable : ὑπό τε τῆς δικαστικῆς ἤρτηνται μεσιτείας. Mais peut-être faut-il lire ἀπό, ou, si ὑπό est conservé, ἤρτυνται.

ἀρύω ἐκ *gén. Ps.*, 152 C ἐξ ἁλμυροῦ πότιμον ὕδωρ ἁ.

ἀπό *gén. B. G.*, V, 536, 19 ἀπὸ πέτρας ἁ. ὕδατα.

ἀρχαιρεσιάζω * *gén. Chr.*, 137, 7 τῶν ἐν τέλει καὶ τῆς πρώτης βουλῆς ἀρχαιρεσιάσας. Mais ce *gén.* est difficile à expliquer; peut-être est-ce un *génitif partitif :* ayant fait un choix parmi.

ἄρχομαι *gén. Chr.*, 200, 20 τῆς διαλέξεως; etc.

ἁ. τινος ἀπό *gén. Chr.*, 209, 31 ἀπ' ἐμοῦ τῆς ἀρετῆς ἄρξαι; 123, 12; *Pat.*, 608 A, 1013 B.

ἁ. τινος ἐκ *gén. Ps.*, 82 B ἐξ ἔαρος τουτὶ τὸ ζῷον ἄρχεται τῆς γενέσεως; *Pat.*, 784 B.

ἀσχάλλω ἐπί *dat. B. G.*, V, 272, 18 ἐπὶ τῷ θανάτῳ τῆς γυναικός.

ἀσχολέω-ῶ περί *ac. Chr.*, 162, 14 περὶ αὐτὰ ἁ.; *Pat.*, 641 A, 1125 D. Cf. Luc., *Macr.*, 8.

ἐπί *ac. Chr.*, 12, 7 ἐφ' ἑαυτὸν ἐκεῖνον ἁ—ῶν. Cf. D. S., 17, 94.

ἀτενίζω πρός *ac. B. G.*, V, 64, 8 τὸν πρὸς αὐτὴν ἀ—ντα.
* ἐπί *ac. B. G.*, V, 77, 31 ἐπ' αὐτὸν ἀ.

ἀτυχέω-ῶ *gén. Chr.*, 157, 19 οὐδενός; *B. G.*, IV, 408, 10.

αὐξάνω τι εἰς *ac. B. G.*, V, 462, 13 εἰς δύναμιν.

αὐτομολέω-ῶ * ἐπί *ac. Chr.*, 193, 31 ἐπὶ τὴν τυραννικὴν σύνταξιν.
πρός *ac. Tz.*, 357, 7 πρὸς τὴν τῶν θηρίων φύσιν ταῖς προαιρέσεσιν ἀ. Cf. Hdt., 1, 127.

ἀχαριστέω-ῶ πρός *ac. B. G.*, V, 136, 16 ἀ—εῖ πρὸς τοὺς εὐεργέτας. Class.; cf. Xén., *Mem.*, 2, 2, 2, etc.

B

βαδίζω ἐπί *ac. B. G.*, V, 286, 16 ἐπὶ τὴν θειοτέραν ζωήν.

βάλλω εἰς *ac. Chr.*, 156, 10 εἰς νοῦν βάλλεται.
πρός *ac. Pat.*, 560 D β. μυρεψικὰ πρὸς τοῦτο.
ἐν *dat. Pat.*, 565 A β—σιν αὐτὸν ἐν τοῖς χωνευτηρίοις.

βαρυμηνιάω-ῶ et—έω-ῶ ἐπί *dat. Chr.*, 113, 28 βαρυμηνιεῖν ἐπ' αὐτῇ ᾤετο.
* *dat. Chr.*, 157, 4 ἐβαρυμηνία τῷ προσαγγείλαντι.

βαρύνομαί τι *Chr.*, 17, 30 βαρυνομένων τῶν στρατιωτῶν τὴν ἐφοδείαν. Cf. D. H., 4, 14.

βασιλεύω *gén. Pat.*, 545 B βασιλεύων τῶν Ἰσραηλιτῶν; *Pat.*, CXIV, 208 A.

βασκαίνω τινί τινος *Chr.*, 33, 2 ἐκείνῳ τῆς τοῦ ναοῦ β—ων οἰκοδομῆς; 71, 27; 72, 24; *Acc.*, 67, 13. Cf. Philstr., *V. ap.*, 6, 12; Rhet. (W., 1, 575).

βδελύσσομαί τι *Chr.*, 34, 6 τὴν τοῦ ἀνόμου θυσίαν; *Pat.*, 1141 C.

βλάπτω εἴς *ac. Pat.*, 1049 C τὸν εἴς τι τούτων βλάψαντα. Cf. Liban., 3, 381, 9.

βλέπω εἰς *ac. Pat.*, 928 B τὸ βλέπον εἰς συμβόλαια φύσιν συναλλαγμάτων; *Chr.*, 223, 31; *B., C., H.*, I, 131, 13.
avec adjc. neutre, *Chr.*, 264, 12 βλέπω ἡδύ; etc.

βοηθέω-ῶ *dat. Chr.*, 90, 21 οὐδὲν τὸ βοηθῆσον ἐκείνοις; *Pat.*, 897 A.
πρός *ac. Pat.*, 768 C τὸ βοηθεῖν πρὸς τὰς σήψεις; 776 D, 777 A. Cf. Xen., *Hell.*, 1, 2, 3.

βουκολέω-ῶ *dat. Ps.* 55 A ταῖς ἀγαθαῖς ἐλπίσιν ἑαυτὸν βουκολεῖν. Cf. Alcphr., 3, 5. (Cf. aussi Ovide : *spes est, quæ pascat amantes.*)

βροντάω-ῶ * πρός *ac. Pat.*, 1184 B β. πρὸς τοὺς φίλους.

βρύω *dat. Pat.*, 892 A ὁ γαλακτίτης ἀπορρήτῳ βρύει γάλακτι. Cf. Hom. *Il.*, 17, 56 ; Arstt., *Mund.*, 3, 1.

Γ

γειτονέω-ῶ *dat. B. G.*, V, 69, 17 ἃ τῇ ῥινὶ γειτονοῦντα.

γέμω *gén. B. G.*, IV, 329, 6 πνευματικοῦ γέμον σκιρτήματος; *Chr.*, 170, 25 ; 260, 22 ; *Pat.*, 612 A.

γεννάω-ῶ ἐκ *gén. Pat.*, 688 A Πατέρα οὐκ ἔκ τινος γεννηθέντα.

γεύομαι *gén. Chr.*, 151, 26 τῶν ποτίμων ναμάτων ἐγεύσατο ; etc.

γεωργεῖν τι *Pat.*, 665 A συγκατέβην ἐκ τοῦ ὕψους τῆς μυστικῆς θεωρίας ταῖς γεωργούσαις ψυχαῖς οἱονεὶ κάρυα. Construction remarquable de γεωργεῖν employé absolument et devant s'entendre γεωργεῖν τὰς ἀρετάς : je suis descendu vers les âmes qui cultivent [les vertus cardinales] comme par exemple des noix.

γηροκομέω-ῶ τινα *Chr.*, 202, 27 τὸν πατέρα. Cf. El., *N. A.*, 10, 6.

γί(γ)νομαι *gén. Pat.*, 792 B ἀλλὰ (γίνεται) νέφους καθύγρου (restit. de l'éd.); 856 A μεγάλων συμφορῶν γενήσῃ *gén. partitif* construit comme attribut : tu seras un homme de beaucoup de malheurs.

ἀπό *gén. Pat.*, 540 C ἡμῖν εἰρήνη ἀπὸ Θεοῦ γέγονεν.

γνωσιμαχέω-ῶ * περί *gén. Chr.*, 4, 15 γ. περὶ τῶν ὅλων.

γυμνάζομαι πρός *ac. Chr.*, 129, 20 πρὸς μέλλοντας πολέμους γ—νται.

γυμνόω-ῶ τινά τινος *Chr.*, 14, 7 τοὺς πόδας τοῦ πεδίλου γ. Cf. Hdt., 4, 61.

au ps., *gén. Pat.*, 837 B γυμνωσθὲν τοῦ συζύγου φωτός. Cf. Hom., *Od.*, 22, 1.

Δ

δεδίσσομαί τι *Pat.*, 569 A οὐκετι δεδιττόμεθα βροχάς τινας ῥαγδαίας. Cf. Luc., *de luct.*, 4.

δεῖ *gén. Pat.*, 768 C δεῖ τοῖς δένδροις ὑγρότητος ; 837 A, etc.

δέομαι *gén. Pat.*, 777 D τὰ ἰσχυρὰ πλείονος τροφῆς δεῖται ; etc.

δείδω * ἐπί *dat. Chr.*, 60, 3 μὴ ἐπὶ τῷ δεδιέναι τοῦ βίου ἐλλείμματι n'avoir pas de crainte au sujet du manque de vie; 236, 25 ἐδεδίει ἐπὶ τῇ ἀποτυχίᾳ.

δεσπόζω *ac. Pat.*, 1025 A νόμος κωλύων δεσπόσαι τὸ βιπόσεσον δι' οὐσουκαπίωνος, syntaxe poétique en langue classique; ici, tour vulgaire, avec un mot latin pour régime.

διαιτάω ῶ τινι περί *gén.* (être arbitre pour quelqu'un au sujet de quelque chose) *Ps.*, 66 A περὶ τῆς τοῦ ἐγκεφάλου ποιότητος δυσὶ σοφοῖς διαιτᾶν. Cf. Str., 1, 103.

διακονέω-ῶ *dat. B. G.* V, 436, 8 δ—εῖται τούτῳ τὰ αἰσθητήρια.

διδάσκω *au ps.*, τι παρά *gén. Pat.*, 616 B διδασκομένης παρὰ τῶν ἀγγέλων τὰ δέοντα βάλλεσθαι.

δίδωμι *intr.*, *Ps.*, 143 A οἱ δὲ, διδόατε ταῖς σκηναῖς, vous autres, vous vous donnez à la scène. Poet. et post class.; cf. Eur., *Ph.*, 21; Philstr., 496, 512.

δουλεύω *dat. Pat.*, 660 C Χριστῷ δεδουλευκότες.

δράσσομαι *gén. Chr.*, 52, 26 τοῦ λόγου δ.; 89, 17; 90, 1. Cf. Hom., *Il.*, 13, 393; etc.

δυσανασχετέω-ῶ πρός *ac. B. G.*, V. 526, 2 πρὸς τὴν γυναῖκα δ—ντας. Cf .Pol., 16, 12, 5.

δυσκολαίνω * ἐπί *dat. B. G.*, V, 284, 20 δ. ἐπὶ τῷ θείῳ βουλεύματι.

δυσσεβέω-ῶ (nommer d'une façon impie) *ac.* Pat., 816 B κτίσμα τὸν Δημιουργὸν δυσσεβοῦντος. Cf. Georg. Pisid., *Acroas.*, 3, 231, 372.

δυσφορέω-ῶ * πρός *ac. B. G.*, IV, 369, 2 οὐκ ἐδυσφόρει πρὸς τοὺς ἀπάγοντας.

δυσχεραίνω τι * περί *dat. Chr.*, 114, 34 οὐ μᾶλλόν τι περὶ τῇ δεσπότιδι ἐδυσχέραινον ἢ περὶ ἑαυτοῖς ἠγαλλίων.

δυσωπέω-ῶ *au moy.*, πρός *ac. Chr.*, 21, 7 πρὸς τὰς συμφορὰς ἐδυσωπεῖτο; 90, 15. Cf. Plat., *Leg.*, 933 a.

E

ἐγγίζω *dat. Ps.*, 61 A τὰ ἀλλήλοις ἐγγίζοντα; *Pat.*, 565 C, 633 C, 649 C, 1040 B, etc.

ἐγείρω ἐκ *gén. Pat.*, 588 D ἐκ τούτων ἐγερθεῖσα. Cf. Hom. *Il.*, 5, 413; 2, 41; N. T., 1. *Cor.*, 15, 42.

ἀπό *gén. Pat.*, 589 A; 597 C ἐγερθήσομαι ἀπὸ τῆς σαρκικῆς σχέσεως. Cf. Act., 9, 8.

* εἰς *ac. Pat.*, 589 A ἐγείρεσθαι ἀπὸ ὑψηλῶν θεωρημάτων εἰς ὑψηλότερα.

* πρός *ac. Chr.*, 111, 32 ἐγρηγορυίας πρὸς τὴν βελτίονα τῶν πραγμάτων διοίκησιν; *Pat.*, 560 C.

ἐγκυμονέω-ῶ τινα (τι) *Chr.*, 36. 18 τὸν ἐκείνου ἐνεκυμόνησεν ἔρωτα; 155, 36; 159. 11; 191, 5. Cf. Apd., 1, 2, 6.

ἐγχειρέω-ῶ *dat.* Classique. *Saepius.*

ἐγχειρίζω (livrer) *dat. Acc.*, 42, 9 τῷ δὲ τῆς θαλάσσης ἐ—ει τὴν ἐξουσίαν.

Cf. *au moy.*, *Acc.*, 42, 23 τι; *Chr.*, 15, 14, 28.

ἐθίζομαί τι *B. G.*, IV, 321, 11 ὡς πρὸ τῆς ἐκτομῆς ἐθισθείη τὴν ἀβλεψίαν.

εἴδομαι ἐν *dat. Chr.*, 107, 11 ἐν ἐσχάτῃ εἴδοντο πολιᾷ [*sic leg. cum ms. pro* ἥδοντο; cf. Kurtz].

εἰκάζω *dat. Pat.*, 1168 C τούτῳ ἑαυτὴν εἰκάσασα.

εἰς *ac. Chr.*, 116, 26 εἴκαζε τὸ τονθορυζόμενον εἰς τὸ ἔργον τῆς ὑπολήψεως; de même, *au ps.*, *Pat.*, 1177 C χαρακτὴρ εἰκασμένος εἰς τὸ πρωτότυπον.

εἰκονίζω * πρός *ac. Pat.*, 908 A ὁ λόγος αὐτῷ πρὸς τὴν εὐστομίαν ἐκείνου εἰκόνισται.

εἰμί *gén. Pat.*, 844 A faire partie de (λέγουσι) εἶναι τοῦ ἰσοπλεύρου τὸ θεῖόν τε καὶ οὐράνιον.

ἀπό *gén. Pat.*, 741 A, 931 B αἱ μέν εἰσι ἀπὸ συναλλαγμάτων.

περί *ac.* (*circa aliquid versari*) *Pat.*, 724 C ἔστι περὶ φόβους καὶ θάρρη.

εἶμι (et ἔρχομαι) ἀπό *gén. Pat.*, 617 C ἀπὸ Λιβάνου ἐλεύσῃ; 708 D.

εἰς *ac. Ps.* 53 C εἴς τινα; 54 A εἴς τι; *Pat.*, 617 B, 660 D.

πρός *ac. Ps.*, 148 A ἔρχεται πρός με; *Pat.*, 568 D, 569 A.

ἐπί *ac. Pat.*, 685 C ἐλθεῖν ἐπὶ τὰ ὄρη; 804 D.

ἐν *dat. Pat.*, 569 A ἐν αἷς ἐλθὼν ἐστέγαζεν αὐτήν.

ἐλαττόω-ῶ *au ps.*, τινί τινος *A. Gr.*, III, 217 μιᾷ τοῦ ἐνεργητικοῦ συλλαβῇ ἐλαττοῦται.

ἐλεέω-ῶ τινά τίνος *Chr.*, 51, 7 τῆς συμφορᾶς ἠλέουν τὸν αὐτοκράτορα. Cf. X. Eph., 94, 5.

ἐλευθερόω-ῶ τινά τινος *Chr.*, 20. 31 ὅπως ἂν ἑαυτὸν ἐλευθερώσειε τῶν ὑποψιῶν; 252, 27; *Pat.*, CXIV, 200 A; *Acc.* 49, 12.

ἕλκω ἐκ *gén. Pat.*, 544 B εἵλκυσάν σε ἐκ τῶν πατρικῶν κόλπων; 1032 A.

εἰς *ac. Chr.*, 10, 8 εἵλκεν αὐτὸν εἰς εὐμένειαν.

ἐναντιόω-ῶ *dat. Pat.*, 1141 B ἐναντιώσεται τοῖς δόγμασι, etc. *Saepius.*

ἐνδημέω-ῶ * *dat. Pat.*, 912 B ᾧ ἐπεφοίτα, ᾧ ἐνεδήμει.

ἐνεδρεύω (je tends une embuscade) τινι *Ps.*, 91 B οἷς ἂν ἐνεδρεύωσιν. Cf. Æneas, 23, 72.

* παρά *dat. Chr.*, 152, 1 αὐτοῦ που παρὰ τοῖς ὀπτανείοις ἐνήδρευε.

ἐνεργέω-ῶ εἰς *ac. Pat.*, 1049 C εἰς τί ἐνεργοῦσι; cf. Paul., *Gal.*, 2, 8.

πρός *ac. Pat.*, 720 A ἡ πρὸς τὸν Θεὸν ἐνεργεῖν σπεύδουσα. Cf. Pol., 3, 6, 5.

* διά *gén.*, * περί *ac. Pat.*, 1049 C διὰ σώματος ἐνεργοῦσι καὶ περὶ σῶματα.

ἐνθουσιάω-ῶ * πρός *ac. Ps.*, 66 A ἐνθουσιᾶν πρὸς τὰ κρείττω.

ἔννυμι, *au moy.*, τι *Pat.*, 1144 D ψυχὴ πολὺν ἐσσαμένη νοῦν. Poet.; cf. Hom., *Il.*, 14, 350; *Od.*, 15, 338, etc.

ἑνόω-ῶ *dat. Pat.*, 664 B, 693 B ἡνωμένας ἀλλήλαις. Cf. Ath., 314 d.

* εἰς *ac. Chr.*, 235, 18 εἰς φιλίαν ἀλλήλους ἑνοῖ.

πρός *ac. Pat.*, 720 B ἑνούμεθα κατὰ τὴν ὁσιότητα πρὸς τὸν Θεόν. Cf. Hermes., 52, 3, 802.

ἑορτάζω * ἐπί *dat. B. G.*, V, 64, 7 ὡς ἐπί τινι μεγάλῳ εὑρέματι ἐπ' ἐκείνῃ ἑώρταζον.

ἐπαινέω-ῶ τινά τινος *Chr.*, 243, 25 ἐπαινέσαι τοῦτον τῆς αἰδοῦς; *B. G.*, IV, 416, 10; 447, 19; *Pat.*, 1173 C. Cf. Plut., *M.*, 1 d; Luc., *Herm.*, 42.

ἐπηρεάζω τινα *Méd.*, 879. Cf. Arstt., *Pol.*, 5, 10, 15; N. T., *Math.*, 5, 44.

ἐπιδημέω-ῶ *dat. Pat.*, 1161 B ἐπιδημῶν ἡμῖν (te trouvant parmi nous); *B. G.*, V, 356, 27 τῇ πόλει. Cf. Syn., cité par Thes.

gén. loci, *Chr.*, 245, 24 ἐπιδημῆσαι τῆς πόλεως. Poétique.

ἐπιθυμέω-ῶ *gén. Chr.*, 37, 6 ταύτης ἐ.; *Pat.*, 1036 C, etc.

ἐπιχειρέω-ῶ *dat. Pat.*, 1153 C τῇ κοσμοποιίᾳ ἐ. Cf. Hom., *Od.*, 24, 386; Hdt., 2, 158, etc.

* *gén. Pat.*, 661 C ἐ. τούτου.

ἕπομαι *dat. Pat.*, 653 C αὐτῷ ἑ—μεναι; 729 A, 937 A, 1128 A, etc.

ἐράω-ῶ *gén. Pat.*, 540 B τὴν ψυχὴν ἐρῶσαν τοῦ νυμφίου; 849 B, etc.

ἐρεθίζω τινὰ * ἐπί *ac. Chr.*, 90, 22 πᾶσαν ψυχὴν ἐπ' ἐκείνους ἐ.

πρός *ac. Pat.*, 565 B πρὸς ἀρετὴν ἠρέθισε ταύτην.

ἐρείδω ἐπί *gén. Pat.*, 797 D τὸν ἀριστερὸν ἐπὶ τῆς γῆς ἐρ. Cf. Plat., *Tim.*, 43 e.

ἐρυθριάω-ῶ τινα *Chr.*, 50, 20 (rougir devant quelqu'un) τὴν βασιλίδα καὶ μάλα ἠρυθρία. Cf. Arstnt., 1, 13.

τι *Ps.*, 141 B (rougir devant quelque chose) ἐ—ῶ πάνυ τὴν σύγκρισιν. Cf. Jo. Laur., *De Magistro*, 240.

ἐρωτάω-ῶ τι *Chr.*, 36, 14 βραχέα ἄττα ἐρωτήσας. Cf. Hom., *Od.*, 4, 347.

τινὰ περί *gén. Chr.*, 14, 24 ἄνδρα ἐ. περὶ τοῦ κράτους; *An. Ass.*, IX, 220, 12.

τινά τι *Pat.*, 1103 A ἠρώτηκάς με τὸ Πλατωνικὸν περὶ ψυχῆς διάγραμμα.

ἑστιάω-ῶ τινά τινι *Pat.*, 833 A ἐδέσμασι. Cf. Plat., *Rsp.*, 404 b.

ἑτοιμάζω, *au ps.*, πρός *ac. Chr.*, 23, 19 πρὸς τὰς ὑποδοχὰς τῶν τροφῶν ἡ φύσις ἡτοίμαστο; 94, 28 τὴν χεῖρα πρὸς ἄμφω ἡτοίμαστο. Cf. Pol., 3, 105, 11.

εὐαρεστέω-ῶ *dat. Pat.*, 620 C ταύτῃ ἐ. Cf. D. S., 14, 4; Spt., *Gen.*, 5. 22.

εὐθυδρομέω-ῶ πρός *ac. B. G.*, V, 425, 6 πρὸς ἀρετήν. Cf. Tzetz, *Hist.*, 8, 188; Manass., *Chron.*, 981.

εὐλαβέομαι-οῦμαι *ac. Chr.*, 11, 1 τὸ τῆς πράξεως ἀναιδὲς εὐλαβούμενος; 17, 15; 100, 21; 101, 10; *Pat.*, 908 C.

εὐμοιρέω-ῶ *gén. B. G.*, IV, 305, 15 τῆς κρείττονος εὐμοιρῆσαι πατρίδος; 432, 4. Cf. Phal., *Ep.*, 33.

εὐπορέω-ῶ *gén. Chr.*, 14, 28 πολλῶν εὐπορεῖν; 163, 1; *Pat.*, 572 B.

εὐσεβέω-ῶ περί *ac. Chr.*, 33, 30 περὶ τὸ θεῖον. Cf. Eur., *Alc.*, 1148; Plat., *Conv.*, 193 a.

εὐφημέω-ῶ τινά *Pat.*, CXIV, 208 A τῶν εὐφημούντων σε. Cf. Eschl., *Eum.*, 1035; Ar., *Pl.*, 758.

εὐφραίνω ἐν *dat. Pat.*, 544 D εὐφρανθῶμεν ἐν σοί. (Citat. de Paul, *Coloss.*, II, 3.)

εὐωδιάζω *ac. Pat.*, 541 D τὰ ἡμᾶς εὐωδιάζοντα θελήματα. Cf. Eust., *Op.*, 166, 20.

ἔχω *gén.* (s'attacher à) *Chr.*, 161, 3 ἑτέρας ἕξομαι ὑποθέσεως; *B. G.*, V, 39, 25; *An. Ass.*, IX, 214, 24; 218, 6; etc.

* ἐπί *ac. Pat.*, 737 D τὰ μὲν τοῦ ἄρρενος πλέον ἔχει, τὰ δὲ τοῦ θήλεος ἐπ' ἔλαττον. Tour curieux. (Trad. : *alter magis, alter minus habet virtutis.*)

Autres locutions : ἐκ διαμέτρου ἔχειν τινί *B. G.*, V, 189, 30 ἐκ διαμέτρου τοῖς σειρηνίοις ἐ. μέλεσι.

ἔχω + *adv. de manière*, πρός τινα (τι). (Tour class., très fréquent dans Psell.)

ἔχω φύσει + *infin. Pat.*, 744 A φύσει ἔχει τὸ πῦρ τὴν ἄνω φορὰν διώκειν.

Z

ζάω-ῶ *dat. Inv.*, 317 καὶ Θερσίτου γὰρ ὥσπερ ἔζη<ς τῷ> βίῳ. [L'éd. Sternbach dit qu'on pourrait lire aussi ἔζη<κας> βίῳ; cf. Soph., *El.*, 650 ζῶσαν ἀδλαβεῖ βίῳ et *Trach.*, 168 ζῆν ἀλυπήτῳ βίῳ.]

ζηλοτυπέω-ῶ τινα ἐπί *dat. Chr.*, 33, 2 ζηλοτυπῶν τὸν Ἰουστινιανὸν ἐπὶ τῷ μεγάλῳ τεμένει τῆς θείας σοφίας. Cf. Plut., *M.*, 267 d.

τινα * περί *ac. B. G.*, V, 527, 8 τὸν μὴ περὶ τὴν ἰδίαν γαμετὴν ζ—ντα.

ζηλόω-ῶ τινα *gén. Pat.*, CXIV 197 A ζ. τὸν ἄνδρα τῆς τοιαύτης εὐστομίας.

ζητέω-ῶ περί *gén. Pat.*, CXIV 188 D περὶ φυσικῶν ἐζήτησαν ὑποθέσεων. Class.; cf. Din., 91, 20; 97. 14; And., 7, etc.

H

ἡγέομαι-οῦμαι *gén. Pat.*, 701 B τοῦ πλήθους τῶν νοῶν ἡ —ταί τις νοῦς; 717 A, etc.

ἥδομαι * ἔν τινι *Chr.*, 107, 11 ἐν ἐσχάτῃ ἥδοντο πολιᾷ. [Mais ἥδοντο est une corr. de l'éd., et Kurtz établit qu'il faut revenir à la tradition εἴδοντο.]

ἥκω * *dat. Chr.*, 149, 32 λογισμῷ ἥκουσιν. [Mais, sans doute, lire avec Kurtz εἴκουσιν céder à la raison.]

εἰς *ac. Chr.*, 108, 26 εἰς ἕν; 225, 22 εἰς καιρόν. Cf. Philstr., *Ap.*, 14, 29.

ἐπί *ac. Chr.*, 253, 29 ἐφ' ἑαυτοὺς τὸ δεινὸν ἥξειν οἰόμενοι. Cf. Philstr.. *Ap.*. 128, 17.

ἐκ *gén. Chr.*, 196, 16 λόγον ἐκ βασιλέως ἥκοντα une parole venant du roi; 206, 22. Cf. Philstr., *Ap.*, 33, 31.

ἡττάω-ῶ *au ps.*, *gén. Chr.*, 23, 21 ἥττητο ἀφροδισίων; 24, 1, 8; *Pat.*, 905 C. Cf. Eur., *Alc.*, 697; Xen., *An.*, 2, 3, 23, etc.

Θ

θαρρέω-ῶ *ac. Chr.*, 4, 9 θ. τὸν πόλεμον; 197, 5; *Ps.*, 93 B.

dat. Chr., 2, 22 ἑαυτῷ; 62, 15 πλήθεσι; *Ps.*, 92 A. Cf. Hdt. 3, 76.

* ἐπί *dat. Chr.*, 130, 17 ἐπὶ τῷ πλήθει.

au part. pf., πρός *ac. Chr.*, 196, 9 τεθαρρηκὼς πρὸς τὰς ἐλπίδας.

θαυμάζω τινα *B. C. H.*, I, 317 θ. τὴν τῆς γυναικὸς κατοχήν. Poet.; cf. Hom. *Il*, 5, 601; Eschl., Soph., etc.

τινός τι *Chr.*, 45, 27 τοῦτο θαυμάζειν ἔχω τοῦ αὐτοκράτορος ὅτι... Cf. Soph., *Ph.*, 1362; Plat., *Theaet.*, 161 b., etc.

τινά (τί) τινος *Chr.*, 168, 14 θ. τῆς μεγαλουργίας τὸν αὐτοκράτορα; *B. G.*, IV, 348, 10; 447, 19; *Pat.*, 764 A, 1176 A, etc.

θεραπεύω * τινά τινος *Chr.*, 155, 1 τὸν ἄνδρα τῆς ὑποκρίσεως.

θήγω τινὰ εἰς *ac. Ps.*, 145 B γλῶτταν εἰς ῥητορείαν. Cf. Xén., *Cyr.*, 2, 1, 20.

θητεύω *dat. Pat.*, 1115 A (*oracle*) σώματι θ. Class.

θιγγάνω τινός τινι. *B. G.*, V, 200, 30 δακτύλῳ θιγγάνων αὐτοῦ. Cf. Eschl., *Spt.*, 44; Eur., *Bacch.*, 1317.

θρώσκω ἐκ *gén. Pat.*, 1119 A (*oracle*) ἐκ κόλπων γαίης θ. Cf. Hom., *Il.*, 8, 320.

θυμιάω-ῶ τι *Pat.*, 601 D τεθυμιαμένη σμύρναν. Cf. Pd., *fr.* 87, 2; Hdt. 3, 107, etc.

I

ἰδιάζω *dat. Ps.*, 122 A ὀνόματα τούτοις ἰδιάζοντα. Cf. El., *N. A.*, 6, 17.

ἵημι ἐπί *ac. Pat.*, 849 B ἐπὶ βαλανεῖα ἵεται. Cf. Hdt., 6, 112; Arstt., *H. A.*, 9, 44, 5.

ἰσάζω *ac. Pat.*, 1172 A ἡ πλάστιγξ τὸν τοῦ βίου ζυγὸν ἰσάζει (*aequare*).

dat. Chr., 80, 35 καίπερ ἰσάζων τῷ μεγέθει τῆς πράξεως (Pantazidis lit καὶ παρισάζων). Cf. Arstt., *Nic.*, 5, 5, 9.

ἰσοδυναμέω-ῶ *dat. Rhét.*, V, 693, 9. Cf. E. M., *p.* 418.

ἵστημί τινά τινος *Pat.*, 713 C τὰ σώματα ἵστησι τῆς κινήσεως. Cf. Spt., *Gén.*, 29, 35, constr. analogiq. de παίω τινά τινος, avec le sens de *faire cesser, arrêter*.

περί *ac. Chr.*, 233, 5 περὶ αὐτὸν ὑπὲρ τοὺς ἄλλους εἱστήκειν (être de l'entourage de quelqu'un).

ἰσχύω πρός *ac. Pat.*, 780 D ὁ ἀὴρ ἰσχύει πρὸς τοὺς λίθους.

K

καθαίρω *au ps.*, *gén. Pat.*, 617 C καθαρθεῖσα τῶν παθῶν. Cf. Hdt., 1, 44.

ἀπό *gén. Pat.*, 644 D οἱ ἀπὸ παντὸς καθαρθέντες ῥύπου; 717 C. Cf. Hermog., cité par Thes.

* ἐκ *gén. Pat.*, 1145 C καθαρθῆναι ἐξ αὐτῶν.

κάθημαι ἐπί *gén. Chr.*, 244, 12 ἐκάθητο ἐπὶ τοῦ βασιλείου βήματος.

καινοτομέω-ῶ * *gén. Chr.*, 45, 34 οὔτε γὰρ τῶν συνήθως πραττομένων ἐκαινοτόμησε. [Mais Miller (*Journ. des Sav.*, 1875, *p.* 25) dit que le *ms.*, mal lu par l'éd., porte οὔτε γάρ τι τῶν ... Dès lors, la constr. serait régulière. Cf. *Ps.*, 95 B καὶ οὐ καινοτομεῖ τὴν ζωήν.]

κακίζω τινά τινος *Ps.*, 143 A μή με τῆς γλώττης κακίσητε. Cf. Philo, cité par Thes.

κακουργέω-ῶ * περί *ac. Pat.*, 905 B περὶ τοὺς λόγους. Cf. Plat., *Rsp.*, 416 a.

καλέω-ῶ εἰς *ac. Pat.*, 935 B καλεῖ εἰς τὰ τῶν τέκνων πράγματα τὰς ἐκείνων μητέρας.

πρός *ac. Chr.*, 98, 3 ὁ καιρός τοῦτον ἐκάλει πρὸς τὴν ἀρχήν.

καλλωπίζομαι *dat. Ps.*, 117 B τοῖς ἐκ τῶν κροτάφων κέρασι κ—θαι.

καρδιαλγέω-ῶ * *gén. de partie*, *Pat.*, 900 A στομάχου.

καρδιόω-ῶ τινα *Pat.*, 620 A ἐκαρδίωσας ἡμᾶς. Cf. Spt., *Cant.*, 4, 9, que commente Psell.

καρπίζω τι * παρά *gén. Pat.*, 888 A ὠφέλειαν κ. παρ' αὐτῶν.

καρπόω-ῶ τι * παρά *gén. Chr.*, 267, 14 ἀμείνω σου τάξιν παρ' ἐμοῦ ἐκαρποῦτο.

καταντάω-ῶ εἰς *ac. Pat.*, 597 C εἰς αὐτὴν καταντῶσα. Cf. D. S., 4, 52.

κατηγορέω-ῶ (je fais voir, je déclare) τί τινι *Chr.*, 47, 6 κ. ταῦτα τούτῳ. Cf. Xén., *Cyr.*, 1, 4, 3.

κενόω-ῶ τί (τινά) τινος *Acc.*, 408, 26 διασείει αὐτῷ τὰ σπλάγχνα καὶ τῶν ἔνδον κενεῖ. Cf. Eschl., *Supp.*, 660; Eur., *Rhes.*, 914.

κεντέω-ῶ * πρός *ac. Med.*, 1043 κ. πρὸς ἐκκένωσιν.

κεράννυμι *au ps.*, *dat. Pat.*, 708 B κέκραται τῷ σώματι; 808 C.

* ἀπό *gén. B. G.*, V, 436, 4 ἀπὸ δυνάμεων λογικῶν καὶ ἀλόγων κεκράμεθα.

κερδαίνω ἐκ *gén. An. Ass.*, XIII. 278, 10 τοσοῦτον ἐξ αὐτῶν κέρδησον. Cf. Hdt., 4, 152.

ἀπό *gén. Ps.*, 72 C ἀπὸ τῶν ἐν μουσικῇ λεγομένων τοῦτο κερδάνοις. Cf. Xén., *Mém.*, 2, 9, 4.

κήδομαι *gén. B. G.*, IV, 316, 10 τῶν ἑαλωκότων; *Pat.*, 624 C.

κινέω-ῶ πρός *ac. Chr.*, 61, 15 κ. τούτους πρὸς τὴν ἀπόνοιαν; *Pat.*, 909 B. Cf. Arr., *Epict.*, 3, 24, 15.

κιρνάω-ῶ τί τινι *Chr.*, 266, 19 σπουδὴν παιδιᾷ κιρνῶν. Cf. Hdn., 8, 4, 26; Athen., 10, 426 b.

κλέπτω τι ἀπὸ *gén. Pat.*, 644 B κλαπεῖσαι ἀπὸ τῶν δεξιῶν. Cf. Syn., *Ep.*, 25.

κληρονομέω-ῶ *gén. Chr.*, 202, 28 τοῦ σκήπτρου; *Acc.* 48, 5; *B. G.*, IV, 322, 9; *An. Ass.*, VIII, 206, etc.

κλίνω, *intr.*, πρός *ac. Pat.*, 788 A πρὸς βορρᾶν. Cf. Pol., 2, 14, 4, etc.

κοινολογέομαι-οῦμαί τινι περί *gén. Chr.*, 252, 8 ἐμοὶ περὶ τῶν ὅλων κ—μενος. Cf. Arstt., *Pol.*, 2, 8, 13.

πρός *ac. B. G.*, IV, 408, 13 πρὸς τὸν τυραννοῦντα κ—μεθα.

κοινωνέω-ῶ τινι *gén. Ps.*, 119 C ἵνα μοι κοινωνήσῃς τοῦ κλέμματος; *Chr.*, 13, 25; 54, 30; 72, 21, 26; 75, 7; 88, 31; 90, 26; 162, 11; 185, 6; 197, 33; 203, 30; 204, 11; 244, 15; 252, 24, etc.

κολλάω-ῶ τί τινι *Pat.*, 541 A δι' ἀγάπης αὐτῷ κολληθεῖσα; 561 C; 620 C. Cf. Emped., 275.

κομίζω, *au moy.*, ἐπί *ac. Chr.*, 160, 18 συνειπόμην κομιζομένῳ ἐπ' ἐκείνην τῷ αὐτοκράτορι. Cf. Hdt., 6, 118, etc.

κορέννυμι *gén. Pat.*, 1177 C κορέννυσθαι τῆς τῶν λόγων γλυκύτητος; 1180 C; 1181 A. Cf. Soph., *Phén.*, 1156.

κουφίζω, *au ps.*, * ἀπό *gén.* (alléger de) *An. Ass.*, IX, 219, 16 ὁπόσον ἂν ἀπὸ τοῦ σώματος κουφισθείημεν.

κράζω * περί *gén. Pat.*, 825 C κ. περὶ τοῦ Θεοῦ.

κρατέω-ῶ *gén. Chr.*, 266, 33 ἐπὶ πᾶσι τῶν πάντων κεκράτηκε; *Pat.*, 773 B, 829 A, 904 D.

κρεμάννυμι * *au ps.*, *gén.*, *B. G.*, V, 408, 6 τῶν βιβλίων κ—μενος.

κρύπτω * ὑπό *ac. Pat.*, 764 B ὑπὸ τὴν γῆν κρύπτεται.

κτάομαι-ῶμαί τι ἐκ *gén.*, *Pat.*, 553 D τὸ κράτιστον ἐκέκτητο τῆς μάχης ἐκ τῶν ἵππων. Cf. Soph., *Ph.*, 1370.

(A suivre.)

LES

OPINIONS MÉDICALES D'UN HAUT FONCTIONNAIRE BYZANTIN

DU ONZIÈME SIÈCLE

PAR LE Dr GESCHWIND [1].

L'histoire de l'empire byzantin, si négligée à l'époque, bien lointaine, de mes études classiques, ne réveille, pour la plupart de mes contemporains, que l'idée vague d'un héritier dégénéré de l'empire romain, d'un peuple de théologiens subtils, d'« idiots bavards », comme dit Taine, disputant sur des futilités au moment où Mahomet II était aux portes de Constantinople.

Mais, depuis une quarantaine d'années, des recherches historiques, poursuivies avec autant de passion que de rigueur scientifique, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Russie, ont jeté un jour tout nouveau sur cette période si remarquable du Moyen âge.

Nous nous trouvons maintenant en face d'une monarchie qui, pendant dix siècles, a été le rempart de l'Europe chrétienne, qui a maintenu une civilisation raffinée contre l'assaut de toutes les barbaries, qui, si elle a eu, comme tous les gouvernements, tous les peuples, ses heures de faiblesse, a possédé de grands souverains, d'habiles et glorieux généraux commandant à de vaillantes armées, des hommes d'État, des diplomates, des fonctionnaires incomparables, des savants illustres, des artistes qui, en architecture

1. Lu dans la séance du 8 décembre 1910.

comme en peinture et en sculpture, ont créé des types originaux que nous admirons et cherchons à imiter encore aujourd'hui.

Et le jour où tomba cet empire, le 29 mai 1453, le jour où son dernier souverain se fit vaillamment tuer, à la tête de ses derniers soldats, devant la porte de sa capitale où il avait arboré l'étendard impérial, ce jour a de tout temps été considéré comme une des dates les plus mémorables de l'histoire du monde.

Peu à peu a disparu, de notre esprit, le mauvais renom du mot « byzantin ». Comme l'écrit Diehl [1], « dans cet empire cosmopolite où l'unité de croyance était le seul élément de cohésion, où l'orthodoxie tenait lieu de nationalité, est-il surprenant que les questions religieuses aient été au premier chef des questions politiques et avons-nous le droit de juger vaines ces disputes simplement parce que nous ne les comprenons pas? »

Citons, comme exemple, cette longue et sanglante querelle du Culte des images : on sait quelle énorme influence exerçait, dans l'État byzantin, la religion et ses représentants, les moines surtout, ces derniers, grâce principalement au Culte des images miraculeuses, *les achéropites*, celles « non faites de main d'homme ». Les couvents se multiplièrent, richement dotés par leurs fondateurs et, soit par piété naturelle, soit pour des motifs plus humains, une foule de laïques s'y précipitèrent. Les monastères, par l'armée de religieux qui les peupla, par les immenses domaines qui s'accumulèrent entre leurs mains, par la façon dont ils attirèrent à eux les sources vives de la fortune publique, devinrent un péril pour l'État [2]. Aussi les empereurs iconoclastes essayèrent-ils de détruire, par leurs édits et par leurs exécutions, non seulement cette sorte de paganisme offensant leurs convictions religieuses, mais encore une des causes

1. Charles Diehl, *Études byzantines*, p. 3. Paris, Alph. Picard, éditeur, 1905.
2. Diehl, *ibidem, passim.*

principales de l'influence des moines sur la piété superstitieuse et crédule du peuple, des femmes surtout. Et plus tard, des *basileis*, pourtant orthodoxes et dévots, furent obligés de continuer cette lutte d'un caractère politique des plus sérieux sous une apparence de controverses religieuses futiles. C'était déjà, au fond, le perpétuel conflit entre le pouvoir civil et les congrégations [1].

Mais arrivons au sujet spécial qui nous occupe aujourd'hui.

Parmi la masse de documents : livres, archives, monuments, peintures, sculptures, mosaïques, sceaux, monnaies, bijoux, vêtements, ornements, etc., qui ont permis de restaurer la physionomie aussi exacte que possible du monde byzantin, se trouve la mine précieuse d'écrits que renfermaient les monastères fameux du mont Athos.

Un des manuscrits qui y furent découverts, dans le grand couvent ibérien, l'*Ivirôn*, se trouve actuellement à la bibliothèque du Saint-Synode, à Moscou, et il a été mis en lumière, en 1881, par M. Wassiliewsky, le savant byzantiniste russe. Ce manuscrit a été certainement rédigé au onzième siècle; mais il ne nous est parvenu que dans une copie du quinzième. M. Schlumberger le cite dans son magnifique ouvrage : *L'Épopée byzantine à la fin du dixième siècle* [2] et c'est de cet ouvrage que j'ai tiré la majeure partie des renseignements qui forment le fond du présent petit travail.

Le manuscrit en question traite, en principe, de l'art de la guerre. Mais il contient, en outre, de nombreux préceptes de morale, des règles de sagesse pour la vie de chaque jour, pour la conduite du ménage, le régime de la maison et de

1. Les désaffectations de couvents furent nombreuses : Constantin V, que l'inimitié des défenseurs des images avait gratifié du surnom malpropre de Copronyme qui lui est resté dans l'histoire, transforma en casernes et en édifices publics les couvents des Dalmates, du Stoudion, de Callistrate, de Maximin à Constantinople et ordonna aux gouverneurs des provinces d'agir de même. (*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, tome I, p. 633.)

2. *L'Épopée byzantine à la fin du dixième siècle*, par Gustave Schlumberger, 3 vol. Hachette, 1896.

la famille, les usages mondains, les formes de la courtoisie, etc.

Ce *stratégion* est donc en même temps un manuel de morale pratique, d'économie domestique et un traité de civilité, et les principes qu'il énonce sont appuyés d'exemples, de faits et d'observations, soit personnelles aux auteurs, soit empruntées aux souvenirs de leurs contemporains.

Il est divisé en deux parties : l'auteur de la première, lequel s'adresse à ses enfants, est anonyme, mais d'après les indications qu'on peut tirer de son ouvrage, ce serait un certain Kékauménos, haut fonctionnaire du *thème* (province) de Hellade, dont son grand-père aurait été *stratigos* (gouverneur).

La seconde partie est adressée au *basileus* régnant (probablement Michel VII). L'auteur, anonyme aussi, appartiendrait à une famille Nikolitza, alliée à celle de Kékauménos. Comme beaucoup de fonctionnaires de cette époque, il servit et trahit tour à tour les empereurs qui chaussèrent, vers le milieu du onzième siècle, les bottines de pourpre aux aigles d'or, les *campagia*, insigne du pouvoir suprême.

Le paragraphe 125 du manuscrit est intitulé : *Sur ce qu'il faut éviter de tomber entre les mains des médecins.*

« Prie Dieu, écrit notre auteur, que tu ne tombes entre les mains d'un médecin, même du plus savant, car il ne te dira jamais ce qu'il faut. Si ta maladie est sans gravité, il l'exagérera outre mesure et te dira : « Il te faut prendre des « herbes bien coûteuses, mais je te guérirai tout de même. » Puis, ayant pris ton argent, il te dira qu'il n'y en a pas assez encore pour toutes les drogues que tu dois prendre. Décidé à t'exploiter à tout prix, il te fera manger ce qui ne te vaut rien et augmentera ainsi ta maladie pour pouvoir te soigner plus longtemps. Il mettra ta bourse à sec tout en te donnant à peine les soins les plus élémentaires. Donc, si tu tiens à ne pas tomber entre ses mains, mange à ta faim à chacun de tes repas quotidiens, mais évite les festins, les longs soupers. Ne charge pas ton estomac de trop de nourriture. Fais maigre de temps en temps et tu te porteras bien

sans médecin. Rends-toi compte des causes de la maladie dont tu souffres. Si tu t'es refroidi, réchauffe-toi. Si c'est d'avoir trop mangé, pratique l'abstinence. Si cela vient de trop de fatigue ou de t'être exposé au soleil, repose-toi et tu guériras avec le secours de Dieu. Ne te mets jamais de cataplasmes sur l'abdomen, cela te ferait du bien pour trois ou quatre jours peut-être, mais ensuite tu iras plus mal. Ne bois ni antidote, ni remède d'aucune sorte. J'en connais beaucoup qui en sont morts et qui passent pour s'être suicidés. Si tu veux boire quelque chose qui te fasse du bien, bois de l'absinthe. Si tu souffres du foie, prends de la rhubarbe uniquement. Toutes les tisanes sont nuisibles, surtout lorsqu'on est jeune encore. Fais-toi saigner trois fois par an, en février, mai et septembre exactement, mais pas plus, etc. »

Comme on le voit, notre byzantin n'avait qu'une confiance médiocre, non pas tant dans la science que dans la conscience professionnelle des médecins de son temps. Il les accuse surtout de chercher à tirer le plus d'argent possible de leurs malades (particularité qui n'est pas spéciale aux seuls médecins du onzième siècle) non seulement en exagérant leur maladie et en leur prescrivant des drogues coûteuses, mais en faisant mijoter longtemps cette maladie de façon à prolonger leur exploitation.

Aussi, pour éviter à ses lecteurs de tomber entre des mains aussi redoutables, notre précurseur de Molière leur indique-t-il des préceptes d'hygiène générale et surtout de diététique, destinés à leur conserver la santé, et il y ajoute la désignation de quelques remèdes dont l'efficacité lui paraît reconnue.

Ses premières prescriptions sur l'opportunité de ne pas charger l'estomac de trop de nourriture, de fuir les longs soupers et de faire maigre de temps en temps pour éviter la maladie sont un résultat de l'expérience de toutes les époques, mais peut-être ces conseils trouvaient-ils encore une application plus particulière chez ses compatriotes contemporains.

L'évêque de Crémone Luitprand que l'empereur Othon Ier d'Allemagne envoya en ambassade à Constantinople à la fin

du dixième siècle, nous apprend, dans sa *Legatio*[1], quels mets indigestes on servait, même à la table impériale. Il énumère avec dégoût ces viandes, ces jambons et saucissons fortement assaisonnés d'ail et d'oignons, nageant dans une huile mal épurée, et relevés avec une sauce de poissons putréfiés, « vrais festins d'ivrogne, dit-il, puant l'huile et la marée ».

Cette sauce de poissons était probablement le fameux *garon*, dont une variété est déjà citée par Horace, le *garum sociorum* ou *garum* de la Compagnie (comme on dirait de nos jours), lequel devait être une spécialité très coûteuse d'une Société d'alimentation de l'époque.

Un condiment du même genre est encore actuellement très en honneur chez les gourmets indigènes de l'Extrême-Orient.

Comme dessert, on servait des tourtes au miel, frites dans l'huile, du genre des *tadjines*, dont l'odeur empeste les rues arabes d'Alger ou de Tunis. Quant au vin, c'était déjà ce breuvage mal fabriqué, mixture de plâtre et de résine que connaissent bien ceux qui, même de nos jours, ont quelque peu fréquenté les terres helléniques. Cet amer et bourbeux mélange, qui délabrait l'estomac de ses serviteurs, jetait le pauvre évêque italien dans de vrais accès de rage, et c'est en pleurant qu'il songeait aux crus parfumés de son pays natal.

Aussi n'est-il pas étonnant que notre auteur byzantin ait mis ses lecteurs en garde contre l'abus de ces mets grossiers et du vin dont on se gorgeait pour les faire passer, étant donné la gloutonnerie que relève, dans tous ces repas, Luitprand, qui cependant, ayant beaucoup fréquenté les Allemands, ne devait pas s'émouvoir facilement sur ce chapitre.

Passons sur certains préceptes qu'aurait pu dicter M. de La Palisse, comme de se réchauffer quand on s'est refroidi

1. *In* G. Schlumberger : *Un Empereur byzantin au dixième siècle*, Nicéphore Phocas, *passim*, pp. 606 à 630. Firmin Didot, 1890.

et de se reposer quand on est fatigué, et nous arrivons à la proscription si formelle des cataplasmes sur le ventre, lesquels, selon notre fonctionnaire, faisaient parfois du bien au début, mais toujours du mal ensuite.

Il est probable que notre observateur avait en vue certains cas de péritonite plus ou moins généralisée, d'appendicite, de typhlite, d'obstruction intestinale, dont les cataplasmes avaient amendé quelques symptômes, surtout douloureux, du début et dont la terminaison, ordinairement fatale, avait été attribuée à la continuation de ces mêmes cataplasmes.

En ce qui concerne les antidotes, à cette époque où le poison était d'un usage courant et où, à cause de cela même, toutes les maladies à symptômes anormaux étaient souvent attribuées au poison, on devait employer fréquemment, même à titre préventif, des substances plus ou moins susceptibles de neutraliser le poison soupçonné. Lorsque ces antidotes, préparations parfois énergiques, appliqués à contresens, tuaient celui qui en usait ou ne l'empêchaient pas de mourir de sa maladie méconnue, il pouvait passer pour s'être suicidé, comme l'indique notre auteur.

Quant au conseil qu'il donne de boire de l'absinthe « pour se faire du bien », il est évident qu'il ne songe pas à la liqueur verte qui abrutit tant de Français, nos contemporains, mais à une infusion d'absinthe, plante dont les propriétés stimulantes, diurétiques, vermifuges et emménagogues répondent à certaines indications, mais sans posséder l'efficacité qui lui est attribuée par notre byzantin.

Il n'en est pas de même de la rhubarbe dont il préconise l'emploi dans les affections du foie si fréquentes dans les pays chauds. La rhubarbe figure encore actuellement en tête des médicaments cholagogues, ceux qui ont pour propriété d'agir sur la sécrétion biliaire, et notre homme du onzième siècle se trouve ainsi en communion d'idées avec nos thérapeutistes actuels.

Je n'ai pu comprendre, par contre, la nocuité qu'il attribue aux tisanes, surtout chez les jeunes gens.

Pour ce qui est de la saignée dont il recommande l'emploi

trois fois par an, mais « pas plus », son conseil est d'accord avec la pratique médicale en faveur jusqu'à la seconde moitié du siècle dernier. La réaction, qui a été si énergique, depuis lors, contre les émissions de sang dont on avait effectivement bien abusé, paraît en voie de s'amender un peu. Déjà les grandes injections de sérum normal, actuellement d'usage courant, en diluant le sang altéré ou vicié, produisent un effet un peu analogue à celui des saignées qui enlevaient à l'organisme une partie du sang qui l'infectait. Peut-être la saignée reparaîtra-t-elle, associée ou non à la transfusion immédiate d'un liquide approprié remplaçant dans la circulation le sang toxique soustrait. Des expériences récentes permettent d'accorder un certain crédit à cette vue de l'esprit et, sur ce point encore, notre byzantin aurait vu assez juste.

J'ai déjà bien abusé des digressions, mais permettez-moi encore de ne pas résister à la tentation de tirer du vieux manuscrit grec du mont Athos quelques autres conseils pratiques qui, eux, n'ont plus aucun rapport avec la médecine.

Le paragraphe 14 a trait *aux devoirs envers le souverain et sa femme :*

« Honore ta souveraine comme ta véritable maîtresse, ta mère ou ta sœur », dit notre fonctionnaire. « Si elle veut « s'amuser » avec toi, détourne-toi, recule, parle-lui les yeux baissés. Si ton seigneur t'aime et trouve du plaisir à être avec toi, demeure auprès de lui. Mais s'il est d'humeur maussade, éloigne-toi en paix. S'il t'a offensé, ne l'accuse pas, mais pardonne-lui et le Christ te protégera ».

Le paragraphe 101 traite *de la manière dont il faut se conduire avec ses amis.* »

« Si tu as un ami demeurant au loin qui vienne à passer par la ville, ne le reçois pas dans ta maison, laisse-le descendre autre part et envoie-lui le nécessaire. Il t'en sera très reconnaissant. Si tu le reçois chez toi, tu n'en auras que des désagréments. D'abord, ni ta femme, ni tes filles, ni tes brus n'auront la liberté de sortir de leurs appartements

et de diriger les serviteurs comme il convient. Et si elles se trouvent forcées de se montrer, ton ami allongera le cou et fixera son regard sur elles. Quand tu seras présent, il feindra de baisser les yeux, mais il épiera quand même pour voir comment elles sont faites, quelle est leur démarche, leur attitude, comment elles sont habillées, quel regard elles ont. Bref, il les examinera des pieds à la tête, et, une fois de retour chez lui, il les imitera devant les siens et s'en moquera. Ensuite, il trouvera tout mauvais chez toi, tes gens, ta table, ta manière de vivre. Il te questionnera sur tes affaires, te demandera si tu as ceci, si tu as cela. S'il en trouve l'occasion, il fera des signes d'amour à ta femme et la fixera avec des yeux éhontés. S'il le peut, il la séduira, et s'il n'a pu y réussir, il ne s'en vantera pas moins plus tard de l'avoir fait. Même, si lui ne s'en vante pas, ton ennemi ira le disant partout en se moquant de toi. »

Comme on le voit, l'auteur ne nous donne une haute idée ni des relations d'amitié à Byzance à cette époque, ni de la fidélité des épouses grecques.

Mais peut-être, en regardant bien autour de nous, trouverions-nous à faire, à ce point de vue, les mêmes rapprochements que nous ont suggérés les doctrines médicales de notre aristocratique byzantin.

Quant à ce qu'il laisse supposer de la vertu des *bassilissa*, nous nous rappellerons que, sans parler de Théodora et de Théophano, qui furent des impératrices d'aventure, la porphyrogénète Zoé, arrivée sur le trône à cinquante ans, donna alors libre cours à ses ardeurs de vieille fille, comprimées jusque-là dans le gynécée du Palais-Sacré et que, plus près de nous, l'histoire a enregistré les expansions impériales des Élisabeth et des Catherine de Russie et de bien d'autres encore.

LE MAGISTRAT ATHÉNIEN

DANS LE THÉATRE D'ARISTOPHANE

PAR M. E. TOURRATON[1].

La Comédie ne vit pas de l'éloge, mais de la critique et d'une critique souvent exagérée, parfois injuste : ce qu'elle peint ordinairement, ce ne sont pas les vertus, mais les défauts et les vices, et elle est obligée d'en forcer les traits pour obtenir l'agrandissement nécessaire à tout ce qui doit être placé sous les yeux du public. Il en est ainsi pour les portraits que l'on a fait de ceux qui président à la distribution de la justice : ils ont été fournis au théâtre par les efforts répétés des moralistes et des critiques, c'est-à-dire le plus souvent par des mécontents. Or, ceux qui ont à se plaindre de la justice sont nombreux ; dans toutes les affaires qui viennent devant elle, il y en a au moins un. On a donné à ces plaideurs malheureux vingt-quatre heures pour maudire leurs juges, mais beaucoup ne tiennent pas compte des détails et leurs récriminations amères méconnaissent toute prescription.

La plupart des types de juges mis sur la scène ont été créés, sans doute, en réunissant dans un seul caractère tous les travers et toutes les faiblesses qui ont pu exister isolément dans une génération entière, et s'il faut admettre que sur le nombre des magistrats qui, depuis l'origine, se sont succédé jusqu'à nous, plusieurs ont dû avoir des manies et des ridicules; s'il est même possible que, parmi eux, il s'en

1. Lu dans la séance du 15 décembre 1910.

soit rencontré quelques-uns dont la conscience fut peu délicate, et si ceux-là, comme le prétendent les auteurs comiques, ont manqué à leur devoir, c'est peut-être moins leur faute que celle du temps et du milieu dans lesquels ils vivaient, ou celle de la procédure et de l'organisation qui avaient été données à la justice.

Les Guêpes d'Aristophane nous offrent un exemple du discrédit et de la perte d'autorité morale dans lesquels peut faire tomber le magistrat qui l'applique, un système judiciaire imparfait.

De tous les auteurs comiques grecs, il ne nous reste que onze comédies complètes; ce sont onze comédies d'Aristophane. En les épargnant, le sort n'a pas été aveugle : il nous a conservé les œuvres de l'un des premiers poètes de la Grèce. On ne connaît pas tous les charmes et toutes les beautés de la langue grecque si on n'a point lu Aristophane[1]. Ce n'est pas moi qui parle, car je me reconnais incapable de formuler un pareil jugement; je ne fais que répéter ce que disaient les contemporains du poète et les intelligences favorisées qui peuvent le comprendre sans recourir à la traduction. Il n'y a point, paraît-il, d'écrivain qui ait mieux su profiter de la finesse et de l'élégance de cette langue inimitable. Platon, dont il était l'ami, en a fait l'un des interlocuteurs des Parques, et il a dit de lui que « lorsque les Grâces cherchèrent un temple qui ne pût être détruit, elles trouvèrent l'âme d'Aristophane ». Ses comédies étaient les seules, d'après Quintilien, qui conservaient toute la grâce de l'atticisme; c'est sans doute ce qui leur a valu d'échapper aux destructions ordonnées dans les premiers siècles de l'Église et de devenir la lecture favorite de saint Jean Chrysostome.

Il ne faut pas être surpris de ce que ce poète délicat ait pu plaire aux Athéniens. Leur vocation (chaque peuple a la sienne) était le culte du beau. C'est vers ce but qu'était dirigée leur éducation, c'est dans ce sens que se formait l'esprit

1. Mme Dacier.

public. Aussi recherchaient-ils l'élégance dans le langage comme dans les manières et le genre de vie. La vivacité de leur esprit, leur habitude de la discussion permettaient aux auditeurs d'Aristophane de le comprendre, alors même qu'il exposait la théorie du juste et de l'injuste ou qu'il discutait les mérites d'Eschyle et d'Euripide; il constate lui-même, quelque part, qu'ils sont assez instruits pour qu'on puisse leur parler de tout.

Il leur parla de tout, en effet, et il n'est pas étonnant qu'après s'être attaqué successivement aux dieux et aux hommes, aux puissants et au peuple, aux politiques et aux philosophes, il ait réservé pour la justice et pour les juges une partie de ses traits. On en rencontre dans toutes ses pièces; mais nous les trouvons surtout dans *Les Guêpes*.

Il nous a donné, d'ailleurs, des détails intéressants sur l'organisation et l'exercice de la justice à Athènes et sur la procédure suivie dans les tribunaux.

L'audience commençait au lever du soleil[1]; les juges s'y rendaient avec leurs insignes : les chaussures laconniennes, le manteau et le bâton. L'audience s'ouvrait dès que l'archonte thesmothète qui présidait était arrivé et avait accompli un sacrifice près de la barre du tribunal; le thesmothète déclarait l'audience ouverte, en prononçant cette formule : « Si quelque juge est près d'ici, qu'il entre, nous ne laisserons plus pénétrer personne, dès que les avocats auront pris la parole »; l'avocat public lisait le libelle d'accusation qui contenait le nom de l'accusateur et de l'accusé, la nature du délit et la peine demandée, puis développait son accusation; la durée du plaidoyer était mesurée par une clepsydre. Au moment du délit, la victime avait eu le soin de prendre des témoins qu'il produisait à la barre : le thesmothète les interrogeait, puis l'avocat de l'accusé prononçait la défense. Lorsque les juges voulaient absoudre, ils criaient à l'avocat de descendre de la tribune; mais souvent ce mot était

1. *Les Guêpes, Les Acharniens, Les Nuées, L'Assemblée des femmes.*

trompeur. Chacun des juges venait apporter son suffrage sur un caillou qu'il déposait dans l'urne de l'acquittement ou celle de la condamnation. Le vote était clos par ces paroles : « Que celui qui n'a pas voté se lève »; puis l'on renversait les urnes et le thesmothète indiquait le résultat. Dans d'autres cas, l'arrêt était transcrit sur des planchettes couvertes de cire. Enfin, pour les affaires civiles, le demandeur déposait des cautions que les juges s'appropriaient souvent.

Notons seulement que sur une population de 18,000 citoyens libres, 6,000, répartis en dix tribunaux, étaient revêtus chaque année du caractère de juge. Cela revient à dire que tous les Athéniens étaient juges et ils l'étaient, en effet, puisque la seule condition que les citoyens dussent remplir, pour siéger, était d'avoir plus de trente ans. C'est pour ce motif que dans *Les Nuées*, lorsque le disciple de Socrate montre à Streptiade la carte de la Grèce et lui dit : « Vois Athènes », Aristophane fait répondre à ce dernier : « Que dis-tu, tu te trompes; je ne vois pas siéger de juges [1]. » De même, quand Évelpide apprend au roi des Oiseaux qu'il était originaire d'Athènes, son interlocuteur lui dit immédiatement : « Tu es juge », et il ne veut pas qu'il existe dans cette ville un citoyen qui critique le nombre des magistrats [2]. C'était là, en effet, une exception bien rare; il y avait, au contraire, des citoyens qui, non contents de siéger dans le tribunal auquel le sort les avait attachés, trouvaient le moyen de se faire inscrire à plusieurs autres [3]; ce n'était point par dévouement ni par amour de la justice : ceux-là commettaient une fraude qui avait pour but et pour résultat de leur faire recevoir plusieurs fois le salaire attaché à la fonction de juge : trois oboles par audience, c'est-à-dire moins de cinquante centimes. On comprend que les malheureux dont c'était l'unique ressource aient cherché à la

1. *Les Nuées.*
2. *Les Oiseaux.*
3. *Plutus.*

doubler : écoutez cette conversation d'un vieux juge, Leliaste, avec son fils :

Le Juge. — Comment! il faut que, pour mon misérable salaire de juge, je trouve pour la maison, où nous sommes trois, du bois, du pain et un plat, et tu me demandes encore des figues.

L'Enfant. — Alors, mon père, si l'archonte ne réunit pas le tribunal aujourd'hui, avec quoi achèteras-tu notre repas?

Le Juge. — Hélas! je ne sais pas comment nous dînerons [1].

Et les pauvres étaient nombreux, à Athènes : la guerre du Péloponèse avait chassé de leurs terres et entassé dans la ville une foule d'habitants de la campagne auxquels leur qualité de citoyen interdisait le travail manuel : ils n'avaient pas d'autre moyen d'existence que le triobole distribué dans les assemblées et dans les tribunaux; on leur donnait bien juste ce qu'il fallait pour vivre. Les hommes qui s'intitulaient les amis du peuple voulaient qu'il fût misérable, pour qu'il connût ceux qui le nourrissaient et qu'il fût l'instrument docile de leur haine. C'était la corruption, et en même temps une corruption terrible, celle de la faim. Quelle devait être la situation de ces magistrats auxquels on pouvait dire : « Juges, vous n'aurez pas de pain, si vous ne condamnez pas cet accusé [2]. »

C'est le premier point de vue qu'Aristophane a envisagé, en écrivant *Les Guêpes;* il a voulu mettre au jour le vice capital de la constitution d'Athènes qui, sans exiger de preuves de capacité, ni de moralité, donnait le caractère de juge à tout citoyen et en faisait, en même temps, le serviteur de ceux qui exerçaient le pouvoir. C'est ce qui explique pourquoi le juge qu'il a mis sur la scène, dans *Les Guêpes,* s'appelait Philocléon, l'ami de Cléon, le démagogue.

Son second but était de ridiculiser la manie des procès qui ont envahi Athènes. Il ne l'a pas poursuivi seulement dans *Les Guêpes :* une partie de la parabase des Acharniens est consacrée aux plaintes des vieux soldats de Marathon que

1. *Les Guêpes.*
2. *Ibid.*

l'on cite à tout propos, devant les tribunaux, parce qu'ils ne savent plus se défendre.

Dans *Les Chevaliers*, Aristophane parle à plusieurs reprises de l'odeur des procès que l'on respire à Athènes et qui fait le bonheur de la ville. Le Juste des *Nuées* se plaint que l'on puisse être traîné en justice pour une vétille et l'honnête Patias se décide à plaider à son tour, pour ne pas faire honte à ses concitoyens. Dans *La Paix*, Mercure reproche aux Athéniens de ne rien faire pour terminer la guerre, parce qu'ils ne sont occupés que de leurs jugements, et l'un des personnages des *Oiseaux* prétend qu'à Athènes on ne sait que chanter des arrêts. Dans le *Plutus*, enfin, le poète nous fait connaître la peste d'Athènes « engendrée par les procès et nourrie par eux, c'est-à-dire par les délateurs ». Mais sa meilleure critique se trouve dans la bouche du juge des *Guêpes;* Philocléon, qu'il a déjà montré voulant plaider sur l'ombre d'un âne, annonce un peu plus loin qu'il attend avec confiance l'accomplissement de l'oracle qui prédit qu'un jour, chaque Athénien se construira un petit tribunal dans le vestibule de sa maison.

Est-ce pour éloigner ses concitoyens de cette fréquentation des tribunaux qu'Aristophane fait de la justice de son pays un portrait si peu flatteur? Est-ce par animosité contre les juges et à raison de leur soumission aux ordres de Cléon, son ennemi? Est-ce que ces magistrats n'étaient pas réellement recommandables? Le mobile importe peu, car le but était louable : le poète voulait faire ressortir la vérité et cherchait à modifier un état de choses qui compromettait l'avenir de sa patrie.

Voyons ce qu'il nous apprend. Nous savons déjà que les juges se trouvaient à la discrétion de ceux qui étaient au pouvoir; il leur manquait l'indépendance et, par suite, la qualité fondamentale du magistrat, l'intégrité. Aussi, Cléon sait-il qu'il peut les appeler à son aide; aussi leur indique-t-il l'accusé qu'ils doivent condamner; quant à eux, ils s'empressent, lorsqu'il le commande, de venir siéger « avec une provision d'ardente colère pour le venger de celui qui

l'a injurié ». Ils ne montraient pas plus d'équité pour les procès entre parties; le citoyen qui voulait débuter comme orateur citait en justice un habitant des Iles; il était certain, paraît-il, de gagner son procès et l'étranger était condamné d'avance. L'Athénien connaissait, d'ailleurs, un moyen facile d'obtenir gain de cause, c'était les sollicitations..... et ce qui les accompagnait. « Aie pitié de moi, je t'en prie; est-ce que, toi aussi, tu n'as pas volé, en remplissant une charge publique? » — « Je te supplie par cette main droite que tu sais si bien tendre, pour qu'on t'offre de l'argent[1]. » Il n'y avait plus de justice en matière civile et celui-là gagnait son procès qui avait sollicité le plus adroitement.

Et cependant ce juge indigne se drape dans son propre manteau, insigne de sa fonction; il se redresse, il reçoit avec fierté les bassesses de Cléon qui veut éloigner de lui les mouches importunes ou de tout autre flatteur qui lui cire ses chaussures[2]. Il n'admet pas qu'on doute de sa science, ni que l'on pense qu'il se trompe parfois, en jugeant. Le juge d'Athènes était donc vaniteux et rempli de lui-même, et comme tous les individus qui s'attribuent sur les autres une supériorité qu'ils n'ont pas, il avait un caractère difficile. Aristophane compare ce caractère à la saumure bouillante ou à la fumée du bois de figuier, la plus âcre de toutes[3]. Ailleurs, il fait promettre par le chœur qu'après la guerre, les juges ne seront plus durs, ni colères; mais, en attendant, il nous les montre toujours intraitables avec les accusés, toujours prêts à les mettre à la question, se désolant que l'on veuille les empêcher de les faire souffrir et refusant d'abandonner des fonctions qui procurent chaque jour le singulier plaisir de voir couler les larmes et d'entendre les gémissements de ceux qui comparaissent à la barre du tribunal. Ces larmes s'expliquent facilement par la frayeur que de

1. *Les Fêtes de Cérès.*
2. *Les Guêpes.*
3. *Ibid.*

pareils juges devaient causer aux prévenus, si ceux-ci connaissaient la disposition d'esprit qu'Aristophane donne à ceux-là. Si l'on en croyait le poète, il suffisait d'être accusé pour être condamné; les juges ne songeaient qu'à déposer leur suffrage dans le sens de l'accusation et un acquittement était une chose tellement extraordinaire qu'il suffisait pour les rendre malades. L'oracle de Delphes prédit même à Philocléon qu'il pourra attendre la mort le jour où un accusé échappera à une accusation; aussi, lorsque ce juge sévère vient présider le tribunal domestique et grotesque que Racine a transporté dans *Les Plaideurs,* il ne songe qu'à la condamnation qu'il va prononcer et il veut rendre sa sentence avant même d'avoir entendu la défense. Lorsqu'on est parvenu par fraude à lui faire acquitter le chien Labès, il tombe en faiblesse et se trouve mal sur la scène; puis, dès qu'il a repris connaissance, il adresse aux dieux cette prière qui n'est qu'une plaisante critique des condamnations fréquentes obtenues de la complaisance des juges : « Je suis perdu..... Comment donc puis-je avoir à me reprocher que mon suffrage ait acquitté un accusé! Que vais-je devenir? O dieux saints, pardonnez-moi, je l'ai fait sans le vouloir, ce n'est pas mon habitude. »

Aristophane ne trouvait pas que le portrait qu'il présentait aux Athéniens fût encore assez chargé; il l'a exagéré, en gratifiant ses juges d'un nouveau défaut, il en fait des paresseux. Il voudrait faire croire qu'ils ne trouvaient dans leurs fonctions d'autre agrément que le gain du tribole et qu'ils demandaient à quitter l'audience, dès qu'ils l'avaient reçu : « Aucun orateur, fait-il dire à Philocléon, n'a pu réussir à la tribune, s'il n'a déclaré qu'il faut renvoyer les juges, dès qu'ils ont prononcé un seul jugement. »

Mais il oublie qu'il nous les a présentés comme des individus atteints de la folie de juger; celui-là même dans la bouche duquel il place ces mots ne veut pas seulement passer ses jours et ses nuits sur les bancs du tribunal, il demande encore à y rester après sa mort, enterré sous la barre, unique objet de son adoration.

Il y a donc là une contradiction qui prouve l'exagération du poète; il a voulu donner aux juges tous les défauts, même les plus opposés : prévaricateurs et cependant remplis d'orgueil, d'un caractère insupportable, durs, cruels même, ne songeant qu'à juger et à condamner et pourtant paresseux. Voilà le tableau que notre auteur a laissé du magistrat athénien. Pour être complet, il lui a manqué un vice; Aristophane ne l'a pas oublié; mais pour faire de Philocléon un débauché, il a eu l'attention d'attendre que celui-ci eût renoncé à ses fonctions et qu'il se moquât, à son tour, des procès, de la justice et des juges.

De tout cela, il y a bien peu de choses à retenir au point de vue du caractère du magistrat; chaque homme a ses défauts et les 6,000 juges athéniens — on pourrait dire tous les citoyens d'Athènes, puisque tous remplissaient successivement ces fonctions — présentaient à l'observateur un champ trop étendu et trop varié; il était facile de relever parmi eux toutes les imperfections humaines. Rappelons-nous, d'ailleurs, qu'Aristophane n'a pas voulu faire une étude de caractère; il n'avait en vue que la situation morale et publique d'Athènes, et c'était pour démontrer la nécessité d'une réforme qu'il cherchait à faire ressortir les nombreux inconvénients de l'organisation judiciaire; s'il critiquait celle-ci, c'était surtout parce qu'elle remettait la vie et la fortune des citoyens dans les mains de juges qui ne présentaient aucune garantie de savoir, qui ne songeaient qu'à gagner leur salaire et qui, par leur pauvreté, pour ne pas dire leur misère, étaient forcément exposés et conduits à la vénalité.

L'état de choses qu'il critiquait ne fut pas changé et ses conseils ne furent pas plus écoutés, à ce point de vue, qu'ils ne l'avaient été déjà et qu'ils ne le furent dans la suite, pour la cessation de la guerre. Athènes ne sut pas éviter ces deux écueils, ils causèrent sa ruine. Elle essaya vainement de se relever avec Conon et de s'appuyer sur Thèbes victorieuse : elle avait désappris la liberté et, en la perdant, elle avait oublié toutes les grandes choses.

LA POUDRERIE DE TOULOUSE

VERS LA FIN DU PREMIER EMPIRE

PAR M. HÉRISSON-LAPARRE[1].

C'est en 1675 que Berthelot, commissaire général des Poudres et Salpêtres de France, autorisé par arrêt du Conseil d'État du 10 décembre 1669 à faire construire des moulins à poudre « partout où il le jugerait à propos », décida d'en établir un dans les environs de Toulouse, pour « assurer les besoins des armées de Catalogne, des places frontières et des services publics ».

Le Conseil des capitouls mit à sa disposition une parcelle de terrain dite « la Plate-forme », sise à côté de la chaussée de Banlève, à l'emplacement actuel de la papeterie Sirven. Cette parcelle, d'une superficie de 1 arpent 16 boisseaux (67 ares 57), se trouvait enclavée dans les propriétés des pariers du moulin du Château-Narbonnais. Un bac fut établi pour la traversée du bras supérieur de la Garonne, des prises d'eau furent ouvertes sur le bief du moulin. Par ordonnance de M. de Froidour, maître général des eaux et forêts, l'Administration des Poudres-Salpêtres dut supporter le 1/25e des dépenses d'entretien des chaussées dites de Braqueville, Boisset, la Cavaletade, la Loge, Banlève, qui, avec les terre-pleins intermédiaires, maintiennent les eaux dans le bief, et de celle du Moulin qui forme le barrage régulateur.

1. Lu dans la séance du 26 janvier 1911.

Sous le premier Empire, la Poudrerie, qui s'était étendue par des acquisitions de parcelles appartenant aux pariers du moulin du Château-Narbonnais, disposait de trois usines à pilons et d'un équipage de mine, qui lui permettaient de produire, en travail normal de jour, 150,000 kilos de poudres de mine, de chasse et de guerre par an.

L'Administration des Poudres possédait à Toulouse deux autres établissements : un atelier de fabrication du salpêtre et une raffinerie, qui travaillait, outre le salpêtre fourni par cet atelier, celui que lui apportaient les salpêtriers commissionnés des sept départements formant la circonscription du commissariat.

Jusqu'en 1840, la Poudrerie resta sur son emplacement primitif; en s'étendant sensiblement, sans que sa superficie ait dépassé 2 hectares. A cette époque, une explosion formidable détruisit la plupart des bâtiments, en tuant ou blessant presque tous les ouvriers. Les dégâts causés au voisinage furent si considérables que l'on décida le transfert de l'établissement à la pointe méridionale de l'île du Grand-Ramier, où elle occupe actuellement, y compris ses annexes de l'île d'Empalot, une superficie de plus de 45 hectares.

En 1810, la Poudrerie se trouvait dans une situation difficile, par suite de l'insuffisance du commissaire chargé de la direction des établissements de Toulouse. Les besoins des armées allant en croissant, l'Administration jugea un changement de personne indispensable et appela à Toulouse le commissaire d'Avignon, M. Royer-Desgranges, connu pour son énergie et sa compétence. A la raffinerie d'Avignon, ce commissaire avait rendu les plus signalés services, en réorganisant la récolte des matériaux salpêtrés et la fabrication du salpêtre, que l'application intempestive des méthodes dites révolutionnaires avait gravement compromises. C'est à Turgot que la France avait dû l'organisation des « salpêtriers commissionnés », qui lui permit de suffire à la production intensive des poudres de guerre nécessitée par les événements, alors que l'Angleterre, disposant des ressources

que lui fournissaient ses colonies, avait peine à assurer ses fabrications et ne pouvait satisfaire aux demandes pressantes de la Prusse, son alliée, complètement démunie de salpêtre. La récolte, le lavage méthodique des terres salpêtrées, la fabrication et le raffinage du salpêtre avaient été étudiés sous la direction des administrateurs des Poudres et Salpêtres, qui comptaient dans leurs rangs, avec Lavoisier, Bottée, Riffaut, les Champy, dont les travaux sont restés classiques. A l'exception de l'illustre Lavoisier, dont on ne saurait trop déplorer le supplice, ces administrateurs restèrent en fonctions pendant toute la durée de la Révolution et de l'Empire. C'est à cette circonstance que doit être attribuée pour la plus large part la marche régulière du service, reconnue à plusieurs reprises par Napoléon, qui ne se montra avare ni de félicitations ni d'encouragements.

Lorsque l'installation des ateliers révolutionnaires menaça un moment d'entraver de façon irrémédiable les opérations régulières des salpêtriers, les administrateurs s'adressèrent au Comité de Salut public et obtinrent les mesures de réparation nécessaires. Les commissaires des Poudres reçurent pleins pouvoirs et arrivèrent assez rapidement à arrêter l'anarchie naissante. M. Royer-Desgranges s'était grandement distingué dans cette lutte, rendue difficile par le conflit des passions locales et les résultats obtenus par sa fermeté l'avaient recommandé au choix de l'Administration pour relever ses établissements de Toulouse. Mais, propriétaire dans les environs d'Avignon, établi, pensait-il, à demeure dans un pays où il comptait de nombreuses sympathies, notre commissaire fut bien loin de considérer comme une faveur le déplacement qui lui était ordonné. Il trouva dur d'être chargé, à un âge déjà mûr, d'une mission, flatteuse sans doute, mais dont il comprenait les difficultés, et, avec une liberté qui étonne, il ne craignit pas d'exprimer, en termes amers, ses doléances. Se plaignant d'être sacrifié à des intérêts particuliers, il demande d'abord un congé; puis, prenant prétexte d'une crue du Rhône, qui interrompt les communications avec le Languedoc, ensuite

de la mort de son régisseur, qu'il doit s'occuper à remplacer, il retarde son départ de telle sorte que, désigné pour remplir à partir du 1er mai, à Toulouse, les fonctions de commissaire en chef, il n'y arrive que le 1er juin. Les administrateurs prennent fort mal cette licence et le lui font durement sentir : « Nous avons reçu en son temps, Monsieur, lui mandent-ils, votre lettre relative à votre entrée en fonctions et nous ne vous dissimulons pas notre extrême mécontentement de l'inconvenance avec laquelle elle est écrite. Ni vous, ni aucun de vos collègues n'avez jamais été sacrifiés par l'Administration à des intérêts particuliers. Si vous avez des sacrifices à faire, c'est à votre état de commissaire des Poudres que vous les devez, parce que cet état exige que vous soyez toujours prêt à vous rendre partout où le service vous appelle, soit pour des fonctions temporaires, soit pour résider. »

Après lui avoir notifié qu'il est passible d'une retenue de quinze jours de solde, les administrateurs se bornent à imputer au commissaire le salaire pendant ces quinze jours de l'employé supplémentaire que l'on a dû embaucher pour assurer le service. Cette sanction mitigée n'est même pas maintenue; on a besoin de M. Royer-Desgranges et, finalement, on passe l'éponge sur ses velléités d'insubordination.

Dès son arrivée à Toulouse, notre commissaire justifie la confiance de l'Administration. Il s'occupe activement de la réorganisation de la vente des poudres de commerce. Il signale aux préfets de sa circonscription les désordres dans cette partie du service qui ont été, dit-il, « introduits par la cupidité, maintenus par la faiblesse et propagés par l'impunité. L'inexpérience, le peu de fidélité de certains débitants commissionnés, la liberté dont se permettent d'user un grand nombre de citoyens de vendre couramment, au mépris des lois, des poudres autres que celles du Gouvernement, sont les causes qui constituent ces désordres, dont il importe d'arrêter le cours ».

Il tient la main à l'exécution des règlements pour la récolte du salpêtre et arrive à assurer l'approvisionnement de la

Poudrerie, malgré l'activité donnée à la fabrication que le ministre de la Guerre a prescrit de conduire en travail extraordinaire, afin d'assurer les besoins croissants des armées.

Mais voici de nouveaux tracas : les ouvriers des établissements de Toulouse, une cinquantaine pour l'ensemble, dont une quinzaine de poudriers, réclament une augmentation de solde. Ces ouvriers ne touchaient, en majorité, que 42 francs par mois, ceux de première classe arrivant à 60 francs. Or, les prix des denrées de première nécessité ont considérablement augmenté en 1810, les ouvriers ne peuvent plus suffire aux besoins de leurs familles. Le commissaire soutient énergiquement leurs revendications et demande un relèvement de 8 francs pour les ouvriers à 42 francs et de 10 francs pour ceux qui touchent 60 francs par mois. Le ministre de la Guerre se fait tirer l'oreille. D'abord, la réclamation ne semble pas correcte, ayant le caractère d'une coalition; puis, il ne s'explique pas pourquoi on ne demande pas un relèvement uniforme. Enfin, il exige des renseignements précis sur la hausse signalée.

La municipalité, sollicitée par le commissaire, fournit un état comparatif qui établit que, de 1809 à 1810,

La viande est passée de 0 fr. 80 à 0 fr. 90 la livre,

Le blé, de 14 francs à 26 fr. 43 l'hectolitre,

Le vin, de 18 francs à 35 francs l'hectolitre,

Le pain, de 13 centimes à 19 centimes la livre,

Les autres denrées de première nécessité ont suivi. Ces constatations, appuyées d'un rapport du préfet, ont raison des résistances; toutefois, le ministre n'accorde, et pour le premier semestre 1810 seulement, qu'une prime uniforme de 6 francs par mois. Les ouvriers se contentent de ce demi-succès, mais le 1er juillet ils réclament le maintien de cette allocation et M. Royer-Desgranges ne peut éviter leur départ qu'en leur accordant ce maintien, ce quoi faisant il excède manifestement ses pouvoirs. Tout en le lui faisant assez aigrement remarquer, le ministre cède encore. Les ouvriers déclarent alors qu'ils entendent que la prime soit

également maintenue pour 1811. Le préfet insiste en leur faveur et propose, au cas où cette réclamation ne serait pas admise, d'appliquer aux ouvriers des Poudres et Salpêtres la militarisation, qui vient d'être décidée pour ceux des Manufactures d'armes. Cette solution, qui aurait assuré la stabilité du personnel, est rejetée par le ministre. Il est ordonné au 3e bataillon d'artillerie, dont le dépôt est à Toulouse, de fournir au service des Poudres et Salpêtres les hommes qu'il jugera nécessaires pour assurer la marche de ses fabrications. Ces hommes seront des volontaires, ils recevront la même solde que les ouvriers et devront être changés chaque trimestre, de façon à ne pas perdre contact avec leur corps d'origine. Voilà notre commissaire bien loti, obligé de recommencer, sans relâche, le dressage d'ouvriers qui lui sont enlevés dès qu'ils commencent à être au courant. Dans cet embarras il a recours au major de l'artillerie qui voit, naturellement, de fort mauvais œil ce prélèvement sur son effectif, mais celui-ci est sèchement rappelé à l'ordre. Quant à M. Royer-Desgranges, le général baron Evain, directeur de l'artillerie au ministère, lui signifie que les intentions de l'Empereur sont définitives et que, s'il se sent incapable d'y satisfaire, on cherchera un autre commissaire qui saura en assurer l'exécution.

Il faut se soumettre, et cependant la fabrication prend chaque jour plus d'intensité et l'organisation des cohortes enlève une tranche du personnel et, enfin, paraît un décret ordonnant la levée, dans le département de la Haute-Garonne, de deux mille hommes, pris parmi ceux de vingt à quarante ans, pour constituer les gardes nationales destinées à la défense des frontières. L'application de ce décret va englober la totalité des ouvriers de la Poudrerie. Cette fois, M. Royer-Desgranges s'insurge, il réclame pour son personnel l'exception dont profitent les agents des administrations publiques, les instituteurs, professeurs, ecclésiastiques, même les courriers et les postillons. Le ministre reste inflexible et l'infortuné commissaire, réduit à ses canonniers, qui ne sont que de passage dans ses établissements, ne peut maintenir l'ac-

tivité des fabrications que grâce au racolage de quelques vieux ouvriers, plus ou moins impotents, qui lui servent à encadrer et à dresser les militaires.

Au cours de ces incidents, une partie des troupes engagées en Espagne sont rentrées en France. Ces détachements, que Soult envoie à l'Empereur pour combler les vides créés par la campagne de Russie, sont de bonne trempe. C'est, pour une large part, à leur valeur guerrière que Napoléon devra ses succès de la campagne de 1814, mais leur discipline s'est affaiblie au cours de la guerre de guerillas qu'ils ont si longtemps soutenue. Les administrateurs des Poudres signalent que les produits des ventes de la Régie décroissent parce que les soldats vendent la poudre de leurs cartouches, et il faut en arriver à ordonner le retrait et la mise en lieu sûr des munitions.

L'armée évacue définitivement l'Espagne, elle devient l'armée de Bayonne et, enfin, débordée par les forces alliées, elle se replie sur Toulouse, où le duc de Dalmatie va livrer la dernière bataille. La Poudrerie pousse activement ses fabrications; en un mois, elle arrive à produire plus de 40,000 kilos de poudres à fusil et à canon.

Voici en quels termes M. Royer-Desgranges rend compte aux administrateurs des événements :

Le 10, jour de Pâques, l'ennemi qui, depuis plusieurs jours, avait manœuvré pour cerner Toulouse, fit plusieurs attaques, vers les six heures du matin. Bientôt une affaire générale et très majeure s'engagea sur toute la ligne. Le feu, des deux côtés, dura, presque sans interruption, jusqu'à la nuit, qui le fit cesser. Le lendemain, lundi, fut assez calme, de part et d'autre, mais les résultats de la journée de la veille décidèrent à la retraite. J'avais reçu les ordres les plus pressants de continuer sans relâche les fabrications et, jusqu'au dernier moment, de livrer chaque jour les poudres perfectionnées à des officiers chargés de les enlever; c'est au point que le dimanche, à onze heures du soir, me trouvant à la Poudrerie, il m'y fut adressé une demande à la suite de laquelle je livrai encore quarante-deux barils, le lundi, à la naissance du jour. J'ignorais ce qui se passait relativement à l'armée française, lorsqu'à huit heures du soir, je reçus une lettre de M. le Général commandant l'artillerie par laquelle il me prévenait que l'armée se mettrait en mouvement à neuf heures et qu'il

donnait l'ordre de faire retirer de la Poudrerie les ouvriers canonniers, qui y avaient été maintenus jusque-là, pour qu'ils fussent rendus à neuf heures précises au parc de l'armée, après avoir submergé les poudres et matières qui restaient dans l'établissement. Cet avis ne me laissant plus aucune incertitude sur la prompte retraite de l'armée, je me décidai à faire mes dispositions pour me retirer avec elle, je les fis très précipitamment et, enfin, à une heure après minuit, je quittai Toulouse avec l'arrière-garde. Je ne sais ce qui a été fait quant aux ordres donnés par le général commandant l'artillerie. Je suis en ce moment à Carcassonne, d'où je vous écris, sans savoir si cette lettre vous parviendra. J'y suis retenu par une indisposition résultant des fatigues que j'ai essuyées, mais qui, je pense. ne sera pas de longue durée. Ma situation est des plus pénibles; séparé de mes enfants, ayant abandonné partie de mes effets, je ne sais de quel côté tourner mes pas, dans l'état d'incertitude où tout le monde se trouve.

Cette lettre est du 16 avril. Elle établit que, contrairement à certaines opinions, Soult n'a pas été conduit à la retraite par le manque de munitions. Non seulement la Poudrerie avait satisfait à toutes les réquisitions, mais elle disposait, comme nous le verrons plus loin, de 7.500 kilos de poudres prêtes pour l'emploi, qui furent saisies par le commandant de l'artillerie de l'armée anglaise.

C'est que, contrairement aux ordres formels que le commissaire avait reçu, les poudres en fabrication n'avaient pas été submergées, pas plus que le matériel n'avait été détruit. Il est curieux de le constater, non seulement M. Royer-Desgranges ne paraît pas sentir la gravité de sa désobéissance, qui laissait aux mains de l'ennemi un stock important de poudres, des approvisionnements et un matériel tout prêt à fournir à ses besoins, mais il semble tirer quelque vanité de sa conduite, se flattant d'avoir, en agissant comme il l'a fait, sauvegardé les intérêts de son Administration.

Rentré le 23 à Toulouse, il annonce que le commandant de l'artillerie de l'armée anglaise s'est fait délivrer les 7,500 kilos de poudres perfectionnées restées à la Poudrerie et a bien voulu lui en donner une décharge régulière. Il narre avec complaisance une visite de lord Wellington qui a daigné le féliciter de la bonne tenue de ses établissements.

Cependant les administrateurs, qui en sont à la lettre du 16 avril, se préoccupent des conséquences des ordres péremptoires donnés par le duc de Dalmatie à son départ de Toulouse; ils demandent des précisions.

Le 31 mars, répond le commissaire, je reçus du commissaire extraordinaire de l'Empereur, comte Caffarelli, la lettre suivante :

« Vous voudrez bien évacuer ou détruire, autant qu'il sera en vous, les salpêtres bruts et raffinés qui se trouvent dans vos établissements, en ne conservant de ces derniers que ce qu'il faut pour une fabrication de dix à douze jours. Dans le cas où cela ne serait pas exécutable, vous les laisserez tels quels. Au cas d'évacuation, vous les dirigerez sur la ligne du canal. Quant aux matières qui sont en cours de fabrication, vous les détruirez seulement lorsque les ordres vous seront donnés pour l'évacuation, vu que M. le duc de Dalmatie désire maintenir la Poudrerie en activité pour les besoins de son armée, autant que les circonstances le permettront. »

« Quelques jours auparavant, j'avais pris la précaution de faire arrêter à Carcassonne un envoi de 13,000 kilos de salpêtre, venant de Marseille et, dès réception de cette lettre je fis évacuer de Toulouse sur le même point quarante-deux fûts. C'est tout ce que je pus évacuer, faute de moyens de transport, en raison de ce que les communications sur cette ligne n'étaient pas assurées. La destruction des matières me répugnait infiniment, je ne m'occupai donc plus que de continuer, avec l'activité qui m'était prescrite, les fabrications de poudres de guerre, jusqu'au 11 avril, à huit heures du soir, que les ordres donnés pour l'évacuation de l'armée à neuf heures me furent transmis par un avis que je reçus du général commandant l'artillerie et dont je vous ai déjà donné connaissance. Cet avis était pressant, je me rendis sur-le-champ à la Poudrerie. Ainsi qu'il le prescrivait, je renvoyai, sans perdre de temps, au grand parc, les cannoniers qui étaient employés à la fabrication, je fis cesser le travail et prescrivis au maître poudrier de *ne rien détruire, à moins qu'il n'y fut contraint ultérieurement.* Telles sont, Messieurs, les dispositions qui ont eu lieu de ma part et qui ont sauvé de la destruction les matières qui existaient dans vos ateliers. »

On le voit, le commissaire reconnaît nettement avoir contrevenu aux instructions de l'autorité militaire et l'avoir fait avec réflexion, en sacrifiant aux intérêts terre à terre de son administration, ceux primordiaux de l'armée française en retraite, par l'abandon aux ennemis d'approvisionnements

qu'il avait reçu l'ordre de détruire et d'un matériel en parfait état de fonctionnement, que son devoir était de rendre inutilisable.

Il ajoute, du reste, que sa conduite lui a valu les félicitations du duc d'Angoulême et qu'en fait, les seules pertes qu'il ait constatées ont trait à quelques futailles employées par l'armée française pour barricader les avenues de la ville.

Il n'est cependant pas sans éprouver quelques inquiétudes. Si le commandant de l'artillerie de l'armée anglaise a consenti, avec la meilleure grâce du monde, à donner récépissé des 7,500 kilos de poudres trouvées par lui à la Poudrerie, les livraisons faites, au cours de la bataille, à l'armée française ne sont justifiées par aucun reçu régulier. Il faut se mettre à la recherche du colonel chargé des approvisionnements; on le retrouve enfin, et la signature si désirée peut être transmise à l'Administration. Puis, voici un nouveau souci, ces poudres fournies à l'armée, au cours de la lutte, n'ont pu être soumises aux épreuves réglementaires et ceci constitue un fort accroc à la forme. Il faut trouver une excuse. M. Royer-Desgranges s'y applique laborieusement; il est tout heureux de pouvoir écrire : « Si on n'a pas procédé à ces épreuves, c'est par crainte de déceler aux ennemis la position de la Poudrerie, qu'il y avait intérêt à leur dissimuler, pour éviter qu'ils ne dirigent leurs feux sur l'établissement. »

Ce prétexte est admis et l'Administration, reconnaissante à M. Royer-Desgranges des soins qu'il a pris de sauvegarder ses installations et ses approvisionnements, n'insiste pas sur la violation des ordres qu'il a reçus à l'occasion de l'évacuation. Bien plus, elle le recommande à la bienveillance du ministre de la Guerre et a la satisfaction de lui annoncer, le 1er janvier 1815, sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Les Cent-Jours purent causer quelques transes au nouveau légionnaire, mais ils furent trop vite écoulés et, avec l'ordre de régler de nouveau les fabrications en marche

extraordinaire, ils n'ont laissé d'autre trace dans les archives que des prescriptions concernant le libellé des commissions des agents. Waterloo survint même avant que l'aigle ait pu remplacer les lys sur toutes les commissions de la circonscription.

UN ÉPISODE
DES
DERNIERS TROUBLES DE LA LIGUE
DANS UNE PETITE VILLE DU LANGUEDOC (1595).

PAR M. BARRIÈRE-FLAVY[1].

1595. — Henri de Navarre est désormais roi de France incontesté. L'absolution pontificale, en se substituant à celle que le clergé gallican avait octroyée au Béarnais calviniste à Saint-Denis, allait bientôt dissiper les derniers scrupules. Les villes reconnaissaient le nouveau roi, et les grands faisaient tour à tour leur soumission chèrement achetée.

Joyeuse, en Languedoc, tentait une suprême résistance dans le but d'obtenir satisfaction plus large aux demandes adressées au roi, auquel il reprochait de ne les avoir point accueillies comme il l'espérait, et quoique la réponse eût été favorable à la plupart des articles des États de la Ligue, de la Province, du Parlement et de la ville de Toulouse.

Il mit aussitôt des garnisons à Albi, Gaillac, Lisle, Rabastens, Lavaur, et, le 11 avril 1595, avec le concours de plusieurs seigneurs qui lui étaient attachés, il s'emparait de l'hôtel de ville et des portes de Toulouse. Le cordelier Maurel, après avoir prononcé dans la cathédrale Saint-Étienne de violentes paroles en faveur de la Ligue, armé d'un coutelas d'une main, brandissant une croix de l'autre, ameutait le peuple et parcourait la cité aux cris de : *Vive la Ligue!*

1. Lu dans la séance du 2 février 1911.

Le roi, prévenu par Aymeric de Vic, conseiller d'État, de l'entreprise du duc de Joyeuse, écrivit aux villes et communautés de la province pour exposer la conduite de celui-ci, ordonna au duc de Ventadour et au maréchal de Matignon de lever le plus de troupes possible en Languedoc et en Gascogne, et de marcher sur Toulouse et les autres villes du haut Languedoc qui avaient embrassé la cause de Joyeuse.

Le siège, suivi de la reddition de Castanet en août 1595, est un des faits d'armes de cette campagne. Le maréchal de Matignon avait renforcé les troupes de Ventadour devant cette place et contribué à sa capitulation. L'*Histoire de Languedoc* dit que le maréchal tourna alors du côté du Rouergue et soumit en passant Cordes d'Albigeois.

Est-ce au commencement ou à la fin d'août que Matignon passa la Garonne à Portet pour se joindre à Ventadour devant Castanet? Nous n'avons aucune précision à cet égard. Toutefois, c'est à ce moment-là que se place l'épisode que nous avons à relater.

Plusieurs villes du Toulousain, et notamment celles de la basse vallée de l'Ariège, avaient suivi le mouvement insurrectionnel de Joyeuse. A Auterive fut placé le capitaine Jean Durban, sieur de Saint-Julien, avec une compagnie de gens d'armes, dont quelques hommes détachés à Cintegabelle, en vue de défendre ces places et de couvrir une partie du Lauraguais contre les forces de Matignon qui, en août 1595, se trouvait sur la rive gauche de la Garonne, en amont de Muret[1].

1. Cette troupe de ligueurs demeura à Auterive pendant cinq semaines.

Le capitaine Saint-Julien se logea chez Madonne Jehane Martine, veuve de Jehan Lancefoc, marchand. Elle réclama aux consuls d'Auterive le remboursement des dépenses que le séjour des ligueurs lui avait occasionnées et n'obtint, après quatre années de démarches, qu'une indemnité de 40 écus.

Pierre Cantal, un des notaires d'Auterive, notait dans son registre de 1595 que « en cette année larmée de M. le mareschal de Matignon en ce peys, et à ces fins pour nous deffendre contre luy, le cappitene Saint-Jullien estant logé en la présent ville ».

Mais, si les localités situées sur la rive droite de l'Ariège avaient moins à redouter le passage de l'armée royale, il n'en était pas de même de celles qui se trouvaient dans la région des coteaux et le voisinage de la Garonne.

De ce nombre était la petite ville de Gaillac-Toulza.

A l'époque où se déroulent ces événements, Pierre Morcorol, Bernard Squivier, Pierre Masse, Guillaume Delajous, en étaient consuls nommés depuis la Toussaint de l'an 1594, par l'abbé de Calers et le juge royal du lieu; car la seigneurie de cette ville appartenait en paréage, depuis 1268, aux religieux du monastère voisin de Calers et au roi de France, comme successeur du comte de Toulouse.

Gaillac avait-il pris parti pour la Ligue? était-il demeuré fidèle au roi? Nous l'ignorons. Mais, ce qui est certain, c'est que le voisinage de l'armée de Matignon préoccupait les consuls qui, le 4 août, envoyèrent un messager à leurs collègues de Saint-Sulpice, pour savoir si elle avait passé la Garonne. La réponse dut être affirmative, car le 14, le syndic s'empressait de faire réparer les murailles et *acotrer* la Tour de la porte de Dessus.

Entre temps, le maréchal de Matignon, pénétrant dans la vallée de la Lèze, s'arrêtait avec son état-major dans la ville de Saint-Sulpice.

Les habitants de Gaillac redoutaient la venue de l'armée royale, soit parce que les excès commis par les soldats la fissent précéder d'une certaine terreur, soit peut-être qu'ayant un instant penché vers la Ligue, ils eussent à craindre les représailles des royalistes.

Quoi qu'il en fût, ils jugèrent prudent de déléguer le premier consul vers le maréchal « pour luy faire déclaration que la présent ville de Gaillac Tholozen et habitans estoint dobéissance du Roy et du dit sieur mareschal ».

Dans cette délicate expédition, il se fit assister d'Hector de Saman, sieur de Maure, personnage considérable dans la région, beau-frère du gouverneur du château de Foix, et qui tenait le parti du roi.

Le consul n'avait pas grandes ressources et, pour faire

le voyage escorté d'un valet à cheval, il dut emprunter une double pistole à Jehan Ysalguier, baron de Grazac. Avant son départ, il acheta un chien couchant du prix de 33 livres, plus un filet, dont il eut la délicate attention de faire présent à M. de Roquépine, maître de camp du maréchal, « pour avoir sauvegarde pour la ville pour et afin que ladite armée ne fit aucune course sur la seigneurie de ladite ville ». Mais, pour avoir l'*acte de reception et exemption*, il dut payer 14 livres au secrétaire du maréchal, plus 3 sols, une main de papier.

Quelques jours se passèrent sans incidents; lorsque, le 24 août, les consuls reçurent du maître de camp du maréchal un *mandement* leur enjoignant d'envoyer sur-le-champ, à Saint-Sulpice, trois paires de bœufs et un cheval pour l'attelage du canon, et trois charrettes pour le transport des munitions. Le conseil politique, aussitôt réuni, décida d'accorder ce qui était demandé, avec estimation préalable des animaux fournis[1]. Chaque bête allait, sous la conduite d'un homme payé 6 sols, et le tout sous la direction du capitaine de Bajou, auquel les consuls donnèrent 1 livre 4 sols. Il convient de dire en passant que le bétail ainsi confié à l'artillerie de Matignon disparut, sans que les propriétaires fussent jamais indemnisés de la perte.

Les habitants de Gaillac pensaient bien en être quittes à ce prix avec l'armée royale lorsque, le 28 août, une compagnie de chevau-légers, sous les ordres de Gilles de Léaumont, baron de Puygailhard[2], entra dans la ville et s'y installa sans autre formalité.

Les bourgeois de Gaillac, auxquels l'expérience avait appris ce que la visite des gens de guerre entraînait de violences de toute sorte[3], s'empressèrent d'enfermer dans les

1. Il fut donné un bœuf par le prémier consul; un autre par P. de Saint-Laurens, les autres par divers bourgeois.

2. Les armes des Léaumont sont : d'azur, à un faucon d'argent perché, lié et grilleté de même.

3. La ville de Gaillac-Toulza avait été prise le 20 février 1577 par les Réformés, qui en demeurèrent maîtres jusqu'au 1er juillet 1580, où

coffres et *gueches* de l'église leurs papiers et meubles les plus précieux, quelque argent et les bijoux des femmes.

L'église de Gaillac, située sur le point le plus élevé de la ville, appuyée aux remparts, était défendue par un clocher fortifié. Elle constituait, en quelque sorte, une citadelle. Il y avait donc lieu de croire que ces trésors apportés à la hâte se trouveraient désormais à l'abri du pillage.

Or, il advint que dans la nuit du 29 août, une grande clameur s'éleva tout à coup dans le bourg. Des cris de trahison et de mort retentirent, et une troupe d'hommes d'armes de la compagnie du sieur de Saint-Julien, à laquelle certains habitants — prétendit-on — auraient ouvert les portes, firent irruption dans la ville. Les soldats de Puygailhard, surpris désarmés, se défendirent mal : et ce fut un grand tumulte et une effroyable mêlée. Quelques hommes y trouvèrent la mort; mais les ligueurs s'emparèrent des chevaux de la compagnie de Puygailhard qu'ils amenèrent avec les bagages et une grande quantité d'armes.

Les soldats profitèrent de la confusion générale pour se livrer au pillage de quelques maisons.

La colère du baron de Puygailhard fut d'autant plus grande que la complicité de quelques habitants dans cet attentat était manifeste. Il lança contre la ville les plus terribles menaces, et, sur-le-champ, fit arrêter et étroitement garder par ses hommes les consuls et quelques notables. Il exigea de la communauté, pour l'indemniser des pertes qu'il venait de subir, une somme énorme, sous menace de livrer la ville au pillage et de l'incendier après.

Sur le refus des consuls qui déclinaient toute responsabilité, le lieutenant de Matignon se saisit d'abord de l'église, força les coffres, pilla toutes les choses précieuses que les habitants y avaient déposées, les ornements du culte et les vases sacrés — *de grande et notable valeur*, — puis il fit

les catholiques la reprirent et la démantelèrent. Mais les Réformés retranchés dans des maisons fortifiées voisines du bourg, dites Bourrianne et les Pesquiés, harcelèrent encore longtemps les habitants de la ville et des campagnes.

fouiller les maisons, les greniers, les étables, pour en retirer les meubles, grains et animaux qui s'y trouvaient. Les grains furent entassés dans l'église et les bestiaux conduits hors la ville.

En présence de ce désastre, les consuls supplièrent Puygailhard de leur permettre de racheter ce qui venait de leur être enlevé, soit de *composer* avec lui, selon l'expression du temps. Celui-ci y consentit, moyennant le paiement immédiat de 3,000 écus ou 9,000 livres.

Durant les jours qui suivirent cet accord, les consuls affolés frappèrent à toutes les portes afin de trouver tout ou partie de la somme exigée par le lieutenant de Matignon. Ils envoyèrent un messager au capitaine Jean Le Comte, gouverneur de Foix, pour le prier de leur prêter les fonds nécessaires, et adressèrent même une supplique au duc de Joyeuse. Mais ce fut inutilement.

Les consuls se virent alors réduits à implorer le sieur de Maure, afin qu'il voulût bien répondre pour eux, s'engageant à lui rembourser la somme dans le délai qu'il fixerait. C'est pourquoi, le 12 septembre, le sieur de Maure se reconnut débiteur envers le baron de Puygailhard, et en présence de plusieurs gentilshommes[1], de la somme de 3,000 écus, payable fin octobre au château de Longages, et ce, pour la recouvrance de la ville de Gaillac-Toulza. Aussitôt après, le conseil politique de Gaillac s'obligeait à rembourser pareille somme au sieur de Maure dans le délai d'un mois[2].

Il ressort en outre, des pièces des procès que la communauté eut plus tard à soutenir, que de Maure s'engagea aussi — nous ignorons pour quel motif — à payer une somme de 516 écus 40 sols au capitaine Saint-Julien[3].

1. Nobles François Fauré, sieur de Massabrac; Jean de Sers, sieur de Lisle et Gueites; Jean de Villemur, sieur de Justignac.

2. Le conseil général de la communauté ratifia la délibération du conseil en présence de nobles Jean de Sers sieur de Lisle; J. de Villemur; Melchior de Hunaud, sieur de Saint-Michel; Jean François du Bourc, de Carbonne.

3. Il paraît que ce même jour, les habitants de Gaillac auraient

Le premier versement de la rançon fut fait par M. de Montastruc au nom du sieur de Maure, le 14 septembre ; et s'éleva à 860 écus, pour le rachat de quatre chevaux.

Cependant, le baron de Puygailhard avait informé le maréchal de Matignon de l'événement tragique du 29 août et exposé l'état lamentable auquel sa compagnie de chevau-légers avait été réduite.

Une compagnie de gens de pied, celle de M. de Vic, fut aussitôt envoyée à Gaillac pour maintenir les habitants sous l'obéissance du roi.

Néanmoins, l'intervention du sieur de Maure avait sauvé la ville du pillage et de l'incendie et disposé plus favorablement le lieutenant de Matignon qui se décida à quitter Gaillac, peut-être aussi bien mandé par son chef qui devait alors se trouver en Quercy. Il partit en effet, le 13 ou le 14 septembre ; mais il emmena avec lui un grand nombre de bœufs, d'ânes, de porcs, et emporta dans des charrettes tout ce qu'il put de grains et de meubles, dont la valeur totale, au dire des consuls, s'élevait à plus de 4.000 livres.

Peu après — 19 septembre, — sur l'ordre de Matignon, le sieur de Maure établissait une garnison de douze soldats au fort de l'église de Gaillac, pour la garde de tout ce qui s'y trouvait encore, avec autorisation de vendre, le plus tôt possible, les grains enlevés aux habitants, en vue d'indemniser le baron de Puygailhard. La petite garnison était naturellement entretenue par la communauté et payée à raison de 5 livres par homme et par mois, et ne devait être ôtée qu'après l'acquittement complet des 3,000 écus[1].

Les consuls furent alors admis à pénétrer dans l'église; et, en présence du sieur de Maure, procédèrent à l'inventaire des objets de toute nature qu'on y avait entassés.

remis au capitaine Saint-Julien 200 pistoles, pour la restitution immédiate de quelques chevaux de la compagnie du baron de Puygailhard.

1. Le chauffage et l'éclairage du corps de garde coûta : 20 livres 19 sols à la Communauté.

On y trouva, entre autres choses : 213 setiers de blé et 86 de mouture; une grande quantité de bois en grume; 217 linceuls; 246 serviettes; 78 pièces de toile; de nombreux *garniments* ou garnitures de lit; des tapis, des courtines, des pièces de sarge ou serge; des piles de lin; 86 robes de femmes; 95 chemises; des payrols ou chaudrons; des *métails*, des *ferrats* ou seaux; 250 plats; 177 écuelles; de nombreux récipients de toute forme appelés justes, cars, ucheaux, aygassiers, etc.; des salières, des chandeliers, des bassins de cuivre, une infinité d'objets divers et d'ustensiles de cuisine.

Nous ne saurions dire si les habitants obtinrent la restitution de tous les objets variés dont ils avaient été dépouillés; mais les grains furent vendus en totalité par les soins du sieur de Maure à son beau-frère, Jean Le Comte, gouverneur du château de Foix, pour le ravitaillement de cette place dans laquelle le sieur Daudou (Claude de Lévis), gouverneur de la province, le tenait alors assiégé. Le transport des blés, par charrettes, fut encore effectué aux frais de la communauté de Gaillac, et s'élevèrent à plus de 64 livres.

La vente produisit environ 500 livres qui furent remises à Puygailhard à valoir sur sa créance.

Cependant, le délai accordé par le sieur de Maure aux habitants de Gaillac pour se libérer envers lui allait expirer; et la plus grande partie de la somme restait à trouver. Les consuls empruntèrent encore 400 écus au sieur de Justignac et 50 écus à Bernard de Verdaïs, riche marchand du village voisin de Lissac, que les temps troublés avaient enrichi et qui s'était anobli lui-même. Mais, s'ils étaient maintenant débarrassés de la présence fort désagréable des gens de guerre, ils n'en restaient pas moins aux prises avec une situation financière dont la liquidation présentait les plus grandes difficultés.

Le mois d'octobre touchait à sa fin, et les consuls n'avaient pu se procurer que 616 écus, provenant d'emprunts et de la vente des grains. Le premier consul dut payer de

ses deniers une somme de 655 livres à deux officiers de chevau-légers, pour rachat de leurs équipages.

Le 1er novembre, suivant l'ancienne coutume. avait lieu la mutation consulaire en présence de l'abbé de Calers et du juge de Rieux ou de son lieutenant au siège de Gaillac, entre les mains duquel les nouveaux élus devaient prêter serment. Or, la situation était alors à tel point délicate, que les consuls nommés refusèrent les fonctions et la prestation de serment. Le juge dut les y contraindre par un jugement qui coûta 1 livre 1 sol, sans préjudice de 24 sols pour le déplacement de ce magistrat, 10 sols pour son greffier, et de 4 liv. 14 sols d'honoraires au notaire de Saint-Ybars qui retint l'acte de mutation.

Et, comme les joyeux usages du bon vieux temps ne se perdent jamais, même aux époques les plus troublées, les nouveaux consuls fêtèrent leur élection en un banquet, dont les frais s'élevèrent à 14 livres 6 sols 3 deniers.

*
* *

Les choses en étaient là, lorsque, le 26 novembre, une chaude alerte vint encore jeter l'épouvante au sein de la population à peine remise de l'affaire du 29 août.

A la nuit close, les sentinelles qu'on venait de placer sur les murailles signalèrent la présence d'un homme qui pénétrait dans la ville par la palissade joignant la porte dite de Dessus. « L'alarme fut aussitot criée par toute la ville »; dit la relation de cette anecdote.

Les bourgeois en armes se précipitèrent dans la rue, où les consuls venaient d'appréhender l'intrus que l'on trouva porteur d'une épée et de deux pédrinals. C'était Germain Gilet le fils d'un maréchal-ferrant (*fauré*) de Gaillac déjà soupçonné d'être du nombre de ceux qui, *traîtreusement*, livrèrent les portes de la cité aux soldats du capitaine Saint-Julien.

L'attitude de cet homme, la façon clandestine dont il venait de s'introduire dans la ville, accrurent encore les

présomptions qui s'élevaient contre lui; et les consuls ouvrirent une enquête qui établit non seulement sa culpabilité mais encore la complicité de plusieurs habitants[1].

La procédure entière ne nous est pas parvenue. Quoi qu'il en soit, Gilet releva appel de l'enquête, devant le sénéchal de Toulouse, le 15 février 1596, qui ordonna que toutes les pièces lui fussent transmises.

Entre temps, les consuls, estimant que les prisons de la maison commune n'étaient pas suffisamment sûres, transférèrent le prisonnier dans le fort de l'église, où il était gardé à tour de rôle par certains habitants désignés et payés par la communauté.

Or, il arriva que, trois mois et demi plus tard, le détenu, grâce à la complicité de quelques-uns de ses gardiens, parvint à s'évader, en plein midi, laissant, rivés au bois, les anneaux de fer qui le retenaient. Il disparut sans qu'on retrouvât sa trace[2].

Six ans après, en 1602, l'Official de Rieux, qui avait été saisi de l'affaire par autorisation de la chambre des requêtes du Parlement, lança un *monitoire*, en neuf articles, contre ceux qui se rendirent coupables de la trahison du 29 août 1595 et aussi contre ceux qui, ayant vu l'attentat ou en ayant eu connaissance, n'en avaient point parlé[3].

1. C'étaient entre autres : Pierre Glat, bourgeois, et Mre Dominique Darnis, prêtre de Gaillac. Les consuls rencontrèrent un jour celui-ci avec un inconnu aux portes de la ville, et lui reprochèrent avec indignation sa conduite à l'égard de la cité et son ingratitude envers les habitants et notamment les magistrats municipaux, grâce auxquels il put sortir du fort des Pesquiés, où les Réformés le tenaient prisonnier, dix ans auparavant. Il se répandit en gémissements et protestations, reconnaissant bien qu'il avait été informé du complot de trahison ourdi contre la ville, mais qu'il ne dévoila rien aux magistrats, n'attachant, prétendait-il, aucune importance aux agissements de ceux dont il connaissait les desseins. [Dépositions des témoins des 10 décembre 1595; 5 janvier 1596.]

2. L'évasion eut lieu le 5 avril 1596, à onze heures du matin.

3. « ... Contre toute personne — dit le *monitoire* — de quel estat, qualité, condition que soict qui est le personnaige ou personnaiges qui introduiret certaine trouppe de gendarmes dans ladite ville de Gailhac, la nuict du vingt neufviesme aoust mil cinq cens nonante

Les suites de cette enquête ne nous sont pas connues; elle ne donna vraisemblablement aucun résultat, comme cela se produisait dans la plupart des cas.

*
* *

Il restait cependant à opérer la liquidation pénible, le règlement de compte, en quelque sorte, de cette malheureuse affaire dont la ville de Gaillac, quoique n'étant pas en réalité responsable, devait, malgré tout, faire tous les frais.

Les consuls créés au 1er novembre 1595 durent trouver encore quelque crédit; car, en décembre, ils adressaient au sénéchal de Toulouse une requête établissant qu'une somme de 2,200 écus avait été payée au sieur de Maure, et demandant que tout le bétail enlevé par le baron de Puygailhard fût rendu à la ville ou, à défaut de ce, l'annulation du contrat.

Mais là s'arrêtèrent, pour quelque temps du moins, les versements effectués au sieur de Maure. Le baron de Puygaillard pressait cependant celui-ci; il lui écrivait au 22 mars 1596 :

Jay differe il y a long temps vous faire scavoir de mes nouvelles panssant vous envoyer Monsieur de Montastruc ou aler moy mesme parler à vous et vous represente come je faix par celle ici que vous ne deves vous heurter sur ce que ceux de Gailhac vous mandent scachant bien come vous mestes oblijé à me paier la some de trois mille escus ou il y a plusieurs honestes gens dhoneur en linstrument quy en faict foy duquel je vous ai vouleu envoyer une copie par mon balet present porteur et mesmes de la promesse que me fites par main de notaire. Je ne voudrois pour estre fort votre serviteur quil ne failhe estre payé que par douceur en raison come vous y estes oblijé

---

cinq... et contre toute personne qui scauroict pour l'avoir veu ou autrement...

IXe art. — Item contre toute personne qui scauroict quel est le personnaige ou personnaiges quen parlant du desordre et dygrasse astveneu en ladite ville auroiet dict que bien il eust du bien en icelle quil nentendoict le demender ains le tenoict pour perdu par ce que eestoict une ruine comune et domaige *in excogite* et qui ceroict marry den fere demende ».

extimant que vous estes si plain de honeur que vous ni voudriez manquer. Je vous prie donc vouloir delibrer a se porteur tout se que vous aves en main afin que je contante mes compagnons de ce que leur est advenu de se que me deves... Je nai ni ne veux avoir affaire que à vous cest à vous à treuber les expédians de faire paier ceux de Gailhac suivant leur obligation...

Le sieur de Maure assigna, en 1600, les consuls et le syndic de Gaillac en paiement de ce qui lui était encore dû par la communauté, fournissant la preuve qu'au 8 avril de cette année, il avait retiré quittance définitive de la somme de 3,000 écus des mains du baron de Puygailhard [1].

A cette instance, vint se joindre une demande du capitaine Saint-Julien, au sieur de Maure en paiement des 516 écus plus haut mentionnés. En outre, le capitaine Serys et autres gens d'armes assignaient solidairement les sieurs de Maure et de Puygailhard, faisant opposition au paiement de cette somme à Saint-Julien et requérant qu'elle leur fût adjugée ainsi que 200 pistoles. Enfin, de Maure appelait la communauté en garantie.

Le sénéchal de Toulouse, le 25 mai 1601, condamna le sieur de Maure à payer les 516 écus à Saint-Julien dans trois mois, enjoignit aux consuls de Gaillac de verser sans délai le solde des 3,000 écus au dit de Maure, ordonnant l'enquête sur les autres prétentions [2].

Le syndic et les consuls relevèrent appel devant le Parlement; l'affaire traîna naturellement en longueur et ne prit fin que dix ans plus tard, par un accord passé le 20 mai 1612, par lequel le sieur de Maure reconnut être entièrement remboursé de la somme de 3,000 écus [3].

Mais les tribulations financières de la communauté de Gaillac ne se bornaient pas encore là. En même temps qu'elle faisait appel à toutes ses ressources pour désintéresser le sieur de Maure, elle avait à soutenir des procès que la malheureuse affaire du 29 août lui suscita.

En premier lieu, plusieurs habitants de Gaillac assignè-

1, 2, 3. Archives de la Société archéologique du Midi. Fonds Esquirol, liasses d'actes de notaires de Gaillac.

rent le premier consul devant le duc de Joyeuse, pour obtenir la restitution du blé qui leur avait été enlevé par les soldats de Puygailhard. Ils eurent gain de cause et les frais de l'instance s'élevèrent à 70 liv. 12 s. 3 d.

L'Hôtel-Dieu Saint Jacques de Toulouse intenta ensuite un procès au Parlement contre la communauté, en restitution également de 160 setiers de blé pris par les soldats à un habitant, lequel grain faisait, est-il dit, partie de la succession d'un marchand de Gaillac, dont l'Hôtel-Dieu était héritier. Cela coûta à la communauté 42 liv. 10 s. 10 d.

L'abbé de Calers, à son tour, réclama une indemnité pour les grains soustraits dans ses greniers par les chevau-légers de Puygailhard.

Enfin, les héritiers du premier consul qui était en charge au moment des troubles présentèrent, après sa mort, certaines revendications à l'égard de la communauté.

Le procès ne prit fin qu'en 1618, par une sentence du sénéchal qui ne donnait, en somme, satisfaction à personne, admettant certaines demandes et en rejetant d'autres.

Il ne faudrait pas croire pourtant que les turpitudes de la communauté de Gaillac se terminassent avec ce procès. Une question qui avait bien son importance restait encore à résoudre : celle des tailles.

Durant les troubles, les villes, tiraillées en tous sens par les partis, ne savaient plus à qui payer l'impôt, et c'était le plus souvent entre les mains du plus fort qu'elles versaient tout ou partie de ces sommes si péniblement perçues, et pour ainsi dire, arrachées aux infortunés imposables.

Qui devait percevoir les tailles en 1595-1596? Était ce Matignon tenant le parti du roi de France ? Était-ce le duc de Joyeuse qui, après le départ du maréchal pour le Quercy, demeurait tout-puissant dans la région? Enfin, le receveur du diocèse de Rieux devait-il prélever les deniers, attribution qui lui revenait en temps normal ?

Cette question délicate semble pourtant avoir été solutionnée en faveur de ce dernier, mais non sans difficulté.

En effet, en octobre 1595, la communauté de Gaillac fut,

par ordre du duc de Joyeuse, assignée en payement des tailles.

Les consuls envoyèrent une députation d'abord à Me Antoine de Sanson, juge d'Auterive et de Gaillac, alors à Saint-Sulpice, pour lui demander conseil et lui offrir une paire de perdrix payée 11 sols; puis auprès du duc lui-même pour lui présenter une requête en exemption de tailles qui s'élevaient à 3,224 liv. 6 sols 5 d. et dont, *vu le malheur des temps*, il était impossible de faire le recouvrement. Mais tout fut inutile, et le 23 octobre, le syndic dut verser entre les mains du receveur du duc 150 liv. à compte, — tout ce qu'il avait été possible de trouver, — plus 3 liv. 12 sols pour les frais d'un archer de prévôt envoyé pour contraindre les habitants. Peu après, le receveur du diocèse de Rieux exigea la remise de la quittance délivrée par le trésorier du duc.

La liquidation des dettes de la communauté n'était pas terminée en 1620. Une délibération du conseil politique constatait un passif de 2,506 liv. plus les intérêts, et décidait que cette situation serait présentée aux États de Languedoc à Pézenas, afin que la communauté fût autorisée à en imposer le montant pour le remboursement.

Le récit de cet épisode des derniers troubles de la Ligue doit ici prendre fin; les documents ne fournissent d'ailleurs plus aucun intérêt.

Quelques mois plus tard, le duc de Joyeuse, à son tour, faisait à Henri IV une soumission dont le bâton de maréchal et la lieutenance générale de Languedoc étaient le prix.

Cependant, il convient d'observer que la situation lamentable de la petite ville de Gaillac-Toulza ne fut certainement pas un fait isolé dans cette période d'anarchie qui dura plus d'un demi-siècle.

Les villes, mal gardées, mal défendues, étaient sans cesse à la merci d'un coup de main, d'une trahison : pillées, rançonnées et parfois incendiées par les partis qui s'en emparaient tour à tour. Les bourgeois vivaient dans des

transes perpétuelles, tremblants pour leurs biens, leur liberté et leur vie. Les campagnes enfin, constamment ravagées par les passages incessants de gens de guerre, n'offraient plus aux regards que fermes saccagées et ruinées, champs incultes, et se dépeuplaient par la fuite des paysans que la soldatesque dévalisait, malmenait et massacrait au besoin sans pitié.

Toutefois, on peut se faire une idée approximative de l'état affreux dans lequel se débattait la société, tant au point de vue moral que matériel, à la fin du seizième siècle, à l'avènement d'Henri de Bourbon au trône de France[1].

APPENDICE

Ordonnance donnée par M. le mareschal de Matignion pour Pierre Morcorol merchant de Gailhac Toulzan, contre le scindic, consulz et habitans dudit Gailhac.

Le segnieur de Matignion, mareschal de France, lieutenant général pour le Roi en Guiene.

Au segnieur de Maure, saluz. Estant necessere d'antretenir doutze soldatz en garnison dans le forz du lieu de Gailhac Tholosan, jusques à ce que les habitans dudit lieu aient satisfaiz à la composition qu'ils ont faicte avec le sieur baron de Puygalhard pour la recompanse de ses chebaux, armes et equipages et de sa compagnie que luy ont esté prins par la surprinse faicte par la malice et trahison desdits habitans. A ceste cause, nous vous avons donné et donons pouvoir et commission par ses presentes, de tenir et commander lesdits doutze soldatz dans ledit lieu et forz de Gailhac aux despans desdits habitans lesquels et chescun deulx vous constrandres au payement de la somme de trois mil escus porté par leur obligation par toutes voyes et rigueurs come sere es presents affaires du Roy mesmes par les

1. Il convient de dire ici que la majeure partie des documents dont il a été fait usage dans ce Mémoire, proviennent du fonds Esquirol, à la Société archéologique du Midi de la France. Les autres renseignements ont été fournis par les *Archives du Parlement et des notaires.*

rigueurs de la guerre si mestier est. Vous permettons transporter et vandre les grains et bleds prins et saisis sur lesdits habitans par ledit sieur de Puygalhard, es lieus circonvoisins qu'ils pourront estre plus promptement débités. Mandons a ceux sur lesquels notre pouvoir sestantz et prions les aultres de laiser passer et repasser lesdits bleds et grains fournitz qui seront transportés pour les fins susdites et ceux qui en feront la conduite sans en donner aulcun enpachement quelconque.

Fait au camp de Cordes, le XIXe jour de septembre mil cinq cens quatre vingtz quinze.

MATIGNION, signé.

par Monsseigneur le Mareschal :

ARCHAMBAULT, ainsin, signé.

LA MAISON PUBLIQUE MUNICIPALE

AUX QUINZIÈME ET SEIZIÈME SIÈCLES A TOULOUSE

PAR M. J. CHALANDE [1].

I.

Selon toutes probabilités, c'est dans la seconde moitié du douzième siècle que l'on commença à réglementer la prostitution à Toulouse. Cette réglementation dut suivre de près l'organisation de la constitution communale; nos Cartulaires n'en portent pas de traces, mais l'ordonnance de Simon de Montfort du 1er décembre 1212 nous révèle que depuis vingt-quatre ans, c'est-à-dire depuis 1188, on percevait à Toulouse et dans d'autres villes des droits sur le commerce des prostituées [2].

Vers la fin du douzième siècle, la rue de Comminges, *Carraria convenarum*, aujourd'hui rue des Moulins, était devenue le refuge de la prostitution, quoiqu'un règlement antérieur ou constitution publique ait interdit aux femmes de mauvaise vie d'habiter dans l'enceinte des murs de la ville. Mais, en 1201, un certain Bernard Raymond, accompagné des prud'hommes qui habitaient ce quartier, s'étant présenté devant les consuls pour leur remontrer qu'un

1. Lu dans la séance du 16 février 1911.

2. « Item, les femmes publiques, estans ez ville, soient mises hors les murs d'icelle; les péages institués par les princes et autres seigneurs, depuis vingt-quatre ans, soient du tout et sans aucune dilation ostés. » (Catel, *Hist. des comtes de Toulouse*, p. 173.)

grand nombre de filles publiques, *meretrix publica,* étaient venues se réfugier dans cette rue et y causaient de grands scandales le jour et la nuit, violant la constitution qui leur interdisait le séjour de la ville, constitution dont ils produisirent la charte; les consuls, par une ordonnance du 31 août, en renouvelèrent les prescriptions, interdisant à ces femmes d'habiter la cité ou le bourg[1].

D'après Catel, à la suite de cette ordonnance, les filles publiques chassées de la ville « se retirèrent à Saint-Cyprien, d'où on les chassa pareillement pour les loger au bourg, près de la Porte des Croses, dans une maison que la ville leur fit bâtir », et, en 1525, les capitouls firent construire une maison au Pré-Montardy, « le Château-Vert », pour les loger[2].

Lafaille apporte plus de précision : « Au temps des comtes, dit l'auteur des *Annales,* la maison publique était à la rue de Comenge, d'où elle fut transférée au faubourg Saint-Cyprien par une ordonnance des capitouls de l'an 1201, et de là hors les murs de la ville, près la Porte des Croses. — Elle fut ensuite changée dans l'enceinte de la ville, au même quartier des Croses. — Les Écoles de l'Université ayant été bâties en cet endroit, on voulut ôter aux écoliers un si dangereux voisinage; on fit donc passer ces filles, pour la quatrième fois, à Pré-Montardy[3]... »

Les autres historiens de Toulouse ont simplement copié ces deux auteurs.

Les précisions de Lafaille ne sont pas heureuses; d'abord, dans la rue de Comminges, il n'y avait pas une maison publique, mais des prostituées qui exerçaient leur métier dans le dédale des ruelles de ce quartier, et l'ordonnance des consuls ne porte pas leur transfert à Saint-Cyprien, mais seulement l'interdiction d'habiter dans l'enceinte des murs de la ville. « *Quod nulla meretrix publica in predicta*

1. Archives municipales, AA 1, *Cartulaire du Bourg*, n° 27, p. 73.
2. Catel, *Mémoires du Languedoc*, p. 187.
3. Lafaille, *Annales*, t. I, p. 185.

carraria (*C. convenarum*) *nec infra muros urbis Tholose et suburbii non permaneret nec ullo modo aliquo tempori habitaret*[1]. » De plus, l'arrêt ne dut pas être exécuté, car, en 1212, Simon de Montfort dictait une ordonnance semblable[2].

Le séjour à Saint-Cyprien n'est pas prouvé; nous voulons bien croire Catel, qui, en général, a puisé ses renseignements à bonnes sources, mais jusqu'à présent nous n'avons trouvé dans nos archives aucun document pouvant confirmer qu'elles se réfugièrent à Saint-Cyprien et qu'elles en furent chassées à nouveau.

Ce qui a pu donner lieu à cette croyance, c'est sans doute une interprétation, peut-être un peu fantaisiste, d'une ordonnance du Viguier comtal du 29 avril 1271.

Par cette ordonnance, « *Petrus de Roceio miles vicariam Tholose* », concède à vingt-trois propriétaires, de la place du Pont-Vieux « *de platea pontis veteris* », de la place du Bourguet nau « *de platea burgueti novi* », de la place du Pont-Neuf (pont de la Daurade) « *de platea pontis novi* », et de Saint-Cyprien « *de Sancta Subrano* », que, à l'avenir : Nulles femmes publiques n'osent faire le péché, ou forniquer, ou permettre qu'on les connaissent charnellement, dans tout le Gravier de la Garonne, ou, au lieu appelé Gravier de Saint-Subra, qui est au delà de la Garonne, entre le fleuve et la voie de Seysses, ni en aucun autre endroit de Saint-Cyprien, où elles puissent être vues des fenêtres des maisons ou des autres lieux qui sont près de la rive de la Garonne du côté de Toulouse, ou d'un endroit quelconque, dans les vignes qui sont dans le lieu appelé « *Kadruvium seu coforca de Saxsis* » (Seysses) de chaque côté du chemin, jusqu'à Saint-Cyprien ».

Il permet à ces propriétaires et à toutes autres personnes desdits lieux et places de chasser les meretrix qui commettent ces attentats, de les mettre nues, et de les conduire nues

1. Archives municipales, AA 1, *Cartulaire du Bourg*, n° 27.
2. Catel, *Hist. des comtes de Toulouse*, p. 273.

ou habillées au dit seigneur Viguier, ou à ses successeurs, pour être punies selon les décisions du dit Viguier[1].

Par cette ordonnance, le Viguier ne donne pas permission de chasser des femmes publiques de Saint-Cyprien, il permet seulement d'arrêter celles qui se livrent en public aux alentours de Saint-Cyprien et sur le gravier de la Garonne.

Quant au transfert de leur maison dans l'enceinte de la ville, au quartier des Croses, comme l'allègue Lafaille, non seulement il n'est pas prouvé, mais, au contraire, les documents inédits que nous avons exhumé de nos archives établissent qu'il n'a jamais eu lieu, et qu'il n'y a pas eu de station intermédiaire entre celle des Croses, hors les murs, et celle du Pré-Montardy. Ajoutons que la construction des écoles et le voisinage des écoliers ne fut en rien dans ce dernier transfert, qui fut nécessité seulement par la démolition de toutes les maisons le long des remparts, en exécution de l'ordonnance de Lautrec de mars 1525[2]. La date de 1525, donnée par tous les auteurs pour l'édification du Château-Vert au Pré-Montardy, est également erronée; en 1527, le Conseil délibérait encore sur l'opportunité d'acquérir le terrain sur lequel il fut construit[3].

1. « Quod de cetero nulla meretrix publica audeat stare vel esse vel operari publice seu facere suum peccatum seu peccata seu fornicari vel se permiti cognosci carnaliter ab aliquo, in toto illo gravairollo, seu loco ubi vocatur ad gravairollum Sancti Subrani, quod est ultra Garomnam, inter flumen Garomne et stratam de Saxsis, nec in aliquo alio loco apud Sanctum Subranum, ubi poscit aspici vel videria dominabus (*sic*) vel mulieribus vel hominibus, de fenestris domorum vel de aliis locis ipsarum domorum que sunt prope rippam Garomne de versus Tholosam, vel eciam de ipsa ripa, nec eciam in aliquo loco in vineis que sunt de loco qui vocatur Kadruvium seu coforca de Saxsis, ex utroque parte vie usque ad Sanctum Subranum. Et si hoc predicte meretrices faciebant..., predicte persone superius nominate... possint eam vel eas sua propria auctoritate expellere inde et denudare, et ipsos ad dictum dominum vicarium vel ejus successores ad ducere nudas vel indutas, puniendas ad arbitrium ipsius domini vicarii. » — Archives municipales, Layette 77.

Un fac-simile de ce document sera prochainement donné dans l'Album de paléographie et de diplomatique que MM. Galabert et Lassalle se préparent de publier.

2. Archives municipales, BB 9. Délibérations, 1525, f° v v°.

3. *Ibid.*, 1527, f° LVI.

II.

TRANSFERTS ET EMPLACEMENTS SUCCESSIFS DE LA MAISON PUBLIQUE MUNICIPALE.

Le lieu de résidence des prostituées, pendant les treizième et quatorzième siècles, nous est encore complètement inconnu; cependant, un document trouvé dans nos archives départementales semblerait indiquer qu'en 1309 une maison de prostitution aurait été établie au quartier Saint-Aubin, à la *rue du Grand-Selve*, aujourd'hui rue de l'Étoile. C'est un acte de vente d'une maison et d'un jardin situés rue du Grand-Selve par Pierre Martin, pareur de drap, et sa femme, demeurant au Pré-Montardy, à un nommé Raymond Trobat, *magistro coventus*[1]; or, on sait qu'à cette époque on donnait le nom d'abbés ou d'abbesses aux tenanciers ou tenancières de ces maisons; une charte de Charles VI, de 1389, concernant les costumes des filles publiques, nous révèle qu'on appelait alors leur maison « la grande abbaye[2] »; les lettres patentes de Charles VII, de 1425, dénomment la tenancière *Johanneta de Carneri abbatissa*[3], et nous trouvons sur les livres du trésorier municipal, en 1404, *Aguilhona de Labatut abbadessa del ostal del bourdel*[4], et, en 1470, *Johanneta Belengarie abadessa del ostal public*[5].

Vers la fin du quatorzième siècle, un régime nouveau semble établi dans la réglementation de la prostitution, qui, reconnue nécessaire, est cantonnée dans un lieu spécial, une maison édifiée par les soins des capitouls et dénommée « la grande abbaye ». En 1424, cette maison se trouvait hors la Porte des Croses, « *infra civitatem Tolose... prope portam, vocatam portam Crosarum*[6] », comme il est dit dans

1. Archives départementales, E, 1425.
2. *Trésor des Chartes du Roi*, registre 137, art. 81. — Texte *in extenso* dans *Hist. du Languedoc* (édit. Privat), t. X, col. 1786.
3. Archives municipales, AA 5, n° 371.
4. *Ibid.*, CC 673, p. 11.
5. *Ibid.*, CC 704, p. 39.
6. Catel, *Mémoires du Languedoc*, p. 188.

les lettres de sauvegarde du roi Charles. Un autre acte de 1459, cité par Catel, contient l'indication suivante : « Terroir de La Lande, *alias, coste lo roc... ubi erat antiquitus hospitium lupanaris* », et Catel ajoute : « Terroir sur le grand chemin de la Porte Arnaud-Bernard, à Montauban, à l'endroit où est un pâturage commun qu'on appelle Comminal, à un quart de lieue de Toulouse[1]. » Si l'on rapproche les anciens plans, tirés des cadastres, du plan actuel de notre ville, on reconnaît que la maison publique était située, antérieurement à 1459, après le couvent des Minimes, là où se trouve aujourd'hui la rue Jeanne-d'Arc.

Vers cette époque, elle fut transférée plus près de la ville, contre le fossé de l'enceinte, entre la Porte des Croses et la Porte du Bazacle. Un petit ponceau jeté sur le fossé des fortifications faisait communiquer cette maison à une des tours de l'enceinte, dont le tenancier avait la jouissance. Cette tour existe encore; c'est la première qu'on voit, en venant du boulevard Lascrosses, dans le jardin du boulevard Armand-Duportal[2].

La *grande abbaye* était alors communément dénommée *la maison du public (ostal del public)*, et par abréviation *le public*.

Lorsque, en 1525, on dut, sur les ordres de Lautrec, lieutenant du Languedoc, abattre toutes les maisons à vingt pas des fortifications[3], la maison publique se trouva du nombre de celles qu'il fallut démolir, et le Conseil décida qu'elle serait « muée » en ville.

1. Catel, *Mémoires du Languedoc*, p. 113.

2. Le lieu où elle était située est indiqué : 1° par une lauzine de 1522, dans laquelle il est fait mention d'un jardin situé dans le capitoulat de Saint-Pierre-les-Cuisines, hors les murs, à côté de la rivière (ou fossé) publique, à l'endroit appelé *A la Folbozar... ad bordellum sine lupanar* (Archives départementales, *Chartreux, Saint-Pierre-les-Cuisines*, D, n° 167, f° 2); — 2° par le livre des recettes du trésorier de l'hôtel de ville de 1513 : *Lo arrandoment de la mayson del public per lo loguier de ladit. mayson, tour et pont detras ;* — 3° par les détails des locations des tours de la ville, énumérés sur les registres du trésorier de 1511, 1512, 1518, 1521, etc.

3. Archives municip., BB 9. Délibérations, 10 mars 1525, f° v v°.

Les capitouls, après avoir visité tous les immeubles situés à l'intérieur de la ville, le long des remparts, depuis le Bazacle jusqu'à la Porte-Neuve, portèrent leur choix sur une maison et un jardin, au Pré-Montardy, appartenant au sieur de Saint-Paul, maître des Requêtes, et un jardin contigu, des héritiers de feu Ramond Barthe (7 mars 1525). Après délibération, le Conseil décida de faire faire « une inquisition de *commodo et incommodo* [1] » ; cependant, les choses en restèrent là ; mais, l'année suivante, certains particuliers ayant adressé à la Cour souveraine une requête, dans laquelle il était dit que « les femmes dissolues dudict publicq n'ont aucune habitation, a cause de quoy vont parmy la ville, d'où sensuyvent plusieurs escandales », les capitouls assemblèrent de nouveau le Conseil (29 avril 1526 [2]); les commissaires enquêteurs proposèrent trois autres endroits : le lieu appelé *la care salade*, aujourd'hui rue du Salé ; le jardin de Bernard Pradelle, dit le Petit-Bernard, et la *rue des Escassats*, aujourd'hui rue de Pouzonville [3]. De nouveau, on se décida pour le jardin de Saint-Paul, mais le projet ne fut pas encore suivi d'exécution, et l'année suivante (8 mai 1527 [4]), pressés par les héritiers de Saint-Paul, les capitouls délibéraient encore de faire faire l'estimation de cet immeuble. Il fut enfin acheté et la maison publique édifiée en ce lieu prit le nom de *Chasteau-Verd*.

III.

LES DIFFICULTÉS DE L'INSTITUTION.

Vers le milieu du treizième siècle, les femmes publiques furent regardées comme un mal nécessaire, et, pour éviter les mauvais traitements qui leur étaient souvent infligés et dont elles ne pouvaient se défendre elles-mêmes, saint Louis

1. Archives municipales, BB 9. Délibérations, 7 mai 1525, f° XXIII.
2. *Ibid.*, BB 9, f° XXXVIII.
3. *Ibid.*, BB 9, f° XXXIX.
4. *Ibid.*, BB 9, f° LVI.

les prit sous sa sauvegarde. Plus tard, les capitouls, afin de pouvoir exercer sur elles une surveillance plus étroite, ne se contentèrent pas de les chasser de la ville, on les obligea à se retirer hors les murs, mais dans un quartier qui leur fut imposé et dont elles ne pouvaient franchir les bornes.

On fit, dans la suite, de nouveaux règlements, mais ils ne furent pas plus observés que la sauvegarde royale ne fut respectée. Tel, en 1357, à propos de la levée de nouveaux subsides, appelés *cabagium*, des émeutiers ayant pris les armes pour attaquer le Château-Narbonnais, où le comte d'Armagnac, lieutenant du roi en Languedoc, faisait sa résidence, et ayant été repoussés, tournèrent leur fureur contre les maisons des filles publiques qu'ils prirent d'assaut, saccageant tout, coupant les arbres fruitiers, volant le vin et les vivres, et violant.... la sauvegarde royale (9 mai 1357[1]).

Quelques émeutiers furent pendus, mais plutôt pour avoir porté les armes contre le comte d'Armagnac que pour les violences qui avaient été exercées dans le quartier de la prostitution.

On remarque dans les lettres patentes de mars 1358, relatives à cette sédition, qu'il y avait encore en ce moment plusieurs maisons dans lesquelles les filles publiques étaient tolérées.

Ce n'est que vers la fin du quatorzième siècle qu'elles furent logées dans une maison appartenant à la ville, la seule autorisée. Elles ne jouirent plus d'une simple tolérance, elles furent régulièrement reconnues et placées sous l'égide des magistrats municipaux, qui prélevaient certains subsides sur leur commerce.

Cependant, éloignée de la ville, à l'extrémité du faubourg des Croses, sur la route presque déserte de Montauban, dans ces terrains vagues de la Grande-Lande, dont la solitude ne fut guère troublée jusqu'à la fin du dix-huitième siècle que par le balancement des pendus, sous les fourches patibu-

1. Archives municipales, AA 45. Lettres patentes, nº 49.

laires, la maison publique devint bientôt le but des attaques et des déprédations des malandrins, de telle sorte que la ville fut privée d'une partie des bénéfices qu'elle en retirait. Les capitouls s'étant alors adressés au roi pour implorer sa protection et être maintenus dans la jouissance de ces revenus, Charles VII, par ses lettres du 13 février 1425, mit cette maison et ses pensionnaires sous sa sauvegarde.

Le Livre blanc de l'hôtel de ville contient ces lettres patentes, dont le résumé mérite d'être rapporté :

« Les capitouls possèdent depuis longtemps, hors l'enceinte de la ville et près de la Porte des Croses, une maison ou hôtel commun (*hospitium vulgariter vocatum Bordelum, sive hospitium communi*) où habitent des filles publiques (*mulieres vocatae mulieres publica, sive, las fillas communes*); le fermier de cette maison paye au trésor de la ville une rente qui est employée pour l'utilité générale. — Actuellement, cette recette est nulle, parce que jour et nuit des ribauds et malfaiteurs commettent mille violences contre cette maison, enfonçant les portes, forçant les chambres, enlevant le toit, injuriant et maltraitant les personnes. — Les capitouls sollicitent l'assistance royale. — Le Roi met sous sa sauvegarde la maison et ses habitants, avec injonction au sénéchal et au viguier d'empêcher ces attaques et ces déprédations. — En signe de protection, des panonceaux fleurdelisés seront apposés sur l'hôtel commun. — Si le sénéchal et le viguier en sont requis, ils pourront désigner des sergents royaux pour garder la maison, aux frais des fermiers, sans se mêler d'ailleurs d'aucune action judiciaire.

« Enregistré à la cour du sénéchal, le 16 février. Procès-verbal d'exécution par maître Arnaud d'Argiliers,... le 8 novembre 1425, en présence des pensionnaires de la maison, ayant à leur tête leur abbesse (*Johannetta de Carneri, abbatissa*[1]. »

1. Archives municipales, AA 5, n° 371, f° 1660, et Inventaire des archives.

Si, d'une part, les capitouls se plaignaient que la recette diminuait, les prostituées, de leur côté, se plaignaient de leur éloignement de la ville, ce qui leur enlevait des clients et les exposait aux violences des ribauds et des malfaiteurs. Pour faire cesser cet état de choses, les magistrats municipaux leur firent alors construire une maison près des fossés de la ville, entre la Porte des Croses et la Porte du Bazacle; mais, dans la suite (1498), le tenancier souleva de nouvelles difficultés, prétextant que les exercices religieux de la Semaine sainte et de Pâques éloignaient les gens de son établissement et étaient une cause de diminution de recette, il adressait une supplique aux capitouls pour demander l'exemption des droits à payer à la ville pendant la quinzaine de Pâques[1]. Nous ne savons quelle suite fut réservée à cette supplique.

Nous ne serions pas éloignés de croire que ce délaissement de la maison publique, pendant la Semaine sainte, dont se plaignait le tenancier, n'ait été le résultat des fulminantes prédications de quelques moines, et probablement du fougueux cordelier Olivier Maillard, confesseur de Charles VIII, qui, dans ses sermons qui enlevaient les masses, jetait l'anathème sur les mœurs dissolues de l'époque, englobant dans une même flétrissure, avec une hardiesse peu commune, le valet et le seigneur, la courtisane et la grande dame de la cour.

Maillard vint plusieurs fois dans notre ville et y finit ses jours, mais nous n'avons pu encore découvrir aucune trace de son séjour en 1498, pas plus dans nos archives que dans les notes biographiques d'Arthur de La Bardène et de l'abbé Samouillan.

En réalité, la diminution des bénéfices pouvait provenir aussi de certaines nouvelles concurrences clandestines qui venaient de s'établir. Malgré les ordonnances, la prostitution tentait toujours de s'introduire dans la ville, favorisée

1. *Bull. de la Société archéologique*, séance du 14 novembre 1833. Lecture.

par les changements annuels des capitouls, dont les uns pouvaient montrer quelques sévérités et les autres trop de complaisance. Cette même année 1498, le 13 mars, le procureur général au Parlement ayant dénoncé, dans une supplique, l'existence d'une maison de débauche au sein de la ville, près de la place Mage, on fit injonction aux capitouls de faire appliquer l'ordonnance qui interdisait de louer des logements, dans l'intérieur de la ville, à des femmes de mœurs dissolues.

Il est dit dans cette supplique : « Or est-il que maistre Jehan Olivier, notaire, qui a loues une maison auprès de la place Mage dedans ladit. ville de Tolose, en laquelle il tient continuellement trois ou quatre paillardes et femmes dissolues et bourdeau public a tout allans et venans, au mauvais exemple de la chose publique, venant contre lad. ordonnance et encourant les peynes [1]. »

Cette maison se trouvait à l'entrée de la rue Bordalèze, *car. Bordaleza* [2], aujourd'hui rue Merlane, sur l'emplacement de la deuxième maison qui porte aujourd'hui le numéro 1.

En 1478, il n'y avait là que des masures délabrées, qui étaient données en location par leurs propriétaires et que l'écrivain du cadastre qualifie de *houstals ruinos*. Il est probable que le notaire Jehan Olivier fit de beaux bénéfices dans cette étude d'un nouveau genre, où les actes devaient se passer sans contrat, car il devint propriétaire de trois de ces maisons, qu'il fit démolir pour en construire une neuve, laquelle passa, après sa mort, à son fils Robert Olivier, également notaire, puis aux héritiers de celui-ci, en 1550. Entre 1550 et 1571, elle devint la propriété de la famille de Sainctefauste, passa, en 1573, au docteur de l'Université Arnaud Campistron, puis, vers 1679, au capitoul Louis

1. Archives municipales, AA 3, Livre blanc, nº 305, fº 225, p. 445.
2. Le nom de *car. Bordaleza* venait de ce que la dame Bordalezia de Puybusque, veuve de Neutze, habitait cette rue au quatorzième siècle et en était un des principaux propriétaires.

Campistron[1]. En 1712, le célèbre poète de ce nom vint l'habiter et y composa quelques-unes de ses tragédies[2].

Après avoir chassé ces femmes de la rue Bordalèze, on s'aperçut bientôt que toute la ville en était infestée et les capitouls de 1499, mus d'un beau zèle, ayant fait rechercher non seulement les femmes débauchées, mais aussi les entremetteurs et entremetteuses qui pullulaient dans tous les quartiers de la ville, les firent expulser au nombre de quinze cents environ, si nous en croyons l'annaliste de l'hôtel de ville[3].

Quelques années plus tard, les capitouls purent enregistrer une nouvelle victoire remportée contre la prostitution. En 1516, un célèbre prédicateur, de l'ordre des Cordeliers, le Père Mathieu Menou, étant venu prêcher à Toulouse, entreprit d'aller aux Croses, convertir les filles qui se prostituaient dans la maison publique, et son éloquence fut si grande, qu'il parvint à en décider un bon nombre d'entre elles à abandonner leur vie déréglée et à ensevelir leur existence de débauche sous le cilice et le voile du cloître[4].

Les capitouls les firent entrer au couvent de la Madelaine[5], ancien hôpital du Saint-Esprit de la Cité, qui était à la rue des Couteliers, et qui fut désigné, dès lors, sous le nom de Couvent des Repenties de la Madelaine. Cette com-

1. Louis Campistron, capitoul en 1661-1664-1687.

2. Louis Campistron acheta, vers 1679, la maison attenante qui donnait sur la rue Tolosane, aujourd'hui nº 4.

3. *Annales*, 1499, d'après Lafaille, t. I, p. 288,

4. Lafaille (t. II, p. 7), à l'année 1516 de ses *Annales*, relatant cette conversion, dit : « Il y avait, en ce temps là, 1516, dans Toulouse un lieu public qu'on appelait Château-Vert, situé à Prémontardy. Cette année un prédicateur, etc... » En 1516, la maison publique était au Croses et le Château-Vert ne fut édifié qu'après 1527, comme nous l'avons rapporté plus haut.

5. Les annalistes et les historiens de Toulouse ont pris la date de cette conversion, 1516, pour celle de la fondation du Couvent de la Madelaine, alors qu'on trouve cette communauté citée sur des actes de nos archives, dès 1236, et que l'ancienne rue Gaytepech, aboutissant en face de ce couvent, portait déjà le nom de rue de la Madeleine en 1442.

munauté subsista jusqu'à la Révolution, entretenu par la charité publique et les secours des capitouls.

Le peintre de l'hôtel de ville, pour perpétuer le souvenir de cet événement mémorable, consacra un feuillet des *Annales* à une miniature représentant :

Comment Messeigneurs lo Capitolz boteren las dit R^ses^ repentidas al monestié.

Deux scènes sont figurées sur cette miniature : dans la première, on voit le Père Mathieu Menou dans une chaire, prêchant devant les pensionnaires de la maison publique des Croses et les capitouls, et, dans la seconde, ces mêmes filles entrant au Couvent de la rue des Couteliers, accompagnées par les capitouls et quelques autres personnages, parmi lesquels se trouve sans doute le syndic de la ville.

La conversion des Repenties n'arrêta pas cependant le flot toujours montant de la prostitution, le nombre des filles publiques s'accrut au lieu de diminuer, et lorsque, en 1525, sur les ordres de Lautrec on eut abattu toutes les maisons à 10 cannes des fortifications, et qu'il fallut chercher un autre lieu à l'intérieur de la ville, les commissaires ayant, dans leur rapport, conseillé pour ce transfert la maison de Jehan Saint-Paul, au Pré-Montardy, le Conseil, prévoyant un nouvel accroissement dans le nombre des pensionnaires, délibéra d'acheter « la maison et le jardin dudit Saint-Paul, et autres jardins circonvoisins, si le cas advenait qu'on n'eût pas assez de l'un de ces jardins[1] ». Mais l'acquisition ne se fit pas de suite; les capitouls en appelèrent à la Régente, pour avoir des subsides pour indemniser les propriétaires des maisons qui avaient été abattues pour la défense de la ville[2]; l'affaire traîna en longueur, et les filles de la maison des

1. Archives municipales, BB 9. Délibération, f° XXIII v°. — 7 mai 1525.

2. Archives municipales BB 9. Délibération, f° VIII, v. — 25 avril 1525.

Croses, chassées de leur demeure hospitalière, cherchèrent asile dans les divers quartiers de la ville.

Enfin, après maintes plaintes, requêtes, *inquisition de commodo et incommodo*, commissions, rapports et délibérations, deux ans et demi après, la maison publique était édifiée au Pré-Montardy, sur le terrain du maître des Requêtes Saint-Paul, sous le nom pompeux de « Chasteau-Verd »[1], et quelques années plus tard les rédacteurs du Cadastre écrivaient sur leur registre : « Nous sommes venus à ladicte maison publique du Chasteau-Verd, tollérée par rapport à l'imperfection des hommes, cause de quoy na estée mesurée ni estimée[2] ».

La maison publique ne fut, en effet, ni mesurée, ni estimée, car, comme bien matrimonial de la ville, elle n'avait à payer aucune taxe. Elle bénéficiait aussi de l'exemption du droit de l'équivalent sur le vin; le tenancier y pouvait vendre du vin *à pot, à pinte ou au menu détail*, sans payer de droits au fermier de l'équivalent[3]. Par contre, il payait certains émoluments aux capitouls, émoluments dont le montant variait selon la prospérité du commerce de l'établissement.

IV.

LES DERNIERS JOURS DU CHATEAU-VERT.

Autrefois, les filles publiques étaient astreintes, par une ordonnance des capitouls, à porter un costume spécial, et entre autres, un certain chaperon et des cordons blancs qui

1. Catel et les autres historiens et annalistes de Toulouse, qui l'ont copié, placent l'édification du Château-Vert en 1525, date de la démolition de la maison des Croses, et non de sa construction.

2. Archives municipales. — Cadastre 1550, capitoulat Saint-Etienne, 2e moulon.

3. Cette exemption de droits s'appliquait, ainsi que le porte l'ordonnance capitulaire du 1er avril 1541, à « tout le circuit de la maison commune, celle appartenant à la ville où pend l'écusson (le logis de l'Ecu), maison de la Halle, Chasteau-Verd et gardes du Palais-Royal ». — Archives municipales, vieux registre, sans cote, découvert récemment dans les galetas du Capitole.

révélaient à tous leur profession. Charles VI en 1389, avant de quitter Toulouse, ayant reçu des prostituées de la maison publique, appelée alors la *Grande Abbaye*, une supplique dans laquelle elles demandaient la liberté de se vêtir à leur guise, leur octroya, par une charte, le droit de s'habiller de robes et chaperons de telles couleurs qu'elles voudraient, à la condition qu'elles seraient tenues de porter autour de l'un de leurs bras une jarretière ou lisière de drap, d'une couleur différente de celle de leur robe[1]. Mais il en fut de la charte de Charles VI comme des ordonnances capitulaires; peu à peu, il y eut relâchement dans la surveillance, les peines édictées étaient toujours très sévères, mais n'étaient pas appliquées; insensiblement elles abandonnèrent la jarretière imposée, et les anciens réglements furent oubliés par les magistrats municipaux. Dans la suite, elles se vêtirent avec un tel luxe, que les capitouls résolurent à nouveau d'y mettre un frein, et le 14 avril 1534, l'ordonnance suivante était publiée dans tous les carrefours, au son des trompettes d'argent de la ville et en présence de deux capitouls, Jehan Bole et Pierre Souberne, d'un assesseur, d'un juge de la Cour, Pauque, et du syndic de la ville :

« Attendu que les habits des femmes publiques et conversation d'icelle avecque les aultres sont scandalleuses et pourroyent estre cause de mauvais exemple aux pauvres filles. On fait inhibition et défense aux femmes publiques demeurant et faisant leur résidence au lieu public appelé Chasteau-Verd, en ceste ville, de ne porter aucuns draps de soye ni aultres acoutrements de soye, de ne converser avec aucune aultres femmes ou filles et de ne vaquer par les rues

1. « ..... Octroyons aux dites suppliantes que doresenavant, elles ne leurs successeurs en ladite Grande Abbaye, portent et puissent porter et vestir telles robes et chapperons de telles couleurs comme elles vouldront..... parmi ce, qu'elles seront tenues de porter autour de l'un de leurs bras une ensaingne ou différence d'un jarretier ou lisière de drap, d'aultre couleur que la robe qu'il auront vestue ou vestiront..... Décembre mil CCC IIII^xx et neuf. » Trésor des Chartes du Roi, registre 137, art. 81. — Texte *in extenso* dans *Histoire du Lang.* (édit. Privat), t. X, col. 1787.

sous peine de foet. — Et aux aultres lubriques, maulvivans et cantonnières usant de telle meschanceté en lad. ville, faubourgs et environs..... etc.[1]. »

On voit, par les termes de cette ordonnance, que toutes les filles publiques n'étaient pas au Château-Vert et qu'il s'en trouvait un peu partout, puisqu'elle s'adresse également « aux aultres lubriques, maulvivans et cantonnières » de la ville et du faubourg. Les femmes qu'on désignait alors sous le nom de *cantonnières* étaient ces prostituées de bas étage qui se tenaient à l'affût des passants dans les *cantons*, c'est-a-dire dans les petites ruelles, et que nous désignons aujourd'hui sous le nom de pierreuses.

Le commerce de ces dernières était réputé illicite, tandis que celui des pensionnaires du Château-Vert était autorisé et même protégé par les magistrats municipaux, moyennant, il est vrai, certaines redevances dont le produit était, ainsi que celui des locations, comme revenu patrimonial de la ville, affecté au chapitre de la dépense des robes, manteaux et chaperons des capitouls, et à d'autres utilités. Cependant, ceux ci ayant été raillés d'employer l'argent provenant de la prostitution à la dépense de leurs robes, symbole de leur magistrature, le Conseil délibéra, en 1528[2], sur la demande des capitouls, d'employer cet argent à l'entretien des pauvres, ou, au besoin, à autres choses plus nécessaires. Cette décision ne dut pas avoir de suites, car, en 1549, le Conseil délibérait à nouveau qu'en cas de recrudescence de la peste, qui avait fait de grands ravages l'année précédente, les revenus du Château-Vert seraient affectés à la nourriture des pauvres des hôpitaux[3], mais, l'épidémie ayant complètement disparue cette délibération ne donna encore lieu à aucun changement. Enfin, les capitouls décidèrent de donner cet argent aux hôpitaux généraux, à charge par ceux-ci de

1. Archives municipales, BB 159. Ordonnances capitulaires, 1554, p. 3.
2. Archives municipales, BB, 9. Délibérations, 13 mars, f° CII.
3. Archives municipales, BB, 10. Délibérations, f° 326 v° (27 février 1549).

soigner les *roignouses*, c'est à-dire, les femmes atteintes de la maladie qu'on appelait alors le mal de Naples.

Le couvent de Sainte-Catherine du faubourg, situé à Saint-Michel, à l'angle de la rue qui porte encore ce nom, avait déjà été transformé, en 1528, en hôpital (l'*Hôpital des Roignous de la Roigne de Naples*), pour recevoir les malades atteints de ce mal spécial; mais la nouvelle maladie faisait depuis quelque temps des ravages de plus en plus considérables, et les hôpitaux généraux refusèrent bientôt les revenus du Château-Vert, trouvant que la charge imposée n'était pas compensée par les bénéfices de l'émolument. Les capitouls instituèrent alors deux maîtres chirurgiens, au gage annuel de 224 livres chacun[1], chargés d'aller soigner les malades chez eux, à raison d'une paye supplémentaire de un écu sol, valant 46 sols, pour chacun[2], et assemblèrent le Conseil pour savoir si l'on devait supprimer la maison publique ou abandonner la perception; finalement, on délibéra que l'argent serait donné aux églises et aux couvents.

Dès lors, l'institution du Château-Vert fut bien compromise, sinon condamnée, aucun intérêt ne s'attachant plus à son existence, puisqu'il ne produisait plus de revenus à la ville, et, quelques années après, la maison publique municipale avait vécu. Elle disparaissait en des circonstances indépendantes, cependant, de la volonté des magistrats municipaux qui, en 1556, délibéraient encore sur l'opportunité de sa suppression[3].

En 1557, il y eut une forte recrudescence de l'épidémie de peste; les capitouls renouvelèrent les anciennes ordonnances et tinrent la main à leur exécution. Ils enjoignirent en outre aux prostituées du Château-Vert de ne plus sortir par la ville, sous peine de fouet. Certaines d'entre elles, ayant enfreint cette ordonnance, furent jugées et subirent la peine;

1. Archives municipales CC, 753. Comptes, f° 75, v°.
2. Archives municipales, CC, 753. Comptes, f°s 58-58 v° et 71 v°.
3. Archives municipales. Délibération du 20 novembre 1556, BB1 0 f° 875.

les autres furent tellement effrayées de ce châtiment qu'elles s'enfuirent et laissèrent la maison vide.

Le Château-Vert fut alors fermé, faute de pensionnaires et de tenanciers, ce qui n'empêcha pas le rédacteur anonyme des *Annales manuscrites* (Antoine Noguier) d'intervertir les rôles et de louer, en son style emphatique, les capitouls d'avoir aboli « la maison publique, cette habitation du diable appelée le Château-Vert ».

La maison désaffectée fut réparée, et l'on y logea les *faïssiers*[1] et autres bas officiers au service des pestiférés. On lui donna le nom de *Maison de Saint-Roch*, et l'on plaça sur son portail, nouvellement reconstruit, « l'image de Monsieur Saint Roch, patron et avocat pour la santé et la prospérité de la ville (1558) »[2].

Le 11 novembre 1572, la maison de Saint-Roch changeait encore de destination ; elle était donnée à bail par les capitouls[3] « à Jean Sobreville, maître poudrier, en représentation de 1752 livres 7 sols, pour n'en pouvoir être dépossédé qu'en lui payant cette somme[4] ». Vers 1630, on y fabriquait encore de la poudre; mais peu de temps après, le sieur Jean-François Caranove[5], dont le petit-fils fut capitoul en 1715[6], installait dans ce local la *Taverne du Bas d'Argent*. Cette auberge, à l'enseigne symbolique, fut complètement détruite par un incendie en août 1671[7], et c'est sur le terrain de cette maison que s'élève aujourd'hui l'hôtel de l'Europe.

1. Les *faïssiers* étaient chargés de transporter les malades et les morts de la peste.

2. Annales manuscrites, liv. II, 1557. Chronique, 234, p. 215.

3. Archives municipales : Inventaire des Archives de 1770 (case 27, nº 11)

4. Ce Jean Sobreville avait déjà sa fabrique de poudre dans une maison appartenant à la ville et joignant celle de Saint-Roch ; cette dernière lui fut donnée en représentation de 1.752 livres 7 sols, que la ville lui devait pour fournitures de poudre.

5. Archives municipales, cadastre 1679. Capitoulat Saint-Étienne, 4me m., art. nº 8).

6. Jean-François Caranove, marchand libraire, rue Serminière (aujourd'hui rue Saint-Rome, nº 30), capitoul en 1715.

7. Archives municipales. Délibération XXX, fº 31 vº.

Loin de disparaître avec la suppression du Château-Vert, la prostitution s'étendit non seulement dans tous les quartiers de la ville, mais encore dans les faubourgs et la banlieue, si bien qu'en 1587, sur la plainte d'un capitoul dont la quiétude avait été troublée à la campagne par les agissements des filles publiques, on ordonna de leur faire la chasse et un certain nombre d'entre elles furent arrêtées et condamnées à être promenées en ville, attachées derrière les tombereaux qui servaient à enlever les immondices.

Durant les douzième et treizième siècles, la prostitution eut une existence absolument vagabonde; n'étant pas reconnue, aucun lieu spécial ne lui était assigné, mais elle n'en subsistait pas moins. De temps en temps, une punition exemplaire venait rappeler que les capitouls veillaient sur les bonnes mœurs et la morale publique était sauvée.

Après la chute du capitoulat, la Révolution ne fut pas tendre pour les filles publiques, mais elles surent tourner les difficultés, et bientôt les établissements de bains publics devinrent le refuge de la prostitution.

V.

L'ÉMOLUMENT DE LA MAISON PUBLIQUE.

Les revenus de la maison publique municipale variaient, pour la ville, selon la prospérité de l'établissement; mais il ne faudrait pas croire pour cela que le syndic exerçait un contrôle quelconque sur la recette; contrôle qui eût été d'une moralité douteuse. Ce revenu n'était ni une dîme, ni une perception proportionnelle ou au marc le franc, en représentation d'un monopole concédé; c'était seulement un arrentement, pour la ferme ou location de la maison appartenant à la ville, qui se donnait tous les ans, à la même époque, aux enchères publiques, au plus offrant.

La prostitution étant reconnue comme un mal nécessaire et sa monopolisation entre les mains d'un fermier consti-

tuant une digue à sa trop grande extension, ce revenu n'avait rien d'immoral, et cependant il devait forcément suivre des fluctuations correspondant à la prospérité de la maison, fluctuations qui se présenteraient aujourd'hui, en quelque sorte, comme le baromètre de la débauche à cette époque, si un facteur ne nous faisait défaut, celui de la prostitution clandestine.

Le fermier prenait possession de la maison le 13 décembre de l'année courante jusqu'au 12 décembre de l'année suivante.

La série des livres des trésoriers municipaux présente dans nos archives de nombreuses lacunes pour le quinzième siècle et le commencement du seizième. Voici les chiffres que nous avons pu relever jusqu'en 1524, époque où l'arrentement ne figure plus régulièrement sous une rubrique spéciale sur les livres de comptes :

Année	1404-05.	— Revenu :	195 livres	9 souls 4 deniers.
—	1420-21	—	150	—
—	1431-32	—	70	—
—	1432-33	—	140	—
—	1454-55	—	210	—
—	1458-59	—	151	—
—	1464-65	—	303	—
—	1470-71	—	200	—
—	1493-94	—	307	—
—	1494-95	—	266	—
—	1497-98	—	150	—
—	1503-04	—	211	—
—	1509-10	—	376	—
—	1511-12	—	370	—
—	1513-14	—	281	—
—	1518-19	—	210	—
—	1520-21	—	200	—
—	1522-23	—	170	—
—	1523-24	—	103	—
—	1527-28	—	200 livres environ (d'après les délibérations).	

Lorsque la maison publique fut transférée dans l'enceinte de la ville, le revenu s'éleva considérablement. Nous avons trouvé pour les dernières années :

Année	1553-53.	— Revenu :	800	livres.
—	1555-56	—	651	—
—	1556-57	—	522	—

Les railleries, dont furent en butte les édiles toulousains, au sujet de l'affectation de l'émolument de la maison publique, n'étaient en réalité pas trop fondées. Le produit de cet émolument ne servait pas strictement à l'achat des robes et manteaux des capitouls, il rentrait dans le chapitre des recettes des biens patrimoniaux de la ville, dont la somme globale était attribuée à divers chapitres des dépenses somptuaires ou d'utilité publique, et celui des robes, manteaux et chaperons des capitouls comprenait également les dépenses des robes et manteaux des officiers municipaux, des sayons des soldats de la famille du guet, des chapeaux et bonnets carrés qui étaient distribués à tous les fonctionnaires de la maison commune et même au procureur du roi.

L'attribution de cet émolument à un autre chapitre, tel que celui des réparations ou des rentes des dettes de la ville n'eut rien changé à l'équilibre du budget, tandis que sa cession aux hôpitaux devenait, au contraire, une perte. On comprend, dès lors, les continuelles hésitations du Conseil général qui avait la responsabilité de la gestion financière, chaque fois que la question d'abandonner ce revenu ou de supprimer le Château-Vert était soulevée par les capitouls.

On doit remarquer également que l'arrentement de la maison publique, qui varia, ainsi qu'on la vu plus haut, entre 150 et 376 livres jusqu'en 1524 et s'éleva à 800 livres en 1556, aurait été absolument insuffisant, s'il avait fallu se contenter de ce revenu pour payer les robes et manteaux capitulaires, dont les doublures de fourrures des robes s'élevaient, à elles seules, au seizième siècle, à 288 livres par an, et le coût total à un millier de livres.

Au commencement du dix-septième siècle, après la suppression des fourrures et la désaffectation du Château Vert, le coût était en moyenne de 225 livres par capitoul, soit 1.800 livres, et vers 1620 de 300 livres par capitoul. Plus tard, ce chiffre fut maintenu et la somme allouée directement à chacun d'eux, même aux titulaires, dont certains faisaient toucher leurs émoluments par procuration et ne vinrent jamais à Toulouse.

Note complémentaire. — Selon une opinion, encore fort accréditée, la *rue Chaude* (aujourd'hui rue Jean-Suau) aurait été dénommée ainsi parce qu'elle était autrefois habitée par des prostituées. Cette légende, due à la féconde imagination de Du Mège[1], doit être rejetée.

Au quatorzième siècle et dans la première moitié du quinzième, cette rue s'appelait *rue Bernard-Barravi*. Vers 1458, alors que les prostituées étaient logées dans une maison municipale, hors les murs, elle commença à s'appeler *rue Chaude* (*car Cauda*), nom qu'elle a conservé jusqu'en ces dernières années.

Or, les prostituées ayant été chassées hors la ville, dès le début du treizième siècle jusqu'en 1527, époque où elles furent enfermées au *Château Vert* jusqu'en 1557, il aurait fallu, pour que l'allégation de Du Mège fût plausible, que le nom de rue Chaude ait été antérieur au treizième siècle ou seulement postérieur au seizième.

1. Du Mège, *Institutions*, t. I, p. 97.

ÉPISODES

DE

L'HISTOIRE DE TOULOUSE SOUS LE PREMIER EMPIRE

(Extraits des mémoires inédits de Lamothe-Langon).

Par M. le Dr de SANTI[1].

M. Paul Ginisty, rééditant récemment les *Souvenirs de Mademoiselle Duthé*, l'un des plus curieux pastiches historiques de Lamothe-Langon, témoignait le regret qu'on connût si mal le personnage, « sur lequel, disait-il, il y a quantité de légendes » et qui « serait peut-être assez curieux si on le serrait de près ».

J'espère un jour pouvoir répondre entièrement à ce vœu de M. Ginisty. Du moins, il y a plus de vingt ans que Lamothe-Langon a attiré ma curiosité et j'ai réuni sur ce prodigieux et énigmatique romancier une moisson de documents qui révèle, en effet, la plus étrange, la plus invraisemblable existence d'homme de lettres.

C'est que nous nous figurons difficilement aujourd'hui ce que fut, à l'issue de la Révolution, l'activité de production des écrivains de cette époque. Ils étaient peu nombreux, le public était avide, la critique n'existait pas ; les éditeurs et les imprimeurs, qui vivaient de leur plume contre un salaire dérisoire, les poussaient impitoyablement ; il fallait produire ou mourir de faim ; et ils produisaient... jusqu'à leur épuisement.

1. Lu dans la séance du 16 mars 1911.

Ainsi Lamothe (qui n'est mort qu'en 1864) écrivait sur un de ses carnets[1] : « Dans cette année où nous n'avons imprimé, ni même mis à fin aucun ouvrage en prose, nous devons dire, pour excuser le ralentissement de nos travaux littéraires et publics, non repris depuis cette époque, que, malgré la force du tempérament et l'énergie morale dont notre créateur divin nous avait accordé la grâce, nous ne pûmes nous soutenir plus longtemps. Il fallut succomber sous la triple charge de l'âge, de la maladie et des malheurs incessants qui, depuis 1814, 1830 et surtout 1836, me frappèrent sans relâche. Enfin, cinquante ans de travaux sans relâche, commencés chaque jour entre trois et quatre heures du matin, jusques à deux heures de l'après-midi, travaux brisant, dépassant les forces humaines, achevèrent d'éteindre mon imagination et d'anéantir mon énergie » ; et, résumant ses travaux, en prose seulement, comme administrateur, journaliste ou romancier, il conclut : « Tout ce travail, avec documents, matériaux, etc., m'autorise à porter le total général de mes écritures en prose, à la masse effroyable de plus, et non de moins, *d'onze cents volumes in-octavo*, toujours de plus de quatre cents pages, et, — je le jure et le répète, — tous écrits par moi seul. »

Hé bien, Messieurs, Lamothe se trompe ; sa mémoire en 1846 était déjà affaiblie et, comme il n'avait jamais eu ni ordre ni méthode, il oubliait, dans son compte, un bon quart ou un tiers de ses travaux littéraires. C'est certainement à quinze cents volumes qu'il faut évaluer les quatre cents ouvrages, en prose ou en vers, qu'il a publiés sous son nom et sous les pseudonymes les plus divers : Lamothe-Houdancourt, vicomte de Variclery, Félicité d'Issus, J.-B. Champagnac, comtesse d'Adhémar, comtesse O. du C. (du Cayla), Louis-Julien de Rochemont, vicomtesse de Fars, baron G...,

1. Cette note a certainement été écrite en 1846, ou même postérieurement ; Lamothe, après avoir gaspillé des sommes énormes, ne vécut plus, sur la fin de sa vie, que des libéralités de son fils et d'une pension annuelle de 1,000 fr. que lui servit, jusqu'à sa mort, le comte de Chambord, par l'intermédiaire de M. de Montbel.

Conventionnel L..., etc., etc. Non seulement il a été outrageusement pillé, démarqué, par les romanciers contemporains (notamment par Alex. Dumas qui, entre autres, lui a emprunté le canevas de *Monte-Christo*), mais encore il a fourni, contre espèces sonnantes, une multitude d'ouvrages à des gens de lettres fortunés, en mal d'invention ou de réclame littéraire ; ainsi il a cédé à Baour Lormian cinq ou six ouvrages, dont son *Duranti;* au colonel d'Adhémar les pseudo-*Mémoires* de son aïeule ; à Alf. Nettement même les pseudo-*Mémoires de la duchesse de Berry*, etc. Je rappellerai même que deux des meilleurs ouvrages que nous ayons sur le commencement du siècle, les *Mémoires et Souvenirs d'un Pair de France,* attribués au comte Fabre de l'Aude, et les *Mémoires sur la Police*, publiés sous le nom de Peuchet, sont tout simplement de Lamothe. Et combien de ses ouvrages lui ont été escroqués, sont demeurés inédits ou ne nous sont pas parvenus! Il lui arrivait de livrer, pour quelques sous, ses manuscrits à un cabinet de lecture, où ils étaient régulièrement volés. Il écrivait alors simplement sur un carnet cette note philosophique :

« *Les Merveilles de la nature*, poème en dix chants (1840). La copie mise au net, reliée, format in 8°, mouton vert, filets, tranche dorée, me fut volée en 1844, dans le cabinet de lecture de Dumont, Palais-Royal. On retrouvera parmi mes papiers : 1° le brouillon premier de six à huit chants, etc. »

Ou bien : « *La Cassette mystérieuse*, roman de mœurs, deux volumes in-8° (1842). Perdu lors de la vente du cabinet de lecture de Dumont. L'un de ses commis, du prénom d'Antoine, s'en empara ; je n'ai pu le retrouver.

Ou bien encore : « *Les Aventures d'un Roi*, roman (1843). Le premier volume m'ayant été dérobé au cabinet de lecture Dumont, je n'ai pas écrit le deuxième. On trouvera, dans mes papiers, format oblong, le plan écrit du premier volume. »

Quant aux dommages qu'il subit du fait, tant de ses éditeurs ou collaborateurs que des libraires belges ou des

contrefacteurs, il y aurait, si l'on fouillait cette matière, de quoi écrire un chapitre de haute bouffonnerie littéraire; mais le résultat en est navrant. « J'ai essuyé dix-huit banqueroutes d'éditeurs », écrit-il. Voici d'ailleurs, pour en donner une idée, quelques notes que je transcris :

« *Les Matinées de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux* (1839), imprimées in-8°, deux volumes, deux éditions. — Le chevalier de Ligne m'a volé ma part de ces deux éditions, montant à dix mille francs, plus douze cents francs de droits d'auteur, convenus. Je n'ai reçu qu'une pièce de vin, que je n'ai même pas bue. »

« *Le Pauvre du bénitier de l'Église Saint-Séverin* (1841), in-8°, deux volumes. — La mort de Lachapelle, éditeur, fermant sa maison, empêcha la lecture de cet ouvrage, l'un de mes moins mauvais. Je ne sais où grouillent les héritiers de ce libraire usurier et qui m'a fait tant de mal. »

« *Mémoires de Mme A...* (évidemment Mme Hamelin) (1842), in-8°, six volumes. Le libraire Victor Magen, sur le quai des Augustins, l'avait acheté et payé. Proscrit et emprisonné par suite des événements de 1848, ce manuscrit est resté entre ses mains. »

Les mentions de ce genre abondent dans les cahiers de ce forçat de la littérature.

Mais voici un renseignement plus précis :

Dans un catalogue de sa bibliothèque de Carcassonne, qu'il avait dressé dans les loisirs forcés que lui faisaient les événements politiques en 1816, catalogue qui contient six cents volumes environ, j'ai relevé vingt-et-un volumes in-4° de manuscrits, dont quatre volumes de souvenirs, quatre de mélanges, cinq de journaux et souvenirs, deux de poésies, etc.

Qu'est devenu tout cela, me dira-t-on?

Eh bien, le fonds parisien échut, à la mort de Lamothe, en 1864, à son domestique, Emile Fallue, qui, n'ayant jamais été payé de ses services et ayant même logé son maître dans les dernières années de sa vie, en disposa et le dispersa sans doute à vil prix. Nous n'en connaissons la composition

que par une manière de catalogue, très incomplet, dressé par Auguste d'Aldéguier, qui poussa le dévouement à la mémoire de Lamothe jusqu'à faire exprès le voyage de Paris et à se mettre en relations avec Emile Fallue.

L'histoire du fonds carcassonnais est plus lamentable encore. Quand, après la guerre, M. et Mme Archambaud de Lamothe, le fils et la belle-fille de l'auteur, vinrent habiter, à Carcassonne, la vieille maison de Gourc, où s'était écoulée la courte lune de miel de Lamothe-Langon, où même Archambaud et sa sœur Louise étaient nés [1], ils trouvèrent les greniers encombrés par les livres et les épaves littéraires du romancier, dont ils n'avaient d'ailleurs jamais goûté l'originalité. Il y avait là des éditions rares, les premiers romans de Lamothe, plusieurs caisses de ses ouvrages, et des volumes de lettres ou de manuscrits. Mme Archambaud de Lamothe, femme d'austère vertu et de piété étroite, eut la curiosité d'y regarder; elle tomba malheureusement sur quelqu'un de ces romans libres ou licencieux, comme les *Mémoires d'un vieillard de vingt-cinq ans*, ou *le Diable*, que Lamothe, qui les regretta toute sa vie, avait composés à la manière d'Andréa de Nerciat et de ses successeurs, les premiers romantiques : « Françoise, dit-elle à sa cuisinière, voilà qui est pour vous. Dorénavant, vous allumerez vos fourneaux avec ces horreurs. » Et, pendant trente ans, la bibliothèque et les manuscrits de Lamothe-Langon alimentèrent, page par page et cahier par cahier, le foyer domestique. Il y en avait tant, qu'à la mort de Mme de Lamothe, en 1904, l'autodafé n'était point achevé; mais ses domestiques le continuèrent pieusement. Il fallut un jour que les héritiers de Mme de Lamothe, le capitaine Desforges et sa femme, s'avisassent de ce vandalisme pour y mettre fin;

1. Archambaud de Lamothe, né à Carcassonne, le 26 juillet 1815, fut conseiller de préfecture à Constantine, sous-préfet de Guelma, puis secrétaire du maréchal de Mac-Mahon dans son gouvernement de l'Algérie. Il mourut, à Carcassonne, le 31 octobre 1902. Il avait épousé sa cousine, Delphine de Gourc. Sa sœur Louise, née le 25 juillet 1816, épousa, en 1844, le colonel de Ménibus. Toute cette famille est éteinte.

mais alors il ne restait à peu près plus rien, hélas! du plus fécond romancier de ce siècle.

J'en ai sauvé cependant, avec quelques papiers, des épaves, tels ces deux jolis volumes de poésies manuscrites : *Les Essais d'un jeune troubadour*, que je présente à l'Académie et qui sont un document précieux non seulement pour l'histoire de Toulouse, mais encore pour l'histoire littéraire des premières années du dix-neuvième siècle.

L'Académie avait d'autant plus droit à cet hommage, que Lamothe-Langon, qui y fut admis en 1813 et qui, de 1823 à 1864, en fut membre correspondant, ne se montrait pas médiocrement fier de lui appartenir et qu'il lui avait même adressé, en 1812, des « *Essais sur les rois fabuleux de Toulouse* » qui doivent dormir encore dans les cartons de notre bibliothèque.

Disons maintenant quelques mots des débuts de Lamothe dans sa longue carrière.

Etienne-Léon de Lamothe était né à Montpellier, le 1er avril 1786, de Marie-Joseph de Lamothe, conseiller au Parlement de Toulouse, qui périt sur l'échafaud, à Paris, avec la troisième fournée des parlementaires toulousains, le 18 messidor, an II (6 juillet 1794), et Mlle Bernard, fille du Directeur de la monnaie de Montpellier.

Mais quoique né à Montpellier et fixé plus tard à Carcassonne par son mariage, Léon de Lamothe est un Toulousain pur sang. Il était fils, petit-fils et arrière petit-fils de Conseillers au Parlement, et sortait d'une famille noble capitulaire. Il avait du reste tout ce qui caractérise le toulousain, l'expansion, la gaîté, la confiance en lui-même, une immense facilité d'assimilation et d'adaptation, une curiosité inlassable, des goûts littéraires et, excellent musicien, un tempérament d'artiste. Il suffit d'ailleurs de voir son portrait peint, vers 1810, par un de ses amis, M. de Mélignan, pour reconnaître, sur sa tête petite et étroite, la déformation toulousaine. Ce portrait appartient à Mme Desforges.

Mais Léon de Lamothe vivait à une époque où chacun se

fabriquait une généalogie. Après une tentative infructueuse vers le maréchal de Lamothe-Houdancourt, il rattacha ses ancêtres, seigneurs terriens du Lauragais, à noble Pierre-Raymond de Lamothe, chevalier, sire de Langon, premier baron du Bazadois, qui figure au *saisimentum* de 1243 et dont le petit-fils, Amanieu, épousa Elpide de Goth, sœur du pape Clément V et mère du cardinal Gaillard de Lamothe [1].

C'est de là que, pour se distinguer de son frère Achille, il prit le nom de Lamothe Langon [2], qu'une ordonnance royale, insérée au *Bulletin des Lois* de 1818, l'autorisa à porter.

Sa grand'mère paternelle, Hélène de Varicléry, était la spirituelle boiteuse dont le salon fut, pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, le rendez-vous des artistes et des beaux esprits toulousains.

A peu près émancipé à huit ans par l'échafaud, — car sa mère était la faiblesse même, — il fut mis à la pension

1. Je dois dire cependant que Lamothe, comme Chateaubriand, avait d'abord été destiné à l'ordre de Malte. Son père avait donc fait, en 1789, les démarches nécessaires pour son admission et avait produit ses preuves de noblesse. Or j'ai trouvé, dans les papiers de Lamothe, le procès-verbal de généalogie dressé à ce moment par les commandeurs Léon de Malvin de Montazet et Albert de Pradines Barsac ; ils donnent sa filiation directe, en seize degrés, et déclarent « sa noblesse, filiation et descendance authentiquement prouvées depuis noble Pierre Raymond de Lamothe » ; mais cette pièce n'est qu'une copie, certainement remaniée, peut-être inventée par Lamothe-Langon et dépourvue de toute valeur. J'ajoute que son oncle, le chevalier Tristan de Lamothe, ex-major de Conti-Infanterie, l'un des infatigables soldats de l'émigration, qui mourut presque centenaire à Saint-Félix en 1851, signait tout court *Delamote* et qu'il n'était point du tout illettré.

2. C'est sous celui de *Lamothe-Houdancourt*, qu'il publia ses premiers romans, et qu'il a un article dans la *Biographie des hommes vivants*, de Michaud jeune (1816). Cet article, très élogieux, est même assez documenté et on s'étonnera moins de le trouver dans un recueil ultra-royaliste, quand on saura qu'il est de Lamothe lui-même. Quoiqu'il en soit, les descendants du maréchal Lamothe-Houdancourt durent protester, car, à partir de 1817, Lamothe s'appela Lamothe-Langon.

Pontier à Toulouse, n'y put rester et se retira à Saint-Félix, où, dans la bibliothèque de son père, il fit lui-même son éducation. « Il y dévora tout, sans choix et sans direction », disait son cousin, M. Brion-Delcassé, et Delcassé ajoutait : « Si mon oncle eût pu diriger cette intelligence si féconde et si variée, Léon eût pris rang parmi les auteurs les plus remarquables de notre époque ; mais l'échafaud, en le privant d'un père, l'a livré à tous les écarts d'une imagination désordonnée. » Lamothe est donc un autodidacte.

Il revint à Toulouse, avec sa mère, à la fin de 1802, suivit vaguement les cours du collège et se lança aussitôt dans la littérature avec une fougue endiablée. Il avait dix-huit ans quand, en 1805, il organisa, contre le préfet Richard et le maire, de Lapeyrouse, les manifestations théâtrales dont nous parlerons tout à l'heure.

Du reste très répandu dans la société comme dans les coulisses, courtisant toutes les femmes, affichant ses maîtresses, modèle de la jeunesse dorée de Toulouse, il jouait au Mécène littéraire et c'est avec une véritable incontinence que, dès cette époque, s'accumulaient dans ses porte-feuilles, tragédies, comédies, poèmes et poésies galantes. Vous en avez un faible échantillon dans les deux volumes d'*Amours* que je vous ai présentés, car il avait déjà composé quinze tragédies, comédies, drames ou opéras et un roman, *La folle aventure*, demeurés inédits ; et il avait publié une *Ode contre l'Angleterre* et des *Chants dithyrambiques sur la gloire nationale*, sans compter une traduction des *Poésies d'Ossian*, qui lui valut, dans les *Satires toulousaines*, ce vers venimeux :

Lamothe, d'Ossian, insolent traducteur.

A ce jeu, sa fortune, très médiocre, amoindrie déjà par les prodigalités de son père et par la Révolution, ne dura guère. Il fallut vendre le peu qui restait pour payer des créanciers[1]. Aussi en novembre 1806 Mme de Lamothe et

1. Le grand'père de Lamothe et Mlle de Varicléry avaient une belle

son fils débarquaient-ils à Paris, en quête d'une position qui leur permît de vivre.

C'était d'ailleurs un but facile à atteindre. L'Empereur, pour l'administration et l'organisation de son immense domaine, avait besoin de dévouements et il accueillait volontiers les jeunes talents, surtout quand ils appartenaient à l'aristocratie et quand l'échafaud révolutionnaire ou la proscription avait ajouté quelque lustre au nom qu'ils portaient.

Mme de Lamothe connaissait d'ailleurs Cambacérès, qui accueillit avec faveur le poète, et Cubières, qui l'introduisit aussitôt dans le salon de son imposante maîtresse, Fanny de Beauharnais.

On sait ce qu'était ce salon, qui se doublait de soupers délicats; tous les poètes et une bonne partie des écrivains de l'époque, Vigée, Volmerange, le comte de Lauragais, l'abbé d'Allez, etc., s'y donnaient rendez-vous. Lamothe en fut bientôt l'enfant gâté et y contracta des liaisons qui l'introduisirent, d'une part chez la reine Hortense, d'autre part dans d'autres salons d'accueil plus facile et de société plus mêlée, où le plaisir et les grâces ne se refusaient à personne.

Telle était la maison de Mme de Fars, auparavant vicomtesse de Fausse-Landry, où il fut amené par cette pécheresse fameuse, Labouchardie, qui fut la maîtresse scandaleuse

fortune, neuf métairies à Saint-Félix et une maison dans la rue Saint-Jacques, mais ils avaient sept enfants. Joseph de Lamothe reçut à son mariage, outre sa charge de conseiller, 50,000 francs, dont 30,000 assis sur la dot de sa mère; il en toucha 16,000. J'ignore l'apport de Mlle Bernard, mais elle ne vécut, de 1800 à 1810 que du montant de la liquidation de l'office de son mari, et ce n'est qu'en 1812, à la mort de leur grand'mère, qui, faisant abandon des 16,000 francs déjà versés, avait assumé l'entière donation de 50,000 francs faite à son fils aîné, que Léon et Achille de Lamothe furent mis en possession de leur héritage. Je trouve, à la date du 21 mars 1809, un jugement du tribunal de Commerce, rendu à la requête de Mme de Lamothe (Mlle Bernard) contre les sieurs Delherm et Delfau; il s'agissait du paiement d'un effet de 1,000 francs qui avait été cédé à la demanderesse par l'usurier Monlon; cela sent la misère.

et si admirablement dévouée de Marie-Joseph Chénier. Il faudrait un volume pour parler de Mme de Fars; maîtresse de du Rosoy, nièce de l'abbé de Rastignac, elle avait vu de près les scènes les plus atroces de la Révolution et Lamothe la feuilletait comme un livre. C'est lui certainement qui écrivit sa relation des massacres de Septembre, parue dans le *Recueil* de Baudoin, c'est lui aussi qui composa ses *Mémoires*, parus en 1826.

Or, dans ses quatre salons du boulevard des Italiens, où elle renouvelait l'hospitalité légère des dames de Sainte-Amaranthe, Mme de Fars réunissait, à de jeunes beautés et aux illustrations de la galanterie, tout ce qui, dans les lettres et les carrières administratives, préférait le plaisir à la gloire. Lamothe, qui n'avait pas tardé à y trouver chaussure à son pied, a consigné, dans ses notes, certaines aventures scabreuses qu'il est difficile de reproduire et dont il fut le héros dans cette complaisante maison. Est-ce là qu'il rencontra Mlle Duthé, cette reine de la main gauche de l'émigration, dont il devait plus tard publier les *Souvenirs?* C'est possible, car tout en habitant l'Angleterre, elle a fait, sous l'Empire, des apparitions à Paris pour réclamer contre la confiscation de ses biens. Ce qui est certain, c'est qu'il y rencontra un poète, l'ex-abbé Delille, le traducteur de Virgile, auquel ce milieu folâtre faisait oublier son acariâtre épouse, et qu'il se lia avec lui, si intimement même que Mme Delille en fut bientôt jalouse et lui consigna sa porte.

Chez la reine Hortense, où les troubadours et la romance règnent en maîtres, il est reçu comme un jeune dieu; le chevalier de Boufflers et Coupigny lui prodiguent des avances, mais il se lie particulièrement avec les musiciens, Spontini, Dalayrac, Monsigny, d'Alvimare, etc., qui lui fournissent la musique de ses poèmes et de ses opéras. Car, à partir de ce moment, la production de Lamothe est intarissable; c'est un opéra en trois actes, *Clémence Isaure*, qu'il donne à Spontini; ce sont vingt romances alors célèbres, *Roland, Renaud de Montauban, Ogier le Danois, Le*

Marquis Olivier, L'Archevêque Turpin, etc., toute la défro que poétique des romans de la Table ronde, mise à la mode par Tressan et de laquelle allait sortir, vingt ans après, le mouvement romantique; c'est l'*Epître à David,* beau morceau en vers, sur le couronnnement (1808); ce sont enfin les premiers romans parus en librairie : *Maître Étienne, Mère et soldat, Robert Didier,* aujourd'hui introuvables, *Clémence Isaure ou les Troubadours* (5 volumes in-12) (1808) qui enthousiasma Boufflers et fut traduit en anglais, en allemand et en italien; enfin le premier essai de roman de mœurs : *Cinq chapitres de mon roman, ou les rêves de ma cousine* (1808).

Dès lors, Lamothe se crut un personnage. Caressé par Delille, Boufflers, Andrieux, Chénier, Fontanes, Chateaubriand même, Mme de Genlis, etc., il se vit appelé à la célébrité et, quand il rentra à Toulouse, en 1808, avec la promesse d'une belle situation administrative, il était d'une insupportable fatuité.

C'est à cette époque qu'il assista, le 14 juillet 1808, à la translation des cendres de Goudelin, et cette cérémonie, réglée par l'Académie des Jeux floraux, lui fit une telle impression qu'il en écrivit aussitôt la description, que j'ai retrouvée dans ses notes. C'est ce récit, avec celui des troubles de 1805, dont je vais vous donner lecture.

J'abuserais d'ailleurs de la bienveillance de l'Académie, si je continuais cette biographie. Je dirai seulement que, nommé auditeur au Conseil d'État l'année suivante, avec Panat, d'Escouloubre, Campan, etc., Lamothe retournait à Paris et inaugurait, le 14 juillet 1811, comme sous-préfet de Toulouse, sous les ordres du baron Desmoussaux, sa courte, brillante, mais si orageuse carrière administrative.

Entré à l'Académie des sciences de Toulouse, le 18 février 1813, comme « auteur de travaux historiques », il était admis, le 13 juin de la même année, non sans une opposition violente de quelques membres, à l'Académie des Jeux floraux; enfin, le 1er août 1814, à son retour de Livourne, il épousait, dans notre ville, Élise de Gourc, l'une des filles du

conseiller à la Cour, Gourc de Moure; telles sont les principales étapes de son séjour à Toulouse. Je signalerai cependant, pour être complet, que c'est lui qui rédige la chronique théâtrale du *Journal de Toulouse*, de 1816 à 1818.

Mais venons-en à ses Mémoires :

C'est en réalité une expression impropre, car, si Lamothe-Langon a laissé des *Mémoires*, s'il en parle fréquemment dans ses lettres de 1850 et 1852 à Jules de Rességuier, qu'a récemment publiées M. Paul Lafond[1], ces Mémoires n'ont pas été retrouvés. Ils ne paraissent pas avoir été compris, d'après l'inventaire sommaire d'Auguste d'Aldéguier, dans les papiers dont hérita Émile Fallue et la question que j'ai posée à leur sujet à *L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* est demeurée sans réponse. Je crois cependant pouvoir donner sur leur émigration probable, sinon un renseignement, au moins une indication.

J'ai dit que, dans les dernières années de sa vie, Lamothe, touché par la grâce d'en haut, devenu très pieux, très légitimiste et dont l'intelligence sombrait peu à peu, ne vivait guère que des secours que le comte de Chambord lui faisait passer par l'intermédiaire de M. de Montbel.

Pour reconnaître ces libéralités, il envoyait, soit à Munich, qu'habitait Montbel, soit à Goritz, tantôt ses ouvrages et tantôt, quand ceux ci cessèrent d'être imprimés, des manuscrits, sa dernière richesse.

Dans le catalogue partiel qu'il dressa de ses ouvrages, en 1844, il désigne ses Mémoires sous le titre de : « *Trois quarts de siècle, Souvenirs de ma vie.* » On voit que les premiers cahiers en furent écrits en 1832 et qu'il les compléta par des « Matériaux » ajoutés en 1834, 1836, 1842 et 1843. Or, dans un registre à couverture verte, que M. d'Aldéguier a vu dans les mains d'Émile Fallue et qui renfermait, avec des lettres de Mme de Genlis, de Parseval-Grandmaison et d'Andrieux, une partie de la correspondance de M. de Montbel, se trouvait une lettre de celui-ci, en date du

1. P. Lafond *L'Aube romantique* (Mercure de France, 1910).

20 avril 1856, dans laquelle il remerciait Lamothe et lui disait que ce qui l'avait le plus touché dans son envoi, c'étaient : *Les Souvenirs de six règnes et de deux républiques.*

Sans doute faut-il voir sous ce titre, modifié suivant les habitudes de Lamothe, *Les Souvenirs de ma vie;* et c'est par conséquent en Allemagne, dans les archives, soit du duc de Parme, soit des descendants de M. de Montbel, qu'il faudrait aller chercher les Mémoires de notre compatriote.

Mais, indépendamment de cet ouvrage, Lamothe, qui n'avait, comme je l'ai dit, ni ordre, ni méthode, avait laissé à Carcassonne un grand nombre de notes, de documents et de morceaux destinés à ses Mémoires. Certains de ces morceaux, rassemblés en 1815, sur des cahiers, forment des épisodes achevés; beaucoup ont été détruits; mais quelques-uns ont été sauvés et, comme ils se rapportent presque tous à l'histoire toulousaine, j'ai pensé qu'ils intéresseraient l'Académie. En voici des types que je vous présente, car c'est de ce fonds que j'ai tiré les deux pièces que je vais vous lire :

La première est intitulée un peu pompeusement : *Annales dramatiques du théâtre français de la ville de Toulouse, au mois de floréal an XIII.* Je lui préfèrerais le titre de : *Troubles de floréal an XIII.*

Pour comprendre le rôle que joua Lamothe dans cette échauffourée d'étudiants, il faut se rappeler qu'à treize ans, élève à l'institution Pontier, avec Honoré d'Aubuisson, il s'en était fait chasser pour avoir écrit une satire en vers contre ses maîtres; qu'à quinze ans il faisait déjà jouer à Saint-Félix, sur un théâtre de société, une pièce de sa composition, *Les Deux lutins*, en un acte et en vers; qu'à vingt ans il avait déjà quinze tragédies ou comédies en portefeuille; qu'en 1810 il faisait jouer, chez Mme de Fars, une pièce en l'honneur de Delille; qu'en 1813 il donnait à Toulouse un opéra comique (un acte), *Le Pavillon du Calife*, qui fut d'ailleurs un four; qu'en 1829 il donnait, à la Comédie-Française, à Paris, deux tragédies : *Isabelle de Bavière* et

une *Judith;* et, quand éclatèrent en 1805 les manifestations théâtrales qu'il va nous raconter, il avait déjà fondé trois ou quatre Sociétés littéraires : *La Société harmonique et littéraire de Toulouse* en 1802, *L'Athénée de Sorèze* et *La Société littéraire de Toulouse* en 1803, enfin *Le Gymnase harmonique et littéraire* en 1805.

C'est que la jeunesse de cette époque, née pendant les orages de la Révolution, était d'une autre allure que la nôtre; tous, les Samuel de Panat, les Marius de Voisins, les Jules de Rességuier, les Germain d'Auberjon, les Montbel, les Baour, les Guiraud, les Soumet, etc., avaient le diable au corps; tous, réfractaires ou patriotes, avaient vu de près l'échafaud et, coutumiers de toutes les violences comme de toutes les audaces, avaient librement développé, dans le désordre des temps, leurs puissantes individualités; tous, en un mot, étaient des caractères, et ainsi s'explique comment et pourquoi, avec de tels hommes, put se fonder l'Empire.

I

ANNALES DRAMATIQUES DU THÉATRE FRANÇAIS DE LA VILLE DE TOULOUSE.

Mois de Floréal an XIII[1] (Avril-Mai 1805).

(*21 avril*). *Dimanche 1er.* — Le spectacle a commencé aujourd'hui par une représentation au bénéfice de Garnier et Saint-André, acteurs de l'année dernière. On a joué *Othello* et *Le Médecin turc.* La soirée a été égayée par une scène comique dont voici le récit :

M. Richard, préfet, ayant eu envie de la loge de Mme du Puget, avait fait signifier à cette dame qu'elle eût à y renoncer; mais celle-ci, se fondant sur un article du prospectus du sieur Plaisance, directeur, a refusé de céder sa loge. De là, s'en est

1. Dans son Catalogue chronologique, Lamothe-Langon mentionne, à la date de 1805, une « *Histoire* », non imprimée, des troubles survenus *en 1803,* au théâtre et dans la ville de Toulouse. C'est cet article, mais il faut lire 1805.

suivi un procès pendant en première instance. M. Durutte, général commandant la division, ayant appris les procédés du préfet, est intervenu dans l'affaire, demandant la loge comme supérieur à M. Richard, ou voulant, comme particulier, que Mme du Puget la garde, ainsi que l'exige la justice. Le Préfet, ne tenant aucun compte de cet arrangement, a fait enfoncer ce matin la porte de la loge et enlever les meubles de Mme du Puget, pour y placer les siens. Dès que le général en a été informé, il a fait placer trois sentinelles devant la porte, avec défense d'y laisser pénétrer qui que ce soit, l'ancienne propriétaire exceptée. Mme Richard s'est présentée; ses grâces, son nom qu'elle a décliné, un commissaire de police dont elle s'est appuyée, rien n'a pu lui faire ouvrir la loge; les trois flegmatiques soldats, immobiles, ne répondant aux raisons comme aux menaces que par un tranquille : « On n'entre pas. » Mme Richard s'est vue forcée à lever le siège et à se retirer au milieu des huées publiques.

Lundi 2. — Wallaert, peintre de paysage, homme d'un mérite réel, a voulu se charger de peindre le rideau d'avant-scène dont on vante beaucoup le dessin. Nous le verrons.

Mardi 3. — Il paraît qu'on va faire de grandes réparations dans l'intérieur de la salle. On supprime le parquet pour y substituer des loges; on change la place du foyer; on construit plusieurs escaliers; enfin on fait venir des papiers de Paris.

Mercredi 4. — Rousseau, furieux de ne point avoir été engagé, refusa, dimanche dernier, de jouer le rôle du médecin turc. Voilà pourquoi on nous fit le cadeau de Dorval. Nous ne devrions pas oublier que c'est à Rousseau que nous devons de ne plus monter sur le théâtre. Il a du talent, mais aussi, que d'amour-propre et de suffisance!

Jeudi 5. — Des lettres de Marseille assurent que Vigny ne viendra pas. C'était le seul qui pût remplacer Rousseau.

Vendredi 6. — On dit qu'on veut bâtir une nouvelle salle. Elle serait construite sur la place Saint-Georges, à l'emplacement de l'ancien couvent.

Samedi 7. — Mme Romiguière, parlant de Mme Dubreuil, disait qu'elle n'était ni jeune, ni aimable, ni jolie. Le propos fut rendu par un bon ami, et Mme Dubreuil de répondre : « Il est possible qu'à vingt-sept ans on ne soit plus jeune; ma modestie ne me permet pas de croire que je suis jolie; je ne défendrai pas

mon esprit, mais au moins ne m'accusera-t-on pas d'avoir une humeur froide. » Il convient de savoir que Mme Romiguière a les écrouelles.

(*28 avril*). *Dimanche 8.* — Le prospectus de la nouvelle salle en projet paraît aujourd'hui. Après un long préambule, ridicule et verbeux, on offre en vingt-quatre articles les demandes d'argent et les avantages promis aux actionnaires. On doute qu'il y en ait beaucoup. Suivant le plan, la salle sera superbe; il y aura des salons particuliers, des cafés, des boutiques, des logements pour les acteurs, etc. Je doute qu'il réussisse.

Lundi 9. — Depuis que le théâtre est fermé, les habitués se rendent en foule aux Sauteurs de Corde, chez Auriol, ainsi qu'aux spectacles enfantins de la naissance de Jésus-Christ, des Ombres chinoises, etc. Nos jolies femmes sont les premières à y courir et les élégants par suite.

Mardi 10. — Mlle Lalande, notre première chanteuse, a donné, dans la salle des Pénitents bleus, un concert à son bénéfice. Elle a chanté à ravir, mais on a remarqué avec surprise qu'elle n'avait pas choisi les ariettes et roulades, genre dans lequel elle excelle particulièrement.

(*1er mai*). *Mercredi 11.* — On assure que, malgré les réparations, la salle sera loin d'être jolie.

Jeudi 12. — Plusieurs jeunes gens des premières maisons de la ville, pour suppléer au spectacle, ont, dans l'enclos de Bénech, qui appartient à Mlle de Puymaurin, joué une grande partie de barres. Les deux partis étaient distingués par des écharpes rouges et bleues.

Vendredi 13. — Demain le théâtre s'ouvrira. On vient d'afficher un *Avis au public et aux Amateurs du spectacle*, où, après avoir parlé des embellissements, réparations, cherté excessive des objets de consommation, du traitement trop considérable des acteurs, du droit des pauvres, etc., le sieur Plaisance en vient à annoncer une augmentation dans le prix des places du parterre et des secondes loges. Celles-ci seront à 40 sols au lieu de (en blanc) et l'autre de 20 sols au lieu de livre et demie. Cette nouvelle cause de la fermentation parmi la jeunesse et l'on s'attend que demain il y aura du bruit au spectacle.

Samedi 14. — La décoration des trois rangs de loges est affreuse. Le plafond est assez joli, mais il sera bientôt terni. Le

lustre réunit tous les suffrages. La toile bleue et or est surchargée d'ornements qui me semblent bien lourds. Le cintre est bleu, semé d'étoiles d'or. On s'attendait à du bruit, il n'y en a pas eu. Le général continue à faire poser des sentinelles devant la loge en litige. Les nouveaux foyers réunissent les suffrages, mais le peu de meubles dont ils sont garnis sont d'une ridicule mesquinerie.

(*5 mai*). *Dimanche 15.* — On a joué *Les Frères désunis*, drame, et *Le Médecin turc*, opéra.

Les jeunes gens de la ville s'étaient donné rendez-vous pour le matin chez M. Saturnin Paris, l'un d'entre eux. Au nombre de cent trente, ils ont signé une lettre adressée au sieur Plaisance, dans laquelle on lui enjoignait de remettre le prix des places au taux ordinaire, de rétablir les listes d'abonnés, enfin de faire venir un acteur pour remplir les rôles de Rousseau. La lettre a été remise à Plaisance vers les six heures du soir; il a été sur-le-champ la déposer à la police.

Pendant que la première pièce se jouait, des commissaires des jeunes gens parcouraient la salle en engageant leurs amis de descendre au parterre. M. Paris, un d'entre eux, ayant voulu entrer dans sa loge, y a été consigné sur-le-champ par un inspecteur de police et gardé à vue.

L'orchestre avait fini de jouer l'ouverture du *Médecin turc*, la toile se levait, lorsque quatre individus désignés par le sort, demandent le directeur. A l'instant, un inspecteur de police nommé Segond, saisit M. Louis Le Blanc au collet et l'arrête. Soudain trente coups de bâton, punissant son audace, tombent sur son dos; il tire une lame, cachée dans sa canne, dont il frappe trois personnes, l'une à la cuisse, l'autre aux reins, la troisième à la jambe. Le peuple, furieux, le désarme; il trouve son salut dans la fuite, de même que deux de ses satellites qu'on rosse également. Le sieur Itey, commissaire de police, veut parler, se trompe. « B..., lui crie-t-on, parle au moins français! » Il requiert la force armée, demande au général Durutte trente hommes pour entrer la baïonnette en avant dans le parterre; le général, indigné, lui répond : « Vous les aurez si vous me les demandez au nom de la loi, mais j'exige que vous entriez à leur tête et je ne me rends point responsable des événements dont vous resterez seul chargé. » Le poltron craignit et laissa continuer le tumulte toujours croissant; enfin, à dix heures et

demie, le général fit descendre le major des canonniers dans le parterre pour inviter les jeunes gens à se retirer. On lui obéit et la foule sort en criant : « Vive le général et à bas le maire! »

Lundi 16. — Les jeunes gens rassemblés, huit commissaires ont été nommés. Après leurs instructions reçues, ils se sont rendus chez les nouveaux acteurs et leur ont signifié, de la part du public, de ne point débuter sous peine d'encourir son indignation et de voir fonder un sifflet à perpétuité pour punition de leur audace. La réponse des histrions a été dictée par la sagesse; ils ont promis d'obéir.

On a délibéré de remercier le général et le major de la conduite qu'ils ont tenue hier. M. Léon de Lamothe a porté la parole.

On avait annoncé pour aujourd'hui *Le Philinte de Molière*, suivi du *Calife de Bagdad*. A une heure, les affiches ont été arrachées et l'on en a substitué d'autres portant : *Relâche par ordre supérieur*. A l'instant, les portes de la salle ont été forcées; on a rencontré M. Plaisance. M. de Lamothe, nommé orateur, lui a réitéré les demandes déjà faites et surtout la restitution de la lettre qu'on lui avait écrite. Il a dit ne pas l'avoir, mais il a promis de rendre, à quatre heures, une réponse catégorique sur tous les points.

A deux heures, sont arrêtés quatre obscurs particuliers, pour faire croire que le rassemblement n'est formé que de gens en sous-ordre, misérable finesse dont on n'est pas la dupe.

A trois heures, un rassemblement de plus de quatre cents jeunes gens se réunit dans la cour du spectacle En attendant la réponse du directeur, ils s'occupent de la sérénade qu'ils veulent donner aux militaires; il faut des fonds; M. Casimir Caussonne est choisi pour trésorier. On prévient les demandes, et bientôt la caisse est portée à 1,200 francs.

Pendant ce temps, on vient annoncer la détention des quatre arrêtés par la police : un mouvement d'indignation se manifeste. Plaisance arrive, on ne l'écoute pas; on l'entraîne en criant qu'il a fait arrêter les quatre, que c'est à lui à les faire sortir. On le conduit chez le maire qui, épouvanté, fait dire qu'il est absent. La troupe se grossit; on veut se porter à la préfecture, mais, sur l'avis des gens sages, on lâche le directeur en lui ordonnant de revenir à huit heures porter la mise en liberté des quatre.

A huit heures, il revient, prétendant n'avoir pu parler au préfet ; il prie l'assemblée de nommer deux commissaires qui seront les témoins de ses démarches ; on choisit MM. Léon de Lamothe et Charles de Madron. Le préfet, à qui l'on annonce la députation, la reçoit, ayant avec lui le maire, Picot Lapeyrouse. Il s'en suit une conversation très orageuse : de l'entêtement, de la morgue, d'un côté ; de l'étourderie, du persiflage, de l'autre ; il fallut se retirer sans avoir rien obtenu, mais après s'être au moins débondé le cœur. J'avais alors dix-huit ans[1]. Les prisonniers ne furent pas relâchés.

Une heure après, la même députation fut haranguer le maréchal Pérignon, qui arrivait à Toulouse pour présider le collège électoral du département ; elle fut reçue de la façon la plus gracieuse.

Le même soir, il fut donné des sérénades au maréchal, au général et au major.

Mardi 17. — Le soir, des commissaires pris parmi la jeunesse, au nombre de seize, savoir : MM Casimir Caussade (*sic*), Charles de Madron, Madron l'aîné son frère, Léon de Lamothe, Achille de Lamothe, Paul Le Blanc, Louis Le Blanc, Paulin Depanis, Hippolyte Depanis, Saturnin Paris, Pigeon, de Lacroix, Bastoulh-Bruno, Saint-Félix, Léopold de Rigaud et Louis Capella, se sont placés aux avenues des spectacles et ont prié la société qui s'y rendait de s'en priver, en raison de la circonstance. Nul ne s'y est refusé. Les généraux eux-mêmes ont donné l'exemple ; ils ajoutent par leur conduite à l'attachement qu'on leur porte.

(*8 mai*) *Mercredi 18.* — On ne comptait, hier, que six étrangers au spectacle ; on y a fait une recette de 5 francs. Les galeries étaient garnies des ouvreuses de loges, des habilleuses, des perruquiers, garçons de théâtre, valets de ville, etc. Les prisonniers ne sont point relâchés encore. Il court des chansons d'une méchanceté infernale[2] contre le préfet, le maire, et consorts. On a adressé une circulaire aux dames pour les engager à se priver du spectacle pendant le temps des querelles du public et de Plaisance.

« A cinq heures du soir, trois inspecteurs de police, suivis de

1. Né en 1786, Lamothe-Langon avait, en effet, dix-huit ou dix-neuf ans en 1805.

2. C'est Lamothe lui-même qui en était l'auteur.

six valets de ville et précédés de quatre tambours, ont publié une ordonnance du préfet qui défendait les attroupements tendant à la sédition ; qui ordonnait, au nom de la loi, aux pères de famille, aux négociants, d'avoir à surveiller leurs enfants, leurs commis, leurs ouvriers ; qu'ils répondraient de la conduite de leurs subordonnés ; que les turbulents seraient traduits devant les tribunaux ; qu'enfin la force armée serait requise pour dissiper les rassemblements.

« Cet arrêté n'a fait qu'exciter dans la ville l'indignation générale. Il donne de grandes preuves aux soupçons déjà élevés sur l'intérêt pécuniaire que nos premières autorités ont dans l'entreprise de M. Plaisance. Ce même arrêté a supprimé le café de la Comédie, appartenant au nommé Boyer, victime d'un acte arbitraire et odieux qui le ruine. »

Ces mesures rigoureuses n'ont pu maintenir les mécontents et, malgré quatre détachements de quatre corps différents, malgré les commissaires de police en écharpe, l'on n'en a pas moins invité les citoyens et les dames à se priver du spectacle.

A huit heures du matin, un huissier a apporté au sieur Bellerose, geôlier de la prison de la Conciergerie, une assignation pour avoir à représenter l'écrou en vertu duquel il retenait les quatre. Il a répondu que c'était d'après l'ordre de M. Foulquier, adjoint au maire. Il a été porté, cette après-dîner, une plainte contre le sieur Foulquier, accusé de retenir arbitrairement des citoyens en charte privée.

Les quatre ont été, vers les six heures du soir, transférés au Sénéchal.

Jeudi 19. — Copie de la lettre adressée aux dames :

MADAME,

Nous vous prions, au nom de tous les jeunes gens de Toulouse, de vouloir bien vous priver de spectacle pendant quelques jours. Nous augurons trop bien de votre complaisance pour craindre que vous ne vouliez pas céder à notre prière. Nous nous sommes donné mutuellement notre parole d'honneur de ne point aller à la Comédie jusqu'à ce que le directeur ait fait des réparations au public. Nous ne répondrions plus de la tenir si vous y alliez vous-même.

On continue à se priver du spectacle. — La police vient de supprimer le billard de la cour de la Comédie ; on renvoie les habitants paisibles qui se promènent dans la dite cour ; enfin,

le délire de l'autorité est à son comble, et l'on ne peut imaginer quel esprit de vertige s'est emparé de nos magistrats.

Ce matin, les jeunes gens réunis se sont juré une fidélité à toute épreuve; ils ont décidé qu'il serait pris des mesures violentes contre tout individu qui, par ses propos pusillanimes, chercherait à dissoudre leur association.

Hier, un inconnu, parent sans doute d'un des prisonniers, blessa nuitamment le sieur Plaisance, en lui lançant un pavé sur la tête.

Les conjurés se sont réunis encore cette après dîner pour prendre une délibération des plus nerveuses. On doit la tenir cachée.

(10 mai) Vendredi 20. — La police vient d'arrêter M. Louis Le Blanc; encore une autre victime! Mais le vrai motif de la détention de celui-ci est la menace de deux (soufflets) qu'il a promis à deux des fils du maire, Élie et Arthur.

En apprenant cette pénible nouvelle, M. de Lamothe s'est rendu, de son premier mouvement, chez le sieur Aigon, propriétaire et directeur réel de la salle de spectacle. Il lui a parlé avec force, en lui représentant l'indignation publique, toute une ville en désordre par des arrestations révoltantes, et il lui a appris que la jeunesse des trois faubourgs devait se réunir à celle de la ville; que, pour cette fois, on n'aurait pas à combattre des hommes polis, mais des ouvriers, des gens de peine, qui, voyant que la dispute ne provenait que de l'augmentation (du prix) des places, du parterre surtout, allaient embrasser avec ardeur une cause qui était la leur personnelle et qu'on ne pouvait calculer où s'arrêterait le mal; que lui, Aigon, devait craindre pour ses ateliers s'il ne se rendait point au vœu général, etc. Aigon, frappé de ces raisons, s'est engagé solennellement de faire remettre, dès le lendemain, les places à l'ancien prix, comme aussi de rétablir les listes d'abonnement; qu'en un mot, il satisfairait toutes les demandes qui lui ont été faites.

Samedi 21. — On a affiché *Relâche*. La jeunesse va s'assembler. On craint que la journée de demain ne soit malheureuse. Trois députations des faubourgs viennent adhérer au pacte d'union; eux et la ville formeront un noyau de deux mille têtes de dix-huit ans environ. Dieu sait ce qui en arrivera!

On vient de relâcher les quatre. M. Le Blanc est le seul retenu; on connaît son énergie et les fils du maire tremblent.

A midi, MM. Charles de Madron et Léon de Lamothe se sont rendus chez le sieur Aigon pour lui rappeler la promesse qu'il fit hier et lui représenter les suites de tant d'obstination; il a répondu qu'avant une heure le public serait satisfait, que les autorités voulaient qu'il tînt bon, mais que tant de délais le ruinent, qu'ainsi il se rendait. On a vu bientôt une affiche annonçant pour spectacle : *Les Prétendus* et *Démocrite*. Le prix des places rétabli comme ci-devant, la joie a été universelle dans la ville; la foule s'est portée au théâtre; on a applaudi avec délire le passage des *Prétendus* qui dit : *Victoire! victoire éclatante;* il semblait adapté aux circonstances. Pendant la seconde pièce, la police a voulu arrêter M. de Lamothe, mais quelques amis s'étant joints à lui, il s'est retiré chez lui; il y a trouvé, en rentrant, un billet ainsi conçu :

Le Maire de Toulouse à Monsieur Léon de Lamothe,

Je vous engage, Monsieur, à vouloir bien prendre la peine de passer chez moi, demain au matin, avant onze heures. J'aurai à vous entretenir d'une affaire importante.

J'ai l'honneur de vous saluer.

P.-L. Picot.

Chanson au sujet des troubles du spectacle.

Air : *Changez-moi cette tête.*

Ce larron de Plaisance
Est le premier en danse;
Il faut à toute outrance
Poursuivre le coquin.
Conservons l'espérance
Qu'un jour sur la potence,
Sa digne récompense,
Nous verrons ce faquin.
Changez-nous cette tête,
Cette rampante tête,
Changez-nous cette tête
D'usurier baladin.

Voleur trois fois pendable,
Magistrat méprisable
Et savant détestable,
Tel est le vil Picot.

Il pille, pille, pille,
C'est un mal de famille;
Il caresse la fille
Avec son vieux chicot.
Changez-nous cette tête,
Cette coupable tête,
Changez-nous cette tête
De Jacobin escroc.

Itey l'imbécile
Promène dans la ville
Son écharpe inutile
Grâce à sa nullité.
Les autres commissaires,
Ainsi que de bons frères,
Le suivront aux galères
Qu'ils ont tant mérité.
Changez vite ces têtes,
Ces ridicules têtes,
Changez vite ces têtes
De suppôts de Boudet.

Et toi qui les préside,
Enfant d'une Euménide,
Richard le régicide,
Reçois mon dernier coup.
On cajole ta femme;
Chacun fuit un infâme,
Dont Satan prendra l'âme
En lui tordant le cou.
Changez-nous cette tête
Cette mauvaise tête,
Changez-nous cette tête
De tigre et de coucou.

Toi, brave militaire,
Tu vois dans ta carrière
Des lauriers de la guerre
Ton noble front paré.
Tes compagnons de gloire,
Au Temple de Mémoire
Conduits par la victoire
Ont leur rang assuré.

Conservez-nous ces têtes,
Ces magnanimes têtes,
Conservez-nous ces têtes
Au souvenir sacré[1] !

Aujourd'hui a paru l'ouvrage suivant qui est sans titre :

« Une lutte, aussi indécente que nuisible aux jouissances des habitans de Toulouse, s'est élevée entre le public et le directeur du spectacle. La vraisemblance et la raison condamnent sans examen un directeur aussi maladroit qu'inconséquent, qui, sacrifiant à une avidité sans bornes la bienveillance d'un public trop complaisant, compromet à la fois l'autorité, les particuliers et sa propre existence.

« Nous soumettons, sans partialité, au jugement du public, les motifs qui déterminent aujourd'hui les mesures qu'on a adoptées pour mettre un terme aux abus révoltants qui oppriment les habitués du spectacle. Un exposé aussi succinct que fidèle suffira pour fixer irrévocablement toutes les opinions et confirmer le public dans la ferme résolution de se soustraire à la cupidité d'un directeur.

« M. Plaisance, sans fortune, sans crédit, fut contraint, il y a cinq ans, d'abandonner son chétif négoce ainsi que le théâtre où ses talens surannés ne le rendaient plus supportable ; il chercha à rétablir sa fortune dans la direction du spectacle de cette ville. Son attente ne fut point trompée, puisque, malgré son inconduite et son incapacité, qui entraînèrent une banqueroute des plus frauduleuses, le public s'empressa de voler à son secours, et non seulement il ne fut point recherché, mais encore chaque abonné lui fournit un supplément, ce qui empêcha sa défection totale. Les deux années suivantes lui procurèrent des bénéfices qu'aucun directeur, même ceux de la capitale, n'ont pu se flatter d'obtenir.

« M. Plaisance crut voir, dans ce premier succès, le prélude assuré de sa fortune. Dès lors, ce vaste génie prétend, dans ses

1. Cette chanson est de Lamothe. Il l'a reproduite dans un catalogue qu'il dressa en 1844, en l'expliquant par la note suivante : « Dans le mois de floréal an XIII, les étudiants de Toulouse se révoltèrent relativement au théâtre dont Plaisance était directeur. M. Richard était préfet, M. Durutte, général de division ; M. Picot de Lapeyrouse, maire. M. de Lamothe fit cette chanson sur les troubles du spectacle. » Son excuse est qu'il avait dix-huit ans !

folles spéculations, envahir toutes les bourses, subjuguer le bon goût, la raison et le sens commun du public et, afin que les moyens ne diffèrent point de ses ingénieuses conceptions, il imagine de former une troupe d'acteurs, la plupart plates caricatures théâtrales; il renvoie ses meilleurs sujets, prétend les remplacer par les mauvaises doublures des théâtres les moins connus et en imposer au public par des prospectus dérisoires, dans lesquels il annonce avec emphase de magnifiques réparations dans l'intérieur de la salle du spectacle, et qui, en dernier résultat, n'offrent que l'empreinte du plus mauvais goût et de la plus sordide mesquinerie.

« Mais ce ridicule histrion ne sait plus mettre de bornes à son ambitieuse avidité. Tandis qu'il condamne tout le public à l'ennui et au dégoût, il a l'impudence de solliciter des autorités une autorisation pour augmenter le prix des loges, le prix d'entrée et encombrer tous les passages, ce qui doit bien augmenter sa recette et nuire d'autant à la commodité et à la sûreté publiques. L'on aura sans doute de la peine à concevoir le motif qui a pu porter les autorités à une condescendance si préjudiciable; mais enfin, puisque le mécontentement a prouvé que de pareilles mesures étaient odieuses, la raison et la justice auraient dû inspirer à ces mêmes autorités les moyens les plus efficaces pour réparer les inconvénients qu'elles ont provoqué; et, au lieu de cela, des actes arbitraires compromettent la liberté des citoyens, des obstinations déplacées privent toute une ville du spectacle et enfin accréditent le bruit, trop généralement répandu, qu'elles ne sont pas étrangères aux bénéfices que doivent procurer ces étranges mesures.

« Les réclamants, pénétrés de la justice de leur cause et de la pureté de leurs réclamations, déclarent formellement ne vouloir, en aucune manière, troubler la tranquillité publique, et encore moins se mettre en opposition avec les autorités, quelque inconsidérées qu'elles puissent être dans leurs mesures; mais ils se borneront à se priver du spectacle et à inviter généralement tout le monde à s'imposer la même privation, jusqu'à ce qu'on ait fait droit à leur demande. »

(*12 mai*). *Dimanche 22.* — Ce matin, à dix heures, M. de Lamothe s'est rendu chez M. le Maire, qui lui a gravement signifié l'ordre du préfet, qui défend à ce jeune homme de se promener dans les rues adjacentes au spectacle. Il lui a ré-

pondu : « Monsieur, on m'interdit donc d'aller à la Comédie ? » — « Non, Monsieur. » — « M'apprendrez-vous alors comment je dois faire, sans employer des moyens extraordinaires, comme celui d'un ballon par exemple, pour me rendre à la Comédie sans parcourir les rues qui l'avoisinent ? » — « On vous permet d'y passer, mais rapidement et sans vous arrêter. » Cette conversation, dont le magistrat se promettait un grand effet, s'est terminée d'une façon plaisante par le persiflage qu'y a mis le jeune étourdi, qui d'ailleurs a assuré que, la paix étant faite de la veille, il n'y avait plus lieu de craindre du tumulte.

Cette nuit, un courrier s'est présenté à la porte de la préfecture, demandant M. le Préfet de la part du Gouvernement ; il a remis des dépêches et s'est évadé pendant qu'on allait réveiller le sieur Richard. Celui-ci s'est levé, a brisé le cachet et a vu, à sa grande honte et confusion, l'arrêté que nous rapporterons plus bas. En même temps, les afficheurs de la ville avaient reçu l'ordre, de la part de la mairie, de placarder ce même arrêté, ce qui a été fait, si bien qu'à dix heures du matin on le lisait encore. — Enfin, par le courrier d'hier, il est parti un exemplaire de cette pièce, envoyé à chaque préfet de l'Empire en communication, de la part de leur collègue de la Haute-Garonne, qui les priait, dans la lettre prétendue écrite par lui, de lui en mander leur avis.

Nota. — Les préfets répondirent en se récriant sur la folie de la mesure, et Richard fut forcé de se justifier en leur apprenant que l'arrêté n'était qu'une sanglante mystification.

Voici cet arrêté :

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE.

Le Préfet du département de la Haute-Garonne, membre de la Légion d'honneur,

Vu les rapports et procès-verbaux de M. le Maire et de MM. les Commissaires de police de la ville de Toulouse ;

Considérant que les attroupements qui ont été formés, soit sur la place Impériale, soit dans les rues qui y aboutissent, sont composés de séditieux ;

Considérant que ces attroupements se divisent à chaque instant pour se concerter entre eux, que le but de leur conférence est d'empêcher tous les citoyens et même les abonnés d'entrer au spectacle ;

Considérant les circulaires anonymes envoyées à toutes les dames et le désir bien manifesté de résister à l'autorité et de l'avilir ;

Considérant enfin qu'on doit user de moyens rigoureux dans ces circonstances;

Considérant qu'il est de l'intérêt public que les lois et les magistrats soient respectés;

Vu la loi du 6 octobre 1791;

Vu la loi des suspects du 17 septembre 1793;

Vu la loi des otages du 22 prairial an VI;

Arrête ce qui suit :

M. le Maire de Toulouse prendra les mesures nécessaires pour faire cesser les attroupements et usera des moyens indiqués dans mon arrêté du 18 courant.

M. le Maire réclamera du directeur de la salle de spectacle une liste exacte des abonnés des deux sexes, les militaires exceptés.

Il fera faire tous les jours, jusques à nouvel ordre, par le commissaire de police de semaine à la salle de spectacle, l'appel nominal de cette liste.

Ledit commissaire de police tiendra une note exacte de ceux ou de celles qui n'auront point été au spectacle.

M. le Maire les mandera le lendemain à l'hôtel de la Mairie, s'informera des causes de leur absence, et, si elles ne sont pas légitimes, les fera mettre dans une maison d'arrêt, où ils seront retenus comme otages et déclarés suspects;

Les deux sexes seront dans une prison séparée.

Tous les abonnés sont invités d'épargner à l'autorité l'exécution d'une mesure qu'elle n'eût pas adopté si le danger n'était pas aussi éminent.

Le présent arrêté sera imprimé et affiché partout où besoin sera.

Fait à l'hôtel de la Préfecture, le 22 floréal an XIII.

Le Préfet,

J.-E. Richard, signé.

Par le Préfet :

Le Secrétaire général de Préfecture,

P.-F. Dantigny.

MAIRIE DE TOULOUSE.

Vu l'arrêté ci-dessus,

Le Maire de Toulouse, membre de la Légion d'honneur,

Ordonne qu'il sera publié dans le jour, au bruit de la caisse, et affiché aux lieux accoutumés de cette commune, notamment aux portes d'entrée et dans l'intérieur de la salle de spectacle, et partout où besoin sera.

MM. les Commissaires de police sont chargés spécialement, en ce qui les concerne, de veiller à ce que les dispositions de M. le Préfet, en son arrêté, reçoivent leur pleine et entière exécution et d'empêcher que l'ordre public en soit troublé.

Fait à l'hôtel de la Mairie, à Toulouse, le 22 floréal an XIII.

Le Maire,

Ph. Picot.

Par le Maire :

Le Secrétaire général de la Mairie,

Philip.

(*13 mai*). *Lundi 23.* — On a fait courir le quatrain suivant :

PRÉFECTURE DE TOULOUSE.

De par le préfet et le maire
Et le présent décret rendu,
A Plaisance il est défendu
De faire ce qu'il devrait faire.

Le préfet est fils d'un maître de poste de La Flèche. C'est l'allusion qu'on a voulu faire dans l'épigramme ci-après rapportée :

Richard, par ses décrets sottement illégaux,
Veut punir un public qui se montre revêche.
Las ! on voit bien qu'il rêve et se croit à La Flèche,
Fouettant encore ses chevaux.

On a trouvé l'inscription suivante affichée dans plusieurs endroits de la ville :

De l'aveugle fortune, ô caprice ordinaire,
On a pendu Cartouche et Lapeyrouse est maire !

Trois caricatures sont nées de ces disputes théâtrales : la première, intitulée *Les Marionettes,* représente Plaisance faisant agir les commissaires de police en guise de pantins. Le préfet, le chapeau à la main, sollicite la charité des passants ; il porte un fouet en bandoulière, et le maire, caché dans un coin, exerce son adresse dans la poche d'un passant.

La seconde représente le nouveau et magnifique château du

maire [1]. On y a figuré quatre tours, sur chacune desquelles est écrite une inscription : *Octrois. — Embellissements de la ville. — Dépenses imprévues. — Police secrète.*

La troisième, appelée *Le nouveau duel*, montre d'un côté un moine jacobin (c'est le maire, jadis religieux de cet ordre, et depuis ardent terroriste) et de l'autre un postillon armé d'une corne. Le maire a une harpe ; derrière eux est la Loire roulant des cadavres [2]. Ces deux individus combattent contre des jeunes gens. Au milieu, sur une tour, on voit Plaisance, et on lit à l'entour : *La nouvelle Hélène.*

II.

TRANSLATION DES RESTES DE GOUDELIN, FAMEUX POÈTE DE TOULOUSE.

Toulouse, jeudi, 14 juillet 1808.

Translation des cendres du poète Godolin, du cloître des Grands-Carmes, où il fut enterré le 15 septembre 1649, dans l'église de la Daurade où repose Clémence Isaure.

Le vendredi, 15 mai 1807, l'abbé Jamme ayant lu, dans une séance particulière de l'Académie des Jeux floraux, un Mémoire relatif à plusieurs monuments de cette ville, en prit occasion de parler de la prochaine démolition du couvent des Grands-Carmes, où est la sépulture du poète Godolin. Il fit observer que si personne ne prenait soin de recueillir ses cendres et de leur procurer un asile, elles seraient bientôt confondues avec les ruines de l'église où nos pères le firent ensevelir honorable-

1. Le château de Lapeyrouse, nouvellement acquis par Philippe Picot. Lamothe l'a souvent persiflé pour les gages qu'il avait donnés à la Révolution. « Il s'indignait alors qu'on l'appelât Monsieur », dit-il dans une note ; il reconnaît que c'est un botaniste célèbre et qu'il « est habile administrateur, mais on soupçonne justement sa probité ».

2. C'est une allusion sanglante, non seulement à l'ancienne profession de Richard, mais encore à son rôle dans la Vendée, où il avait été commissaire de la Convention.

ment, en même temps qu'ils placèrent son buste dans la galerie des Illustres toulousains. Godolin ayant été couronné aux Jeux floraux et l'Académie l'ayant adopté après sa mort, (elle) paraît avoir acquis le droit et contracté l'obligation de lui procurer un autre tombeau, puisqu'il va perdre celui dont il est en possession depuis cent cinquante-huit ans. Ce tombeau doit être placé dans l'église de la Daurade, où repose Clémence Isaure, où la religion consacre tous les ans, par la voix de ses ministres, les fleurs d'or et d'argent qu'elle fonde, et où nous allons porter nos vœux et nos prières pour les confrères que nous perdons.

L'Académie adopta cette proposition et nomma des commissaires pour en préparer l'exécution.

Les commissaires commencèrent par s'assurer que le poète Godolin avait été enterré dans le cloître des Grands-Carmes, auprès du dernier pilier, vis-à-vis et dans la direction de ce pilier à l'autel de Notre-Dame de Bonne-Espérance.

M. le Maire de Toulouse les autorisa à faire les fouilles nécessaires et à exécuter la translation délibérée par l'Académie. Mgr l'Archevêque autorisa le curé de Saint-Étienne et le curé de la Daurade à faire l'enlèvement de ces restes précieux, à les déposer dans l'église de la Daurade et à y élever une pierre ou une table de marbre qui indiquât le lieu du dépôt. Les administrateurs de l'œuvre de cette église, qui ont avec l'Académie des rapports très intimes, exécutèrent avec beaucoup de grâce cette partie de l'ordonnance de l'archevêque.

Cependant, la démolition du cloître des Carmes était commencée et un tas énorme de décombres couvrait la tombe du poète Godolin, quand ils purent être déblayés. Les entrepreneurs s'y prêtèrent avec zèle et, sur l'avis qu'ils s'empressèrent d'en donner aux commissaires de l'Académie, ceux-ci s'y transportèrent avec M. Itey, commissaire de police, qui a toujours mis une grande obligeance dans tout ce qui intéresse l'Académie.

Il résulte de son procès-verbal qu'ayant fait fouiller au lieu indiqué dans la longueur et la largeur d'une bière ordinaire, en présence des commissaires de l'Académie, ils trouvèrent d'abord les débris, presque entièrement pourris, d'une bière de bois, quelques clous rongés par la rouille et qu'en fouillant ensuite avec précaution, ils trouvèrent, comme ils l'avaient auguré, du côté du pilier, une tête d'une grosseur très remarquable, les os

des bras, des cuisses et des jambes, dans la position qu'ils devaient avoir dans la bière; la mâchoire inférieure manquait, mais on trouva trois dents ; on trouva aussi quelques débris des vertèbres du col, de l'épine du dos, des phalanges des pieds et des mains. Aucun autre cadavre n'avait été enterré au-dessous.

Ces restes précieux furent recueillis et scellés dans un suaire et enfermés dans une boîte de bois de chêne sur laquelle M. Itey mit le sceau de la police et celui d'un des commissaires de l'Académie. La garde de cette boîte fut confiée à M. Pagés, inspecteur aux démolitions du couvent des ci-devant Grands-Carmes.

C'est aujourd'hui, jeudi, que se fera cette translation qui fut annoncée hier au soir par toutes les cloches des églises de Saint-Étienne et de la Daurade. Toutes les Sociétés savantes, tous les fonctionnaires publics y ont été invités. Dans l'impossibilité de connaître tous ceux que leur amour pour les lettres porte à s'intéresser à cette auguste cérémonie, l'Académie n'a adressé ses invitations à aucun particulier; elle n'a pu que donner, par notre journal, un avertissement à tous les gens de lettres de Toulouse ; elle les verra avec beaucoup d'intérêt et de reconnaissance venir spontanément augmenter le cortège d'un poète dont Toulouse ne saurait trop honorer la mémoire.

A dix heures précises, l'Académie tiendra une séance dans une salle des Grands-Carmes. Tous ceux qui doivent composer le convoi y assisteront. M. Poitevin, secrétaire perpétuel de l'Académie, y prononcera l'éloge du poète. On entrera par la porte qui donne dans la rue du Mont-Carmel. Là sera déposée, dans une chapelle ardente, la dépouille mortelle du poète Godolin. A onze heures, M. le Curé de Saint-Étienne en fera l'enlèvement, à la tête d'un clergé nombreux; M. le curé de la Daurade y assistera, à la tête d'un égal nombre d'ecclésiastiques; ils iront ensemble jusques à l'église de la Daurade. Au moment de leur arrivée, un orchestre nombreux exécutera l'ouverture de la messe de Gilles. Pendant et après la messe, on exécutera d'autres morceaux de musique, analogues à la cérémonie.

Suite de la translation des cendres du poète Godolin, qui a eu lieu le jeudi, 14 avril 1808.

La veille, les cloches de l'église métropolitaine et celles de la Daurade avaient annoncé des obsèques solennelles.

Le lendemain, à dix heures du matin, l'Académie s'assembla dans une salle du couvent des Grands-Carmes, tendue de noir, dans laquelle furent admis tous ceux qui, répondant à ses invitations, venaient grossir le cortège funèbre du poète illustre dont la mémoire est toujours chère à ses concitoyens.

Sur le bureau était placé le registre vert où se trouve la signature Godolin, à la suite du chant royal qui obtint le prix du Souci, le 3 mai 1609.

La séance étant formée, M. Poitevin, secrétaire perpétuel, prononça l'éloge funèbre de ce grand poète, après quoi l'on se rendit à la chapelle ardente, où étaient déposés ses restes précieux.

M. le Curé de Saint-Étienne ayant fait les premières prières et l'enlèvement dont le droit lui appartenait, attendu que le couvent des Carmes est dans les limites de sa paroisse, son clergé défila sur une seule ligne, à droite, et celui de M. le Curé de la Daurade forma la ligne gauche. Le chant du *Miserere*, alterné par des chœurs nombreux, imprima d'abord dans l'âme des assistants un sentiment de respect et de recueillement dont l'impression était sensible sur le peuple, qui était comme amoncelé dans les rues par où le convoi devait passer.

On suivit la grand'rue jusques aux quatre coins des Changes pour aboutir plus directement à la rue de Clémence-Isaure et, de là, à l'église de la Daurade.

Le lit d'honneur sur lequel était placée la boîte renfermant les cendres de Godolin, couverte d'un drap funéraire, était porté par huit jeunes gens en grand deuil ; les quatre coins et les cordons latéraux du poêle étaient portés par six autres jeunes gens, également en grand deuil.

L'Académie avait cru que cette marque de distinction, donnée aux étudiants en droit qui cultivent les lettres et qui se montrent dans le concours de ses prix, serait pour eux un nouveau motif d'émulation.

Les mainteneurs, ayant à leur tête M. de Lapeyrouse, modéra-

teur, et M. Alexandre de Cambon, sous-modérateur, marchaient deux à deux, et dans le même ordre, les savants, les littérateurs et les fonctionnaires publics qui avaient trouvé intéressant de prendre part à cette cérémonie auguste et religieuse.

L'église de la Daurade était remplie de monde. A peine restait-il dans la nef le passage nécessaire (pour arriver) au sanctuaire où le convoi se plaça. Un orchestre nombreux exécuta différents morceaux lugubres pendant la messe, qui fut dite par M. le Curé de la Daurade.

La fosse ayant été creusée dans un des bas-côtés vis-à-vis le troisième pilier à main droite en entrant, au bas du mur qui sépare la chapelle de l'ange gardien, du côté de l'évangile, d'une autre chapelle qui n'est pas encore dédiée.

Après l'absoute ordinaire, la boîte qui contient les cendres de Godolin ayant été vérifiée et les sceaux s'étant trouvés bien entiers, fut déposée dans cette fosse. Le carrelage fut rétabli en attendant qu'on le remplace (*sic*) par une pierre sépulcrale.

L'Académie a aussi délibéré de faire incruster dans le mur une table de marbre sur laquelle sera gravée une inscription.

En effet, conformément à cette délibération, l'Académie fit placer sur l'un des côtés de la chapelle de l'Ange gardien, une large stèle de marbre noir surmontée d'un fronton, avec cette inscription qui s'y lit toujours :

PIERRE GODOLIN

INHUMÉ LE XVI SEPTEMBRE M DC XL IX.

DANS LE CLOITRE DES GRANDS-CARMES

TRANSFÉRÉ DANS CETTE ÉGLISE PAR LES SOINS

DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX

LE XIV JUILLET M.DCCC.VIII

Toutefois, il y a un malheur. C'est que cette inscription au lieu de se trouver du côté de l'évangile, au-dessus des restes de Goudelin, se trouve du côté de l'épître, c'est-à-dire sur le mur droit de la chapelle; elle n'est plus en consé-

quence vis-à-vis le troisième pilier de la nef, à droite, en entrant, mais bien vis-à-vis le deuxième pilier et la place légitime du poète est occupée par une superbe inscription funéraire à la louange d'un médecin, le Dr Destarat, mort presque centenaire en 1807.

C'est un renseignement qu'il faudra retenir si jamais on exhume les restes fragiles de celui qui chanta si harmonieusement, sous le ciel de Toulouse, les fragiles amours de la pastoure *Liris*.

PROPOS DE BIBLIOPHILE.

HISTOIRE D'UNE VIEILLE BIBLE

PAR M. MASSIP [1].

On a divisé les bibliophiles en deux grandes catégories : ceux qui aiment le livre pour ce qu'il renferme et ceux qui spécialisent leur affection dans l'habit qu'il porte et les ornements dont il se pare; instrument de travail entre les mains des premiers, le livre devient un objet d'art ou de curiosité dans le second cas. Il ne sert trop souvent qu'à flatter la vanité des possesseurs. Ce n'est plus qu'un bibelot de vitrine, suivant une expression du maître relieur Derome.

Cette division est arbitraire, évidemment. Il y a des variétés de bibliophiles qui participent des deux genres; il y en a qui constituent des espèces incomparables. C'est Antony Méray qui a imaginé cette grande démarcation. Il en eut besoin pour servir de base à un petit mémoire sur « les diverses façons d'aimer les livres ». On l'a conservée; nous la mettons à profit, à notre tour, pour prendre position dans notre sujet.

Nous possédons, à la bibliothèque de Toulouse, une Bible in-folio, sortie des presses de Robert Estienne, en 1540. C'est matière à belles dissertations pour un bibliophile de la première catégorie. Le texte du célèbre imprimeur ne révèle-t-il pas déjà quelques-unes de ces tendances qui le

1. Lu dans la séance du 27 avril 1911.

rendirent suspect aux théologiens de la Sorbonne? Non, pas encore, croyons-nous, car il le publia avec le concours de Guillaume Fabricius, chanoine de Poitiers, savant théologien très versé dans les trois langues hébraïque, grecque et latine. Mais nous pressentons, dès lors, aux conditions nécessaires pour la perfection de cette publication, combien la critique en serait malaisée à celui qui n'est ni bibliciste, ni exégète, ni orientaliste, ni philologue, ni théologien, et nous passons, sans plus insister, dans la seconde catégorie, celle qui s'enquiert simplement, et c'est déjà beaucoup, de la notoriété de l'imprimeur, des circonstances de la publication, de la qualité du papier, de la gravure, de la reliure, de tout ce qui a trait, en un mot, à ce que les gens du métier appellent « la bonne condition » du livre.

Le bibliophile du second degré n'est pas, en général, dépourvu de prétentions. Il fait d'autant plus volontiers parade de ses connaissances sur la matière et sur la forme qu'il n'aime pas à être interrogé sur le fond dont la portée bibliographique lui échappe; en revanche, il n'ignore rien ou paraît ne rien ignorer de ce que le bibliographe néglige de savoir. Il n'est pas donné à tout le monde, en effet, de savoir, par exemple, qu'une hachure désorientée déprécie une gravure à ce point qu'il la faut exclure d'emblée des catalogues et des ventes; que le renversement de la lettre b, par exemple, à la ligne 18 de la page 16, dans l'édition de 1580, rend celle-ci très supérieure à l'édition qui la précéda. N'est-il pas important de savoir, en présence de deux éditions d'un même ouvrage, si chacune d'elles se compose exactement de 63,936 lignes identiques, auquel cas une imperceptible bavure sous le titre de l'une établira nettement l'infériorité de celle-ci. Pour moi, je renonce à étudier la Bible de 1540 sous ces aspects réduits au cent millième; je la prends telle qu'elle se présente, somptueuse et belle, sous la signature de Robert Estienne.

On nous a si souvent parlé des Estienne qu'il semble que nous ayons vécu dans leur intimité. Le savant hollandais Almelovein, André Cheviller, Mettaire, Prosper Marchand,

Renouard, Brunet, Ambroise Firmin-Didot, Samuel Berger, Paul Dupont et autres encore, et tout récemment Louis Prunières, directeur des services du Cercle de la Librairie, nous ont entretenu de ces presses des Estienne, d'où sortirent, en un siècle et demi, plus de 1,500 volumes, « tous intéressants de texte et tous remarquablement exécutés ». Ce fut l'œuvre de cette pléiade « de grands érudits et d'imprimeurs émérites », mais elle est peut-être moins connue dans son ensemble, à raison de sa fécondité, que la vie privée de ceux qui l'accomplirent.

Tous les biographes, en effet, se sont plus à nous introduire dans cet intérieur où se groupaient autour des casses, sans cesse en activité, des savants de tous les pays, amis et coopérateurs, tour à tour compositeurs, anagnostes ou correcteurs. Il en fut ainsi chez Alde l'Ancien et ses successeurs, mais avec moins de cordialité et avec une allure plus académique que cette simple participation des auteurs se substituant à l'ouvrier pour l'impression de leurs œuvres, *Aldina Academia*. C'était, d'ailleurs, un usage très répandu dans l'Italie savante et qui persista jusqu'au dix-septième siècle.

L'on nous a dit comment, dans cette docte compagnie, les domestiques eux mêmes parlaient latin sans embarras, sinon avec élégance. Mais pourquoi ne pas nous citer la lettre d'Henri Estienne à son fils Paul sur ce sujet curieux de la domesticité latinisante. Je crois bien que Madden est le seul qui ait publié ce document On a plaisir à le relire. Nous parlerons de la Bible tout à l'heure :

« Ce qu'on disait en latin devant votre grand'mère (Perrette), sans employer des mots très recherchés, elle le comprenait aussi aisément que du français, et votre tante qui vit encore, ma sœur Catherine, elle aussi comprend le latin sans interprète. Elle peut même dire beaucoup de choses en cette langue et, sauf quelques erreurs, se faire comprendre de nous tous. D'où lui est venue cette connaissance de la langue latine? Assurément, elle n'en a jamais appris la grammaire; ce qu'elle sait, elle ne le doit qu'à l'usage.

« Tenez, mon cher Paul, puisque nous sommes sur ce sujet, je vais vous faire connaître comment, dans la famille de mon père, on était à même d'apprendre le latin. C'est là, pour parler comme Aulugelle, un digne souvenir de famille. Il y eut un temps où votre grand-père, Robert Estienne, entretenait chez lui un vrai décemvirat littéraire, composé de savants de tous les pays et partant de toutes les langues. Ces dix étrangers étaient les uns lettrés, les autres très lettrés. Quelques-uns étaient correcteurs; c'étaient surtout ceux dont on lit quelques vers en tête de la dernière édition du *Thesaurus linguæ latinæ*.

« Originaires de différentes nations et parlant différents langages, ils se servaient de la langue latine pour communiquer ensemble. Parmi ces dix étrangers, tantôt les uns, tantôt les autres s'entretenaient, en présence des serviteurs et des servantes, de choses que ces derniers connaissaient ou du moins pouvaient conjecturer. A table, chaque jour, on traitait quelque sujet, relatif surtout au repas; à force de les entendre, l'oreille s'habituait à leur langage et les domestiques comprenaient non seulement ce qui se disait, mais pouvaient même s'exprimer en latin sur certains sujets. »

L'année 1540 correspond à la période la plus brillante de la vie de Robert Estienne. Ce fut à cette époque qu'il acheva la publication de son *Dictionnaire français-latin*, le premier livre connu dans ce genre. « Livres nouveaux, livres viels et antiques », c'était la devise d'Estienne Dolet. Nous aimons à la placer au frontispice de l'œuvre typographique des Estienne. Elle est parvenue jusqu'à nous comme un programme à suivre et qui a été suivi. Nous la retrouverons, en effet, plusieurs fois, au cours du temps et au dix-neuvième siècle, sur les livres de Louis Sylvestre, qui donna un essor si extraordinaire à notre vieille littérature, en publiant, d'après les manuscrits originaux et en réimprimant les auteurs les plus curieux et les plus ignorés du Moyen-âge et de la Renaissance. Jannet, l'éditeur de la Bibliothèque elzévirienne, en a maintenu la tradition et après lui, en 1855, les frères Tross la mirent en honneur.

Nous l'avons même retrouvée cette vieille devise sur un catalogue de vente, à la date du mois de mars 1911. Aucune ne convenait mieux aux esprits independants du seizième siècle et, en particulier, aux Estienne, qui la réalisèrent sûrement avec plus de succès que l'infortuné Dolet. Aucune n'exprime avec plus de vérité notre tendance actuelle vers un libre éclectisme et la conserver, comme le font les amis du livre, c'est rendre à une illustre mémoire un hommage plus éloquent que le geste pétrifié d'une statue.

Il est temps de parler cependant du plus antique des livres. Robert Estienne a publié onze éditions de la Bible; Brunet n'en cite que huit Celle de 1540 est une des plus remarquables. *Praestantissima est et optima*, a écrit le P. Lelong, qui l'estimait d'une exécution inimitable. Il est certain qu'elle est supérieure à celles de 1528, 1532 et 1534. Elle avait coûté deux ans de travail. Des bibliophiles, d'un goût très sûr, donnent cependant la préférence à celle de 1525 en deux parties in-8°. Elle est très belle aussi. Brunet la considérait comme un des plus beaux joyaux de son cabinet. Il est vrai que son exemplaire était celui-là même que Jean Grolier avait offert au président Christophe de Thou pour le remercier de l'avoir délivré d'un procès qui lui était intenté par la Chambre des Comptes. Cet exemplaire passa, à sa mort, entre les mains d'Auguste de Thou, le célèbre historien dont la bibliothèque fut réunie plus tard à celle du prince de Soubise où Rénouard le retrouva. C'est dans le cabinet de Rénouard que Ch. Brunet put l'admirer; il le posséda lui même jusqu'en 1868 avec un autre exemplaire de la même date; mais il ne posséda jamais, à son grand regret, l'exemplaire de notre édition, lequel a aussi une illustre généalogie, comme nous le verrons plus loin. Quoi qu'il en soit, Ambroise Didot estimait les éditions des Estiennes supérieures à celles des Aldes : celle dont nous allons parler reste belle entre toutes.

L'année où elle parut, on publia, à Genève, la version française in-4° gothique à deux colonnes connue sous le nom de *Bible de l'épée*, édition qui a servi de modèle à

toutes les bibles protestantes éditées depuis le milieu du seizième siècle jusqu'au dix-septième, sauf les corrrections et les notes qui y furent successivement ajoutées. Elle emprunte son nom à la vignette qui en décore le frontispice. Cette gravure représente une main armée d'une épée la pointe en l'air et entourée d'une légende dont le sens ressemble à une menace : « La parole de Dieu, y est-il dit, est vive et efficace, plus pénétrante que tout glaive à deux tranchants. » C'est la marque de Jean Gérard. On la trouve aussi accompagnée de cette devise : *Non veni pacem mittere sed gladium*. Ce passage de saint Mathieu est complété par ces paroles empruntées à saint Luc : *Veni ignem mittere*.

Il est permis à la bibliognostique, sans sortir de sa compétence, de remarquer que ce signe joint à de telles paroles est le signal offensif donné par la critique à tous les esprits indécis ou indépendants contre l'autorité traditionnelle depuis longtemps à ce point affaiblie et incertaine qu'un des plus illustres prédicateurs de la fin du Moyen-âge, Iciler de Kraysersberg, avait pu dire : « L'Écriture-Sainte est comme un nez de cire, chacun peut le tordre comme il veut. » Ce qui explique, s'il ne le justifie pas, ce reproche de n'être plus « bibliens » que Jean Bouchet, de Poitiers, adressait en 1503 aux théologiens de son temps. Il ne faut donc pas s'étonner de voir en moins d'un quart de siècle se multiplier les éditions de la Bible, les bibliens surgir de toutes les écoles et l'étude des textes prendre les proportions d'une épidémie, épidémie à laquelle Robert Estienne ne put se dérober et qui l'obligea à se retirer à Genève, emportant, avec son art admirable, la fière devise de son père Henri Ier : « La fortune peut tarir nos ressources, non pas notre courage. »

La diffusion rapide de la Bible nous met en présence d'un grand nombre d'éditions d'origines très diverses et de valeur très inégale. Celle de 1540 ne se mêle pas aux Bibles communes; elle reste aristocratique et devient rare en très peu de temps, car déjà se dessinaient, comme ils se sont affirmés depuis, les caractères de cette inclination exagérée pour les

beaux livres, que Guy Patin devait qualifier un peu plus tard de bibliomanie.

Certes, nous connaissons peu de grands amateurs qui n'ait tenu à honneur d'avoir au moins une des éditions de la Bible de Robert Estienne, mais nous n'avons trouvé celle de 1540 que chez un très petit nombre. Signalons sa présence sans étonnement dans la collection de Mac-Carthy, qui contenait plus de trente versions latines de la Bible entière et que de Bure appelait avec raison une bibliothèque digne d'un souverain.

Ce nom de Mac-Carthy nous arrête. Il évoque des souvenirs toulousains qui méritent d'être rappelés. Le comte de Mac-Carthy mourut à Toulouse en 1811. Il fut un des collectionneurs les plus ardents de son époque et Le Franc de Pompignan, qui cependant a laissé une haute réputation dans la même spécialité, ne l'a pas égalé. Il avait fait venir un très habile relieur de Londres qu'il garda à son service pendant plusieurs années, l'employant exclusivement à la toilette toujours luxueuse de ses livres. M. d'Aldéguier, en écrivant l'éloge du fils, le vicomte Justin de Mac-Carthy, en 1864, n'a peut-être pas assez insisté sur l'opulente originalité des collections qu'avaient laissé le père. Nous possédons un exemplaire de cet éloge dédié par son auteur à Desbarraux-Bernard. Celui-ci était bien l'homme capable d'apprécier les trésors que le fils laissa se disperser aux quatre vents des enchères. Il ne les a connus malheureusement que par un catalogue, mais ce catalogue lui-même, donc nous avons hérité, était doublement précieux pour le bibliophile éminent qu'était Desbarraux-Bernard. Il avait appartenu à un grand bibliophile, le dramaturge Pixérécourt, celui qu'on a appelé les Skakespeare, le Corneille des boulevards, Pixérécourt adorant les livres. Il avait acheté celui-ci 30 francs. On y voit la signature du relieur Lefebvre. L'*ex libris* de Pixérécourt, gravé sur un papier vert d'assez mauvais goût, est resté collé sur la première feuille de garde. La devise : « Un livre est un ami qui ne change jamais », rachète un peu l'effet maussade de la teinte vert pomme qui lui sert de fond. C'est

sur le plat supérieur, au verso, que notre collègue a ajouté la sienne; celle-ci a un parfum cicéronien qui ne trompe personne. Nous la connaissons : *In secundis voluptas, in adversis perfugium.* N'est-ce pas de la sagesse? Et à ce propos, puisque nous faisons de la bibliophilie, « science à la fois si utile et si ingrate », ainsi que le disait M. Baudoin dans l'éloge qu'il prononça ici-même à la mort du Dr Desbarraux-Bernard, puisque nous ajoutons une étude aux trente ou quarante études de même genre dont ce délicat et clairvoyant fureteur de livres a enrichi nos mémoires, qu'il me soit permis d'ajouter aussi à son éloge une note qui est passée inaperçue.

En 1880, le président Baudrier, de Lyon, auteur d'une savante bibliographie lyonnaise continuée par son fils, écrivait à Madden : « Un des doyens de la bibliographie, le Dr Desbarraux-Bernard, vient de nous être enlevé. Sa mort, en mettant fin à une correspondance active qui nous unissait depuis plusieurs années, me frappe d'une vive douleur. Ces pages — il s'agit d'une visite à la bibliothèque de l'Université de Bâle — sont écrites à sa sollicitation et devaient lui être dédiées. Homme au cœur chaud et dévoué, il a joui de l'heureux privilège de conserver jusqu'à un âge avancé, avec l'ardeur d'un néophite, toute la vivacité de l'esprit méridional unie au goût le plus délicat et le plus sûr. » Les anciens de l'Academie le savent; ils ne nous blâmeront pas d'avoir saisi une occasion de le redire.

D'ailleurs, nous ne sommes pas aussi loin de la Bible de 1540 qu'on pourrait le croire, car c'est encore entre les mains de notables amateurs toulousains que nous allons la retrouver — quand nous aurons parlé du prix et de la reliure. — Ajoutons que la Nationale en possède un magnifique exemplaire, imprimé sur vélin; il appartenait à François Ier; qu'il s'en trouve un autre exemplaire d'une égale beauté dans la bibliothèque Casanate, au couvent de la Minerve, à Rome; un autre à Oxford à la bibliothèque Bodléienne et un autre, si je ne me trompe, à la bibliothèque de la ville de Troyes. L'exemplaire qui a appartenu à l'historien de Thou

et qu'il ne faut pas confondre avec celui dont nous avons parlé, qui est d'une autre date, a figuré sous le n° 213 à l'exposition de l'Art ancien, organisée au Trocadéro en 1878. Un des derniers catalogues d'amateurs où nous retrouvons cet ouvrage est celui de Ricardo de Heredia, dans lequel la section des Bibles ne comprend pas moins de quatre-vingt-deux articles : celle de Robert Estienne porte le n° 2. Enfin, nous nous reprocherions de ne pas signaler un autre exemplaire très remarquable et qui fait également partie de nos collections de la bibliothèque de Toulouse. Celui-ci a appartenu à Ventimille du Luc, archevêque de Paris, celui que le peuple de la Capitale, qui n'avait pas à apprécier le Prélat savant amateur, mais que sa large corpulence avait frappé, appelait joyeusement M. Ventremille. C'était, en effet, le plus ventripotent des prélats du royaume. Il mourut en 1746. Sa bible est en un si bon état, si net qu'on peut se demander si son possesseur ou les clercs de son entourage la consultèrent jamais. Elle est reliée en maroquin rouge avec filets dorés sur les plats. Un monogramme assez compliqué et qui entremêle les lettres C. D. V. D. L. occupe le milieu de l'un et de l'autre et se trouve répété sur le dos entre chaque nervure. Mesquin dans le champ de cette vaste reliure, il est d'un effet très élégant, au contraire, dans cette dernière partie. La bibliothèque de Toulouse possède un assez grand nombre d'ouvrages de la même origine. Ils sont tous immanquablement reliés en maroquin du Levant rouge ou fauve et, quoique on en ait signalé ailleurs avec des armoiries, aucun de ceux-ci n'a cédé au blason la place attribuée par le relieur au monogramme.

Il semble qu'un ouvrage rare et beau, qui a place d'honneur dans la réserve des grandes bibliothèques, qui est marqué d'une astérisque dans les grands catalogues, ne puisse s'offrir à l'acquéreur qu'avec le prestige des prix les plus élevés. Nous vous étonnerons sûrement en vous apprenant que celui-ci se vendait chez Robert Estienne au prix très modique de 60 sols et que beaucoup plus tard, à la fin du dix-huitième siècle, sa valeur ne dépassait pas 25 livres.

Il y a là un petit problème économique assez curieux.

Les Estienne, malgré leur perfection, ne bénéficièrent que rarement des avantages que procure une bonne affaire de librairie. Ils n'eurent pas l'appui des bruyantes réclames Au contraire, le discrédit des condamnations qu'ils avaient encourues s'attacha à leurs œuvres et entraîna le discrédit commercial qui les suivit chez les libraires; de telle sorte que la diffusion de la Bible qui en diminua sensiblement le prix, quoique en le laissant encore fort élevé pour certaines éditions, n'entre pour rien dans la destinée marchande de la nôtre. Son format a pu la faire délaisser, mais les formats plus maniables de même provenance n'eurent pas beaucoup plus de succès. Ils atteignirent quelque fois 50 livres. Il y a une autre raison, conséquence de la première. « Pendant un assez grand nombre d'années, écrit Rénouard, les Français ont négligé les éditions des Estienne qu'on louait beaucoup, mais qu'on laissait acheter à vil prix par les étrangers. » Et, en effet, en 1768, pour ne citer qu'un fait, Bernard, bibliothécaire du roi Georges III, fut chargé par Sa Majesté Britannique d'entreprendre une tournée bibliographique sur le continent. « Saisissez au passage, un à un, les beaux volumes, les bonnes éditions des anciens imprimeurs, lui écrivait Samuel Johnson, partout où vous en pourrez découvrir. Il n'est pas d'endroit où l'on ne rencontre souvent des choses auxquelles on est bien loin de s'attendre. » La passion des livres rares s'était manifestée en Angleterre depuis à peu près un demi-siècle. Je n'oserai pas affirmer que l'émigration de nos richesses bibliographiques qui commença à cette époque ait atteint son dernier terme aujourd'hui, et qu'elle ne se mêle pas encore à celle de nos objets d'art.

Quoiqu'on en ait dit, le revirement qui s'opéra en faveur des anciennes éditions pendant le cours du dix-neuvième siècle ne profita guère aux Estienne ou, du moins, à leurs Bibles. On les admira toujours, mais on ne les paya que rarement plus de 50 francs, encore fallait-il qu'elles fussent convenablement reliées, tandis que nous voyons la Bible d'Anvers de 1541, également in-folio, payée 3,050 francs en

1895. Il est bien singulier que le sort d'un livre soit subordonné aux vicissitudes de la vente. Il suffit d'un fait littéraire, dramatique, scientifique, théologique, philosophique, comme on voudra, pour détruire la renommée d'une édition ou pour faire la fortune d'un livre déprécié. *Les Trois Mousquetaires,* d'Alexandre Dumas, n'ont-ils pas fait monter de 20 sous à 20 francs les *Mémoires de d'Artagnan*, de Sandras de Courtilz. Ainsi retrouvons-nous aujourd'hui à des prix dérisoires des ouvrages qui jadis connurent la célébrité des hautes cotes. Ils aspiraient à l'immortalité, ils sont réduits presque à la gratuité que le dédain accompagne et qui précède la ruine. L'impression en est belle, inaltérable; nous n'aurions pas la patience d'en lire dix lignes. C'est l'histoire des variations de la librairie, mais elles ne sont que le reflet des mœurs, progrès ou déviations, et, en somme, des incertitudes et contradictions de l'humaine intelligence.

Si le prix de la Bible de 1540 a dépassé, en quelques occasions, le quantum accoutumé, c'est à la reliure qu'il faut en attribuer le mérite. L'exemplaire de Soubise avait coûté 48 livres, il valut 300 francs quand il se présenta en maroquin à compartiments de couleurs. Ce que Labruyère appelait, avec une pointe d'ironie impertinente, la « Tannerie » a rendu à beaucoup de livres le service qu'un bel habit rend à beaucoup de gens. Elle leur donna du crédit. Notre exemplaire n'en saurait trop avoir; il porte un des plus beaux habits de son temps. Il est vêtu à la Grolier.

Je ne parlerai pas de Grolier. Il est trop connu dans le monde du Livre. Le Roux de Lincy et tous ceux qui s'adonnèrent à cette littérature spéciale en ont parlé. Il y a beaucoup de variété sans doute dans les modèles de reliure exécutée sous son inspiration, mais il y règne aussi une grande sobriété. Les dessins qui les forment, toujours d'un goût très pur, s'entremêlent avec infiniment de grâce sans jamais se contrarier. Il les avait empruntés à l'Italie; il leur donna à Paris une vogue qui ne disparut qu'avec la Renaissance. Mais les ouvriers italiens étaient nombreux à Paris, en tous les arts, et les imitateurs ne lui manquèrent pas; de là ces

reliures à compartiments de diverses couleurs, rouges, bleus, blancs, verts, assemblage d'un goût douteux qui s'écarte du système d'ornementation primitivement adopté. Ce sont des Grolier trop riches, trop fleuronnés, crispés, tordus et enchevêtrés. Notre reliure paraît plutôt appartenir à cette catégorie, encore très belle, très recherchée et qui fut, somme toute, un des succès de la reliure parisienne.

A la première page du *Cymbalum mundi*, il est parlé de Mercure envoyé sur la terre par Jupiter pour faire relier à neuf le livre du Destin. « Où est-ce qu'on relie le mieux? se demande-t-il ; à Athènes, en Germanie, à Venise ou à Rome? Il me semble que c'est à Athènes », dit-il. Et Mercure avait raison, car Athènes c'était Paris, c'était Lyon, c'était la France. Edouard Fournier, qui rapporte cette allégorie, aurait pu ajouter que Bonaventure Des Périers contemporain de notre reliure, avait écrit que les plus excellentes reliures ne se trouvaient qu'en France.

Si excellentes signifient belles, il ne faut pas les chercher chez les Estienne. La plupart de leurs livres furent revêtus de reliures simples et solides. Plus tard, leurs possesseurs les habillèrent à leur convenance, ce qui advint pour notre exemplaire. Entre les mains d'un riche amateur qui en fit l'achat, le texte sacré se para de maroquin mosaïqué avec filets or, chevauchant sur des compartiments rouges et verts, aux rinceaux enrichis d'or au pointillé et combinés de façon à former, au milieu de chaque plat, à la manière de Grolier, l'écusson destiné à recevoir la devise du maître ou le titre du livre. Ici, le titre est gravé sur la tranche. Celle-ci est dorée et ciselée suivant un procédé qu'on venait de perfectionner. Il consistait à reproduire le guillochis au moyen de fers qui, frappés au marteau sur les tranches, s'y imprimaient en creux. On imprimait ainsi des arabesques, des emblèmes, très souvent des initiales; le titre, à cette place et ainsi reproduit, nous paraît une singularité. L'ensemble démontre que rien ne fut épargné pour donner à cette reliure tous les caractères du plus grand luxe. Il nous reste à en déterminer la provenance.

Le dos du volume porte, au talon, les trois initiales P. L. R. Loin de simplifier la question, ces trois lettres la compliquent, si bien que nous ne parvenons pas à la résoudre. Si l'on veut y voir la marque du relieur, il est impossible de déchiffrer l'énigme, aucune de ces lettres ne s'appliquant à l'un des relieurs de ce temps, à moins d'aller le chercher en Flandre; les conditions de la reliure s'opposent, d'autre part, à ce qu'on cherche une adaptation postérieurement au seizième siècle. Il est très rare, d'ailleurs, de voir à cette époque un ouvrier, même habile, faire réclame de sa signature en l'exposant sur une des places réservées à la marque, à la devise, aux armoiries, aux vignettes symboliques du possesseur. C'est au seizième siècle, en effet, que la notule de possession, dégagée des grandes initiales peintes où elle trouvait sa place dans les manuscrits, passe à l'extérieur et se mêle aux motifs qui décorent la reliure, jusqu'au jour où elle reprendra place à l'intérieur, sous la forme infiniment capricieuse de l'*ex libris*, tel que nous le connaissons; tel que le créeront les opulents collectionneurs du dix-septième siècle; tel que l'exigeait, en somme, pour tout le monde, la diffusion déjà très considérable de la production typographique. Ceci serait donc une marque de propriété semblable à la triple initiale A. D. T., que nous voyons sur les livres de Jacques-Auguste de Thou, pour ne citer que cet exemple. Mais, dans ce cas, l'embarras grandit, car s'il est possible, dans l'hypothèse de la reliure, de supprimer un terme en admettant que R égale *religavit*, les trois inconnus s'imposent dans l'hypothèse plus vraisemblable de la propriété. Au surplus, ce serait folie de s'exercer à en faire l'application aux savants, aux littérateurs, aux poètes, aux prélats, aux magistrats, aux grands seigneurs de ce fécond seizième siècle, si curieux de science et de librairie. Ne disons pas c'est Pierre de la Ramée; il n'avait que vingt-cinq ans et il n'était pas riche; Pierre Ronsard? il n'avait que seize ans et le problème de la Sainte-Écriture ne hantait pas sa couche fleurie de visions païennes. Tous les noms du calendrier y passeraient et il resterait encore l'inextricable chaos

des noms patronymiques. On voit la difficulté; c'est un sommet inaccessible, et néanmoins il faut la rapprocher des points de vue de ce qui va suivre.

Sur une des gardes de notre exemplaire, un texte latin, d'une belle écriture ferme et large, nous apprend que ce livre fit autrefois les pieuses délices de Pierre de Potier, seigneur de la Terrasse, président au Parlement de Toulouse : *Quæ sacras delicias Clarissimi Petri de Potier, domini de la Terrasse, in senatu Tholosano Præsidis Diademati quandam fecit*, délices que la mort abrégea, car Pierre Potier mourut en 1543. Il laissa la Bible à son fils Étienne, qui ne paraît pas en avoir fait l'objet de bien fréquentes méditations; s'il eut beaucoup servi, le livre ne serait pas dans un état aussi parfait de conservation. La marque P. L. R. ne convient ni à l'un ni à l'autre de ces deux possesseurs; il y a donc lieu de supposer qu'elle a appartenu à un autre avant d'entrer dans la maison de la Terrasse, où elle devait rester comme un gage d'honneur et de piété, pendant presque un demi siècle.

Pierre Potier était un personnage considérable dans la province, plein de dignité et de savoir. Il fut mêlé à diverses négociations importantes, qui le mirent en relation avec les gens de la cour. En 1539, il siégait encore aux États de Languedoc. Il y fut même chargé de faire un rapport sur un projet de canal pour la jonction des deux mers, auquel on s'intéressait en haut lieu. Il est donc permis de penser, si l'on veut expliquer la présence de la marque P. L. R., qui différemment demeure inexplicable, que la Bible de 1540 fit l'objet d'un achat chez P. L. R. ou d'un cadeau de la part de ce premier possesseur.

Quarante-deux ans se sont écoulés, le Saint Livre est dans la bibliothèque d'Antoine-François de Bertier, évêque de Rieux. Étienne de Potier, fils de Pierre, également président au Parlement, lui en a fait don, avant de mourir, en souvenir de leur constante amitié. C'est ce souvenir que le R^me^ Évêque a consigné sur un des feuillets, à la date de 1684, et sans doute au lendemain du jour où Étienne

de Potier fut enseveli dans la chapelle du noviciat des PP. Jésuites de Toulouse : *Nobile munus quod æternæ veritatis verba et immortalis amicitiæ monumentum servat, Anno 1684.*

Le livre était en bonne place, respecté et admiré, dans la riche bibliothèque de l'évêque de Rieux. Il y demeura jusqu'en 1705. M. Lapierre nous a appris qu'Antoine-François de Bertier légua ses principales collections aux Doctrinaires de Saint-Rome. Plusieurs livres et manuscrits de l'évêque ont été retrouvés aussi dans les papiers du P. Laporte, bibliothécaire de Mgr Le Goux de La Berchère, archevêque de Narbonne. Au moment de la Révolution, la bibliothèque de Saint-Rome subit le sort de toutes les bibliothèques conventuelles. Elle passa sous la main de la nation, et c'est ainsi, sans aucun doute, que la Bible de Robert Estienne est venue s'ajouter à tous les beaux livres qui composent la réserve de la Bibliothèque de Toulouse.

Ici finit l'histoire de ce livre, dirons-nous à la manière des vieux conteurs. Celle-ci ne nous apprend rien par rapport à l'utilité du livre; tel n'était pas son but; mais elle a fait ressortir la haute valeur que lui donne le souvenir, supérieure à la richesse de l'édition et au faste de la reliure, et cependant, on le voit, combien inférieure, malgré ces dehors séduisants, à la valeur pécuniaire que lui attribue le marchand. Les bibliophiles ne devraient pas l'ignorer : les mercuriales de la librairie ne constitueront jamais une garantie positive de la réelle valeur des livres. Or, les amateurs négligent trop souvent les livres que l'histoire de la bibliographie place au premier rang, pour donner leur préférence à des raretés qui ne sont précieuses que le jour où ils les découvrent et où ils paient plus de cent pour cent l'heureuse découverte. M. de Sacy écrivait dans le *Journal des Débats,* en 1867 : « Si j'avais connu Brunet et si je l'avais consulté plus tôt, je n'aurais pas été obligé de refaire trois fois, à grands frais, ma bibliothèque avant d'en avoir une passable. » Poésie du sentiment, attrait de la science, perfection de l'édition, richesse de la parure ne se trouvent, on en con-

vient, que rarement réunis dans le même livre. Que le libraire exploite séparément ces conditions, qu'il les sacrifie toutes au profit de la plus curieuse, qu'il imite les unes ou les autres, qu'il les falsifie, qu'il raccommode, retape ou travestisse, c'est trafic de boutique; mais le vrai bibliophile ne les sépare jamais; s'il le fait, il ne mérite d'exister que dans la catégorie commune et mal définie des bibliophiles inférieurs, usurpateurs du nom et de sa dignité.

LES DÉBUTS DU JOURNAL

A TOULOUSE

PAR M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD[1].

(*Suite et fin.*)

IV. — LES « AFFICHES » DE TOULOUSE SOUS LOUIS XVI.

PREMIÈRE PÉRIODE : *Direction de Jean-Florent Baour.* (*1775-1777.*)

Depuis que Meusnier de Querlon en était le directeur, l'*Affiche de Province* était devenue une publication fort intéressante. Tandis que l'abbé Aubert avait assuré la fortune de l'*Affiche de Paris* par ses articles pleins d'esprit, de goût et d'érudition, Meusnier de Querlon avait fait de l'*Affiche de Province* un organe plus foncièrement littéraire. Jean-Florent Baour résolut de doter Toulouse d'un journal semblable. Il était fils d'un imprimeur en taille-douce, nommé Louis Baour et établi dans la rue Saint-Rome, à l'enseigne des *Colonnes d'Hercule*, en une maison appartenant à l'abbé de Grumel, chanoine au chapître de la cathédrale Saint-Etienne, et portant aujourd'hui le numéro 32. Louis Baour s'était associé en 1732 avec le libraire Pierre Robert pour la publication de l'*Almanach de Toulouse*, qui devait avoir un tel succès qu'il se continue encore de nos jours. C'était un homme intelligent à l'affût de toutes les nouveautés, « admirablement assorti en librairie, papeterie, maroquinerie, bimbeloterie, et en un rare assemblage de modèles, de découpures, d'écrins, de tapisseries et de

1. Lecture faite à l'Académie le 4 mai 1911. — Voir, pour le commencement de cette étude, les *Mémoires de l'Académie*, année 1910, 10e série, tome X, pages 219-244.

babioles d'un travail peu commun ». Ses fils lui ressemblaient par l'intelligence et par l'activité. L'un, Louis-François Baour, s'était appliqué aux arts du dessin et se distinguait dans l'art de la gravure. L'autre, Jean-Florent Baour, avait obtenu, en 1765, un brevet de libraire-imprimeur. Mais, à la suite des difficultés avec la corporation, il avait commencé par n'exercer que la professsion de libraire et avait donné un grand essor à son commerce. Il avait l'amour de la science et des lettres et se piquait d'érudition. On lui doit des *Poésies languedociennes* qui ne sont pas sans mérite. Il se plaisait à encourager tous les talents qui se révélaient à lui et à favoriser toutes les publications qui avaient quelque valeur[1]. Pour réaliser plus amplement ses ambitions, il demanda, le 9 août 1772, à être reçu imprimeur, car il n'avait jusque-là profité que d'une partie de son brevet de libraire-imprimeur remontant à l'an 1765, ce qui lui fut accordé par la corporation[2]. Bientôt après, il fut nommé adjoint au syndic (9 mai 1773) et prêta serment en cette qualité le 11 de ce même mois devant le juge-mage chargé de la surveillance de la librairie et de l'imprimerie, M. de Lartigue[3].

Une fois nanti de son double brevet d'imprimeur-libraire, Jean-Florent Baour songea à suivre l'exemple de Meusnier de Querlon et à établir à Toulouse un journal plus complet et plus intéressant que les premières Affiches. Il se rendit à Paris en 1774 pour traiter avec M. Le Bas de Courmont, toujours titulaire de son privilège exclusif. Et, à son retour, il annonça la prochaine apparition de sa nouvelle publication par un « prospectus » détaillé, qui nous montre à mer-

1. Il devait avoir pour fils l'académicien Baour-Lormian (1770-1854), traducteur en vers d'Ossian et du Tasse, auquel l'avocat Hangard a consacré une notice biographique dans la *Revue de Toulouse* (Typographie Bonnal et Gibrac, 1865). — La plupart des dates indiquées dans cette notice sont inexactes, quoique Hangard se dise l'ami et le confident de Baour-Lormian.

2. *Livre de la Communauté de Messieurs les Imprimeurs et Libraires de Toulouse*, t. II, fol. 12.

3. *Livre de la Communauté*, etc., t. II, fol. 14.

veille ce qu'il avait si soigneusement projeté et qu'il devait si exactement réaliser. Nous reproduisons *in extenso* le texte de ce prospectus, parce qu'il n'en existe aucun exemplaire dans les Bibliothèques et les Archives publiques et parce qu'il mérite à tous égards d'être connu pour bien apprécier ce qu'était le seul journal qu'il était permis de publier à cette époque.

AFFICHES ANNONCES ET AVIS DIVERS

OU FEUILLE HEBDOMADAIRE DE TOULOUSE

proposée par abonnement
A 7 liv. 10 sous, franche de port, pour tout le royaume
et à 6 livres pour la ville de Toulouse

PROSPECTUS

Les gazettes composées dans les capitales des Empires sont principalement destinées à rendre compte des événements qui intéressent les nations; mais, indépendamment de ces faits remarquables qu'on doit ranger à la première classe, il en est un grand nombre, qui, quoique dans les classes inférieures, sont très capables d'intéresser le public, et méritent une place dans le dépôt précieux qui doit servir de fondement à l'histoire générale; d'ailleurs il est un si grand nombre de rapports, par lesquels les membres de la société sont liés, pour leur utilité et commodité respective, qu'il a paru très avantageux d'établir entre eux une communication réciproque et continuelle.

Ces considérations ont fait imaginer, à l'exemple des autres capitales de province, une feuille hebdomadaire toute relative à la ville de Toulouse, qui est celle du royaume qui peut fournir les matériaux les plus intéressans soit par sa grandeur, soit par la fertilité du sol où elle est placée, soit par le génie de ses habitans, naturellement adonnés à la culture des sciences et des arts. L'empressement que le public montre pour les annonces a fait penser que le projet de celle-ci serait accueilli favorablement.

Le judicieux Montaigne a donné dans ses *Essais* la première idée de ces feuilles : le plan qu'il indique ne remplirait pas suffisamment notre projet; aussi, sans le négliger, nous chercherons à étendre l'utilité de notre feuille.

Nous y rendrons compte de tout ce qui a rapport à l'administration et à la jurisprudence, des nouveaux règlements émanés du conseil, du parlement et autres tribunaux; des ouvrages nouveaux de toute espèce, des expériences ou découvertes intéressantes dans les sciences et dans les arts; des phénomènes de physique et d'astronomie; des

singularités d'histoire naturelle; des séances des Académies; des cérémonies, et solennités et usages remarquables; des spectacles, des naissances, mariages, ou morts des personnes dignes de remarque. Nous y annoncerons le prix des principales denrées et marchandises, les époques des foires considérables, les terres, biens-fonds, maisons à aliéner ou à affermer, les rentes, charges, offices, meubles précieux ou autres effets mobiliers à vendre ou à louer : nous y consignerons les nouvelles de littérature et de commerce, les secrets et avis utiles, et généralement tout ce qui paraîtra propre à intéresser ou à plaire.

Tel est, en abrégé, le plan de notre feuille; mais, pour mieux faire pressentir son utilité, nous donnons ici un détail des objets qui la composeront. Plusieurs villes, moins considérables que Toulouse, persuadées de l'avantage d'un semblable projet, en ont pressé l'exécution et s'applaudissent d'être parvenues à le réaliser.

ARTICLES

QUI DOIVENT COMPOSER LA FEUILLE DE TOULOUSE

Terres, biens-fonds, maisons et autres immeubles à vendre ou à louer.

Cet article comprendra toutes les terres, seigneuries, fiefs et autres biens seigneuriaux, situés dans la généralité de Toulouse, à vendre, soit par décret, soit volontairement. L'on désignera leur consistance, situation, étendue, mouvance, droits honorifiques et utiles, et autres détails, s'il y a lieu. L'on y ajoutera les noms de ceux à qui il faudra s'adresser pour recevoir de plus grands éclaircissements, et traiter du prix. Les biens-fonds à vendre ou à affermer, dont on indiquera la situation et la contenance avec tous les renseignements qui paraîtront nécessaires.

Les maisons de Toulouse ou autres villes de la correspondance, à vendre ou à louer, dont on connaîtra la position et consistance.

Les boutiques, magasins et appartemens à louer, en désignant leur emplacement et les pièces dont ils sont composés.

Les maisons de campagne et jardins à louer, que l'on fera pareillement connaître.

Charges, offices, rentes, meubles et effets mobiliers à vendre.

Les charges et offices, dont on détaillera tous les émolumens, prérogatives et autres attributs.

Les rentes, dont on expliquera le principal et le revenu, en désignant les personnes qui pourront en faire connaître la solidité.

Les meubles et effets de toute espèce, tels qu'argenterie, bijoux précieux, linge, tapisseries, glaces, équipages, chevaux, etc.

Les livres, médailles, tableaux, estampes, gravures, etc.

Les vins, eaux-de-vie, huile et autres liqueurs, etc.

Les soies, laines, cotons, étoffes de toute espèce, et généralement tous autres effets, dont on voudra se défaire, pour lesquels on indiquera son adresse, ou seulement celle du bureau d'avis quand on ne voudra point être connu.

Annonces et avis divers.

L'annonce de toute sorte d'adjudications pour les travaux publics.

Les ventes des bois, des forêts royales ou des particuliers.

Les travaux royaux et publics, ou les ponts et chaussés à reconstruire ou entretenir.

Les nouveaux édifices publics, et les bâtimens considérables à faire.

Les effets perdus, ou trouvés, ou volés. Il faut désigner leur forme, leur qualité, le temps et le lieu de la perte, etc.

Les raretés et choses curieuses du pays : l'on donnera des observations sur ce qui s'y est passé anciennement de remarquable.

Les anciennes monnaies, médailles ou autres choses précieuses et peu connues, lorsqu'il s'en trouvera dans la fouille ou remuement des terres ou lorsqu'il en parviendra à la connaissance des curieux.

Les secrets, les découvertes et les nouveaux établissements utiles et intéressans, en tous genres, avec les noms de ceux qui les auront procurés.

Les artistes célèbres qui se distinguent dans chaque art ou profession.

Les anecdotes historiques, et les morceaux de poésie qui nous seront remis et adressés, pourvu qu'ils soient de nature à entrer dans cette feuille.

L'annonce des nouveaux ouvrages de peinture, de gravure et de sculpture.

L'annonce des bons livres nouveaux ; l'on donnera l'extrait de ceux qui seront imprimés à Toulouse, ou dont les auteurs appartiennent à cette ville.

Tous les avis qui peuvent influer sur le commerce et intéresser les négocians, et généralement les avis pour la perfection de cet ouvrage, et pour le rendre plus digne de l'attention et de l'empressement du public.

Avis économiques.

Le prix des différentes denrées et l'augmentation ou diminution de valeur dans ces objets tant dans la ville de Toulouse que dans celles de la correspondance.

Demandes particulières.

Pour ceux qui désireront faire emplette de terres, fiefs, biens, seigneuries ou en roture, maisons, jardins, charges, offices, argent en

constitution de rente, ou autres effets d'une plus grande ou moindre conséquence.

Pour ceux qui voulant faire le voyage de Paris, ou de quelqu'autre ville, souhaiteront avoir des compagnons ou des voitures de retour.

Pour ceux qui voudraient faire revenir des voitures de Paris, Lyon, Bordeaux ou autres villes.

Pour ceux qui cherchent à emprunter, en donnant des sûretés convenables.

Pour ceux qui veulent vendre ou acheter à vie.

Pour les maîtres de toute sorte de professions qui désireront des ouvriers ou compagnons.

Pour les ouvriers ou compagnons de tous arts et professions qui chercheront à se procurer de l'ouvrage tant à Toulouse que dans l'étendue de la correspondance.

Pour les commis marchands, secrétaires d'avocat, clercs de procureur ou de notaire, précepteurs, instituteurs, qui chercheront à se placer, ou pour les personnes qui désireront des sujets de cette nature. L'on donnera le détail de leurs talens, et l'on désignera les qualités qu'on leur désire, et les conditions qu'on offre.

Pour les personnes qui auront besoin d'une nourrice et pour les femmes qui voudront se placer en ville, ou prendre un nourrisson en campagne, avec le lieu de la résidence.

Ceux qui ne voudront point se nommer publiquement pour les demandes ci-dessus, pourront se découvrir confidemment à nous.

Les personnes qui voudront bien faire quelqu'entreprise, et qui souhaiteront des associés pour la forme, pourront en faire la demande par le canal de nos feuilles, sans être obligés de se faire connaître que de nous seulement, ou de ceux qui se présenteront pour associés. Cet article de demande étant susceptible de toute sorte d'objets, l'on insérera, au désir des particuliers, toutes les acquisitions à faire.

Si le public désire qu'on annonce les domestiques de l'un et de l'autre sexe qui chercheront à se placer, nous remplirons ses intentions avec d'autant plus d'empressement que cet article nous paraît d'une grande utilité, et que les affiches des autres villes en font mention.

Jurisprudence.

Edits, déclarations, arrêts, règlemens ordonnances, etc. Titres ou précis des édits, déclarations, ordonnances du roi, et arrêts du conseil.

Le précis des arrêts de règlement du parlement de Toulouse.

On fera en sorte de rapporter aussi dans cette feuille le précis des arrêts du parlement de Paris et autres parlemens, lorsqu'ils pourront intéresser.

Les ordonnances de M. l'intendant, et les jugemens, ordonnances ou sentences des différentes juridictions de cette ville et du ressort, lorsque l'utilité publique en sera l'objet.

L'extrait des causes célèbres, intéressantes ou singulières, et les arrêts qui les décideront : mais pour remplir cet objet, nous espérons que messieurs les avocats chargés de la défense des causes voudront bien nous faire passer un précis de l'affaire, avec la notice du jugement. Les règlemens de police qui supprimeront quelqu'abus, ou qui établiront quelques nouveaux usages utiles au public, et au maintien du bon ordre.

L'on s'abstiendra absolument de faire note des arrêts, jugemens ou sentences qui pourraient ne pas intéresser généralement, ou qui seraient dans le cas de blesser qui que ce soit.

Médecine, chirurgie et sciences qui s'y rapportent.

Nouvelles découvertes de physique, médecine, chimie, et chirurgie.

Le détail des maladies singulières ou épidémiques, avec les moyens qui ont réussi à les guérir.

Remèdes certains et éprouvés pour la guérison de certaines maladies.

Les curiosités naturelles qui seront découvertes dans cette partie méridionale du royaume.

Les espèces de plantes qui y naissent, et qui ne se voient point ailleurs, ou qui n'y viennent pas aussi bien. On pourra aussi indiquer les vertus qui leur sont propres, et les effets dangereux ou salutaires qu'elles peuvent produire.

Commerce, arts, métiers, et industrie.

Cet article très important comprendra les découvertes, inventions, et nouveautés, dans le commerce, les manufactures, arts et métiers, et tout ce qui pourra contribuer à leur perfection, agrandissement et succès.

Les étoffes d'invention nouvelle, et les noms des fabriquants ou artistes qui les auront imaginées.

Le temps, la durée et les privilèges des principales foires de la ville de Toulouse et des villes de la correspondance.

Les espèces de denrées, productions ou commerce de la généralité de Toulouse et des provinces voisines.

Le prix des grains dans les principales villes et la différence de leur valeur, en égard aux mesures.

Les parties de marchandises ou denrées de toute espèce à vendre en gros ou en détail.

Les projets utiles pour la perfection des manufactures du pays; l'augmentation du commerce, l'amélioration des terres, la vente des denrées, etc.

Ce qui paraîtra de curieux en païs étranger sur le commerce, l'agriculture, ou les arts, etc. accompagné de réflexions et observations, contenant les moyens d'approprier à notre usage ces nouvelles connaissances.

Naissances, mariages et morts.

Les naissances, mariages et pertes des personnes recommandables, par leur noms, leurs charges, le rang qu'elles tiennent, ou par leurs tuteurs personnels.

Nous ferons mention des personnes décédées au-dessus de 90 ans.

Nouvelles particulières de Toulouse.

Le détail des cérémonies d'éclat, les réjouissances publiques.

Les évènemens remarquables et intéressans.

Les ravages occasionnés ou par le tonnerre, ou par la grêle, ou par les pluies trop longues, ou par des inondations subites, ou par la sécheresse, ou par des incendies, etc.

Les édifices publics, les établissements nouveaux, les embellissements de la ville.

Les pièces de théâtre qui seront représentées, et les acteurs qui se distingueront.

Voilà notre plan général, peut-être n'avons-nous pas prévu tous les objets qu'il peut embrasser. Mais le temps nous les fera apercevoir, et chaque jour en fera naître de nouveaux. Nous supplions tous ceux qui prendront intérêt à cette feuille, de nous donner occasion d'étendre nos idées, et de nous faire connaître les sujets susceptibles d'y entrer. Les savans, les phisiciens, les naturalistes, les gens de lettres et les autres curieux, qui ont des recueils d'ouvrages intéressans, de remarques critiques, d'observations importantes sur les variations de la nature, de réflexions ingénieuses et délicates, d'anecdotes intéressantes, enfin de quelques mémoires sur l'histoire, la topographie, la littérature, les sciences et les arts, sont priés de nous en faire part. Leurs compatriotes leur sauront gré de communiquer ainsi les trésors précieux qui peuvent contribuer au progrès des sciences et des arts.

Nous espérons que le public approuvera ce projet; nous serons secondés pour son exécution par des curieux, et des correspondans capables de nous aider. L'abondance de leur secours, l'assiduité de notre travail, et notre activité à réunir tous les objets que nous avons proposés, rendront la feuille de Toulouse digne d'attention, comme celle de Lyon, de Marseille, de Grenoble, de Bordeaux, de la Rochelle, de Nantes, de Rouen, d'Amiens, de Reims, d'Orléans, d'Angers, de Tours, de Poitiers et autres villes.

OBSERVATIONS.

sur les avis qui seront apportés dans le bureau établi chez M. Baour, imprimeur libraire, rue Saint-Rome, à Toulouse, avec la taxe de leur enregistrement.

Notre projet exige une correspondance exacte et continuelle dans toutes les villes de la généralité; ce qui nous expose à de grands frais, qui absorberaient le produit de la feuille, si, indépendamment de l'abonnement, nous n'exigions une rétribution pour les avis que l'on aura intérêt de communiquer au public. Nous préférons cet expédient à celui d'augmenter le prix de l'abonnement. Il est plus juste que ceux qui ont des objets d'utilité personnelle dans leurs avis supportent cet excédent; si l'on considère surtout qu'il y a des avantages réels à les donner ainsi au public, puisque ces avis seront connus dans toute la généralité, et dans le royaume, au lieu qu'ils ne le sont que dans la seule ville où ils sont affichés au coin des rues. Au surplus, nous nous conformons en cela à ce qui se pratique dans les autres villes où cet établissement a lieu.

Voici l'arrangement que nous avons pris à ce sujet.

Tous les avis, demandes, ou projets concernant le bien public, de quelque longueur qu'ils soient, seront reçus gratis.

Seront aussi reçus gratis et avec reconnaissance, toutes les instructions et nouvelles relatives aux articles qui concernent la jurisprudence, la médecine, la littérature, le commerce et les arts; les avis économiques sur l'agriculture, l'annonce des naissances, mariages et morts, et généralement toutes les nouvelles intéressantes de la généralité. Quelques soins que nous nous proposions de prendre pour être instruits de ces objets, ils pourraient quelquefois nous échapper, et nous prions tous ceux qui seront informés les premiers de ces différens articles, de vouloir nous les communiquer.

A l'égard des avis qui auraient en même temps ce caractère d'utilité publique, et qui seraient personnellement intéressans pour ceux qui nous les apporteront, il sera payé, savoir :

Pour les annonces des charges, offices, terres, biens-fonds, maisons, appartemens, jardins, ou autres immeubles quelconques à vendre, à affermer ou à louer... douze sous.

Pour l'annonce des effets mobiliers, pour celle des commis marchands, clercs d'avocats, de procureurs ou de notaires, instituteurs ou précepteurs, qui chercheront à se placer; pour les demandes des maîtres de toutes professions qui chercheront des ouvriers, et généralement pour toutes demandes indéterminées qui intéresseront ceux qui les proposeront, six sous.

L'on payera le même prix pour les demandes des ouvriers qui cher-

cheront du travail, et pour prendre dans nos bureaux des extraits des articles dont on voudra avoir connaissance.

On aura la bonté d'écrire lisiblement tous les avis apportés dans le bureau, et de les faire signer par des personnes connues.

L'on indiquera les personnes auxquelles il faudra s'adresser pour recevoir de plus grands éclaircissements, ou l'on se confiera au directeur du bureau, moyennant quoi l'on ajoutera au bas de l'avis le nom des personnes indiquées, ou bien il faut s'adresser au bureau d'avis.

Le public est averti que nous ne nous mêlerons d'aucune négociation relative aux avis qui seront insérés dans nos affiches.

L'on distribuera l'Affiche de Toulouse tous les mercredi de chaque semaine : elle contiendra quatre pages d'impression in-4° même caractère et même papier que celui-ci.

Le prix de l'abonnement pour l'année sera de six livres dans la ville de Toulouse, qui seront payées d'avance, moyennant quoi chaque feuille sera portée chez les abonnés.

L'abonnement pour le dehors de la ville coûtera 7 livres 10 sous, moyennant laquelle somme chaque feuille sera envoyée par la poste aux abonnés, franche de port, dans toutes les villes de la province et du royaume. A l'égard des endroits où la poste ne va point, nous ne pouvons nous engager à les faire tenir en droiture; mais nous les enverrons dans les bureaux de poste qui seront désignés, où l'on les fera prendre par des commissionnaires. Ce moyen en paraît le moins équivoque, car très souvent ces feuilles pourraient s'égarer en les remettant à des voituriers ou autres. Nous nous prêterons volontiers à tout ce qui pourra faciliter une plus grande circulation de nos Affiches, étant persuadés que plus elles seront répandues, plus elles seront intéressantes.

Toutes les lettres qui nous seront adressées doivent être affranchies, ainsi que le port de l'argent de la souscription.

L'on recevra dès-à-présent les avis qu'on voudra apporter au bureau pour être annoncés dans nos feuilles. Nous les plaçerons dans les premières, suivant l'ordre de leur date.

Lesdites annonces et affiches commenceront à paraître le mercredi 4 janvier 1775.

Le prix de chaque feuille est de trois sous, pour ceux qui ne sont point abonnés.

Permis d'imprimer et distribuer, à Toulouse ce 6 décembre 1774.

De Lartigue, *juge-mage, et juge-conservateur des privilèges de l'imprimerie.*

A TOULOUSE

De l'imprimerie de M. Jean-Florent BAOUR, seul imprimeur juré de l'Université et directeur des *Affiches*, rue Saint-Rome.

Avec privilège.

Le journal hebdomadaire dont Jean-Florent Baour avait annoncé la publication d'une façon si détaillée parut exactement à la date fixée du mercredi 4 janvier 1775, sur papier in-4° à deux colonnes, formant une feuille de quatre pages imprimées. Il se continua le mercredi de chaque semaine et devait former, à la fin de chaque année, un volume paginé de 208 à 220 pages selon les suppléments qui y étaient ajoutés. Chaque numéro portait le visa du censeur, qui était M. de Lartigue, juge-mage, et aucun article ne pouvait être inséré sans lui être soumis et avoir reçu son permis d'imprimer.

Les *Affiches de Toulouse* étaient donc calquées comme format, comme typographie, comme mode de rédaction et comme époque de publication, non point sur les *Affiches de Paris* ou *Petites Affiches*, dirigées par l'abbé Aubert, mais sur les *Affiches de Province* rédigées par Meusnier de Querlon.

Deux grands événements préoccupaient alors les esprits : d'une part, l'épizootie qui avait fait des ravages immenses dans tout le haut Languedoc et qui ne disparut que grâce à des mesures très énergiques, et, d'autre part, le rétablissement du Parlement.

C'était une occasion pour le journal de satisfaire la curiosité publique par des renseignements précis et détaillés. Il n'y manqua pas. On peut y suivre, semaine par semaine, le récit des événements qui se produisirent à Toulouse et dans toute la région. Il se montra particulièrement favorable au retour des anciens magistrats et trouva d'autant plus de lecteurs. Son succès est notamment constaté par un de ses abonnés dans le numéro 27 du mercredi 22 novembre 1775[1].

Lettre au directeur des Affiches
par M. l'abbé M... de B..., abonné.

Parmi les Affiches de province, il en est peu, je pense, qui soient aussi intéressantes que les vôtres. Chaque jour elles nous offrent le

1. Page 192.

récit de nouvelles, d'avis importants, d'utiles établissements, d'anecdotes curieuses. Comme l'industrieuse abeille va pomper sur chaque fleur le suc le plus précieux pour en composer son miel, de même, sur les différentes feuilles périodiques qui paraissent et qui, depuis si longtemps, se sont prodigieusement multipliées, vous allez chercher tout ce qui peut piquer notre curiosité, ou nous prémunir contre quelque accident, ou nous servir dans le besoin. Ici, ce sera des vers pleins d'harmonie et de sel ; là, un discours plein d'éloquence et de patriotisme ; ailleurs, l'annonce d'un livre nouveau, accompagné souvent d'une analyse pleine de goût. Vous moissonnez également dans le vaste champ de la littérature et des beaux-arts, et vous remplissez en tout point le précepte d'Horace :

Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci,
Lectorem delectando, pariterque movendo.

Sans doute, ces éloges sont hyperboliques, surtout si nous comparons les *Affiches* aux journaux d'aujourd'hui. Mais ils montrent combien elles étaient appréciées de leur temps. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans l'*Avis* qui se lit dans le numéro 49 du 6 décembre 1775, page 199 :

AVIS TRÈS INTÉRESSANT.

Moins flattés de nos succès que de l'indulgence et des bontés dont le public nous a honorés, et que nous ne cesserons de réclamer, dans la nouvelle carrière que nous allons commencer, nous nous disposons à renouveller nos abonnements au 1er janvier prochain ; le prix de nos feuilles sera toujours de 6 livres pour la ville et de 7 livres 10 s. pour tout le royaume, franches de port ; les personnes qui voudront souscrire, sont priées d'envoyer leur nom et leur adresse en caractères lisibles, de nous affranchir l'argent et la lettre d'avis, et de l'adreser à notre bureau, rue Saint-Rome.

Nous prévenons aussi les personnes qui auront des avis à faire insérer dans nos feuilles, que notre obligation sera restreinte à annoncer une fois seulement tout au long leurs articles, et que nous nous bornerons, pour les feuilles suivantes, à une annonce précise, en renvoyant le lecteur à la feuille où ils se trouveront détaillés en indiquant le numéro et la page. Cette répétition parait fastidieuse aux abonnés de la ville, inutile et infructueuse à ceux du dehors, et nous prive des moyens de rendre la feuille plus intéressante. Un tel arrangement, qui ne tend qu'au bien public, doit être indifférent au particulier, puisqu'outre l'avantage qu'il a pu tirer de la première annonce, il a la satisfaction de la rappeler au lecteur par l'indication ci-dessus marquée.

A la fin de ce même mois de décembre 1775, et le mercredi 27 décembre, n° 52, page 211, le journal contenait un nouvel avis qui était ainsi conçu :

AVIS SUR LES AFFICHES.

Pour apprécier l'utilité de ces feuilles périodiques, établies dans Toulouse depuis le commencement de cette année, il suffit de jeter un coup d'œil sur les objets qu'elles embrassent. Ces objets, qui se multiplient dans le détail, se réduisent à deux principaux. Le premier, est de faciliter toute espèce de vente et d'achat, par la voie des annonces et avis divers. Le second, consiste à faire part au public des productions littéraires que nous puisons dans les meilleurs auteurs, ou que nous attendons de ceux qui veulent bien nous les communiquer. Or le premier objet renferme une utilité réelle et généralement reconnue ; et le second, qui semble n'être que de pur agrément, est pourtant susceptible du plus grand intérêt. En effet, regarderait-on comme un article indifférent, celui qui présenterait de sages réflexions sur les arts utiles ou agréables, et relatives au bonheur, à la gloire, soit de l'État en général, soit de la ville en particulier ? Serait-ce perdre son temps, que d'avoir mis nos concitoyens à portée de sacrifier quelques moments à la lecture d'une anecdote toulousaine, d'un morceau d'éloquence, d'une pièce de vers dans le genre léger ou sérieux, en un mot d'un opuscule sorti d'une plume également savante et honnête ? Non sans doute, et notre tâche ne serait pas la moins accueillie, si l'objet qui la concerne était toujours bien rempli. Pourquoi donc dans ce champ, qui ne devrait offrir à l'œil satisfait que les fleurs brillantes ou les fruits solides d'une littérature tantôt enjouée tantôt profonde, pourquoi y rencontre-t-on quelques vide ? On doit s'en prendre au petit nombre de nos coopérateurs. Trop souvent dénués de secours, nous sommes contraints de suppléer par nos begaiemens au silence de tant de personnes qui pourraient parler, et parler si bien. Oui, nous le disons avec vérité : pendant que d'avares porte feuilles restent impitoyablement fermés, et recèlent des richesses qui circuleraient avec honneur dans la société, nous ne serions pas exposés à compromettre notre amour-propre, si nos concitoyens voulaient agir en conséquence de la vérité suivante ; c'est que notre feuille, quant à la partie littéraire, doit être leur ouvrage. Les génies toulousains devraient y consigner leurs oracles ; et nous, simples secrétaires, notre fonction se bornerait à écrire sous leur dictée. Quel motif les réduit donc au silence ? Serait-il fondé sur le refus que nous aurions fait quelquefois de donner au public des pièces qui ne nous ont point paru capable de l'intéresser, soit par la faiblesse du style, ou par la liberté qui régnait dans ces écrits ? Nos feuilles étant

publiques, tout le monde sait qu'elles ne peuvent paraître sans une approbation. Serait-ce la disette des matières ? Ah ! qu'il s'en faut bien que tout soit dit ; Toulouse, cette cité si recommandable par sa haute antiquité, et rivale de la capitale du monde, fournirait nombre de traits historiques assez remarquables, et qui peuvent avoir échappé à la sagacité des historiens qui en ont écrit les fastes. O mes chers compatriotes, s'il en est parmi vous qui se livrent à ce genre d'étude, arrachez-les des mains du temps, sauvez-les de l'anéantissement qui les menace ; et que nos descendants n'aient point à nous reprocher d'avoir, par une coupable indifférence, laissé disparaître jusqu'aux premiers vestiges de la gloire de leurs ancêtres ! Si donc, quelqu'un parmi vous, animé par le feu du patriotisme, consacrait ses veilles à l'utilité de son pays, ne pourrait-il pas insérer dans nos affiches le fruit de son travail ? La reconnaissance publique serait à la fois la récompense et l'aliment de son zèle, et lui créerait sans doute des imitateurs. Ces feuilles deviendraient comme un riche magasin, où chacun déposerait ses découvertes, et que le continuateur de l'histoire de la ville mettrait à contribution. Puisse un projet si louable s'exécuter au moins en partie ? C'est le vœu que nous formons au commencement de la carrière que nous avons à parcourir. Quoique nous y entrions pour la seconde fois, nos pas n'en sont pas moins chancelants ; nous marchons sous les yeux d'un public éclairé, qui veut bien qu'on l'amuse, et ne veut pas qu'on l'ennuie. Disposés comme nous sommes, à le satisfaire, nous répondrions du succès, si, conformément à nos désirs, on daignait concourir avec nous à la perfection de cet ouvrage ; mais, si on l'abandonne tout entier à nos faibles lumières, nous n'osons plus garantir qu'une seule chose, c'est de mériter, par notre vigilance et notre bonne volonté, toute l'indulgence dont il aura besoin.

Nous nous étions engagés dans notre prospectus à donner une notice des causes célèbres qui se plaidaient dans les différents tribunaux, nous avions fondé nos espérances sur la complaisance de MM. les Avocats ; mais nous espérons remplir notre obligation sur les promesses qu'on nous a faites et par les secours étrangers. En copiant le langage d'un écrivain moderne, nous dirons comme lui : heureux, si nous savons nous servir du flambeau de la raison et de la vérité ! si nous sommes clairs dans nos récits, exacts dans nos extraits ; nous n'empruntons jamais cette arme redoutable, qui perce et qui déchire, et que nous voyons à regret dans la main d'un journaliste ; nous sommes d'ailleurs persuadés que si l'on s'en sert quelquefois avec une sorte de succès, on la voit presque toujours se replier contre celui qui s'en escrime,

> Et tel mot, pour avoir réjoui le lecteur,
> A coûté bien souvent des larmes à l'auteur. DESPRÉAUX.

Les avis, extraits, mémoires et autres productions en prose ou en vers que l'on voudra nous adresser seront reçus de notre part avec reconnaissance; et, s'ils ont un mérite digne d'être connu, les auteurs peuvent être certains de les voir insérés dans nos feuilles, avec la distinction due aux bons outrages. Enfin, nous essaierons de mériter l'approbation du public, du moins par notre exactitude, notre zèle, et les soins que nous prendrons pour varier la lecture de nos feuilles, et nous ne croyons pouvoir mieux finir que par ces deux vers, que le peintre de la nature et de la raison adressait au grand dauphin dans le dernier siècle :

Et si de t'agréer nous n'emportons le prix,
Ayons du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

Nous devons encore nous justifier dans l'esprit de certains de nos abonnés sur les plaintes qu'ils nous ont adressées, en nous reprochant notre peu d'exactitude à leur faire parvenir les feuilles. Nous pouvons leur protester que nous avons remis exactement, chaque semaine, le nombre ordinaire; nous pouvons d'autant plus en garantir la vérité, c'est que nous n'avions jamais confié ce soin à des personnes étrangères, et toujours après les avoir vérifiées sur notre registre; nous n'avons jamais pu imaginer par quelle fatalité elles s'égarent aussi fréquemment; nous sommes loin d'asseoir aucun jugement sur de pareilles méprises, et nous espérons, au moyen des précautions que nous prendrons à l'avenir, éviter de pareils reproches. Nos feuilles seront entourées d'une bande de papier, aux extrémités de laquelle sera imprimé notre nom; elles seront toutes numérotées, et notre commis, chargé de les porter au bureau, y laissera chaque semaine un catalogue imprimé de tous les abonnés, avec le numéro conforme à celui qui se trouve à chaque adresse, au bas duquel se trouvera notre soumission pour l'affranchissement du port; alors il sera aisé, en comparant la somme payée avec le dernier numéro, de s'apercevoir s'il y a des omissions qui viennent de notre part; nous nous sommes faits un vrai plaisir de les remplacer sur le premier avis. Nous avons par ce moyen payé deux fois le port de la même feuille et des lettres que nous avons reçues; mais nous avons été moins sensibles à cette perte qu'aux plaintes qui en ont été l'objet.

Nous sommes instruits que plusieurs domestiques, chargés de recevoir la feuille pour MM. nos abonnés, ne se faisaient point un scrupule de la sortir de son enveloppe et de la faire lire en ville, ce qui leur sera impossible sans être découverts.

Procès avec la Basoche.

Si, dans les débuts de sa publication, Jean-Florent Baour avait obtenu de véritables satisfactions, il ne devait pas tarder à éprouver bien des tracas et des ennuis. Ces désagréments lui vinrent à la suite d'une simple notice historique sur *La Basoche*, publiée dans les numéros 15 et 16 des mercredi 12 et 19 avril 1775. Les clercs qui composaient cette confrérie remontant à Philippe le Bel protestèrent contre le récit des *Affiches*. Ils accusèrent le journal de jeter le trouble et la division dans la corporation. Ils en rendirent Baour responsable et saisirent de leur plainte les officiers de la Basoche.

Tout fut singulier dans cette cause : les accusateurs comme les juges, la procédure comme la sentence.

L'affaire était survenue à la suite du rétablissement du Parlement. Pendant deux mois, l'allégresse avait été générale, et les fêtes avaient succédé aux fêtes. Ce n'avait été que cavalcades, banquets, feux de joie, illuminations, spectacles et concerts sur les places publiques, arcs de triomphe, réceptions et discours de tous genres. Les *Affiches* en rendirent compte très exactement. Entre toutes les corporations, celle des clercs de la Basoche s'était distinguée par son exubérance et ses prodigalités. Jean-Florent Baour voulut faire parade de son érudition en publiant dans son journal une étude historique sur les origines et les privilèges de cette institution. Mais, au lieu de s'attirer la gratitude des clercs de la Basoche, il suscita au plus haut point leur courroux. Sur les réquisitions du procureur général des Basochiens, nommé Cathala, leur roi, Jean-Marie Montsarrat de Lagarrigue, qui venait de détrôner le procureur Desclaux et qui était proclamé « régnant en triomphe et titre d'honneur », quoiqu'il ne fût pas encore couronné, de l'avis de son conseil et par ordonnance du 19 avril 1775, fit « très expresses inhibitions et défenses tant au dit sieur Baour, imprimeur gazetier, qu'à tous autres, de, à l'avenir,

rien imprimer qui ait trait et rapport à la Bazoche, sans notre permission écrite et sans celle de notre cher et féal chancelier, à peine de cinquante livres d'amende et de prison ». L'ordonnance ajoutait que Baour serait tenu, sous les mêmes peines, d'imprimer et insérer, dans la première feuille de la gazette qui paraîtrait, le réquisitoire du procureur général et l'ordonnance du roi de la Basoche; enfin, l'ordonnance portait qu'elle serait imprimée et affichée, lue et publiée partout où besoin serait, afin que personne ne l'ignorât, et qu'elle serait exécutée selon sa forme et teneur, nonobstant toutes oppositions ou appellations quelconques, sans y préjudicier.

Trois jours après, le 22 avril, cette ordonnance était signifiée à Baour par Jean-Baptiste Decamps, se disant « premier huissier du roi de Bazoche », et déclarant agir « du mandement de Monsieur le procureur général de Bazoche ».

Baour s'empressa de la déférer au Parlement, le 26 de ce même mois d'avril, en demandant « qu'il lui plaise casser par défaut de pouvoir, attentat, incompétence, et par toutes autres voies et moyens de droit, la prétendue ordonnance du roi de Bazoche », et lui permette de faire imprimer dans la gazette qu'il donne au public l'arrêt qui interviendra ».

Le lendemain, 27 avril, Jean-Marie Monsarrat de Lagarrigue devait se faire couronner roi de la Basoche. Trois mille livres avaient été votées par la corporation pour les frais de la cérémonie. La fête fut superbe tant au Palais de justice que dans les principales rues de la ville. On n'aurait pas fait mieux, ni plus solennellement, ni plus grandement, pour un véritable souverain. Mais le lendemain même de son couronnement, le 28 avril 1775, Jean-Marie Monsarrat de Lagarrigue était obligé de s'asseoir sur la sellette de la Grand'Chambre, où il avait été proclamé roi de la Basoche au milieu des acclamations des gentilshommes, des dames et des gens du peuple qui encombraient la salle. Et, après une sévère réprimande, il entendait le Parlement, présidé par M. de Puivert, faire droit entièrement aux conclusions de Baour, et, en conséquence, casser son ordonnance du 19 avril

et faire « défenses, tant au dit roi de Bazoche qu'à ses officiers, d'en rendre de semblables à l'avenir ».

« O triste lendemain! » s'écriait avec raison le rédacteur des *Affiches*, « ô couronne d'épines! » En effet, ce n'était pas seulement le roi Monsarrat de Lagarrigue qui était frappé par cet arrêt. La Basoche elle même était également atteinte. Et Pierre Barthès semblait l'avoir prophétisé lorsqu'en voyant passer, la veille, la corporation triomphante, il rappelait malicieusement, et non sans finesse, ce verset mélancolique de l'Ecclésiaste : *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas.*

Quant à Baour, il s'empressait de publier, dès le 5 mai, dans les *Affiches*, l'ordonnance dont il avait été l'objet de la part du roi de la basoche, « non sur l'injonction qui nous en fut faite, disait-il, mais pour ne pas priver le public d'une pièce aussi curieuse que rare ». Il y joignit quelques explications où il protestait contre « le crime de lèze-majesté bazochiale au premier chef » qui lui était imputé, et il certifiait l'exactitude de ses recherches historiques « puisées dans les meilleurs auteurs et tirées des originaux en vélin, déposés au greffe du sénéchal de bazoche ». Il ajoutait qu'il avait voulu simplement « intéresser le public et l'instruire sur une juridiction inconnue à bien des personnes ».

Baour faisait enfin suivre l'ordonnance du roi de la basoche de l'arrêt du Parlement qui l'avait cassée, et il terminait cette publication par ces mots ironiques : « Nous ne saurions finir sans adresser nos remerciements à notre cher confrère l'imprimeur qui a si facilement prêté son ministère pour l'impression de cette fameuse ordonnance qui a fixé l'attention de toute la ville et dont l'avènement était attendu avec impatience. Nous avons vu, avec la plus douce satisfaction, les grands comme les petits prendre le plus vif intérêt dans cette affaire et venir nous féliciter du succès. Pénétrés des sentiments de la plus douce reconnaissance, que d'hommages n'avons-nous pas à leur rendre? Et c'est vous, mon cher confrère, à qui nous avons une si grande obligation. Soyez convaincu qu'un bienfait, aussi rare qu'inespéré de votre part, ne s'effacera jamais de notre mémoire. »

En réalité, Baour n'était pas aussi tranquille qu'il voulait le paraître. Il devait compter avec l'animosité des clercs de la basoche, toujours disposés au tapage, aux huées et aux chansons. Peu de jours après, à l'occasion du mardi gras, ils organisaient une mascarade où ils ridiculisaient la justice, en paraissant affublés de robes d'avocat et de procureurs, et montés sur les ânes du Bazacle, encapuchonnés de mantelets connus sous le nom de « parlement ». Mais ce n'était là qu'une gaminerie dont le guet eut facilement raison. Il en fut autrement avec les procureurs qui avaient pour syndic le père du roi de la basoche et qui ne pardonnaient pas à Baour l'arrêt qu'il avait obtenu contre son fils.

Procès avec les Procureurs.

L'occasion d'une revanche se présenta dès les premiers mois de l'année suivante.

Dans le numéro 7 de l'année 1776, en date du mardi 23 janvier, la *Gazette d'agriculture, commerce, art et finances*, paraissant à Paris, avait publié un mémoire sur l'organisation du corps municipal de Toulouse, et Baour l'avait reproduit dans les *Affiches* du 21 février. Le vieux procureur Monsarrat de Lagarrigue prétendit que cet article était outrageant pour la communauté à laquelle il appartenait et il poussa ses confrères, au nombre de quatre-vingt-seize, à intenter contre Baour une action criminelle. Traduit tour à tour devant le Sénéchal et devant le Parlement, Baour se défendit de son mieux par des mémoires imprimés et dans son journal. Il fut relaxé par le Sénéchal de toutes les accusations dont il avait été l'objet et ses adversaires furent condamnés à 300 livres de dommages et intérêts. Il triompha également en appel devant le Parlement. Les Procureurs furent d'autant plus furieux. Ils le poursuivirent à outrance de leur haine et de leurs sarcasmes. Il eut beau avoir pour lui le public. Fatigué de tant de tracas et de peines, Baour se décida à cesser la publication de sa gazette et annonça sa

résolution en ces termes dans le numéro 46 du mercredi 13 novembre 1776[1] :

Cessation de la direction Baour.

AVIS AUX ABONNÉS.

Des raisons légitimes nous ayant empêché de donner la feuille la semaine dernière, nous la doublons aujourd'hui, pour ne point manquer aux engagements que nous avions contractés.

Nous prévenons encore nos abonnés, et le public, que les soins qu'exige notre imprimerie et les embarras de notre commerce ne nous permettant plus de nous charger de la rédaction de cette feuille, nous invitons les littérateurs à continuer une branche aussi utile dans une ville comme Toulouse. Nous nous fairons un vrai plaisir de donner à notre successeur toutes les connaissances dont nous sommes capables, et nous sommes persuadés d'avance que tout autre remplira avec plus de gloire une tâche que nous reconnaissons être au-dessus de nos forces. Dans le cas où personne ne voudrait point se charger d'un travail aussi glorieux, lorsque l'on a surtout le bonheur de plaire et d'intéresser, nous serons exacts à rembourser ceux de nos abonnés, qui sont en avance pour l'année 1777.

L'année 1776 se terminait un mardi. Les *Affiches* de Toulouse avancèrent d'un jour leur publication fixée au mercredi et publièrent l'avis suivant dans leur numéro 52 portant la date du 31 décembre[2] :

AU PUBLIC.

Voici la dernière feuille hebdomadaire qui sortira de mes mains et de ma presse. Trop d'inquiétudes, d'amertumes et de chagrins affligent les jours de quiconque ose entreprendre d'instruire ou même d'amuser le public. Tout respectable qu'il est par ses lumières et son impartialité, il ne laisse pas de recéler dans son sein une foule d'esprits mal intentionnés, qui empoisonnent jusqu'à la plus saine des réflexions. Eh ! qui mieux que moi éprouvera jamais cette cruelle vérité !

J'ai hasardé de mettre au jour les fâcheux démêlés que j'eus à essuyer en ce genre, et j'ai goûté le plaisir, si pur et si doux pour un

1. Page 188.
2. Page 223.

cœur sensible et tendre, de voir le plus grand nombre de mes concitoyens applaudir aux victoires que la haine et l'envie m'ont forcé d'obtenir.

Si la persécution arracha plus d'une fois la plume des mains d'une classe de philosophes qui travaillaient à éclairer leur siècle et la postérité par l'immense recueil de toutes les connaissances humaines, devra-t-on s'étonner qu'une persécution plus violente encore ait découragé le plus isolé de tous les êtres? Du moins, ce qui me console et me dédommage de mes peines, c'est l'indulgence dont j'avais tant de besoin et que je n'ai point cessé d'éprouver de la part du plus grand nombre de mes lecteurs, et sans laquelle il m'eût été impossible de remplir la tâche que m'avait imposée mon zèle patriotique.

Recevez donc, dirai-je à tous mes abonnés, recevez avec la même bonté les vœux immortels de ma reconnaissance.

Vous, illustres magistrats, qui n'avez pas dédaigné de suspendre quelquefois vos utiles travaux pour chercher dans mes feuilles quelques exemples récents capables de déterminer votre justice.

Jurisconsultes célèbres qui, par un même esprit, y recherchiez aussi de nouveaux moyens de défense en faveur de causes que la confiance publique déposait en vos mains.

Généreux défenseurs de la patrie, qui savez y démêler les principes magnanimes de cet honneur qui réchauffe vos grandes âmes et qui vous fait mépriser vos fortunes, votre sang et vos vies.

Magnifiques commerçants qui, plus d'une fois, y trouvâtes le germe de ces spéculations sagement combinées auxquelles nous devons la paisible jouissance de nos besoins et de nos plaisirs.

Savans, littérateurs, artistes de tous les genres, qui, tels que l'abeille volage, exprimiez-le suc de mille fleurs nouvelles que j'allais cueillir exprès pour vous sur le Parnasse français, ou à qui j'offrais les trésors antiques que la terre laisse quelquefois arracher de son sein; quelle sera ma satisfaction, si mes recherches ont pu vous être de quelque utilité!

Laborieux et vigilans agricoles, pères nourriciers de la nation, à qui j'ai souvent proposé de nouveaux moyens de production et des remèdes puissans contre ce fléau destructeur qui ravageait nos malheureuses campagnes.

Et vous, mères tendres, mais trop délicates, que j'ai encouragées à ne point livrer à un sang étranger et mercenaire ces gages précieux de l'hymen, en vous éclairant des conseils dictés par les sentimens de la vraie maternité, combien dois-je me féliciter du succès, s'il en est quelqu'une d'entre vous qui se soit laissée entraîner par un si bel exemple!

Voilà le plan que je m'étais proposé et que j'ai tâché de remplir avec

toute l'exactitude dont je me suis cru capable; en cessant d'écrire[1], je m'efforcerai d'être utile encore, du moins par l'exemple de ma vie retirée : sujet soumis, époux fidèle, père tendre, ami généreux, bon citoyen, c'est par ces vertus qui, pour être obscures, n'en sont pas moins rares dans ce siècle, que je redoublerai mes efforts pour faire la censure et la honte de mes ennemis.

On le voit : ce n'est pas sans regrets que Florent Baour cessait sa publication qui n'avait duré que deux ans. Mais cette cessation ne devait être que temporaire.

2e Période : *Direction inconnue* (*1777-1778*).

Le besoin de connaître les nouvelles au jour le jour se faisait sentir de plus en plus. Un journal hebdomadaire ou bihebdomadaire ne pouvait suffire à l'inquiète curiosité de l'opinion publique. Le 1er janvier 1777 parut à Paris le premier journal quotidien avec le titre de Journal de Paris *ou* Poste du soir. Il y avait déjà soixante-quinze ans qu'un journal de ce genre se publiait à Londres, portant le titre de *Daily courant*. La France était donc bien en retard. Cela tenait surtout aux privilèges qu'il fallait obtenir, et le gouvernement n'était pas disposé à favoriser l'expansion de la presse.

Le *Journal de Paris* fut accueilli de la façon la plus favorable. « On aime fort dans Paris, dit La Harpe en sa *Correspondance* (lettre 61), à parcourir tous les matins une nouvelle feuille, et dans les provinces on est bien aise (quoique un peu tard) de toutes les nouvelles de Paris. » Celui qui s'annonçait à la tête de l'entreprise était un simple clerc de notaire, nommé de la Place; mais il avait établi des bureaux

1. « On n'a point manqué de publier dans les cercles, et notamment dimanche dernier au Café Impérial, que l'autorité m'avait arraché la plume; mais c'est une fausseté hasardée par mes ennemis; car il n'aurait tenu qu'à moi de renouveler mon privilège, en payant le prix de la sous-ferme, si le désir d'acquérir mon repos et ma liberté ne l'avait emporté sur une gloire chimérique. »

luxueux en un hôtel situé dans un des meilleurs quartiers de Paris, et l'on ne douta pas qu'il eût derrière lui des appuis considérables. Le succès s'affirma dès les premiers jours, malgré de nombreuses tracasseries. Le *Journal de Paris* ne tarda pas à produire jusqu'à 100,000 livres de bénéfices par an.

Le gouvernement se montra d'autant plus rigoureux dans la surveillance des journaux et ses rigueurs s'étendirent jusqu'à la province. Nous en trouvons la preuve dans la lettre suivante adressée par le contrôleur Aubert au subdélégué de Toulouse, M. Raynal :

Paris, le 30 mai 1778.

Je dois vous renouveler, en ce moment-ci, Monsieur, l'obligation au sujet de laquelle je vous ai déjà écrit plusieurs fois de n'insérer rien dans vos feuilles qui aie rapport aux nouvelles politiques. Dans plusieurs des Affiches établies comme la vôtre en province sous le privilège de M. de Courmont, on s'est ingéré de parler des affaires de la guerre. Je vous prie de ne pas vous laisser entraîner par cet exemple qui obligerait à des actes de rigueur que j'ai intention de vous épargner en vous renouvelant cet avis.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

AUBERT.

M. Raynal[1].

Cette lettre prouve qu'il existait en ce moment à Toulouse un journal hebdomadaire qui continuait celui de Florent Baour. Mais aucun numéro n'en a été conservé et le nom même de l'éditeur est resté inconnu. Ce que l'on sait seulement, c'est que ce journal ne tarda pas à disparaître et que le titulaire du privilège cessa sa publication sans désintéresser ses abonnés, contrairement à ce qu'avait fait Jean-Florent Baour avec la plus parfaite loyauté.

Il en avait été de même à Paris. La plupart des journaux hebdomadaires avaient perdu leurs lecteurs et avaient dû disparaître. L'abbé Aubert s'en plaignit amèrement dans un mémoire judiciaire. « Quoi! s'écriait-il, mes *Affiches*, dont

1. Archives départementales de la Haute-Garonne, C. 147.

le privilège qui fait partie de celui de la *Gazette* remonte à 1612, seraient subordonnées à celui du *Journal des Savants* qui, étant de 1665, leur est postérieur de cinquante-huit ans; à celui du *Journal de Paris* qui, n'étant que de 1776, leur est postérieur de cent soixante-quatre ans! Et la faculté accordée à ces deux journaux par un simple privilège du sceau d'annoncer toutes les nouveautés avant la *Gazette* et le *Journal général de France* (*Petites Affiches*) anéantirait les dispositions des lettres patentes d'octobre 1612, mars 1628, février 1630, octobre 1631, avril 1751, juillet 1756 et août 1761, toutes lettres enregistrées, soit aux requêtes de l'Hôtel, soit au Parlement! »

Si ces plaintes de l'abbé Aubert étaient justifiées pour Paris, il n'en était pas de même pour la province, car aucun journal quotidien n'y fut autorisé. A Toulouse, on avait cessé d'avoir même un journal hebdomadaire. Cette situation ne pouvait durer. Jean-Florent Baour fut vivement sollicité de reprendre son ancien journal. Il finit par y consentir. Et, le mercredi 3 janvier 1781, il fit paraître le premier numéro de sa nouvelle « feuille » dans les mêmes conditions de format et de prix que la précédente Il lui donna seulement un titre plus étendu, celui de : AFFICHES, ANNONCES DE TOULOUSE ET DU HAUT LANGUEDOC.

3e PÉRIODE : *Reprise des « Affiches », par Jean-Florent Baour (1781-1785).*

Le premier numéro des *Affiches* reprises par Jean-Florent Baour débutait ainsi :

LA FEUILLE DE TOULOUSE AU LECTEUR.

Après une éclipse de quatre ans, je reparais enfin sur l'horizon, non comme les anciens chevaliers armés de toute pièces, et prêts dans leur fougueuse impatience à donner le défi à l'univers entier. Tant de bravoure sied bien au seigneur don Quichotte. Pour moi, feuille femelle, quoique mon sexe compte plus d'une héroïne, j'ai moins de courage, et ne me pique pas de faire le rodomont. Je n'irai donc pas

vous bercer de mille fables brillantes, vous promettre merveille sur merveille, faire en un mot, un vain étalage de mots pompeux, qui, vides de sens, étonnent et ne persuadent pas; croyez-moi, cher lecteur :

La montagne en travail enfante une souris.

Je pourrais vous en citer un exemple sans aller le chercher bien loin. La feuille toulousaine qui me succéda et qui n'est pas moi (car vous savez qu'il a existé deux feuilles différentes, tout comme du temps jadis il y eut deux sosies), eh bien! cette feuille, que fit-elle? Peu délicate dans sa façon de penser, elle reçut des abonnements comme quatre, les retint comme six, et disparut, après vous avoir promis des montagnes d'or : cela n'est pas galant, mais très commode. Je prie les lecteurs de vouloir bien mettre quelque différence entre le moi qui trompe, et le moi qui vous parle. Ce dernier recouvrera sans peine la confiance publique, lorsqu'on rappellera la manière honnête avec laquelle il prit congé de ses abonnés.

Cela dit en passant, et pour répondre aux lettres de quelques particuliers, qui prétendent le rendre garant de la mauvaise foi de son prédécesseur fuyard. Reprenons. Jaloux de ma réputation, et plus sage dans mon plan, je veux suivre à la lettre les leçons de notre Horace français. L'oracle du bon goût, Boileau, me dit que tout début doit être modeste, qu'il ne faut pas d'abord emboucher la trompette parce qu'il est plus aisé d'aller en croissant que de se soutenir dans un vol trop élevé : maxime très sage, négligée des petits auteurs, qui, prenant pour du génie l'effervescence de leur mince ardeur, se livrent sans réserve à ce feu passager et nous éblouissent un instant par leur ton emphatique. A l'aide de leurs ailes factices, ils vont donner de la tête contre les cieux; mais bientôt la cire vient à fondre, Icare tombe, barbote et se noie dans les eaux : voilà le sort funeste qu'il faut éviter; voilà ce que j'ai bien appris pendant mon silence pythagoricien, et j'espère en profiter.

Si vous eûtes jadis quelque complaisance pour moi, si vous daignâtes m'accueillir avec empressement, aujourd'hui que la reconnaissance me ramène, que je me suis rendue à des instances réitérées, n'ai-je pas droit aux mêmes avantages? et me refuseriez-vous ce que vous accordâtes alors à une feuille inconnue? Non, sans doute; le premier succès me répond du second. Aussi, de mon côté, je mettrai tout à contribution pour avoir le bonheur de vous plaire : événements curieux, littérature, histoire, poésie, arrêts, commerce, ventes, etc. Enfin, rien ne sera oublié, trop heureuse si, par mes soins, je puis remplir les moments de vos loisirs, vous délasser quelquefois de vos pénibles travaux et faire diversion, par un mot piquant, un conte agréable, aux peines inséparables de la condition humaine.

Je me propose donc de réunir deux points fort difficiles et qui font toute la perfection d'un ouvrage : je veux dire l'agréable et l'utile. Actuellement, tiendrai-je ma parole ? Daignez en juger par vous-même et ne prêtez pas une oreille trop aisée à la critique. Il est plus d'un Zoïle dans tous les États, et c'est souvent faire assez l'éloge d'un ouvrage que de dire qu'il est déchiré. S'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, les auteurs les plus fameux ont eu leurs détracteurs, tandis que les Pradon et les Bonecorse s'enivraient d'un encens qu'ils n'avaient pas mérité, qu'à chaque instant on faisait sonner à leurs oreilles ces mots plus doux que le miel : « Ah ! c'est divin ! » L'indulgence modérée part d'une belle âme et encourage les talents; la critique injuste les étouffe et décèle un esprit faux ou un naturel cynique.

L'homme qui pense a une manière d'envisager les objets qui lui est propre. Au-dessus des préjugés, s'il écrit, l'utilité publique, l'amour du bien, la gloire guident tour à tour sa plume, et s'il parcourt les productions de ses semblables, son âme bien faite leur rend sans peine la justice qui leur est due. Il ne verra dans cette feuille que le travail d'un homme ami de sa patrie, qui brigue le suffrage de ses concitoyens et qui ne négligera rien pour l'obtenir; il y verra un moyen facile de mettre au jour ses découvertes, ses observations dans tous les genres; libre de paraître sur la scène ou de garder l'incognito, il se fera un plaisir de m'enrichir de ses pièces fugitives, de ses vers, de sa prose, et enfin de toutes les saillies d'une imagination vive et féconde qui, marquée au coin du bon goût, ne pourraient que plaire à mes lecteurs et me concilier de plus en plus leurs bonnes grâces... Je finis, crainte de tomber dans le défaut si ordinaire à mon sexe. Encore le mal ne serait-il pas bien grand, si j'étais, comme le dit l'auteur du *Temple du goût* en parlant d'Homère, babillard outré, mais sublime. L'un de ces points est aisé, l'autre trop difficile; ainsi, je termine ma harangue.

L'année 1781 se passa sans incidents. Des *Affiches* avaient retrouvé leur ancienne clientèle. Le nombre de leurs abonnés avait même augmenté, et le numéro 1 de l'année suivante (2 janvier 1782) débutait en ces termes :

AVANT-PROPOS.

Le désir d'être utile au public nous fit entreprendre, il y a quelques années, l'ouvrage que nous nous proposons de continuer sous des auspices plus heureux.

Les *Affiches de la ville de Toulouse et du haut Languedoc* doivent, ainsi que celles des autres provinces, leur existence à la néces-

sité des *Avis divers* pour l'utilité commune. Il est donc essentiel que ces *Avis* y tiennent le premier rang. Il en est d'intéressants pour la fortune, de satisfaisants pour l'amour-propre, d'utiles à la santé, de nécessaires à nos besoins, à nos goûts et aux commodités de la vie; d'avantageux pour le progrès de l'agriculture, du commerce, des arts et des sciences. Et si nos *Affiches* ne présentent pas de ces *Avis* qui alimentent la curiosité naturelle des hommes pour tout ce qui est relatif à la politique, ce n'est pas que nous le désirassions autant que nos lecteurs; non, cette matière est pour les feuilles de province ce qu'était l'*Arche du Seigneur* pour les Philistins; elles ne pourraient y toucher sans le plus grand danger. Aussi, pour y suppléer, nous permet-on d'égayer l'aridité de nos *A louer* et *A vendre* par quelques morceaux de littérature qui amusent nos loisirs, et par des traits de bienfaisance et de patriotisme, qui sont des encouragements pour la vertu; c'est encore quelque chose pour le plaisir de la société; et dans la suite, on s'apercevra combien ce petit agrément porte d'aménité dans les mœurs, de politesse dans les manières, de goût dans les productions, d'émulation dans les esprits, de pureté dans le langage, de noblesse dans les sentiments et de délicatesse dans les procédés. Vous l'éprouvez déjà, ô mes concitoyens. Cet avantage journalier nous fait espérer la continuation de vos bontés pour l'avenir.

L'utilité des *Feuilles hebdomadaires* est reconnue dans tout le royaume. Chaque généralité s'empresse d'avoir la sienne. Cette multiplicité en fait mieux l'éloge que tout ce que nous pourrions dire. Dès qu'une chose est devenue nécessaire, il est inutile de raisonner pour en faire sentir les avantages.

Le succès des *Affiches de Toulouse* était désormais assuré. Il devait se continuer longtemps à la satisfaction de tous. Mais Jean-Florent Baour était très occupé par sa librairie et son imprimerie. Il avait, en outre, lancé, en 1780, un *Almanach historique de la ville de Toulouse* qui avait obtenu le plus vif succès. Et, à partir de 1783, il lui avait donné une ampleur nouvelle en l'intitulant : « *Almanach historique de la province de Languedoc*, nouvelle édition, enrichie de vignettes analogues à chaque corps, par M. Baour, écuyer, scelleur de la chancellerie près le Parlement. »

Toulouse avait déjà des almanachs; mais ils étaient très imparfaits. Le plus ancien n'était qu'une imitation des publications italiennes et s'intitulait : *L'Amanach de Milan ou le Pescheur fidèle de Chiaravelle.* Il avait été lancé par

l'imprimeur Boude, logé à la Porterie, et M. Massip en a cité un exemplaire datant de 1694. A la mort de Boude, en 1730, il fut continué par Claude-Gille Le Camus, qui y introduisit quelques informations locales.

L'imprimerie Pierre Robert lui avait créé un concurrent en 1721. Elle l'avait rendu autrement utile en supprimant toutes les fantaisies à la mode du jour, bouts rimés, charades, chansons et nouvelles à la main, pour leur substituer des renseignements précis sur le personnel de la ville : Clergé, Parlement et autres corps constitués. Pour assurer le succès de cet almanach déjà considérable, Pierre Robert s'était associé Louis Baour à partir de 1732. A sa mort, ses deux fils en avaient changé le titre. Ils l'avaient appelé le *Calendrier de Toulouse* et y avaient ajouté quelques perfectionnements; mais ses petits-fils Jean-Joseph et Jean-François Robert l'avaient laissé s'immobiliser dans la routine.

Cependant, les besoins d'informations s'étaient élargis, et, pour répondre aux désirs du jour, Jean-Florent Baour s'était mis à composer un *Almanach historique* qui devait se perfectionner d'année en année et devenir un ouvrage des mieux renseignés et des plus intéressants On peut en juger par les notices que lui ont consacrées le docteur Desbarreaux-Bernard dans l'*Annuaire de l'Académie des Sciences* pour 1877-1878[1], et M. Massip, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, année 1908[2]. On le considérait comme une revue annuelle complétant les *Affiches* hebdomadaires.

La publication de l'almanach lui suffisant, Baour abandonna son privilège des *Affiches*, et le journal passa aux mains d'un nouveau cessionnaire, qui établit son bureau chez Jean-Baptiste Broulhiet, reçu libraire le 26 décembre 1779[3], et qui devait être Broulhiet lui-même, car, dans la suite,

1. Pp. 16-24.
2. Pp. 111-125.
3. Livre de la Communauté des imprimeurs-libraires de Toulouse, fol. 56.

on le qualifie tantôt de « directeur », et tantôt de « rédacteur » des *Affiches*.

4e Période. *Direction Broulhiet (1785-1789).*

Jean Broulhiet était doué d'un esprit aventureux qui lui avait fait encourir de grosses amendes pour avoir reçu des livres qui n'avaient point été visités à la Chambre syndicale et pour contrefaçons. La première de ces amendes avait été de 3,000 livres en vertu d'un arrêt du Conseil du 29 septembre 1781, et la seconde de 6,000 livres par arrêt du Conseil du 31 octobre de la même année. Une lettre du subdélégué de Toulouse, M. Ginisty, en date du 6 avril 1782, nous apprend « que M. de Villeneuve, inspecteur de la librairie à Toulouse, était arrivé de Paris, portant la nouvelle que Broulhiet avait été déchargé de l'amende de 3.000 livres, mais que ses sollicitations n'avaient pas été aussi heureuses pour la seconde amende de 6,000 livres[1] ». Le 17 octobre 1783, l'intendant, M. de Saint-Priest, envoyait à M. Ginisty un nouvel arrêt du Conseil, en date du 20 septembre, condamnant Broulhiet à une amende pour contravention aux règlements de la librairie et lui interdisant de continuer son commerce de librairie. Cet arrêt fut signifié le 29 octobre, et Broulhiet y fit opposition, non pour le faire casser, disait-il, mais pour se procurer un délai suffisant afin d'obtenir une modération dans la peine qui lui avait été infligée. L'arrêt du 20 septembre 1783 fut en effet annulé par un autre arrêt du 9 juillet 1786, donnant pour motif « qu'une plus longue interdiction nuirait au commerce de la librairie en mettant Broulhiet dans le cas de manquer à ses engagements[2] ».

C'est dans cet intervalle que Jean-Florent Baour se démit

1. Archives départementales de la Haute-Garonne, C, 146.
2. *Registres de la Corporation*, t. II, p. 172. — Conf. Archives départementales de la Haute-Garonne, C, 146 et 147.

de son privilège des *Affiches*, et il cessa de les diriger à partir du numéro 35 du mercredi 31 août 1785 contenant l'avis suivant :

AVIS.

Le nouveau possesseur du privilège des *Affiches et Annonces de la ville de Toulouse* nous prie d'avertir que son bureau d'adresse est chez le sieur BROULHIET, logé rue Saint-Rome, et qu'à compter de demain, 1er septembre, il sera seul chargé de recevoir les abonnements, avis, annonces et, généralement, tous autres objets relatifs à cette feuille, qui paraîtra, comme par le passé, le mercredi de chaque semaine. M. Robert de Saint-Ursule est chargé de la partie typographique.

A la fin de la page se trouve cette note en petits caractères :

Le prix de l'abonnement de ces feuilles est fixé à 6 livres par année pour la ville et à 8 livres pour tout le royaume, franches de port. Ceux qui auront des avis à faire insérer sont priés de les remettre au bureau d'avis, le dimanche au plus tard; le jour passé, ils ne pourront être mis que dans la feuille suivante en payant préalablement le prix établi.

On s'abonne en tous les tems de l'année.

Quelques mois après[1], le titre du journal était modifié. Au lieu d'être ainsi libellé :

AFFICHES, ANNONCES, ETC.
DE TOULOUSE
ET DU HAUT LANGUEDOC.

il était ainsi conçu :

AFFICHES ET ANNONCES
DE TOULOUSE, ETC.

A partir de 1786, le titre se simplifie encore. Il n'est plus que :

AFFICHES DE TOULOUSE.

1. *Affiches* du 2 novembre 1785, nº 44, p. 173.

Le premier numéro de cette année débute par une « Introduction » due à la nouvelle direction et qui précise les avantages de cette feuille. Elle est ainsi conçue :

INTRODUCTION.

Je ne présente point les avantages de cet Ouvrage périodique; ils sont connus. Je me contente d'indiquer les différents objets que je me propose d'y faire entrer. J'invite en même temps tous les citoyens à ne pas m'abandonner dans la carrière. Les *Affiches de Toulouse et du haut Languedoc* appartiennent à cette Province. Que les Gens de Lettres, les Observateurs instruits, les Jurisconsultes, les Cultivateurs, les Négociants éclairés, les Artistes distingués... qui l'habitent, daignent regarder mes feuilles comme un dépôt destiné à consacrer les travaux des hommes utiles et à *apporter une légère commodité au commerce publique*. (*Essai de Montaigne*, liv. I, ch. XXXIV.)

Cet Ouvrage contiendra :

I. L'annonce des charges, terres, domaines, maisons, rentes, actions, fonds de commerce, bibliothèques, biens mobiliers (surtout *après décès*) et généralement de toutes choses à vendre, volontairement ou d'*autorité de Justice*.

II. Les objets à affermer ou à louer.

III. Toutes sortes d'avis, indications, demandes; les choses perdues ou trouvées, etc.

IV. Les successions vacantes.

V. Les ordinations, nominations à bénéfice, mutations d'offices, changemens de domicile, séparations, interdictions, assemblées de créanciers...

VI. Les nouvelles particulières de la ville et de la province, etc...

VII. Les nouvelles qui intéresseront le *commerce;* telles que les productions des différentes provinces du continent ou maritime; leurs prix; le départ, l'arrivée, etc., des navires; les mouvemens des différens ports du royaume... les parères importans...

VIII. Tous les contrats affichés dans les bailliages et sénéchaussées du ressort du Parlement, pour être ratifiés *en exécution de l'édit des hypothèques;* sauf ceux affichés à Nismes et à Montpellier.

IX. Toutes les nouvelles lois.

X. Les arrêts, jugemens et sentences, célèbres ou importantes... les réglemens de police.

XI. Les *questions* et les *réponses* sur des matières de droit, d'ordonnance, de coutume, de commerce, etc.

XII. L'annonce des *mémoires* nouveaux, des consultations.

XIII. L'annonce des nouveaux établissemens publics.

XIV. Les *modes* nouvelles, les deuils...

XV. Les naissances, mariages, morts, etc., éloges de personnes recommandables, lorsqu'on en fera passer au bureau la *notice franche de port*... les centenaires...

XVI. La critique et le succès des auteurs dramatiques et des acteurs. — L'annonce des pièces du répertoire.

XXII. L'annonce des foires, fêtes et cérémonies dans la province.

XVIII. La population de la province.

XIX. Des traits de courage, de bienfaisance, d'humanité. — *Le tableau d'une action vertueuse encourage à la vertu.*

XX. L'annonce des numéros sortis lors des tirages de la loterie royale. — L'indication des bureaux de diverses loteries où seront échus de forts lots.

XXI. L'annonce et l'analyse des livres nouveaux, gravures, ouvrages de musique.

XXII. Les séances des Académies, Sociétés, Musées. — Les cours publics d'instruction.

XXIII. Les découvertes dans les sciences, les arts. — Les inventions. — L'agriculture, la méchanique ne seront point oubliées.

XXIV. La notice des remèdes employés dans le traitement des maladies épidémiques, particulières.

XXV. Les observations météorologiques.

XXVI. Quelques articles de phisique, d'histoire naturelle, de chymie, de l'histoire de la province...

XXVII. Quelques extraits de manuscrits curieux.

XXVIII. Quelques procédés d'économie rurale domestique.

XXIX. Les récompenses accordées au mérite.

XXX. Des anecdotes peu connues; les aventures singulières, extraordinaires et récentes; les phénomènes...

XXXI. Quelques morceaux de bonne prose, des moralités, des pensées ingénieuses, etc., des écrivains anciens et modernes, nationnaux et étrangers.

XXXII. Des morceaux de poésie, choisis et récens.

XXXIII. Des chansons qui n'auront point été recueillies.

XXXIV. Des énigmes, charades, logogriphes.

XXXV. Les lettres qui me seront adressées, *franches de port*, sur des sujets intéressans, ou qui contiendront des réclamations des auteurs contre la *critique* qui aura été faite de leurs ouvrages dans d'autres feuilles.

On trouvera au dernier numéro la table alphabétique des principales matières qui auront été traitées dans l'année. Ces affiches sont nécessaires aux seigneurs de paroisse, curés, vicaires, à cause de la publication des lois; et à tous les citoyens, à cause de la publication des contrats à ratifier, etc., etc.

Le prix de l'abonnement de ces feuilles, franches de port, est fixé à 6 livres par année pour la ville et à 8 livres pour tout le royaume. Elles paraissent le mercredi de chaque semaine. On s'abonne en tout temps, au Bureau, chez le sieur BROULHIET, directeur, rue Saint-Rome, et dans les autres villes, aux différens bureaux d'affiches ou journaux, ou bien à ceux des postes, en *affranchissant* le port des lettres et de l'argent. Les annonces doivent être remises au moins le samedi avant midi, si on désire qu'elles paraissent le mercredi suivant.

Les livres, mémoires, consultations, questions, réponses, dissertations, arrêts, jugemens, sentences, cartes, estampes, musique à annoncer, doivent me parvenir, ainsi que les lettres, *francs de port* comme rédacteur, rue Baraignon, vis-à-vis le bureau des loteries...

Ce nouveau programme du journal n'était guère différent de celui de Jean-Florent Baour. Il en était le résumé sous une forme plus concrète. Il devait être ponctuellement exécuté.

L'année suivante, les *Affiches* changèrent de nouveau leur titre. A partir du premier numéro de 1787 (le 7 janvier), elles reprirent le titre qu'elles avaient eu au temps de la direction de Jean-Florent Baour :

AFFICHES, ETC., DE TOULOUSE
ET DU HAUT LANGUEDOC.

Le journal continuait son cours suivant ses anciens errements, tenant ses lecteurs au courant de tout ce qui se passait, mais sans indépendance et sans liberté, car il était astreint au contrôle du juge-mage et à la censure du subdélégué, chargé de le surveiller étroitement, lorsque l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, fut appelé au ministère le 1er mai 1787. Il y avait déjà quinze années que l'ambitieux prélat cherchait à se hisser au pouvoir. Les services de l'abbé de Vermont, qu'il avait fait autrefois envoyer à Vienne pour l'éducation de la jeune archiduchesse Marie-Antoinette, l'amitié de la Reine et les recommandations de l'empereur d'Autriche Joseph II n'avaient pas été étrangers à son élévation. Le journal *Les Affiches* qui s'était toujours montré favorable à l'archevêque de Toulouse,

applaudit à cette nomimation. Il en fut de même de la population toulousaine. Mais le nouveau ministre ne tarda pas à devenir encore plus impopulaire que son prédécesseur, de Calonne. Le déficit du Trésor évalué à 140,000,000 préoccupait tous les esprits. Loménie de Brienne proposa diverses mesures financières que les Parlements de France refusèrent d'enregistrer. Pour triompher de ces refus, le ministère en revint au projet de réformer l'ordre judiciaire abandonné lors de l'avènement de Louis XVI. Il transféra à une *Cour plénière*, sorte de Conseil d'Etat composé à la dévotion du roi, l'enregistrement des édits et il divisa la France en quarante-sept grands bailliages pour juger les procès civils de moins de 20,000 livres, La résistance des Parlements s'organisa partout. Elle fut appuyée par des mouvements populaires qui eurent lieu dans la plupart des provinces.

Le Parlement de Toulouse protesta d'avance contre tous édits, déclarations et lettres patentes portant suppression du Parlement ou destitution d'aucun de ses membres, distraction de ressorts ou érections de conseils supérieurs, privation ou diminution d'aucune de ses fonctions essentielles, notamment l'enregistrement des lois du royaume. Malgré toutes ces protestations le ressort du Parlement de Toulouse fut divisé en cinq grands bailliages ayant pour chefs-lieux les villes de Toulouse, d'Auch, de Carcassonne, de Nîmes et de Villefranche-de-Rouergue. Ces mesures hardies brisaient la puissance politique des Parlements, rendaient leurs usurpations impossibles et rapprochaient les juridictions d'appel, objet constant des vœux du pays. En vain le premier président de Cambon, le président de Senaux, M. de Rességuier lui-même, malgré ses fonctions de procureur général, essayèrent de résister. Le palais fut envahi par la force armée, sous les ordres du comte de Périgord, gouverneur de la Province, et le conseiller d'Etat Blaise de Cypière obligea le Parlement à enregistrer les édits du roi. Puis les nouvelles juridictions furent pourvues de magistrats à la dévotion du gouvernement.

La « Noblesse de Toulouse » s'assembla pour protester également contre les lois de mai en termes véhéments, et joignit ses réclamations à celles du Parlement pour la convocation des Etats généraux.

De son côté, le Clergé fit entendre des doléances et demanda le rappel de « ces pères du peuple qu'un exil rigoureux tenait éloignés du sanctuaire de la justice ».

Les Capitouls, après de longues et orageuses péripéties, donnèrent enfin leur note dans le concert des plaintes qui s'élevaient vers le Trône et s'appuyèrent principalement sur le dommage matériel causé à la capitale de la Province par la division du ressort.

Jamais plus grande tempête n'avait été soulevée, même au temps de la réforme du chancelier Meaupou. Tous les esprits étaient passionnés pour ou contre, et surtout contre les nouvelles mesures édictées par le Roi sous l'inspiration de Loménie de Brienne. L'agitation était extrême et générale.

On en chercherait vainement le récit palpitant dans les *Affiches*. On y retrouve bien la mention des principaux faits qui se passèrent à cette époque; mais ils y sont présentés de la façon la plus simple et la plus normale. On sent que le journal n'était pas libre de donner son opinion et qu'il s'est borné à reproduire les communications tolérées, sinon imposées par le Gouvernement. Il ne pouvait d'ailleurs faire autrement, car ses articles ne paraissaient qu'avec la permission du juge-mage, sous la surveillance du subdélégué.

Pour se rendre compte de l'effervescence des esprits, il faut surtout consulter les nombreux libelles qui parurent à cette époque. Il en est deux qui affectaient la forme des journaux périodiques. L'un était intitulé *Le Courrier récréatif* et l'autre *Les Nouvelles Affiches de Toulouse*. Ce dernier était particulièrement violent. Il était, dit-on, rédigé par des avocats au Parlement, tels que Alexandre Jammes, Duroux et Lafage. Il avait pris, par ironie, toutes les apparences de la feuille dirigée par Broulhiet, avec

son ordonnance et ses rubriques, sauf le format qui était in-octavo.

Le numéro 1, comprenant huit pages, est daté du 24 juin 1788. Il porte en tête l'avis suivant :

Nos abonnés sont avertis qu'il paraîtra, toutes les semaines, une ou plusieurs feuilles de ces nouvelles affiches. De plus, que l'étendue de notre privilège nous permet d'y insérer les objets qui peuvent intéresser le public dans tous les genres.

Ce numéro 1 était suivi du numéro 2 de dix pages, daté du 1er juillet 1788, et d'une annexe avec pagination distincte et comprenant huit pages. Cette annexe était intitulée :

AFFICHES DE TOULOUSE ET DU HAUT LANGUEDOC.

Supplément aux Affiches de Toulouse
Du Mercredi 25 juin 1788.

Enfin, venait un ARRÊTÉ *du Grand Bailliage de Toulouse*, daté du 25 juin 1788, tenant quatre pages et une COMPLAINTE *du Sieur Senovert, par Carle-Lancelot, officier du Grand Bailliage*, comprenant six pages.

Le tout formait un fascicule satirique portant ironiquement « l'approbation et le permis d'imprimer » de « Lartigue, lieutenant général », et se terminait par cette adresse : « A Toulouse, chez la veuve Liberté[1]. »

Dans toutes les parties de ce fascicule, les magistrats qui composaient le Grand Bailliage, ainsi que leurs amis, étaient vivement conspués.

En voici quelques échantillons :

A VENDRE.

1° Une charge d'avocat général du roi au grand bailliage de Toulouse, tombée aux parties casuelles, par le non-exercice du titulaire. Un faux point d'honneur et une délicatesse hors de raison l'empê-

1. Ce fascicule a été conservé dans la bibliothèque de M. Albert de Puybusque, à Auribail, canton d'Auterive, arrondissement de Muret (Haute Garonne).

chent de partager avec ses confrères, les brocards et les malédictions du public. S'adresser à M. Blaise de Cypières (c'était, ainsi que nous l'avons déjà dit, le conseiller d'Etat envoyé à Toulouse pour assurer l'exécution de la réforme judiciaire), rue du Bon-Valet. On ne demande à l'acquéreur ni instruction, ni talens, ni honnêteté. S'il était quelque laquais sans condition, quelque misérable embarrassé de sa personne qui voulût jouer le rôle de tiers avec les Laporte (l'avocat du roi au grand bailliage de Toulouse), les Moisset (le procureur du roi au même siège), il peut faire des offres : le malheur des temps et l'urgente nécessité, pour le sieur Blaise Cypière, de dire au plus tôt, sans mentir, que la Cour est suffisamment garnie, applaniront toutes les difficultés.

2° Arrêts de la souveraine Cour du grand bailliage de Toulouse, tant pour le civil que pour le criminel. S'adresser à la Cour du Vide-Gousset, et en particulier à M. de Lartigue, lieutenant général de la Cour (c'était le lieutenant civil du juge-mage), rue des Lettres de change protestées; ou à M. de Sabalos (c'était le lieutenant criminel), rue de Point d'argent point de Suisse, autrement dit de l'Ivrogne, dans le quartier des Marants. »

Après cet article sous la rubrique mordante : « A vendre », venait un article non moins vif sous la rubrique : « A louer». Il était ainsi libellé :

Une verve poétique de pont neuf, pour le genre sacré-profane. S'adresser à M. Carles de Lancelot, rue du Poète sifflé. (Lancelot était un des douze conseillers du Grand Bailliage.)

Une maîtresse d'un âge plus que mûr et le sens d'une oie. S'adresser à M. Montané de la Roque, rue du Benêt dupé. (Montané de la Roque était l'un des deux lieutenants particuliers récemment nommés au Grand Bailliage.)

Un atelier complet d'un gens du roi au grand bailliage, en attendant que le propriétaire y entende quelque chose. S'adresser à M. Laporte de Marignac, rue Bride-Oison. Le locataire aura tout lieu d'espérer de transmettre l'atelier à ses ascendants. (Laporte de Marignac était un des deux avocats du roi.)

Une réputation sans tache. S'adresser à M. de Moisset, neveu de Mme Tire-Larigo, rue du Polisson fieffé. On trouvera les titres de cet objet à Rabastens d'Albigeois et à Toulouse consignés dans des écrits publics. (Moisset était procureur du roi.)

Une grosse bédaine et un appétit à l'avenant. S'ad. à M. Compayre, rue du Ventre affamé n'a point d'oreilles. (Compayre venait d'être nommé conseiller du grand bailliage)...

Un vieux vase d'iniquité. S'ad. à M. Despigat, rue du Mauvais Père. (Il était également conseiller.)

Deux belles épaules à coup de bâton, à toute épreuve. S'ad. à M. Demont, neveu de Soulier-papillotte, rue des Pleutres. (Demont remplissait les fonctions de lieutenant particulier).

Le reste pour l'ordinaire prochain.

Les Capitouls n'étaient pas ménagés dans ce pamphlet. L'article qui les concerne ne manque pas de piquant. Le voici sous la rubrique spirituelle de :

Agriculture.

MM. les Capitouls, toujours occupés de l'embellissement et du bonheur de la ville de Toulouse, ont profité des dernières pluies pour mettre en fourrage les principales rues de la ville, surtout celles qui aboutissent au Palais et à l'Université. Moyennant ces précautions, la disette des foins ne se fera pas sentir dans l'étendue de leur gouvernement. C'est une grande consolation, pour l'âme sensible de ces chefs de l'administration, d'avoir assuré une abondante subsistance à des animaux utiles, lorsque leurs soins paternels pour la procurer à une foule de citoyens honnêtes et indigents ont malheureusement échoué.

A la dernière page du n° 1 des *Nouvelles Affiches* se lisait le quatrain suivant avec cet en-tête : « Vers affichés à la salle d'audience du grand bailliage, le jour de la première séance :

« Ci préside Me Jean Fesse,
Assisté de quelques marauts,
Qui devraient avoir sur le dos
La fleur qu'ils ont sous la fesse. »

Les articles qui suivent, prose et vers, ne sont pas moins sarcastiques et âpres.

Excité par d'autres publications du même genre, telles que *La lettre d'une dévote de Gascogne à Mme Necker*, qui s'attaquait aux baillis et à l'archevêque Loménie de Brienne, le *Poème sur la naissance, la vie et la mort des Bailliages*, rempli d'outrages envers les membres qui les composaient et contenant le *Billet d'invitation pour leur convoi et leurs*

funérailles, le peuple insultait jusque dans la rue les nouveaux magistrats et leur jetait de la boue au visage. On allait jusqu'à chanter, aux audiences, les refrains les plus injurieux au milieu des sifflets et des huées. Ni les avocats, ni les procureurs ne voulaient paraître devant les nouvelles juridictions. Plusieurs d'entre eux furent accusés de les avoir insultées dans les *Nouvelles Affiches*, notamment les avocats Alexandre Jammes, Duroux et Lafage. Ils furent mandés à Paris et menacés de la Bastille. Le comte Jean Dubarry les soutint de son crédit auprès de Loménie de Brienne et leur évita des lettres de cachet.

Cependant, Loménie de Brienne se voyait impuissant à triompher de la situation. « J'ai tout prévu, avait-il dit d'un air profond, même la guerre civile. » Il avait seulement oublié que le trésor était vide. Pour se procurer quelques ressources, il s'était emparé de la caisse des Invalides et du produit de plusieurs loteries de bienfaisance. Il avait pu ainsi prolonger de quelques jours l'existence de son cabinet. Mais, le 16 août 1788, il fut obligé de déclarer, par arrêt du Conseil, que les paiements de l'État auraient lieu partie en argent, partie en billets du Trésor. Tout le pays fut saisi d'effroi, croyant voir venir le papier-monnaie, la banqueroute. Ce fut le coup fatal pour Loménie de Brienne. Il implora le concours de Necker qui le lui refusa. Il dut alors lui céder la place et quitta le ministère le 25 août.

La nomination de Necker provoqua des acclamations de joie dans toute la France. Son premier acte fut de rendre leurs anciennes fonctions aux Parlements, ce qui fut fait par une ordonnance de la fin du mois de septembre 1788. Les parlementaires accueillirent dédaigneusement la décision royale. Ils reprirent leurs fonctions comme s'ils ne les avaient jamais interrompues. Ainsi qu'après l'abolition du Parlement Meaupou, la ville de Toulouse et la province se mirent en fête. On alluma des feux de joie. On brûla en effigie les membres du grand bailliage, et leurs cendres furent jetées au vent au bruit des chansons des écoliers, du peuple et de la basoche.

On ne saurait se rendre compte de cette effervescence qu'en lisant les écrits du temps, et notamment le libelle intitulé : « *Relation de la mort tragique du Grand Bailliage de Toulouse*, arrivée le 16 octobre 1788 sur la place du Salin. »

On retrouve bien un écho de ces satisfactions et de ces réjouissances dans les *Affiches de Toulouse*, mais tellement atténué qu'on n'y saurait retrouver les prodromes de la Révolution. Et, cependant, la Révolution était déjà en marche. Dans un moment d'exaspération, Loménie de Brienne avait lancé la promesse de convoquer les États généraux en 1789. Necker exécuta cet engagement, et tout le régime passé s'écroula violemment.

La « Déclaration des droits de l'Homme », votée par l'Assemblée Constituante en septembre 1789, proclama le droit de chaque citoyen de publier et de faire imprimer ses opinions. Toutes les lois prohibitrices de la liberté de la presse furent ainsi anéanties. C'était mettre une arme terrible entre les mains d'un peuple mécontent du passé, surexcité par les passions du jour et impatient de l'avenir.

Désormais, un seul journal ne suffit plus à Toulouse, quoi qu'il eût acquis pleine liberté d'action et de parole. Mais les *Affiches*, toujours sous la direction de Broulhiet, devaient continuer à paraître et occuper la principale place dans la presse toulousaine en se faisant le propagateur des idées nouvelles et, plus tard, l'organe du parti girondin contre les jacobins.

LES AGES PROTOHISTORIQUES

DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE

PAR M. LÉON JOULIN [1].

INTRODUCTION.

D'après des textes, du reste assez obscurs, les historiens admettent qu'avant le quatrième siècle, la Gaule était habitée par les Ligures; des études de linguistique et de toponymie, qui semblent confirmer les textes, ont en outre donné à penser que les Ligures étaient plus ou moins mêlés d'Ibères dans les régions voisines des Pyrénées. On savait d'autre part que Pythéas, le navigateur massaliète qui reconnaissait le littoral atlantique de la Gaule dans le dernier tiers du quatrième siècle, n'avait trouvé que des populations celtiques; on en concluait que des tribus gauloises parties de l'est de la France au commencement du quatrième siècle, comme celles qui se dirigeaient vers l'Italie septentrionale et l'Allemagne du Sud, avaient envahi le Sud-Ouest, d'où certaines d'entr'elles étaient passées en Espagne.

Au commencement du troisième siècle, des Volkes s'étaient établis entre le Rhône et la Garonne et la tribu des Tectosages avait pris Toulouse pour capitale. Laissant de côté les récits légendaires d'expéditions lointaines des Tectosages, on ne connaît sur la vie de la contrée jusqu'à la conquête romaine que la longue prospérité de Toulouse, l'alliance des Tectosages avec les Romains maîtres de Nar-

1. Lu dans la séance du 11 mai 1911.

bonne, leur rébellion, le sac de Toulouse par le consul Cépion et sa réunion à la Province romaine en 106. A partir de ce moment, l'histoire signale les exactions des préteurs pendant la guerre de Pompée en Espagne, les réclamations des habitants au sujet de droits mis à l'entrée des amphores vinaires et la campagne de Crassus en Aquitaine.

De leur côté, les archéologues ont apporté depuis quarante ans des compléments considérables à l'histoire des populations barbares au nord et à l'ouest des Alpes, en faisant connaître de nombreux éléments des civilisations qui ont successivement régné dans ces pays avant la conquête romaine. Comme les vestiges des civilisations énéolithique et du bronze dans le sud-ouest de la Gaule ne diffèrent pas de ceux des contrées de l'Europe occidentale où l'on ne place ni des Ligures, ni des Ibères, les préhistoriens ne se prononçaient pas sur l'ethnique des populations du Sud-Ouest. En revanche, des sépultures de l'âge du fer renfermant des objets caractéristiques de la civilisation de Hallstatt, ayant été signalées sur différents points de la contrée, on en avait conclu qu'aux sixième et cinquième siècles, des bandes de commerçants et d'industriels partis du haut Danube avaient apporté cette civilisation aux populations du Sud-Ouest, comme ils l'avaient fait pour l'est et le centre de la Gaule. En ce qui concerne le deuxième âge du fer, à défaut des armes et des parures qui caractérisent la civilisation de Latène au nord des Alpes, on attribuait en particulier aux Volkes Tectosages les sépultures du Tarn et des Pyrénées centrales dont la céramique rappelait celle des cimetières de la Marne. La période de l'âge du fer à laquelle appartenaient d'autres nécropoles des mêmes régions restait indécise.

Historiens et archéologues s'accordaient du reste pour rapporter à une période voisine de la conquête romaine, des objets manifestement préromains, notamment deux trésors de bijoux gaulois en or de la région de Toulouse et de nombreuses monnaies barbares d'un type tout particulier, dit à

la croix, recueillis dans presque toutes les parties de l'isthme pyrénéen et surtout à Toulouse. On plaçait la ville saccagée par Cépion dans un oppidum situé sur les coteaux au sud de Toulouse, où, dans des champs couverts de débris d'amphores, on trouvait depuis longtemps des objets préromains et romains et surtout des médailles barbares et consulaires. Pour expliquer ce mélange on supposait que, dès les temps voisins de la conquête, l'oppidum était devenu une localité de potiers d'amphores, où chaque année, à des jours fixés, les habitants de la contrée venaient s'approvisionner de ces grands récipients [1].

Tel était l'état de la question, lorsque nous avons découvert les établissements qui se sont succédé à Toulouse depuis les époques énéolithique et du bronze jusqu'à la conquête romaine. Nous y retrouvions la civilisation du deuxième âge du fer représentée par de nombreux éléments qui différaient entièrement de ceux recueillis dans les sépultures des régions voisines attribuées jusqu'alors aux Tectosages. C'est ainsi que nous avons été conduit à reprendre l'étude d'ensemble des stations protohistoriques de la contrée. Nous espérions déterminer les caractères des deux périodes de la civilisation du fer dans cette partie de la Gaule, ce qui devait permettre de fixer la période à laquelle appartenaient les nécropoles sur lesquelles les auteurs des découvertes ne s'étaient pas prononcés, et peut-être d'apporter de nouvelles contributions à l'histoire d'une contrée où les textes mentionnent des événements importants dès le commencement du troisième siècle av. J.-C. [2].

1. Barry, *Les origines de Toulouse*, in *Hist. génér. du Languedoc*. Ed. Privat, t. III, 1877.
2. Sur la carte jointe au mémoire, se trouvent indiquées toutes les stations protohistoriques du sud de la Gaule.

STATIONS PROTOHISTORIQUES DU SUD DE LA FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

LES RUINES ET LES VESTIGES.

I.

LES DIFFÉRENTES STATIONS.

1er Groupe. — **Toulouse**[1].

La Ville. — Toulouse occupe la haute terrasse qui borde la rive droite du fleuve sur 2 kilomètres et demi, entre les coteaux de Pech-David et le grand pont. La ville romaine, sur laquelle a été bâtie la ville du moyen-âge, couvrait un demi cercle de 6 à 700 mètres de rayon autour du grand pont. Les vestiges préromains signalés à diverses reprises se rencontrent sur une bande de 100 à 200 mètres de largeur qui part du pont en suivant les bords de la terrasse. A l'entrée même de cet ouvrage, il a été recueilli à la fin du dix-huitième siècle, de nombreuses monnaies barbares dites à la croix. Nous avons reconnu, en 1902, la couche préromaine avec des poteries et des puits au fond d'une tranchée près de la place des Carmes. A 400 mètres plus loin, dans des terrassements exécutés sur la place intérieure Saint-Michel près de l'ancienne enceinte, on a trouvé en 1840 une assez grande quantité de monnaies préromaines : pièces à la croix et pièces en bronze celtibériennes et d'Ebusus, et des monnaies romaines. Des sondages faits par nous dans quelques jardins et maisons de la rue des Récollets ont rencontré des poteries préromaines. Enfin, au quartier de Saint-Roch, qui longe la terrasse sur 600 mètres jusqu'au pied des coteaux de Pech-David, nous avons dé-

1. L. Joulin, *Les âges protohistoriques dans le sud de la France et dans la Péninsule hispanique*, in *Rev. Arch.*, 1910, tome II, et 1911, tome I.

couvert, en 1900, une vaste nécropole préromaine que nous devons décrire avec quelque détail.

Les tombes sont disséminées sur une quinzaine d'hectares; un tiers des sépultures ont été détruites aux dix-septième et dix-huitième siècles par les briquetiers qui exploitaient la couche d'argile de la surface. Les cent cinquante cavités que nous avons fouillées renferment des sépultures d'incinération qui répondent à trois états successifs de la nécropole. — Le plus ancien comprend des sépultures simples en petites fosses cylindriques, avec des urnes de forme Lekané couvertes de plats tronconiques; le mobilier est très pauvre. — Dans le deuxième état, on trouve des fosses, des silos et des puits. Les sépultures, pour la plupart multiples dans une même cavité, sont disposées par couches, du moins dans les puits. Le mobilier, abondant, se compose de parures, d'ustensiles, de vases de toutes sortes et de nombreux os non calcinés d'animaux. La céramique diffère entièrement de celle du premier état. Des indications chronologiques sont données par des objets de Latène, par des poteries importées des pays grecs ou hellénisés, et par des poteries qui, par les formes et la décoration, reflètent une influence hellénique, et dont la provenance est laissée pour le moment indécise. — Le troisième état de la nécropole est formé de très nombreuses sépultures dans des amphores italo-grecques, le plus souvent placées dans les cavités de l'état précédent. Elles sont rapportées par le récipient cinéraire au siècle de la conquête; le mobilier très pauvre est tout entier renfermé dans l'amphore. — L'étude de la nécropole permet d'évaluer à plusieurs milliers les sépultures de chacun des deux derniers états de la nécropole de Saint-Roch.

La plaine de Toulouse est limitée à l'ouest par les collines de l'Observatoire. Aux pieds de la pente de Guilleméry, à 200 mètres de la muraille romaine, des nids d'amphores ont été signalés dès le dix-septième siècle; il en a été retrouvé de nos jours. Les amphores, semblables à celles de Saint-Roch, se rapportent par conséquent à la même époque.

La Banlieue. — *Vieille-Toulouse.* — Ce village est situé à 5 kilomètres au sud de Toulouse sur les hauts coteaux qui séparent la vallée de la Garonne de la large dépression au fond de laquelle coule le ruisseau de l'Hers. C'est là que, dès le seizième siècle, les érudits plaçaient la première agglomération toulousaine, à laquelle ils rapportaient des ouvrages en terre en partie disparus, et des monnaies barbares que l'on trouve sur une superficie de 4 à 5 hectares au lieu dit la Plaine. Or, voici les renseignements que donne l'exploration méthodique que nous avons faite de la station.

Entre les trois villages de Vieille-Toulouse, Pechbusque et Pouvourville, il existe une sorte de camp quadrangulaire de 200 hectares, limité par les abrupts des coteaux et, sur les côtés opposés au fleuve, par des talus naturels ou retaillés. Ce terrain très accidenté est traversé par trois grands éperons venant du massif des coteaux, qui sont barrés par d'énormes cavaliers en terre aux points où ils pénètrent dans le camp. Dix-huit couches à débris d'une superficie de 25 hectares, et dont l'épaisseur varie de quelques décimètres à 4 mètres, renferment des aires d'habitations préromaines et des substructions romaines, au milieu desquelles on rencontre de menus objets des deux époques et en particulier des monnaies préromaines variées et semblables à celles trouvées dans certains quartiers de Toulouse. Dans l'antiquité, un chemin, partant de Saint-Roch, faisait communiquer la plaine de Toulouse avec la station des coteaux; ce chemin suivait la crête des coteaux qu'il traversait dans une tranchée étroite et profonde.

Les découvertes faites dans les différentes parties du camp sont les suivantes, en allant du nord au sud. — Sur le petit plateau du Cluzel il existe deux couches d'habitations superposées avec des foyers, de nombreux débris de cuisine et des poteries préromaines. Dans la couche supérieure, il a été recueilli des fragments d'une coupe attique à figures rouges de bon style et de petits vases italo-grecs de la fin du cinquième siècle ou du commencement du quatrième. Au-dessous de la couche inférieure, on a fouillé des sépultures d'incinération,

les unes sans urnes, les autres dans des vases semblables à ceux des plus anciennes tombes de Saint-Roch. — A l'angle nord-est du quadrilatère se dresse un grand cavalier de terre, avec fossé et talus très raides. Sur la crête élevée qui en descend au sud, vers le ravin de Hue, une longue traînée d'amphores cinéraires a été détruite, il y a quelques années, pour faire un chemin d'exploitation; en arrière de cette crête, les sondages ont rencontré à Boullaguet deux sépultures en terre libre dont le mobilier rappelle celui du deuxième état de Saint-Roch. — A Aloy, sur l'arête de l'éperon venant de Pechbusque, il existe un grand cavalier précédé d'un large fossé qui se prolonge sur les deux pentes de l'éperon. — En suivant la pente qui monte de la Tuilerie à la Plaine, on a rencontré successivement un petit cimetière d'amphores cinéraires, des sépultures en sol plat sans urnes analogues à celles du Cluzel, et des sépultures en fosses et en puits semblables à celles du deuxième état de Saint Roch; des aires d'habitations préromaines et romaines, quelques-unes détruites par le feu, et, sur une petite terrasse aux talus peréyés, des substructions régulières près desquelles il a été trouvé, en 1878, une inscription rappelant la réparation d'un bâtiment public faite en 47 avant Jésus-Christ. Vient ensuite une bande de 400 mètres où la marne affleure sur laquelle il n'existe pas de vestiges, et l'on arrive au lieu dit la Plaine dont le sol renferme des substructions romaines importantes démantelées par la culture et des nids d'amphores cinéraires. D'autres couches à débris s'étendent à gauche de la Plaine, vers la métairie de Borde-Basse et au delà. — Enfin, le col qui réunit le troisième éperon au massif sur lequel est assis le village de Vieille-Toulouse est barré par un grand cavalier précédé d'un large fossé. De là partent des escarpements, la plupart faits de main d'homme, qui, sur 600 mètres, limitent le camp en descendant vers Enrouanne.

Il a été recueilli des objets préromains et romains dans toutes les couches à débris; mais c'est surtout à la Plaine et sur la pente qui en descend au nord vers la Tuilerie, que

les vestiges sont nombreux. On y trouve : 1° de très grandes quantités de tessons qui représentent toutes les séries de Saint-Roch ; 2° des monnaies de Marseille, d'Emporion et de villes grecques, des pièces celtibériennes en bronze de la Gaule et de l'Espagne, la pièce en bronze d'Ebusus, la monnaie à la croix et le potin des Tolosates, des monnaies des Cadurques et des Sotiates, et des monnaies romaines de la République et de l'Empire ; 3° des parures, des débris d'ustensiles, la plupart gallo romains. Il faut ajouter des fragments innombrables d'amphores italo-grecques qui couvrent le sol de toutes les couches à débris.

Saint-Michel-du-Touch. — A 3 kilomètres de Toulouse, sur la rive gauche du fleuve, le promontoire élevé qui domine l'embouchure de la petite rivière du Touch dans la Garonne est couvert, sur une soixantaine d'hectares, de débris de constructions romaines, au milieu desquelles s'élève la grande ruine de l'amphithéâtre de la Flambère. Des poteries préromaines et des sépultures avec amphores italo-grecques ont été trouvées dans ce lieu.

Fenouillet-Aucamville. — Sur la rive droite de la Garonne, il existe, entre Lalande et Aucamville, des vestiges gallo-romains, substructions, sépultures et couches à débris, qui se succèdent d'une manière presque continue. C'est au château de Latournelle, situé entre Fenouillet et Aucamville, qu'en 1840, on a trouvé, dans une urne cinéraire, un trésor de bijoux en or, colliers et bracelets, que leur forme rapporte à l'époque gauloise, tandis que certaines décorations manifestent l'influence hellénique.

La Cépière, Pinsaguel, Rieux, Cadours. — Des monnaies à la croix ont été trouvées dans ces localités situées dans un rayon de 20 kilomètres autour de Toulouse. Le trésor de Cadours, qui renfermait un millier de pièces, était déposé dans un vase.

2e Groupe. — **Le Tarn.**

Le Tarn entre Albi et Rabastens. — *Albi.* — Une grande excavation faite, en 1902, au centre de la vieille

ville, a rencontré des cavités avec amphores italo-grecques, et, sur un point, dans une couche épaisse de terre noircie, de nombreuses poteries qui, par la technique, les formes et la décoration se rapportent, les unes aux types indigènes, les autres aux types romains. Nous pensons que ce gisement, qui offre des analogies avec la nécropole de Saint-Roch, représente un cimetière du siècle de la conquête, bouleversé à diverses époques[1].

Environs d'Albi. — Comme à Toulouse, il a été fait des trouvailles de monnaies à la croix ; la plus importante est celle de La Crouzatié, sur les coteaux au nord d'Albi. — Une nécropole préromaine a été rencontrée en 1863, à Lavène, sur les coteaux au sud d'Albi. Les sépultures étaient creusées dans un banc de calcaire éocène. Les objets recueillis comprennent des parures du premier âge du fer et des poteries semblables à celles des sépultures les plus anciennes de Saint-Roch. Quelques vases rappellent ceux du deuxième état de la nécropole toulousaine. — Sur les mêmes coteaux, à 20 kilomètres d'Albi, se trouve la station de Las Graisses, où l'on a découvert en 1873, dans une urne cinéraire, un trésor de bijoux en or, collier et bracelet, que les formes rapportent à l'époque gauloise, tandis que les décorations reflètent l'influence hellénique[2].

Gaillac. — L'oppidum de Montans occupe sur la rive gauche du Tarn un promontoire compris entre les abrupts qui dominent la rivière et un grand ravin. Parmi les objets préromains découverts dans ce lieu, devenu à l'époque gallo-romaine l'un des centres de fabrication des vases sigillés, on voit des poteries semblables aux plus anciennes de Saint-Roch, des poteries à engobe blanc et dessins géométriques peints à l'ocre, un bracelet en or et des monnaies à la croix et celtibériennes[3]. — A Saint-Géry, près de l'Isle-d'Albi, il

1. Com^on arch. du Tarn, *Fouilles du marché Saint-Julien*, in *Rev. hist. sc. et lett. du dép. du Tarn*, 1902.
2. Cabié, *Le trésor de Las Graisses*, in *Rev. hist. sc. et lett. du dép. du Tarn*, 1877.
3. Rossignol, *Les antiquités de Montans*, in *Bull. monum.*, 1879.

existe des sépultures d'incinération avec urnes de forme Lekané et couvercles tronconiques.

L'Agout entre Castres et Saint-Sulpice-la-Pointe[1]. — *Castres.* — Des sépultures avec amphores italo-grecques rencontrées dans le faubourg Saint-Jean, où le camp romain était établi, sont du siècle de la conquête. Des monnaies préromaines, parmi lesquelles quelques pièces à la croix, ont été trouvées dans les environs. — La nécropole de Sainte-Foy, située sur une petite terrasse qui longe la route de Mazamet, au sortir de la ville, couvre au moins deux tiers d'hectare. Une plantation de vignes a bouleversé, en 1865, cent cinquante sépultures en sol plat toutes d'incinération, alignées dans de petites fosses rectangulaires et protégées par une dalle de schiste. Les objets recueillis, armes et parures, rapportent toutes les tombes à la civilisation de Hallstatt; les poteries rappellent celles de Saint-Roch, à Toulouse. — La nécropole de Roquecourbe, à 10 kilomètres au nord de Castres, sur l'Agout, s'étend sur plusieurs hectares. Les armes, les parures et la céramique sont semblables à celles de Sainte-Foy.

Saint-Sulpice la-Pointe[2]. — Cette petite ville est située près de l'embouchure de l'Agout dans le Tarn. Des sépultures avec amphores italo-grecques, découvertes près de l'enceinte du moyen-âge, sont du siècle de la conquête; tandis que les temps préromains sont représentés par quelques monnaies barbares et d'Emporion. — A un kilomètre de la ville, sur les derniers coteaux de la rive gauche de la rivière, à Gabor, une grande nécropole d'incinération, bouleversée par la culture profonde, a été en partie fouillée. Le mobilier, parures et ustensiles, se rapporte incontestablement au premier âge du fer; de nombreuses poteries rappellent, comme technique et décoration, celles des plus anciennes sépultures de Toulouse; mais les formes sont plus variées. Il existe des

1. Caraven-Cachin, *Le Tarn et ses tombeaux*, Paris, 1873.
2. Pontnau et Cabié, *Cimetière gaulois découvert à Saint-Sulpice (Tarn)*, in *Rev. hist. sc. et lett. du dép. du Tarn*, 1894.

sépultures semblables à celles de Gabor sur d'autres points de la plaine de Saint-Sulpice.

3e Groupe. — **Les Pyrénées centrales.**

Saint-Girons[1]. — La nécropole d'Ayer est située au pied des hautes montagnes qui séparent la plaine de Saint-Girons de l'Aragon. Les sépultures, toutes d'incinération en sol plat, sont entourées de murettes formées de plusieurs rangées de cailloux roulés. Une vingtaine de sépultures ont été fouillées. Les cendres sont placées dans des urnes recouvertes de pierres ou de plats tronconiques. Le mobilier funéraire, très pauvre, comprend des vases de formes assez variées et quelques parures parmi lesquelles des bracelets ouverts en fer à extrémités terminées par des boules. La céramique rappelle celle des sépultures hallstattiennes du Tarn.

Montréjeau[2]. — C'est près de cette petite ville que la Garonne quitte la région montagneuse pour entrer dans la plaine. A quelques kilomètres à l'ouest, sur les bords d'un petit affluent du fleuve, il existe une nécropole d'incinération en sol plat qui couvre 2 hectares environ. La plupart des sépultures sont entourées d'enceintes, cromlechs ou murettes. La céramique est la même qu'à Ayer. Les objets métalliques comprennent un bracelet ouvert en fer à extrémités terminées par des boules, des perles de bronze, des fragments de fibules et une pointe de lance également en bronze.

Bagnères-de-Luchon[3]. — A l'entrée de la vallée du Larboust qui débouche à Luchon dans celle de la Pique, se trouvent deux nécropoles d'incinération en sol plat, l'une dans la vallée, près de Garin; l'autre à Espiaup, sur la crête

1. Abbé Cau-Durban, *Nécropole d'Ayer* (*Bordes-sur-Lez*), in *Ass. franç. Congrès de Toulouse*, 1887.
2. J. Sacaze, *Les anciennes sépultures de la plaine de Rivière*, in *Ass. franç. Congrès de Nancy*, 1880.
3. J. Sacaze, *Luchon préhistorique*, Saint-Gaudens, 1887 ; Chaplin, *Nécropole de Garin, près de Luchon*, in *Rev. des Soc. sav.*, 1875.

inclinée de la montagne qui sépare le Larboust de la vallée d'Oueil. Les sépultures de Garin sont entourées de cromlechs et de murettes; à Espiaup, la cavité est formée d'une encoche faite dans la roche, complétée en avant par une murette. Quelques sépultures d'Espiaup ont une cella intérieure. Les urnes et les vases accessoires rappellent la céramique des sépultures hallstattiennes du Tarn. Parmi les autres objets du mobilier se trouve un bracelet ouvert en fer à extrémités terminées par des boules. Des terrasses faites de main d'homme, avec des divisions répondant sans doute à des habitations, qui se voient sur la partie sud de la montagne d'Espiaup, peuvent représenter l'agglomération d'où dépendait l'une et l'autre nécropole.

Des sépultures isolées semblables à celles de Luchon ont été observées dans les montagnes voisines. Il a été également signalé des enceintes avec débris de poteries au fond de la vallée d'Aran, au col du Pla de Béret qui sépare la vallée de la Garonne de la Noguera Pallaresa, en Aragon.

4e Groupe. — **Le bassin de l'Adour.**

Plateau de Lannemezan. — Il existe de nombreux tumulus sur ce plateau d'où s'écoulent toutes les rivières qui arrosent la plaine entre la Garonne et les Landes. La nécropole d'Avezac-Prat, située sur le bord ouest du plateau, a été étudiée avec le plus grand soin [1]. Cinquante tertres ont été fouillés. Les tumulus ont de 4 à 25 mètres de diamètre et de quelques décimètres à 3 mètres de hauteur. Ils sont formés de terre; un certain nombre d'entre eux ont des cromlechs ou des murettes intérieures. Le plus souvent, un même tumulus renferme plusieurs sépultures. Les riches mobiliers se composent d'armes, de parures et d'ustensiles en bronze et en fer qui appartiennent à la civilisation de Hallstatt. La céramique, très nombreuse, dont la technique est celle des nécropoles du Tarn, présente des formes variées, parmi les-

1. Piette et Sacaze, *Les tumulus d'Avezac-Prat*, Paris, 1877.

quelles certaines reproduisent celles des stations du premier âge du fer de l'Europe centrale.

Plateau compris entre le Gave de Pau et l'Adour. — Des sépultures également sous tertres se rencontrent dans toutes les landes de cette région, à Tarbes, Pau, Orthez et Dax. Au camp du Ger, près de Tarbes, une soixantaine de tumulus fouillés par le général Pothier ont donné de nombreuses poteries, des armes et des parures du premier âge du fer [1].

5e Groupe. — **L'Agenais, le Quercy et le Rouergue.**

L'Agenais. — Sur le plateau escarpé de Bellevue, qui domine au nord la ville d'Agen, on a trouvé à diverses reprises de menus objets préromains et romains, parmi lesquels des fibules de Latène 2 et 3. On a rapporté à l'époque préromaine le fossé creusé dans le roc qui complète l'escarpement du plateau, un grand cavalier longeant ce fossé, des buttes sur la partie la plus élevée du plateau, des cendriers ou fonds de cabanes et de nombreux puits remplis d'une terre noirâtre dont l'un, profond de 11 mètres, renfermait des objets qui ont été attribués à l'époque romaine, ainsi que des amphores italo-grecques [2].

Deux épées à antennes ont été trouvées aux environs d'Agen; des poteries préromaines sont signalées dans la couche à débris la plus profonde du plateau de Lectoure. — A Saint-Pé-Saint-Simon, à 20 kilomètres à l'ouest d'Agen, près de la petite ville de Sos, une plantation de vignes a traversé un cimetière où, d'après Piette, « l'amphore romaine (?) était mêlée au vase celtique [3] », comme dans la nécropole de Saint-Roch, à Toulouse. — Au Mas-d'Agenais, sur le plateau de Saint Martin, il existe une grande nécropole renfermant des sépultures d'incinération en sol plat, dans

1. Général Pothier, *Les tumulus du Plateau du Ger*, Paris, 1900.
2. Tholin, *Notes sur les stations, oppidum, camps et refuges du Lot-et-Garonne*, Agen, 1877.
3. Piette, *Tumulus de Bartrès-Ossun*, in *Matér.* 1879.

lesquelles, au milieu d'objets nettement romains, se rencontrent presque toutes les séries céramiques de Saint-Roch à Toulouse, y compris les amphores italo-grecques[1].

Le Quercy et le Rouergue. — Les trois oppida du Lot, étudiés par Castagné en 1874, ont fait connaître les différents éléments mis en œuvre dans la fortification gauloise du siècle de la conquête, des aires d'habitation, des sépultures, de nombreux débris céramiques, notamment des amphores italo-grecques et quelques monnaies parmi lesquelles celles dites à la croix. Les sépultures, toutes d'incinération sont en sol plat, les unes dans des vases de fabrication indigène, les autres dans des amphores italo-grecques[2]. — Des trésors importants de monnaies à la croix, avec des symboles particuliers à la région, ont été découverts à Gautrens, près de Rodez et dans deux localités voisines de Villefranche-de-Rouergue.

6e Groupe. — **Versant des montagnes et des collines qui limitent le bassin de la Garonne, entre le Cantal et la Gironde.**

Cantal. — Un bracelet en or du Cabinet des médailles, que sa décoration rapporte à l'époque gauloise, a été trouvé près d'Aurillac, dans des conditions qui n'ont pas été décrites. Entre Saint-Flour et Murat, sur la nappe basaltique de La Planèze, il existe de nombreux tumulus dont une dizaine ont été fouillés par Delort. Les sépultures, placées au centre d'un amas de blocs, sont recouvertes par un manteau d'argile. Tous les objets recueillis, armes, parures, céramique, sont caractéristiques de la civilisation de Hallstatt[3]. A Neussargues, sur le col qui réunit le bassin de la Garonne à celui de la Loire, on a également signalé des tu-

1. Nicolaï, *Le Mas-d'Agenais sous la domination romaine*, Bordeaux, 1896.
2. Castagné, *Les oppida du Lot*, in *Soc. Franç. d'Arch., Congrès de Toulouse*, 1874.
3. Delort, *Dix ans de fouilles en Auvergne*, Lyon, 1901.

mulus. L'un d'eux, fouillé avec le plus grand soin, a donné un mobilier abondant, renfermant de menus objets en métal de Latène 3 et des poteries qui rappellent la céramique du Beuvray[1].

Corrèze et Limousin. — De nombreux tumulus d'incinération ont été signalés entre Ussel, Tulle et Saint-Yrieix. Les mobiliers renferment des poteries grossières qui, d'après une description très sommaire, seraient semblables à celles du 1e âge du fer de la contrée, et quelques bijoux parmi lesquels une fibule en or. Nous ajoutons que sur le versant nord des monts du Limousin, il a été également fouillé des tumulus, nótamment à Nontron et à Confolens[2].

Périgord; vallées de la Dordogne et de la Gironde. — Il existe des tumulus sur le versant sud des collines du Périgord; une épée à antennes du musée de Périgueux en provient sans doute. Une trouvaille importante de monnaies à la croix avec quelques symboles attribuables à la région a été faite à Saint-Laurent, près de Sarlat[3]. Enfin, des monnaies à la croix ont été recueillies, il y a longtemps déjà, près de Blaye, dans la Gironde.

II.

ÉTUDE D'ENSEMBLE DES PRINCIPAUX VESTIGES.

1. *Agglomérations, défenses et habitations.*

A Toulouse, le sol de la ville gauloise, indiqué par des monnaies, des poteries et des puits, a été reconnu sur différents points de la terrasse qui s'étend entre le grand pont et la nécropole de Saint-Roch. A Vieille-Toulouse, les deux

1. Pagès-Allary, Déchelette et Louby, *Le Tumulus de Celles, près de Neussargues*, in *L'Antropol.*, 1903.
2. Imbert, *Les anciennes populations du Sud-Ouest du Plateau central*, Paris, 1890.
3. Luneau, *La trouvaille de Monnaies à la croix de Saint-Etienne des Landes*, in *Rev. Num.*, 1901.

couches d'habitations et les sépultures avec urnes du petit plateau du Cluzel, sont manifestement antérieures aux vestiges de même nature reconnus sur la pente qui monte de la Tuilerie à la Plaine. Ces derniers vestiges se trouvent rapportés par des sépultures, des fibules et des monnaies au 2e âge du fer, comme la nécropole de Saint-Roch dans son deuxième état. L'âge des sépultures sans urnes des deux gisements reste pour le moment indécis. Quant aux ouvrages de terre, grands cavaliers avec fossés qui barrent les trois éperons et talus raidis, les sondages qui ont été faits n'ont donné aucune indication sur l'époque à laquelle ils peuvent être rapportés; c'est simplement le fait qu'ils entourent toute la superficie sur laquelle se trouvent les couches à débris et l'habileté avec laquelle on a profité de tous les accidents du terrain, qui nous les font attribuer aux temps gaulois. Des aires d'habitation rencontrées sur la pente qui conduit à la Plaine sont de la même époque; il en est de même de cet édifice aux fondations régulières, dont la réparation est rappelée par une inscription de l'an 47 avant J.-C. trouvée dans ce lieu.

Sur le plateau de Bellevue, à Agen, il existe également de grands cavaliers en terre; l'un d'eux est précédé d'un fossé qui complète l'enceinte du plateau. Des aires d'habitation, des fibules de Latène 2 et 3, et des puits funéraires semblables à ceux de Toulouse, rapportent au deuxième âge du fer l'établissement du plateau de Bellevue, ce qui appuie encore l'attribution à la même période des défenses de Vieille-Toulouse. — Dans les oppida du Lot, on trouve, avec des aires d'habitation, les divers systèmes de défense en usage dans les oppida gaulois, savoir : les terrasses à talus raidis comme à Vieille-Toulouse, les retranchements en terre et les murs en pierre consolidés par des poutres de bois réunies par des fiches en fer. Des monnaies, des poteries font remonter ces ouvrages au moins au siècle de la conquête, comme dans les autres parties de la Gaule. — Près de Bagnères-de-Luchon, à Billière, des terrasses avec des divisions répondant à des habitations, reconnues sur le flanc

de la montagne d'Espiaup, peuvent représenter l'agglomération d'où dépendaient les nécropoles de Garin et d'Espiaup.

2. *Sépultures.*

Le rite de l'incinération a été exclusivement suivi pendant tout l'âge du fer. L'opération est le plus souvent assez complète; toutefois, au premier âge du fer et dans la région pyrénéenne, le volume des os de certaines urnes indique une combustion très imparfaite. L'incinération se fait sur l'emplacement du tertre, du moins pour les sépultures principales; dans un ustrinum, pour les sépultures adventices du tumulus et pour celles en sol plat. Les restes humains, recueillis dans un récipient, sont déposés sur le sol du tumulus ou au fond de la cavité funéraire. Le mobilier, plus ou moins riche, se compose pendant tout l'âge du fer des mêmes éléments : objets d'usage personnel, vêtements, armes et parures, repas préparé avec sa vaisselle et amulettes.

La structure et les dispositions des tombes varient avec les périodes de l'âge du fer et les régions. Dans la première période on rencontre : 1° le tumulus, avec ou sans cercles de pierres intérieurs ou extérieurs, dans le Cantal et dans le bassin de l'Adour et peut-être dans l'Agenais; 2° la sépulture en terre libre, avec ou sans dalle protectrice, dans le Tarn et à Toulouse, et avec enceintes et cella de dalles dans les Pyrénées centrales. Si l'on met de côté les sépultures adventices du tumulus, ces tombes ne renferment généralement qu'une ou deux sépultures. — Le deuxième âge du fer présente : 1° des sépultures en sol plat, généralement multiples, dans des cavités de diverses formes, fosses, silos et puits (Toulouse, Agen, Mas-d'Agenais); 2° peut-être des sépultures sous tertres dans le Cantal et des sépultures adventices sur les tumulus du bassin de l'Adour. — Dans la première période de la domination romaine à Toulouse, le même mode de sépulture est conservé, avec des mobiliers très pauvres et l'utilisation comme récipient cinéraire de l'amphore venue avec le vin et l'huile des pays grecs. Ces der-

nières sépultures sont souvent déposées dans des cavités de la période précédente. Rien ne distingue les sépultures de l'Aquitaine restée indépendante de celles de la région de Toulouse, à l'exception de la limite nord-est du bassin de la Garonne, où, dans le Cantal, on trouve des sépultures sous tumulus de Latène 3. — La période de l'âge du fer à laquelle appartiennent les sépultures sans urnes de Vieille-Toulouse reste pour le moment indécise, comme nous l'avons déjà dit.

3. *Armes, parures, ustensiles.*

Du Cantal au bassin de l'Adour, les armes et les parures du premier âge du fer trouvées isolément ou dans les sépultures répondent à toutes les formes connues de la civilisation de Hallstatt. Les objets qui caractérisent la civilisation de Latène dans les contrées au nord et au sud des Alpes sont représentés par des torques filiformes, des fibules, des boutons émaillés, de grosses perles de verre coloré, des couteaux, des meules à bras (Toulouse, Agen). C'est à la même période que les formes et certaines décorations rapportent les bijoux en or fondu et ciselé d'Aurillac, d'Albi et de Toulouse. A la première période de la domination romaine appartiennent quelques fibules à charnière et de menus objets de Vieille-Toulouse et de l'Agenais.

4. *Céramique.*

Dans les stations attribuées nettement au premier âge du fer, les poteries présentent les caractères généraux suivants. La pâte des vases grands et moyens, mélangée de corps étrangers, est façonnée à la main et recouverte d'enduits ou d'engobes généralement de couleur sombre; la pâte des petits vases est assez fine. La surface vue est presque toujours lissée à la spatule ou polie. La cuisson au feu réducteur est assez bonne. Les formes, toutes à large ouverture, reproduisent celles de la civilisation de Hallstatt avec quelques particularités locales, autant du moins que l'on en peut

juger d'après la vaisselle funéraire. La décoration, qui comprend des dessins géométriques incisés avec empâtement de matières colorées, des lignes de larges cannelures et des peintures, est également celle de Hallstatt. — Au deuxième âge du fer, l'industrie céramique se perfectionne partout. L'argile, mieux choisie et qui n'est plus mélangée de corps étrangers, est généralement façonnée au tour, ce qui permet de diminuer l'épaisseur des vases. Les poteries sont assez souvent recouvertes d'engobes de couleur sombre. Les vases, tous à large ouverture, sont, les uns de forme celtique, les autres manifestement imités de la céramique grecque. La décoration, rarement incisée, comporte des surfaces striées au balai ou gradinées, des lignes sinueuses tracées à la pointe mousse, et des bandes, cercles et lignes sinueuses obtenues par le brunissage de l'engobe mat. La stratification des puits funéraires de Toulouse peut indiquer que le perfectionnement de l'industrie fictile s'est fait en deux phases successives. Des poteries importées de pays grecs ou hellénisés, notamment les vases campaniens, datent des troisième et deuxième siècles de nombreuses sépultures de Toulouse et de l'Agenais. — Pendant la première période de la domination romaine, l'industrie céramique subit une nouvelle transformation par l'imitation des types romains dans la pâte, les formes ou la décoration ; c'est ce que montrent les poteries du marché Saint-Julien, à Albi. La céramique importée ne comprend plus que les amphores qui contenaient les produits des pays grecs ou hellénisés. Toutefois, sur la limite nord-est de la contrée qui confine à l'Auvergne, les types indigènes du Beuvray se sont conservés jusqu'à la conquête.

Quant à la céramique des nécropoles attribuées jusqu'ici aux Tectosages, nous nous bornerons à dire pour le moment que si certaines formes rappellent celles des vases des cimetières de la Marne, la technique, les formes et la décoration sont les mêmes que dans les stations attribuées au premier âge du fer par d'autres parties du mobilier funéraire.

5. *Monnaies.*

Les monnaies autres que celles de l'Empire, recueillies dans la plupart des régions, comprennent : 1° des monnaies barbares dites à la croix imitées des drachmes d'Emporion et peut-être de l'obole de Marseille, qui jusqu'ici ont été rapportées à une époque voisine de la conquête; 2° des monnaies de Marseille, oboles et petits bronzes, et de villes grecques, métropole et colonies ; 3° des monnaies dites celtibériennes de la Gaule et de l'Espagne et des pièces d'Ebusus; 4° des monnaies imitées du denier romain par des peuples de la contrée, Sotiates et Cadurques; 5° des monnaies des peuples des autres parties de la Gaule, et notamment des Volkes Arécomiques; 6° des monnaies romaines de la République, pièces consulaires, as et ses divisions, et premiers bronzes de Nîmes. La proportion de ces monnaies à Vieille-Toulouse, le gisement certainement le plus important [1], se trouve donnée par une collection de six cents pièces réunie pendant vingt-cinq ans, savoir : Grèce, pays grecs et Marseille, 1/8 ; peuples du littoral de Béziers à Tarragone et autres parties de la Péninsule, 1/6 ; Volkes Tectosages et potin des Tolosates, 1/3 ; autres régions gauloises, 1/30. Les monnaies romaines de la République sont nombreuses.

On est d'accord sur les époques à partir desquelles ont été frappés les petits bronzes de Marseille (troisième et deuxième siècles) et les monnaies celtibériennes d'Espagne à légende ibérique (troisième siècle). Pour les monnaies des autres régions de la Gaule, imitées pour la plupart de pièces romaines, on admet qu'elles ont été frappées dans les temps voisins de la conquête. C'est à la même époque que par ana-

1. D'après les indications de M. Blanchet (*Monnaies gauloises*), les trente-cinq gisements de la contrée auraient donné une trentaine de mille monnaies à la croix. Nous évaluons à plus de vingt mille celles recueillies à Vieille-Toulouse depuis deux siècles.

logie on avait rapporté jusqu'ici la première apparition de cette pièce à la croix, drachme et divisions, que l'on trouve dans tout l'isthme pyrénéen avec des symboles qui paraissent varier d'une région à l'autre. Les observations suivantes indiquent que la circulation de cette pièce a commencé beaucoup plus tôt. 1° Le type est incontestablement imité de la figure de la déesse de la drachme d'Emporion, dont la frappe a cessé dès l'arrivée des Romains, à la fin du troisième siècle ou au commencement du deuxième. Or, il n'est pas vraisemblable que les Tectosages aient imité, vers la fin du deuxième siècle, une monnaie dont le cours avait cessé depuis près de cent ans; 2° de nombreuses pièces à la croix ont des poids se rapprochant de ceux de la drachme légère de Marseille en cours au deuxième siècle. Pour ces deux raisons, nous admettons que la pièce à la croix et ses variétés régionales a été frappée dès le troisième siècle, c'est-à-dire à la même époque que les monnaies des peuples du nord-est de la Péninsule voisine.

DEUXIÈME PARTIE.

ÉTABLISSEMENTS DES DIFFÉRENTES ÉPOQUES. NOUVELLES CONTRIBUTIONS A L'HISTOIRE DE LA CONTRÉE.

I.

ÉTABLISSEMENTS DES DIFFÉRENTES ÉPOQUES.

Premier âge du fer.

Distribution géographique des agglomérations; leur importance. — Nous rapportons à cet âge, outre les stations qui renferment des armes et des parures de la civilisation de Hallstatt, les nécropoles du Tarn et des Pyrénées centrales attribuées jusqu'ici aux Tectosages. Leurs poteries

sont, en effet, semblables à celles des stations nettement hallstattiennes, et diffèrent entièrement de la céramique du deuxième âge du fer à Toulouse.—Ces établissements, au nombre d'environ vingt-cinq, sont distribués sur une ligne de 125 lieues qui borde le bassin de la Garonne et de l'Adour, en longeant les collines du Périgord, les monts du Limousin et d'Auvergne, les Cévennes et les Pyrénées centrales, à des altitudes qui varient de 900 mètres (Saint-Flour) à 100 mètres (Dax). Dans la plaine sous-pyrénéenne, il a été recueilli quelques objets caractéristiques du premier âge du fer; ils proviennent sans doute de sépultures méconnues (Périgueux, Agen). Toulouse, la seule station où des vestiges d'habitations aient été reucontrés, possède deux établissements, l'un sur les bords du fleuve, l'autre sur les coteaux voisins. Les agglomérations sont, pour la plupart, dans des positions dominantes. Si, partant du nombre de sépultures, on cherche à évaluer la population des diverses stations, on reconnaît qu'elles ont toutes une certaine importance. Toutefois, il ne faut pas en exagérer le chiffre, car quelques centaines de tombes sur un point qui a pu être occupé pendant un ou deux siècles ne représentent pas une population sédentaire bien grande. Il est vrai que le dénombrement de chaque nécropole est encore très incomplet et que beaucoup de sépultures souterraines ont échappé jusqu'ici aux investigations des archéologues.

Défenses, habitations. — Aucun ouvrage défensif de l'oppidum de Vieille-Toulouse ne peut être attribué d'une manière certaine au premier âge du fer. En revanche, les habitations de cette époque sont représentées par des aires avec foyers, des clayonnages enduits d'argile, des ossements d'animaux et de nombreuses poteries.

Industrie et commerce. — Du Cantal aux Pyrénées centrales, les objets en métal, armes et parures, sont ceux de la civilisation de Hallstatt, sans que l'on puisse signaler quelque particularité locale dans la technique, la forme et la décoration. — Les poteries qui, pour la plupart au moins, sont hallstattiennes de technique et de forme, paraissent

être plus grossières dans la région montagneuse. On a trouvé dans diverses stations des vases qui rappellent ceux des époques énéolithique et du bronze. Les relations avec les civilisations supérieures de la Méditerranée ne se manifestent que par une coupe attique à figure rouge et de petits vases italo grecs découverts dans une couche à débris de Vieille-Toulouse, si toutefois ces objets peuvent être attribués à la fin du premier âge du fer dans la région. — Les couches à débris du premier âge du fer de Vieille-Toulouse renferment des ustensiles en os et en corne et de nombreux os d'animaux domestiques et sauvages.

Décoration. — Les ornements des armes, des parures et de la céramique sont ceux de la civilisation de Hallstatt. Les influences helléniques qu'ils reflètent sont les mêmes que dans les contrées au nord des Alpes. Comme particularité locale, on peut signaler la décoration des poteries par des bandes de larges cannelures observée surtout dans le bassin de l'Adour.

Sépultures. — Les caractères communs à toute la contrée sont les suivants. La crémation est exclusivement suivie et le mobilier funéraire comprend des objets d'usage personnel, vêtements, armes, parures; un repas préparé et sa vaisselle, et des amulettes. Les tombes ne renferment généralement qu'une seule sépulture; cependant on a rencontré presque partout quelques cavités ou tumulus qui contiennent deux ou trois urnes. La structure et la disposition des tombes varie suivant les régions et parfois dans le même lieu. On trouve en effet: 1° le tumulus ou la tombelle, avec ou sans enceintes de pierres intérieures ou extérieures et voûtes protectrices, dans la partie nord du bassin de la Garonne entre Saint-Yrieix et Saint-Flour, et dans le bassin de l'Adour; 2° des cavités en sol plat, avec ou sans enceintes, cellas et dalles protectrices, dans les autres régions. Ces dispositions si variées de la tombe répondent à toutes celles déjà observées, soit dans l'Allemagne du Sud, soit dans la haute Italie. Quant aux sépultures sans urnes de Vieille-Toulouse dans lesquelles les cendres sont mélan-

gées avec de la marne comme dans certaines urnes de la même station, nous les attribuons au premier âge du fer.

Deuxième âge du fer.

Distribution géographique des agglomérations; leur importance. — Des établissements du deuxième âge du fer ont été rencontrés dans toutes les régions, à l'exception des Pyrénées-centrales et du bassin de l'Adour; ils occupent le plus souvent les mêmes positions que ceux du premier âge du fer. Ces stations sont beaucoup plus importantes que celles de l'époque hallstattienne; à Toulouse, la population des bords du fleuve serait de vingt fois plus nombreuse, si l'on en juge par les nécropoles.

Défenses, habitations. — Nous rapportons au deuxième âge du fer les grands cavaliers, les escarpements artificiels, les talus retaillés et les fossés qui défendent trois des côtés de l'oppidum de Vieille-Toulouse; nous répétons qu'aucun des débris recueillis dans ces ouvrages n'indique nettement cette période du fer. Des aires d'habitations rectangulaires, dont plusieurs ont été détruites par le feu, retrouvées sur la pente qui monte de la Tuilerie à la Plaine, sont de la même époque. — Nous attribuons au deuxième âge du fer les ouvrages en terre, le fossé et les fonds de huttes du plateau de Bellevue à Agen, qui offrent de nombreuses analogies avec les ouvrages de Vieille-Toulouse.

Industrie, commerce, monnaies. — L'industrie indigène diffère complètement de celle de la période précédente; de nombreux produits témoignent d'échanges importants avec les pays des civilisations supérieures de la Méditerranée; enfin la monnaie barbare apparaît. — Les objets en métal, en verre et en os comprennent des parures, colliers, fibules, anneaux, perles; ces objets sont semblables à ceux de Latène des contrées au nord des Alpes. Parmi les parures et les bijoux en or de Toulouse se trouve une armilla grecque. — La céramique, particulièrement nombreuse et

variée à Toulouse, comprend des poteries de formes dites celtiques, des poteries importées de pays grecs ou hellénisés d'Italie et d'Espagne, et des poteries de provenance pour le moment indécise, dont la technique et les formes reflètent des influences helléniques. Les poteries barbares à large ouverture sont de pâte assez fine et généralement façonnées au tour ; comme à l'époque précedente, elles sont cuites au feu réducteur. Il en est de même des poteries de provenance indécise. — Une deuxième série d'objets se compose de petits vases en bronze, de fragments de meules en trachyte ou en grès fin des Pyrénées, de couteaux à large lame de Latène et de débris d'ustensiles en fer. — On trouve presque partout, mais surtout à Toulouse, un mélange de monnaies manifestement préromaines, savoir : des monnaies des colonies grecques du littoral méditerranéen, des monmaies barbares que des types et des symboles particuliers ont fait attribuer aux peuples de la contrée, des monnaies celtibériennes de la Gaule et de l'Espagne, et des monnaies des peuples des autres contrées de la Gaule. Nous avons dit les raisons pour lesquelles nous admettons que cet ensemble a formé la circulation monétaire de l'isthme pyrénéen depuis le troisième siècle.

Décoration. — Sur la céramique de Toulouse on rencontre des motifs empruntés à l'art hellénique. Les bijoux en or sont, les uns ornés de motifs rappelant les parures marniennes; les autres, d'éléments pris dans le règne végétal, imités de la nature ou stylisés, et qui reflètent manifestement l'influence hellénique.

Sépultures. — Les caractères généraux sont les mêmes qu'au premier âge du fer. La crémation est exclusivement employée; les cendres sont recueillies dans un récipient. Le mobilier comprend des objets d'usage personnel, vêtements et parures, un repas préparé et sa vaisselle, et des amulettes. Les sépultures multiples dans une même tombe sont très nombreuses, du moins dans les nécropoles toulousaines. La structure et les dispositions de la tombe reproduisent presque tous les modes de la période précé-

dente. Les plus fréquentes sont des sépultures en sol plat dans des fosses de formes diverses, des petits silos et des puits. Il est possible que certains tumulus du Cantal et de la Corrèze appartiennent à cette période. Nous attribuons au deuxième âge du fer les sépultures de Toulouse où les cendres ont été déposées directement au fond de la cavité, et qui se trouvent au milieu des sépultures avec urnes.

1re Période de la domination romaine.

Distribution géographique des agglomérations, leur importance. — Les établissements de la plaine sous pyrénéenne sont beaucoup plus nombreux que dans la période précédente, soit qu'il en ait été créé de nouveaux, soit que les débris de l'amphore italo-grecque en aient fait connaître un plus grand nombre. Certaines villes, Castres, Albi, Saint-Sulpice ont été fondées à cette époque. L'importance des agglomérations, évaluée d'après les sépultures du troisième état de la nécropole de Saint-Roch, donnerait à Toulouse une population quinze fois plus nombreuse que pendant le deuxième âge du fer.

Industrie, commerce, monnaies. — La céramique du marché Saint-Julien, à Albi, montre la période de transition qu'a traversée l'industrie fictile pour passer des types indigènes aux types romains. Les anciennes parures, torques et anneaux, sont conservées. D'innombrables amphores italo-grecques trouvées dans presque toute la région témoignent d'importations considérables de vin et d'huile des pays grecs ou hellénisés. Les monnaies romaines et une petite pièce en potin attribuée aux Tolosates viennent compléter la circulation monétaire.

Sépultures. — Les rites funéraires de la période précédente se maintiennent; mais le mobilier s'appauvrit. A Toulouse et dans beaucoup d'autres lieux, l'amphore italo-grecque est utilisée comme urne cinéraire et toutes les parties du mobilier sont contenues dans ce grand récipient; le repas préparé n'est plus représenté que par quelques os

de porc et les vases accessoires disparaissent. A Toulouse, les cavités funéraires de la période précédente, vidées en totalité ou en partie, sont utilisées pour de nouvelles sépultures.

II.

NOUVELLES CONTRIBUTIONS A L'HISTOIRE DE LA CONTRÉE.

Temps antérieurs au sixième siècle.

Nous avons déjà dit qu'aux âges énéolithique et du bronze, aucun vestige ne distingue le Sud-Ouest de la Gaule des contrées de l'Europe centrale où la linguistique et la toponymie n'ont placé ni des Ligures, ni des Ibères. Il en résulte que, pour certains archéologues, les populations primitives du Sud-Ouest restent innommées. D'un autre côté, les observations faites jusqu'à ce jour, très rares en dehors des dépôts de bronze de la région girondine, ne donnent pas d'indications sur la vie des populations qui ont précédé la civilisation de fer dans la contrée.

Sixième et cinquième siècles.

On admet généralement que la civilisation de Hallstatt a été apportée en Gaule par des Celtes partis des régions du haut Danube aux sixième et cinquième siècles. Au besoin, des textes d'Hécatée (fin du sixième siècle) et d'Hérodote (milieu du cinquième) peuvent être invoqués pour montrer que, dès cette époque, les Celtes étaient établis dans le Sud-Ouest et dans toute la Péninsule hispanique. L'arrivée des Celtes dans les deux contrées est donc contemporaine de celle de l'est de la Gaule. Il reste maintenant à rechercher les conditions dans lesquelles les hommes du fer sont venus au milieu des populations de l'âge du bronze. Une trentaine d'établissements de toute nature, militaires, commerciaux, agricoles et pastoraux, les nombreuses armes des sépultures, l'absence presque complète de tout vestige de l'époque précédente, conduisent à penser que c'est à la suite d'une inva-

sion que les Celtes ont imposé leur civilisation aux populations de l'âge du bronze qui se sont confondues avec eux. Sur le nombre des envahisseurs, nous n'avons d'autre renseignement que les sépultures étudiées, dont le chiffre dépasse de beaucoup celui des autres parties de la Gaule. Or, si ce chiffre ne répond pas à une population sédentaire nombreuse pour une domination qui a duré plus de cent ans, on doit admettre que la supériorité de la civilisation du fer a été le principal élément de la domination celtique.

Quoi qu'il en soit, on constate que les Celtes ont apporté dans la contrée tous les éléments de la civilisation de Hallstatt. Ils ont créé des établissements de toute sorte, formant une ligne continue le long des montagnes qui entourent le bassin sous pyrénéen et dans les riches vallées du Tarn, de la Garonne et de l'Adour. Dans toutes ces stations, les différentes branches de l'industrie sont semblables à celles des contrées au nord des Alpes, presque sans particularités locales. Le commerce lointain n'est représenté que par quelques produits rares et notamment par l'ambre. Il y a eu certainement des échanges avec les colonies grecques du littoral méditerranéen; mais ils n'ont modifié en rien les types industriels de Hallstatt. Les rites funéraires sont également ceux du pays d'origine, comme structure et dispositions de la tombe et composition du mobilier; la seule différence est l'emploi exclusif de l'incinération, tandis que sur le haut Danube et dans l'est de la France, on observe à la fois l'incinération et l'inhumation ou l'inhumation seulement. Les faits politiques de cette première période de l'âge du fer dans le Sud-Ouest nous sont complètement inconnus. On peut supposer que, comme dans l'est et le centre de la France, les Celtes ont formé dans le Sud-Ouest des nations répondant à celles dont les noms apparaissent pour la première fois dans l'histoire, au moment de la conquête romaine.

Quatrième, troisième et deuxième siècles.

L'histoire nous apprend qu'à la fin du cinquième siècle ou au commencement du quatrième, un excès de population a obligé les nations de l'est et du centre de la Gaule à essaimer dans l'Allemagne du sud et dans l'Italie septentrionale. D'un autre côté, comme le navigateur Pythéas, dans son voyage sur le littoral océanique de la Gaule, n'avait rencontré dans toutes les régions que des Celtes, on en a conclu qu'au commencement du quatrième siècle des invasions gauloises se sont également produites dans le sud-ouest de la Gaule et dans la Péninsule hispanique. Les documents archéologiques paraissent confirmer cette induction, pour le Sud-Ouest du moins. Le deuxième état des nécropoles de Toulouse montre que cette invasion a été suivie d'un accroissement considérable de la population; à Toulouse notamment, l'agglomération aurait été vingtuplée. On constate en même temps l'existence de nouveaux centres habités dans la vallée de la Garonne et dans celles des principaux affluents. Les établissements défensifs sont conservés; mais ce sont surtout les stations commerciales, comme la ville des bords du fleuve à Toulouse, qui s'accroissent. D'autre part, les vestiges témoignent que, pendant ces trois siècles, le commerce et l'industrie ont pris un développement considérable qui a amené la grande prospérité que mentionnait Posidonius à la fin du deuxième siècle. Dans le sud ouest de la Gaule, comme dans toutes les autres parties du domaine celtique, on reconnaît une transformation complète de l'industrie de Hallstatt. Les types de Latène pénètrent dans la contrée, mais avec des particularités qui se résument dans une part beaucoup plus grande de l'influence hellénique sur la technique, les formes et la décoration des objets. Les échanges commerciaux sont facilités par l'adoption de la monnaie dès le troisième siècle, bien antérieurement peut-être à ce qui s'est fait dans les autres régions de la Gaule. Aux produits indigènes, à

ceux importés des pays grecs, s'ajoutent de nombreux objets qualifiés jusqu'ici de provenance indécise, mais que nous n'hésitons pas à reconnaître comme faits par des Grecs ou par des indigènes formés par eux. Dans cette transformation générale de la civilisation de Hallstatt, les rites funéraires ne subissent d'autre changement que l'augmentation du nombre des sépultures dans la même cavité.

Le seul événement mentionné par l'histoire est l'établissement des Volkes Tectosages à Toulouse au commencement du troisième siècle. La stratification des puits funéraires de Toulouse en faisant ressortir deux phases successives de l'industrie fictile, peut rapporter aux nouveaux venus, qui dominaient de l'Hérault à la Garonne et qui étaient en contact avec les colonies grecques du littoral, l'accroissement de l'influence hellénique dans les produits de l'industrie indigène et les nombreuses importations d'objets des pays grecs ou hellénisés d'Italie ou de la Péninsule hispanique.

1re période de la domination romaine.

Les vestiges des différents âges étudiés à Albi, à Castres, à Saint-Sulpice, à Agen montrent que ces villes ont été fondées au moment de la conquête romaine en y appelant les populations des oppida voisins. Le même fait a été observé dans la Péninsule hispanique où, dès l'arrivée des Romains à la fin du troisième siècle, les agglomérations des hauteurs sont abandonnées et de nouvelles villes créées dans la plaine. Nous ajoutons que si l'on en juge par les deux derniers états de la nécropole de Saint-Roch, la réunion de Toulouse à la Province narbonnaise a été suivie d'une augmentation considérable de la population de la ville des bords du fleuve.

Comme cela s'était produit en Espagne un siècle auparavant, l'industrie et le commerce ont subi de grandes modifications, non seulement dans la région de Toulouse soumise dès la première heure, mais aussi dans l'Aquitaine indépendante. La céramique notamment traverse une période de transition qui participe à la fois des traditions de l'industrie

indigène et des types gréco-romains. Les produits d'Italie et d'Espagne, et en particulier le vin et l'huile, arrivent en grande quantité dans toutes les régions du Sud Ouest. La monnaie romaine, le potin des Tolosates et des pièces imitées du denier romain par les Sotiates et les Cadurques, s'ajoutent aux monnaies de la période précédente. Les rites funéraires sont conservés, mais l'utilisation de l'amphore italo-grecque comme récipient cinéraire surtout à Toulouse et la pauvreté des mobiliers comparés à ceux de la période précédente, témoignent des crises économiques qui ont suivi la conquête; en même temps que la violation des cavités funéraires, en partie vidées pour faire place à de nouvelles sépultures, manifestent déjà des modifications dans les idées suivant lesquelles les rites celtiques avaient été réglés.

L'histoire mentionne plusieurs faits politiques importants pendant cette période. La révolte des Tectosages en 107 est réprimée l'année suivante par Cépion qui pille leur ville. On avait placé jusqu'ici la ville saccagée à Vieille-Toulouse; l'importance beaucoup plus grande de la ville commerçante des bords du fleuve conduit à y voir le lieu du désastre. Les exactions des prêteurs, pendant la guerre de Pompée en Espagne (75), et les plaintes portées à Rome par les habitants au sujet de droits mis à l'importation des amphores vinaires, expliquent la pauvreté des mobiliers funéraires et les innombrables amphores italo-grecques dont les débris jonchent le sol, non seulement à Toulouse mais dans la plupart des villes de la contrée. On sait enfin que Toulouse, mis en état de défense, était la base d'opérations de Crassus dans sa campagne d'Aquitaine (56); c'est certainement de la ville de la plaine qui commandait le passage du fleuve, dont il est question dans les *Commentaires*.

LÉGENDES ALSACIENNES RELATIVES A STRASBOURG

PAR M. HALLBERG[1].

Les ouvrages de Stœber, Schneegans, Schœpflin et de bien d'autres érudits alsaciens nous donnent une quantité de légendes, souvent curieuses, sur l'Alsace, dont quelques-unes au moins semblent avoir un fond historique. Il serait intéressant de rechercher la part de vérité qui peut s'y trouver et les faits qui ont dû leur donner naissance. Ce travail serait trop long pour une simple communication : je me borne, provisoirement, à indiquer certaines légendes spéciales, relatives à la ville de Strasbourg, celles surtout qui semblent rappeler ses attaches françaises. Il s'agit bien plus, en cette matière, d'éveiller l'attention des savants ou des curieux, que de trancher ces questions d'une manière complète et définitive. Les auteurs eux-mêmes ne l'ont pas fait, en général, et il est souvent difficile de se prononcer d'après leurs seules indications. Quoi de plus variable, souvent, de plus incertain que des légendes populaires? Et pourtant, il s'y trouve toujours une part de vérité plus ou moins grande.

I. — LÉGENDE QUI FAIT DESCENDRE LES STRASBOURGEOIS DES NINIVITES, COMME LES FRANCS DES TROYENS.

Diverses chroniques du treizième siècle et d'autres, postérieures, prétendent que Ninus eut un fils nommé Trébéta,

1. Lu dans la séance du 24 mai 1911.

qui, pour échapper à l'amour de sa belle-mère Sémiramis, s'embarqua et vint enfin, par le Rhin et la Moselle, jusqu'au pays des Trévères ou Trébétires, Trévires, etc., d'où les villes de Trèves, Cologne, Mayence, Worms, Bâle, Strasbourg et d'autres.

Kœnigshoven (facilement réfuté depuis) admet aussi que les Francs descendent des Troyens, parallèlement aux Romains.

D'où peut provenir cette légende, admise pendant tout le Moyen-âge? et n'y aurait il pas, au fond, quelque fait historique, plus ou moins altéré, qui nous échappe? La réminiscence populaire est un élément dont on ne peut s'empêcher de tenir compte, ou, du moins, de rechercher les origines et les causes.

II. — Diverses étymologies du nom de Strasbourg.

Ptolémée la nomme *Argentora*, que l'on suppose être un nom germanique latinisé, — ou celtique, — avec même sens que *Strass-burg*, ville du passage (sur le fleuve).

D'autres ont cru que le mot franc *strati* voulait dire *argent*, et que *Strasbourg* était ainsi une traduction d'*Argentoratus*. — Quelques autres étymologies sont tout aussi peu justifiées.

Pour le sens d'*argent*, il y a une chronique rimée de Rodolphe d'Ems, en 1250, qui dit expressément que *Strasbourg* veut dire *ville d'argent*, à cause du voisinage des mines d'argent (de Mariakirch).

Un vieux proverbe dit : *Cologne, ville de fer; Strasbourg, ville d'argent; Mayence, ville d'or.*

Mentionnons, par curiosité, d'autres étymologies, toutes fantaisistes : *Trautbourg* (Fischart), *Trebisbourg*, etc., ou, enfin, *Creuz strasse-burg*, à la suite de l'incendie de la ville par Attila, qui dévora les maisons sur deux larges lignes croisées.

Où est la vérité?

III. — Prophéties sur les grandes batailles dont Strasbourg doit être le théâtre.

Ces prophéties, de tradition fort ancienne, sont vagues dans l'ensemble, mais précises sur un point, c'est que le roi de France doit y subir une sanglante défaite. (Voir les *Tischreden* de Luther, etc.)

Une légende des environs de Bouxwiller affirme que la destinée de l'Europe se décidera pour longtemps près de Strasbourg.

Fond évidemment historique, trace visible des préoccupations des Allemands relativement à la possession de Strasbourg et à son importance stratégique.

IV. — Évêques français ou aquitains de Strasbourg aux septième et onzième siècles.

Un évêque, *Amandus*, ou saint Amand, né en 571, en Aquitaine, d'une noble famille, aurait, d'après une ancienne inscription, été nommé, par Dagobert, premier évêque (?) de Strasbourg, aurait baptisé Sigebert le jeune et fait de nom breux miracles; mort en 660 (?).

Saint Arbogast, également d'Aquitaine, ami de Dagobert II, aurait été le sixième évêque de Strasbourg, — ressuscita, d'après la légende, le fils du roi, Sigebert, tué dans une chasse au sanglier. Serait mort en 679. — Deuxième évêque de Strasbourg d'après un auteur, sixième d'après d'autres, et même dix-neuvième d'après Grandidier.

L'évêque Otton IV, ami de Godefroy de Bouillon, était allé en Terre Sainte et est également le héros d'une légende.

V. — La légende de Brutus transportée a Strasbourg.

Il y a quelques siècles vivait à Srasbourg un *ammeister* renommé pour sa vertu et sa justice. Son fils, jeune extra-

vagant, s'amusa un jour à galoper dans les rues de la ville, malgré la défense du conseil, au grand effroi des paisibles promeneurs. Il finit par renverser sous les pieds de son cheval un petit enfant, qui mourut sur le coup. Les parents portent leur accusation devant l'*ammeister*, qui, malgré les supplications unanimes, condamne son fils à mort. — Toute cette histoire a été représentée par des sculptures sur la porte de Spire ou de l'*évêque*. Elle a été conservée dans des traditions orales recueillies de nos jours, mais qui me paraissent bien vagues.

VI. — Les Flagellants venus de France au quatorzième siècle.

Les années 1348 et 49 amenèrent de terribles fléaux à Strasbourg, comme dans le reste de l'Europe : tremblements de terre, maladies, et surtout la peste noire, qui dura plus de trois ans et fit d'innombrables victimes. On accusa les Juifs d'avoir empoisonné les fontaines, et on en brûla deux mille à Strasbourg, en 1349, dans leur cimetière.

C'est alors qu'arrivent des troupes de Flagellants, partis, en remontant le Rhin, de Brabant, de la Flandre et du Hainaut : ils firent de nombreux prosélytes à Strasbourg et y opérèrent, d'après la légende, des miracles ; Strobel (*Hist. de l'Als.*) rapporte une strophe en français de leurs chants habituels.

Peut-on en conclure que les Strasbourgeois du quatorzième siècle comprenaient le français?

VII. — Origine des Zigeuner ou Bohémiens.

Les historiens parlent de leur première apparition en Alsace vers 1418, — en s'appuyant sur les chroniques et sur les légendes. Un de ces chroniqueurs raconte que, d'après eux, leurs voyages étaient une punition du refus que leurs ancêtres, les Égyptiens, avaient opposé à la demande d'hospitalité de la sainte Famille. Ceux qui vinrent à Strasbourg

se disaient originaires de l'Épire (?) ou petite Égypte. Leur chef s'appelait le duc Michel. — Un autre les accuse d'être malpropres, paresseux, païens, voleurs, etc., tandis que le premier déclare qu'ils se sont très bien conduits en Alsace.

VIII. — Invention de l'imprimerie.

En 1440, année où fut achevé le clocher de la cathédrale, Jean Mentelin inventa l'imprimerie. Ses œuvres étaient vendues par son beau frère Pierre Schöffer et par Martin Flach. Mais son serviteur, Jean Gensfleisch, se sauva avec son secret à Mayence, sa patrie, et s'entendit avec le riche Gutenberg pour répandre son invention. Mentelin en mourut de chagrin ; on l'ensevelit dans la cathédrale, et l'on mit une presse sur son tombeau (taillée dans la pierre). Dieu punit Gensfleisch en le privant de la vue. Un vieux chroniqueur (Daniel Specklin) affirme avoir vu la première presse et les caractères employés par Mentelin, et que l'on conserva longtemps à Strasbourg.

D'autres chroniques sont d'accord avec celle de Specklin et donnent des renseignements très précis.

Mais (d'après Stöber) ce serait une altération de la vérité historique, — causée, je pense, par excès de patriotisme local.

IX. — Henri II, roi de France, devant Strasbourg.

En octobre 1551, Strasbourg, menacée par l'empereur, avait envoyé une ambassade à Henri II, roi de France, pour lui proposer une alliance. Le dit roi vint l'année suivante avec une forte armée.

Les Strasbourgeois se méfièrent de lui et ne lui permirent pas de s'approcher de la ville, plus qu'à la distance d'une arme à feu. Et comme il avait établi son camp à Niederhausbergheim, on lui envoya un boulet, inoffensif d'ailleurs, avec un canon appelé *La Meise*, en guise d'avertissement, et le roi leva le camp.

On appela les Strasbourgeois, de ce fait, les *Meisenlocker*. Les canons de Strasbourg étaient renommés.

Un autre chroniqueur rapporte le fait comme antérieur à Henri II, ce qui est peu probable. Quant au sobriquet de *Meisenlocker*. encore usité en Alsace, on l'explique aussi par le goût prononcé des Strasbourgeois pour la chasse aux mésanges.

X. — Les esprits frappeurs avant la Révolution française.

D'après une tradition orale, on entendit, avant la Révolution de 89, dans une boulangerie de Saint-Marx, toutes les nuits, un tapage insolite, dont on ne pouvait découvrir les causes ni les auteurs. Cela dura longtemps, et les autorités se rendirent de nuit à Saint-Marx pour faire une enquête, mais elles ne purent rien découvrir et durent se borner à constater le fait. Beaucoup de vieillards s'en souvenaient encore en 1850.

On finit par démolir, quelques années après, la vieille boulangerie; on en construisit une neuve, et le bruit cessa. L'imagination populaire attribue ce fait à des âmes châtiées dans l'autre vie pour avoir accaparé le blé, trompé, falsifié le pain, etc.

XI. — La Mesnie sauvage ou le Wuthenheer a Strasbourg.

Les traditions relatives au Wüthenheer à Strasbourg sont très anciennes et nombreuses, — au seizième siècle surtout. — Grimm explique Wüthen par Wodan, devenu le diable, puis le chasseur sauvage. Beaucoup de fidèles crurent devoir faire dire des messes pour les âmes du purgatoire, et Luther prêcha là contre, soutenant que ces apparitions nocturnes, très réelles, étaient des inventions du diable pour perpétuer la croyance au purgatoire.

XII. — Le petit homme rouge et ses avertissements.

Bien des auberges en Alsace s'appellent : *du petit homme rouge*. La légende qui s'y rattache est venue du dehors, mais a fini par devenir alsacienne. C'est l'histoire de l'apparition de ce personnage au château des Tuileries, à la veille d'un malheur qui menaçait la famille royale. On prétendit qu'il se montra aussi à Napoléon, et le suivit même dans ses courses à travers le monde. On l'aurait vu ainsi à Strasbourg, en septembre 1805, dans les couloirs du Palais (évêché actuel), lorsque l'empereur vint à Strasbourg avec Joséphine, avant Austerlitz.

Il lui présageait la victoire, comme en Égypte et ailleurs, contrairement à ses habitudes antérieures.

(Béranger en parle dans une de ses chansons, mais comme annonçant la chute de Napoléon.)

XIII. — Napoléon a Strasbourg et au Kyffhæuser.

Une légende allemande fait avertir Napoléon par la dame Holle au moment de la campagne de Russie. Un maréchal de l'empire était venu au Kyffhæuser, dont on lui avait parlé comme d'un endroit hanté ; il coucha sur les ruines et, à minuit, Frédéric Barberousse lui envoya la dame Holle pour le charger d'avertir Napoléon que la campagne de Russie lui serait funeste, et qu'il ferait bien d'y renoncer et de rendre d'abord l'Allemagne à elle même. Le maréchal se hâta de faire la commission, à Halle, dès le lendemain ; mais Napoléon se moqua de lui et persista dans son projet, malgré les supplications de ses généraux et de l'armée entière.

A Strasbourg, comme dans d'autres parties de l'Alsace, longtemps après la mort de Napoléon, le peuple prétendit qu'il n'était pas mort à Sainte-Hélène, mais qu'il vit encore quelque part, et qu'il reviendra, en compagnie des Maures et des Turcs pour restaurer son empire. Certains voulaient

l'avoir vu au Kyffhæuser, en manteau gris et avec son petit chapeau; les ruines avaient été ébranlées par un cliquetis d'armes, puis Napoléon avait pris la place de Barberousse pour dormir et rêver jusqu'à un jour indéterminé.

XIV. — Le souvenir des Armagnacs a Strasbourg.

Pendant longtemps, à Strasbourg, l'imagination populaire fut hantée par la vision des Armagnacs ou *Écorcheurs*, remplacés plus tard par les Suédois, et finalement, après 1815, par les Russes.

XV. — Diverses légendes relatives a la Cathédrale de Strasbourg.

Après la victoire de Tolbiac, Clovis se rend à Strasbourg et y occupe le palais des rois Alamans ou Kœnigshof; il se fortifie dans le pays et finit par se souvenir, sur les instances de Clotilde, du vœu qu'il avait fait pendant la bataille (récit de sa conversion et de son baptême); puis le roi fait détruire le temple du dieu païen Krutzmann, à Strasbourg, et fait construire sur son emplacement la première église chrétienne, immense et belle pour l'époque, bien que simple, en l'honneur de la sainte Trinité et de la Vierge Marie. Commencée en 504, elle fut acbevée en 510, — et constitue ainsi sous sa première forme la cathédrale actuelle. — Clovis changea son blason, où figurèrent désormais des lis, et permit à Strasbourg de mettre aussi un lis dans ses armes et sur ses monnaies.

(Le seul fait historiquement prouvé ou possible paraît être la fondation d'une église catholique à Strasbourg par Clovis.)

Le roi Pépin avait commencé en 769 la construction d'un chœur, bâti en belles pierres, dans l'église franque de Clovis. Mais il mourut sans avoir pu achever son œuvre, que Charlemagne termina; ce prince enrichit aussi la cathédrale de reliques, d'ornements et de trésors sans nombre. Sous

Louis le Pieux, la cathédrale était l'objet de l'admiration de toute la chrétienté; la Sainte Vierge et les Anges y trouvaient leurs délices, et de nombreux miracles s'y accomplissaient. (Légende en vers latins du moine Ermoldus Nigellus.)

En 1012, le roi de Rome Henri II vint à Strasbourg et se trouva si heureux dans la cathédrale, au milieu des frères de Sainte-Marie, avec l'évêque Werner, qu'il résolut d'y passer le reste de sa vie. Aucune supplication n'avait pu venir à bout de son dessein; l'évêque y réussit par un pieux subterfuge : mais le roi voulut se faire remplacer à tout jamais dans le chœur, où il fonda une prébende royale, dont le titulaire s'appela le roi du chœur.

(Le seul fait vrai serait la fondation d'une prébende, par l'empereur saint Henri, en date de 1012 ou 1019.)

Saint Bernard, abbé de Clairvaux, en allant prêcher la croisade à Spire en 1145, s'arrêta aussi à Strasbourg. Il dit la messe dans la cathédrale le quatrième dimanche de l'Avent, 23 décembre, et fit entendre sa parole à une foule immense et ravie. Il guérit même, après la messe, une jeune fille paralysée, et ce miracle eut lieu devant une assistance innombrable. (Récit tiré des *Acta sanctorum*, et qui paraît ne pas devoir être révoqué en doute.)

— Une conclusion à tirer, de cette dernière légende, ou plutôt tradition, c'est qu'il y avait des rapports entre Strasbourg et la France, et que peut-être même la langue parlée par saint Bernard était comprise par les Strasbourgeois : était-ce le français du douzième siècle ou une sorte de langue mitoyenne entre le français et l'allemand? Question fort controversée et que je ne prétends pas résoudre.

La conclusion générale à tirer de cette étude, trop sommaire en raison de la curiosité qu'elle inspire, est que les légendes relatives à Strasbourg et originaires de l'Alsace paraissent souvent favorables à la France, et témoignent tout au moins de rapports qui n'avaient aucun caractère d'hostilité vis-à-vis de notre pays.

SUR LES

RAPPORTS QU'AFFECTE LA CHORDE DORSALE

AVEC LA BASE CARTILAGINEUSE DU CRÂNE CHEZ LES MAMMIFÈRES.

PAR M. F. TOURNEUX[1].

Les rapports qu'affecte la chorde dorsale avec la base cartilagineuse du crâne varient sensiblement suivant les différents mammifères. Nous envisagerons successivement, dans cette note, la plaque basilaire (cartilagineuse) du crâne, et le segment basilaire ou cranien de la chorde dorsale, dont nous rechercherons le trajet dans les divers types chordaux de mammifères.

1° PLAQUE BASILAIRE DU CRANE[2].

Une coupe intéressant longitudinalement le squelette axial sur un embryon humain de la fin du deuxième mois, ou sur un embryon d'un autre mammifère parvenu au même stade d'évolution, nous montre que la colonne vertébrale, encore cartilagineuse, est constituée dans toute sa longueur par une série d'articles (vertèbres) disposés bout à bout, tandis que

1. Note communiquée dans la séance du 22 juin 1911.
2. Pour faciliter la comparaison entre les embryons des différents mammifères, nous supposerons tous ces embryons placés dans la station verticale, et la face dirigée en avant. Dans cette position, la plaque basilaire cartilagineuse étant orientée obliquement de bas en haut et d'arrière en avant, on peut lui considérer: une extrémité supérieure ou antérieure, une extrémité inférieure ou postérieure, une face dorsale, postérieure ou endocranienne, et, enfin, une face ventrale antérieure ou pharyngienne.

la base du crâne, également cartilagineuse, qui prolonge directement en haut et en avant la colonne, ne se laisse pas décomposer en segments distincts. Cette base, dont l'épaisseur augmente progressivement d'arrière en avant, présente sur sa face dorsale une excavation (selle turcique ou fosse pituitaire), à l'intérieur de laquelle se trouvent logés l'hypophyse ou glande pituitaire et le processus infundibulaire du cerveau. Le plancher de la fosse pituitaire est creusé d'un canal (canal pharyngo-hypophysaire) servant de passage au pédicule de l'hypophyse, en continuité avec l'épithélium du pharynx.

La présence du canal pharyngo-hypophysaire ou pituitaire permet de diviser assez exactement, sur la coupe médiane, la base cartilagineuse du crâne en deux parties distinctes : une partie postérieure attenante à la colonne vertébrale (*cartilage sphéno-occipital* de Dursy et de Froriep, *plaque basilaire*), et une partie antérieure, située en avant du canal pituitaire (*cartilage sphéno-ethmoïdal* de Dursy et de Froriep, *plaque ethmoïdale*). Aux dépens de la plaque basilaire se formeront dans la suite, par voie d'ossification, l'apophyse basilaire de l'occipital (basi-occipital) et le sphénoïde postérieur (basi-sphénoïde); la plaque ethmoïdale donnera naissance, d'arrière en avant, au sphénoïde antérieur (présphénoïde), à la lame perpendiculaire de l'ethmoïde et au cartilage de la cloison. En réalité, le sphénoïde postérieur empiète quelque peu sur la plaque ethmoïdale, car, dans les cas de persistance chez l'adulte du canal pharyngo-hypophysaire, qui disparaît normalement chez l'homme au commencement du troisième mois, ce canal, connu alors sous le nom de canal cranio-pharyngien, se trouve compris dans l'épaisseur du corps du sphénoïde postérieur.

Des deux segments de la base du crâne, le segment postérieur ou basilaire se trouve seul en rapport avec la chorde dorsale, qui se prolonge à l'origine en avant jusqu'à la poche hypophysaire. Dans la suite, l'extrémité céphalique de la chorde se résorbe, et, chez les embryons de la plupart des mammifères, la chorde se termine contre les parois mêmes

de la fosse pituitaire, ou encore à l'intérieur du cartilage basilaire, mais au voisinage de la fosse (homme). Quoi qu'il en soit, la plaque basilaire, en rapport avec la chorde, a seule la valeur d'un segment vertébral (*segment vertébral*, GEGENBAUR ; *segment chordal*, KŒLLIKER). Quant à la plaque ethmoïdale (*segment évertébral*, GEGENBAUR ; *segment préchordal* KŒLLIKER), elle s'est développée à l'intérieur d'un bourgeon secondaire (bourgeon frontal) émané de l'extrémité céphalique de la tache embryonnaire.

2° SEGMENT BASILAIRE DE LA CHORDE.

30 à 40 μ, tandis qu'il atteint 320 μ chez le têtard de grenouille long de 15 millimètres. C'est au pourtour de cette tigelle que se développent, chez tous les vertébrés, les corps des vertèbres rachidiennes ; la chorde figure l'axe de la colonne vertébrale.

Le segment basilaire de la chorde dorsale est de même, chez les vertébrés inférieurs, complètement enfoui à l'intérieur de la plaque basilaire qui prolonge supérieurement la colonne, tandis que, chez les mammifères, les rapports de la chorde avec la plaque varient notablement suivant les groupes.

Chez les vertébrés inférieurs, la base cartilagineuse du crâne se forme aux dépens de quatre segments cartilagineux primitivement distincts : deux segments longeant à droite et à gauche l'extrémité céphalique de la chorde (*cartilages parachordaux* , et deux autres segments situés au-dessus de cette extrémité, dans le prolongement des cartilages parachordaux (*poutrelles craniennes* de RATHKE). Les cartilages parachordaux augmentent progressivement de dimensions, et finissent par se réunir en avant et en arrière de la chorde (*boucles ventrale* ou *hypochordale* et *dorsale ou hy-*

La chorde dorsale, organe transitoire fœtal, affecte la forme d'une tigelle cellulaire cylindrique, dont le diamètre transversal est sensiblement moins élevé chez les mammifères que chez les vertébrés inférieurs. Chez l'embryon de la plupart des mammifères, sondiamètre mesure environ de

perchordale). Les poutrelles craniennes se fusionnent de leur côté, et, d'autre part, s'unissent en arrière aux cartilages parachordaux, tout en respectant entre leurs extrémités postérieures le diverticule hypophysaire. Ainsi se constitue, chez les vertébrés inférieurs, la base cartilagineuse du crâne envoyant des prolongements au pourtour des organes des sens (capsules auditives, oculaires et nasales). La portion de la base répondant aux cartilages parachordaux représente la plaque basilaire, en continuité avec les capsules auditives, et celle formée aux dépens des poutrelles, la plaque ethmoïdale, en continuité avec les capsules oculaires et nasales.

Chez les mammifères, le cartilage de la base du crâne se développe en bloc, comme d'une seule coulée, sans être précédée par l'apparition de segments distincts. La chondrification débute vers la partie inférieure du dos de l'embryon, au milieu du deuxième mois chez le fœtus humain, puis elle progresse à la fois en haut et en bas. Dans la région vertébrale, elle englobe complètement la chorde, au niveau des corps vertébraux, tandis que dans la région de la base du crâne, elle respecte, suivant les groupes, tel ou tel segment chordal et quelquefois la chorde tout entière. Ces variations anatomiques semblent tenir à la position de la chorde et aux inflexions de cet organe, qui peuvent dépasser en étendue l'épaisseur moyenne de la plaque basilaire, et, par suite, échapper à la chondrification.

Les rapports différents qu'affecte la chorde avec la plaque basilaire suivant les groupes de mammifères nous ont permis, à mon fils (J.-P. Tourneux) et à moi, d'envisager trois types fondamentaux (intrabasilaire ou basilaire, rétrobasilaire, antébasilaire) et deux types intermédiaires (entre les types intrabasilaire et rétrobasilaire, et entre les types intrabasilaire et antébasilaire). Dans le type intrabasilaire, le segment cranien de la chorde est compris dans toute sa longueur à l'intérieur du cartilage basilaire ; dans le type rétrobasilaire, ce segment rampe contre la face postérieure du cartilage; dans le type antébasilaire, dont nous n'avons rencontré jusqu'à ce jour aucun exemple, mais dont les dispositions observées

dans certains groupes nous permettent d'admettre l'existence possible, la chorde serait placée en avant, dans la paroi du pharynx. Enfin, dans les types intermédiaires, la chorde est située partie dans le cartilage, et partie en arrière ou en avant.

1° *Type intrabasilaire* (veau, porc). — Ce type rappelle la disposition originelle qu'on observe chez les vertébrés inférieurs; toutefois le trajet parcouru par la chorde basilaire n'est pas rectiligne. La chorde décrit dans son ensemble une large courbe à convexité ventrale, à laquelle fait suite, vers la portion terminale, une deuxième courbe, plus réduite, dirigée en sens inverse. Les deux branches de la courbe principale, la plus inférieure, supportent des renflements chordaux notablement plus volumineux et plus irréguliers, surtout chez le porc, que ceux interposés aux corps vertébraux, comme si chacun d'eux résultait de la coalescence de plusieurs renflements intervertébraux.

2° *Type rétrobasilaire* (rat, souris). — La chorde dorsale émergeant du sommet de l'apophyse odontoïde de l'axis côtoie dans toute sa longueur la face dorsale de la plaque basilaire, en suivant un trajet sensiblement rectiligne, et se termine à une faible distance de l'hypophyse. Rappelons que, chez le rat, le canal pharyngo-hypophysaire, qui s'obture de bonne heure chez les autres mammifères, persiste pendant toute la vie (*canal cranio-pharyngien*).

3° *Type antébasilaire.* — Comme nous l'avons indiqué plus haut, ce type, dans lequel la chorde serait située en avant du cartilage basilaire, n'a pas encore été observé; c'est donc un type encore hypothétique.

4° *Type intermédiaire entre les types intrabasilaire et rétrobasilaire* (taupe, mouton, chèvre, cheval, cobaye). — Ce type, qui se rapproche beaucoup, notamment chez la taupe, du type rétrobasilaire, s'en différencie par ce point que le segment moyen de la chorde basilaire s'est infléchi en avant et a pénétré à l'intérieur de la plaque basilaire. Parfois, comme chez le cheval, le segment terminal se trouve également englobé dans le cartilage. Les deux branches de l'inflexion chordale peuvent présenter desrenflements

ovoïdes, de même que dans le type intrabasilaire; ces renflements sont au nombre de deux chez l'embryon de cheval.

5° *Type intermédiaire entre les types intrabasilaire et antébasilaire* (lapin, chien, chat, homme). — L'inflexion chordale que nous avons signalée dans le type basilaire et dans le type intermédiaire entre les types intra- et rétrobasilaire, semble s'être accusée davantage, et son sommet a débordé en avant le cartilage basilaire. Ce type, auquel appartient l'homme, a été l'objet de recherches plus précises que les autres types. On peut en donner la description générale suivante :

La chorde dorsale, au sortir de l'apophyse odontoïde de l'axis, s'engage dans l'épaisseur du ligament occipito-odontoïdien, où elle présente un premier renflement, et longe sur une faible étendue la face postérieure de la plaque basilaire. Elle s'infléchit ensuite en avant, s'enfonce dans le cartilage qu'elle traverse obliquement de bas en haut et d'arrière en avant, rampe alors contre la face pharyngienne du cartilage, puis pénètre de nouveau à son intérieur, pour aller se terminer à une faible distance de la selle turcique. En négligeant le court segment rétrobasilaire initial dont la longueur diminue d'ailleurs progressivement avec l'âge, on peut considérer à la chorde basilaire trois segments distincts : deux segments extrêmes ou intracartilagineux représentant les deux branches de l'inflexion chordale, et un segment moyen ou pharyngien répondant au sommet de l'inflexion. Les segments intracartilagineux sont pourvus l'un et l'autre d'un renflement volumineux et irrégulier, ce qui porte à trois le nombre des renflements chordaux que l'on rencontre à partir du sommet de l'apophyse odontoïde de l'axis.

Les canaux creusés dans la plaque basilaire, et parcourus par les deux segments extrêmes de la chorde cranienne, ont reçu les noms de *canal chordal inférieur* et de *canal chordal supérieur* (J.-P. Tourneux). Le canal inférieur est complet avec ses deux orifices situés l'un sur la face dorsale et l'autre sur la face ventrale de la plaque basilaire; le canal

supérieur est incomplet ou borgne avec un seul orifice sur la face ventrale du cartilage. Ces deux canaux chordaux peuvent persister exceptionnellement chez l'adulte, où ils ont été confondus avec les canaux vasculaires sous la dénomination commune de *canaux basilaires*.

UNE ÉPIDÉMIE DE FIÈVRE MILIAIRE[1] A TOULOUSE EN 1782

PAR M. F. DUMAS[2].

Sous l'ancien régime, les épidémies étaient fréquentes et faisaient souvent de trop nombreuses victimes. Une hygiène déplorable ou plutôt l'absence de toute mesure hygiénique, une alimentation défectueuse ou insuffisante, la misère qui régnait en permanence dans une partie de la population, le petit nombre des médecins, leur ignorance, leur négligence expliquent suffisamment la naissance, les progrès et les tristes effets de ces désastres publics que nous ne réussissons pas toujours à éviter, même de nos jours, malgré les progrès considérables et incontestables qui ont été réalisés depuis un siècle.

Parmi ces épidémies, l'une de celles qui causèrent le moins de ravages, bien qu'elle se soit fait sentir dans une grande partie du Languedoc et qu'elle ait duré près d'une année, fut à coup sûr l'épidémie de suette miliaire qui éclata en 1782. Mais elle est intéressante à étudier à cause de l'affolement ridicule qui s'empara de la population, au moins à

1. Ce mémoire a été composé d'après des documents conservés aux Archives départementales de la Haute-Garonne, série C, 57, 58, 59, et aux Archives municipales : registres des délibérations des capitouls, année 1782; registres de l'état civil, années 1781, 1782, 1783; correspondance des capitouls, année 1782.

2. Lu dans la séance du 29 juin 1911.

Toulouse, et aussi parce qu'elle nous permet de bien nous rendre compte des agissements de l'administration pour combattre le fléau et pour rassurer l'esprit public.

L'épidémie prit naissance à Castelnaudary, dans les derniers mois de l'année 1781; elle y dura sept mois. Il y eut beaucoup de malades, mais très peu de morts. Le nombre ne dépassa pas soixante. Les officiers municipaux de cette ville firent appel aux médecins des localités voisines, l'intendant leur en envoya de Montpellier; l'évolution et le traitement de la maladie furent étudiés avec soin; un mémoire fut rédigé sur les moyens de la combattre et on le répandit dans les campagnes pour guider les chirurgiens.

De Castelnaudary, l'épidémie passa dans les diocèses de Saint-Papoul, de Mirepoix, de Carcassonne, de Rieux et de Toulouse. Les populations s'alarmèrent et, sur quelques points, elles furent véritablement terrorisées. Les municipalités allèrent jusqu'à interdire toute communication avec les villes contaminées, malgré les avis de l'intendant qui leur faisait savoir que, de l'avis des médecins qui l'avaient traitée et de celui de la Faculté de médecine de Montpellier, la maladie n'était pas contagieuse. L'administration n'aurait pas manqué, d'ailleurs, d'empêcher cette communication si elle l'avait cru nécessaire. « La maladie n'était devenue dangereuse que par le défaut de soins et des médecins ou par l'imprudence des malades ou des gardes-malades. » Les subdélégués furent invités à rassurer les communautés de leur département et surtout à faire cesser toutes les précautions qui avaient été prises pour interdire la libre circulation. Des ordres furent donnés, mais ils ne furent guère exécutés car les populations s'abstenaient d'elles-mêmes de fréquenter les localités où régnait la suette miliaire.

En administrateurs prévoyants, les capitouls de Toulouse n'avaient pas attendu que l'épidémie se propageât dans leur ville pour se renseigner sur elle. Dès le 27 mars 1782, ils avaient écrit au maire et aux consuls de Castelnaudary pour obtenir d'eux quelques précisions « sur la maladie surnaturelle » dont leurs concitoyens étaient affligés; ils dési-

raient en connaître les symptômes « si elle était de la nature de celles qui se propagent » et savoir surtout quelles précautions avaient été prises pour l'arrêter. Le maire de Castelnaudary les avait immédiatement rassurés en leur disant que la maladie était rarement mortelle, que partout on avait pris l'alarme mal à propos et « que la peur avait fait plus de ravages que le mal même ». Quelque temps après ils avaient reçu un mémoire rédigé par des médecins de Montpellier et de Carcassonne sur les caractères de la maladie et sur les traitements qu'on avait suivis pour la combattre. L'intendant prit, en effet, le soin de le faire répandre partout où l'épidémie était menaçante.

Bien que ce document ait un caractère un peu technique, il importe d'en citer quelques extraits pour bien se rendre compte de la nature de l'épidémie et aussi parce qu'il est une page intéressante de l'histoire de la médecine. La cause de la maladie est attribuée à un agent général qui réside principalement dans l'air et qui cause le développement des dispositions particulières que portent certains individus qui sont atteints de la maladie, tandis que d'autres en sont exempts. Vient ensuite la description de la maladie. Elle s'annonce dès l'invasion par une pesanteur de tête qui devient peu à peu douloureuse, accompagnée très fréquemment de battement des artères carotides, de sommeils traversés par des rêves pénibles; mais le plus souvent les malades sont exposés à des insomnies qui les tourmentent avec bruissement dans les oreilles, tension au cou; un froid très léger se fait sentir, certains sujets en sont exempts. Quelques malades et la plupart même sont attaqués sans prélude, se couchent tranquillement et sont éveillés pendant la nuit par la maladie. Une sueur abondante et toujours insupportable accompagne l'éruption qui suit de près et qui d'ordinaire se manifeste le troisième jour et quelquefois plus tôt, avec des douleurs insupportables dans la région lombaire et des lassitudes très fortes dans les extrémités inférieures; cette éruption est toujours précédée par des picotements très inquiétants. Les malades se plaignent d'une oppression à la poi-

trine, le gosier s'affecte quelquefois. L'abattement des forces, des troubles inquiétants de l'estomac préludent les envies de vomir; les vomissements sont d'une matière amère. Les malades sont constipés. Quand la maladie évolue normalement, des éruptions miliaires abondantes ne tardent pas à paraître sur les lèvres, au front, au menton, sur la poitrine, entre les doigts, aux bras, aux lombes. Cette éruption n'est pas toujours uniforme; chez les uns elle est miliaire, semblable à de petits grains de millet ou à ce qu'on appelle dans le public « chair de poule »; chez les autres, elle se montre sous la forme d'efflorescences cutanées rouges, semblables à la rougeole ou à des piqûres de puces. Un picotement insupportable précède et annonce l'éruption; elle est accompagnée d'un prurit intercutané très incommode, quelquefois de palpitations de cœur surtout dans les tempéraments sensibles et vaporeux. La fièvre, qui augmente pendant l'éruption, s'adoucit à mesure qu'elle se fait régulièrement; les urines sont peu abondantes, chaudes ou ardentes, elles deviennent plus abondantes sur la fin de la maladie et elles déposent un sédiment tartreux.

Ces signes paraissent successivement dans l'espace de quatre à cinq jours quand la maladie est régulière et simple et que les malades se sont bien comportés, n'ont pas suivi un mauvais régime et pris des remèdes échauffants. Quand, au contraire, les malades se sont trouvés l'estomac forcé, qu'ils se sont livrés aux craintes alarmantes qu'a inspirées mal à propos la maladie, la nature a été comme enchaînée, elle n'a pas pu perfectionner son ouvrage, le type de la maladie a été changé et au lieu de la voir se terminer dans cinq à six jours, elle a été prolongée, les signes sont devenus plus sérieux, surtout dans les tempéraments vigoureux; la tête a été souvent menacée et prise de délire; le pouls est devenu dur, les yeux étincelants, le regard fixe avec battements des artères carotides, le visage enflammé.

La crainte excessive qui s'était emparée de la plupart des malades aggravait le mal, parce qu'elle troublait ou retardait

l'éruption. Certains malades se trouvaient mieux dès qu'on leur disait qu'ils ne couraient aucun danger.

La maladie est donc une fièvre épidémique, éruptive, en général miliaire, et nullement contagieuse, qu'on peut appeler la suette miliaire, à cause de l'abondante sueur qui l'accompagne.

Les personnes d'âge moyen sont plus exposées à la maladie que les enfants et les vieillards. Les tempéraments fougueux, vigoureux, sanguins; les gens harassés de travail, de veille ou adonnés à la débauche, exposés à la tristesse, à la peur ont été les premiers pris et plus exposés au danger que les gens tranquilles et rassurés.

La suppression ou la diminution de la sueur ou de l'éruption par l'imprudence à s'exposer à un air froid ou les effets de la peur ont retardé la convalescence quand la maladie n'a pas été dangereuse.

Le traitement de la maladie était fort simple ; on ne pouvait d'ailleurs multiplier les remèdes parce que la crise ne durait que quelques jours. Les médecins favorisaient l'éruption par des infusions de fleurs de sureau, de pavot rouge, de bourrache et autres remèdes analogues. Ils favorisaient aussi les vomissements et les évacuations. Quoique les saignées soient peu ordonnées dans les maladies épidémiques, on peut y recourir, surtout quand le terme de l'éruption est passé, ou bien avant l'éruption quand le pouls et les circonstances l'exigent, surtout dans les tempéraments pléthoriques. On peut aussi donner quelques prises de poudres tempérantes, faites avec la poudre de pattes d'écrevisses, la corne de cerf calcinée, à la dose d'un scrupule, deux ou trois fois par jour.

En cas d'assoupissement par ralentissement du sang dans les vaisseaux du cerveau, on appliquera des vésicatoires à la partie interne du gras des jambes ou entre les épaules. Les bouillons doivent être légers, faits avec l'agneau, le veau, altérés avec les chicoracées. Les prises doivent être éloignées les unes des autres. On pourra interposer des crèmes de riz faites à l'eau. Quand la tête sera menacée, on appliquera des

sinapismes à la plante des pieds. On fera passer un léger purgatif pour disposer l'estomac à recevoir de légers aliments, quand la maladie sera terminée.

La propreté est nécessaire dans les maladies épidémiques. On doit nécessairement bannir la crainte parce que la maladie n'est pas aussi dangereuse qu'elle le paraît.

Ce mémoire est signé par MM. Amoreux, médecin de Montpellier; Sabatier, doyen, médecin; Galet-Duplessis, médecin ; Fabre, médecin ; Rambaud, médecin de Peyriac; Bieysse, médecin; Reboulh, médecin.

Les capitouls, les médecins et la population de Toulouse étaient donc très exactement renseignés sur le caractère, l'évolution et le traitement de la suette miliaire avant qu'elle n'éclatât dans leur bonne ville. On pouvait donc espérer que le jour où elle se déclarerait ils sauraient conserver le calme qui était si bien recommandé par le mémoire qui leur avait été adressé. Mais il n'en fut rien.

C'est au milieu du mois de mai qu'apparurent les premiers symptômes. Malgré l'inquiétude que manifestaient depuis quelques jours les capitouls et les membres du Parlement, le subdélégué de l'intendant, M. de Ginisty, ne voulut pas commencer d'enquête avant qu'il eût été bien vérifié que l'épidémie attaquait réellement la ville de Toulouse. Les médecins, qu'il considérait comme les seuls témoins dignes de foi en la matière, lui en ayant donné des preuves certaines, il s'empressa d'en informer l'intendant. Cette première lettre est tout à fait optimiste; les médecins lui ont donné l'assurance que l'épidemie ne montrait pas des caractères alarmants et qu'ils espéraient qu'elle ne serait pas meurtrière. Elle avait le même caractère bénin dans toutes les localités de son département, telles que Caraman, Villenouvelle, Montgiscard, Baziège, Fourquevaux, etc. Il y avait peut-être partout autant de peur que de mal. De Ginisty cite même à l'intendant un fait qui prouve la vérité de son assertion. Deux apothicaires de Toulouse, dont l'un était tenancier à Fourquevaux, ayant appris qu'il y avait dans ce village un grand nombre de malades, s'y transportèrent pour le vérifier

et en même temps pour y donner quelque secours. Ils crurent s'apercevoir que la peur agitait les malades et formait tout leur mal. Pour s'en convaincre, ils dirent qu'ils étaient députés « par les puissances » pour faire assommer tous ceux qui étaient atteints de la maladie courante. Cette menace causa une alarme plus forte que celle de la maladie et aussitôt la plupart des malades se levèrent et se portèrent très bien. L'anecdote est amusante, peu authentique sans doute, mais elle prouve que le subdélégué n'était pas très inquiet au début sur les conséquences de l'épidémie.

M. de Ginisty manifeste la même tranquillité dans une lettre qu'il adresse le 19 mai à l'intendant de Montauban. Cet administrateur, ayant appris que la maladie régnait à Toulouse, avait demandé des renseignements au subdélégué qui s'empressa de le rassurer. Il lui dit que la maladie n'est pas dangereuse dans son principe, qu'elle n'est pas contagieuse, qu'il n'est encore mort que quelques domestiques ou porteurs, et que leur perte est généralement attribuée à leur indocilité naturelle, à leur imprudence ou à l'impatience à s'exposer à l'air pendant les sueurs, et surtout pendant l'éruption. Il n'est mort personne d'un certain rang, pas même parmi le peuple ou gens de métier, quoique cependant il y ait eu et qu'il y ait encore dans tous les états beaucoup de malades.

Ce grand nombre de malades, bien que la mortalité restât normale, effraya la population. Dès le 18 mai, les domiciliés quittent la ville et les étrangers l'abandonnent avec plus d'empressement encore ; beaucoup de familles songent à se retirer à la campagne. C'est en vain que les capitouls essayent de rassurer leurs concitoyens; ils demandent aux curés de la ville et de la banlieue la liste des morts pour la faire connaître au public qui en grossit le nombre au centuple; c'est en vain que la Faculté de médecine seconde les efforts des capitouls, l'exode continue et l'imagination travaille. L'intendant ne s'explique pas les alarmes de la population toulousaine, étant donné le caractère de la maladie. Il engage son subdélégué à faire tout ce qui dépendra de lui pour

rassurer les esprits, pour donner de la confiance, s'entendre avec les officiers municipaux des communautés où la maladie se manifestera ; il se prêtera volontiers à toutes les propositions raisonnables qu'ils pourront faire pour le soulagement des malades et surtout pour les pauvres qui en seront attaqués.

Mais tous ces efforts combinés ne produisirent aucun résultat, l'alarme continua à se répandre et il semble bien que le subdélégué ait succombé à la contagion. Sa lettre du 22 mai est, en effet, tout à fait pessimiste et donne des renseignements certainement exagérés par la peur. Il dit que la consternation est affreuse dans la ville, que le nombre des morts y est très considérable. « Le fléau est encore aujourd'hui plus terrible et plus meurtrier que les jours précédents, suivant le rapport que j'en reçois de toutes parts. Les chemins sont couverts de ceux qui abandonnent cette ville, les séminaires sont déserts ; on parle de fermer les écoles publiques, faute d'étudiants ; le Parlement lui-même est tacitement convenu de suspendre les travaux, quoiqu'il continue d'entrer ; en un mot, cette ville est un séjour de larmes et de désolation. » Le 25, il écrit que la situation est presque aussi triste et aussi déplorable. « Je dis presque aussi triste, parce que les médecins nous flattent qu'aujourd'hui ils ne sont pas appelés par un aussi grand nombre de nouveaux malades et que d'ailleurs la maladie à l'égard de ceux-ci se montre avec des caractères plus bénignes ; mais on ne peut rien affirmer encore sur le double objet ; il ne faut pas se livrer légèrement soit aux espérances, soit à la crainte, l'un peut être aussi nuisible que l'autre. Cependant, je crois qu'il pourra résulter quelque bien de la persuasion vraie ou fausse des médecins, car il me paraît avoir observé qu'ils avaient perdu la tête et qu'ils ne savaient où ils en étaient. J'en dis de même des malades, de ceux qui les servent, je n'en excepte pas même les magistrats municipaux. En un mot, tout était ici hors de l'assiette naturelle. Quand la très faible espérance dont je vous fais part ne produirait d'autre effet que de ranimer le courage et la confiance, ce serait beaucoup... » Ce

résultat eut été d'autant plus appréciable que l'émigration augmentait toujours; les séminaires, les pensionnats, les collèges des boursiers étaient vides; tous les plaideurs se retiraient; les clercs étrangers des procureurs avaient également quitté la ville et de Ginisty évalue ces désertions à 20,000 personnes. « Le Parlement ne fait rien parce qu'il n'est pas affranchi lui-même du trouble et que, d'un autre côté, ses suppôts sont ou malades ou occupés aux soins de leur famille. »

Les capitouls paraissent avoir montré plus de sang-froid que le subdélégué. Ils constatent eux aussi qu'il y a un grand nombre de malades, mais que fort peu succombent et encore c'est par imprudence. Les renseignements que leur fournissent les curés et les médecins sont d'ailleurs tout a fait propres à dissiper la frayeur; ils sont unanimes à reconnaître que la maladie est bénigne et que le traitement est presque assuré si on le suit exactement.

Les médecins, un peu surmenés par le grand nombre de malades, demandèrent eux-mêmes qu'on fît venir des médecins étrangers. C'était en même temps un moyen de rassurer la population.

L'intendant qui sait comment les choses se sont passées à Castelnaudary, à Carcassonne et dans les autres villes de sa généralité où l'épidémie s'est fait sentir ne s'explique pas l'affolement de la population toulousaine. Il recommande au subdélégué de rassurer les esprits, « la peur étant seule, capable d'aigrir le mal et de changer le caractère de la maladie ». Il autorise les capitouls à dépenser 12,000 livres pour secourir les pauvres pendant la durée de la maladie. Il les invite à faire venir des médecins étrangers et il leur recommande tout particulièrement M. Fouquet, médecin de l'hôpital militaire et de la citadelle de Montpellier, qui jouissait d'une très grande réputation dans la province et même à l'étranger. M. Fouquet connaissait très bien le caractère de la maladie puisqu'il venait de la traiter avec beaucoup de succès dans le diocèse de Mirepoix. M. Fouquet vint en effet à Toulouse; il conféra avec les professeurs de la Faculté, conseilla quelques changements

dans le traitement et contribua à rassurer les Toulousains. Il préconisa surtout les saignées parce qu'il avait constaté que dans beaucoup de cadavres on trouvait « des transports à la tête et des engagements ou des dépôts de sang à la poitrine ou au cœur ». Quelques timorés se faisaient même saigner par précaution, se purgeaient ensuite, et il paraît qu'ils ne s'en trouvaient pas mal.

Les capitouls firent imprimer et répandre dans le public le nouveau traitement indiqué par M. Fouquet et quelques jours après l'épidémie était en décroissance sensible. M. Fouquet put quitter Toulouse le 1er juin et pour le récompenser de son zèle et de ses lumières les capitouls lui firent présent d'une somme de 600 livres dont il parut très satisfait.

M. Bosc, professeur de chirurgie, pratiqua le traitement suivant, qui réussit sans doute, puisqu'il lui valut la plus haute réputation : « Du premier instant de la maladie, on saigne le malade au bras jusqu'à cinq ou six fois dans les vingt-quatre heures. Les saignées abondantes. Les fenêtres et les portes des appartements ouvertes nuit et jour. Les malades doivent être très peu chargés de linge dans leur lit ; point de bouillon ; une tisane avec du riz et quelques tranches de citron. Lorsque la fièvre cesse on purge relativement au tempérament des malades. »

Est-ce l'effet du traitement nouveau ou bien la maladie qui régna à Toulouse n'avait elle pas tout à fait le même caractère que celle qui régna à Castelnaudary et à Carcassonne. Toujours est-il qu'à la fin du mois de mai, c'est-à-dire quinze jours après qu'on avait constaté les premiers cas, l'épidémie avait à peu près complètement disparu. La confiance renaissait, le calme était rétabli. Le subdélégué n'hésite pas à attribuer cet heureux résultat au changement de traitement qui est dû lui-même à l'ouverture des cadavres Il dit que l'usage de la saignée a produit le plus grand succès et qu'on en a éprouvé aussi de très puissants « de la proscription de ces précautions funestes qui tendaient à échauffer et à étouffer le malade sur la foi des

relations étrangères qui avaient été rédigées pour des villes où les caractères de l'épidémie étaient sans doute différents ». Il ajoute très justement que les traitements généraux sont toujours nuisibles, qu'il importe de n'en jamais indiquer et qu'ils doivent être réservés pour les personnes de l'art afin qu'elles puissent s'éclairer par des comparaisons et juger de ce qui peut convenir aux circonstances locales et à chaque individu.

L'intendant manifesta la plus grande joie en apprenant la décroissance, puis la cessation de l'épidémie. Il exprima le regret que les médecins ne se fussent pas mis d'accord sur le traitement dès le début, car cette variation dans la méthode avait pu être funeste à bien des citoyens. Il déplora l'émigration des habitants, le ralentissement des affaires publiques, mais il reconnaissait qu'il y avait peu de remèdes à employer contre la peur et qu'il fallait laisser l'effervescence se calmer d'elle-même.

Cette épidémie de suette, qui est la derniáre qui ait frappé Toulouse avant 1789, avait duré environ quinze jours, du 15 mai au 1er juin. Pendant cette période la mortalité n'avait pas été telle que l'affolement et surtout l'émigration de la population puissent se justifier. Sauf dans la paroisse Saint-Étienne où l'épidémie éclata tout d'abord, et dans les paroisses Saint-Michel, la Dalbade et la Daurade, le nombre des morts ne dépassa guère la moyenne ordinaire. Dans les registres de l'état civil on ne trouve qu'une seule indication précise. Le curé de la paroisse Saint-Michel constate qu'en six jours 22 personnes moururent de la suette. Le 26 mai les capitouls écrivaient au subdélégué qu'il y avait eu, depuis le début de l'épidémie, plus de 8,000 malades et à peine 80 morts et encore fallait-il distraire de ce chiffre ceux qui avaient péri de maladies étrangères.

Or, à la date du 26 mai, l'épidémie était déjà en décroissance, l'état moral de la population était meilleur par suite de l'arrivée de M. Fouquet et du nouveau traitement qu'il avait préconisé.

Les conséquences financières pour la caisse municipale

furent également à peu près négligeables. La dépense occasionnée par l'épidémie atteignit exactement 1,344 livres 14 sous, savoir : 1° 660 livres pour l'impression des mémoires des médecins de Castelnaudary, Carcassonne et de la Faculté de Toulouse qu'on répandit dans le public, dans l'espoir qu'il pourrait en résulter de bons effets ; 2° 600 livres qui furent données à M. Fouquet pour les huit jours qu'il avait passés à Toulouse et pour le zèle qu'il avait déployé ; 3° 42 livres aux porteurs qui avaient suivi M. Fouquet pendant son séjour ; 4° 42 livres 14 sous pour fourniture de bois aux Sœurs Grises, pour l'usage des pauvres réfugiés dans la maison de charité qu'elles desservent. Les 12,000 livres dont l'intendant avait autorisé la dépense pour venir au secours des maisons de charité restèrent intactes, par suite du peu de durée de l'épidémie.

La répercussion de l'épidémie sur le commerce de la ville dut être très sensible, s'il est vrai surtout que 20,000 personnes, appartenant presque toutes à la population aisée, se réfugièrent à la campagne ou dans les localités voisines ; mais il est impossible, en l'absence de tout document, de donner un chiffre précis. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il y eut une crise théâtrale. En effet, le sieur Molé-Dalainville, entrepreneur privilégié des spectacles de Toulouse, demanda à la ville de venir à son secours en lui accordant un dédommagement « qu'il recevra comme une faveur précieuse dont il se glorifiera ». Il avait employé tous ses efforts pour donner satisfaction au public ; il avait fait des avances considérables pour l'achat et l'embellissement d'un magasin ; il n'avait rien épargné pour donner à la ville des acteurs dignes par leur conduite et par leur talent de s'attirer l'estime publique ; il avait saisi avec avidité les occasions de faire venir à gros frais les plus célèbres acteurs et actrices de Paris, mais le fléau de la guerre et surtout l'épidémie affreuse dont Toulouse venait d'être affligée avait opéré une diminution cruelle dans ses recettes et cette diminution se faisait encore sentir au mois d'août, lorsqu'il adressa sa demande aux capitouls. Le maréchal de Biron,

gouverneur de la province, intervint en sa faveur. Les capitouls, convaincus du préjudice éprouvé par le sieur Dalainville et de celui qu'il éprouvait encore par suite de l'épidémie, lui accordèrent à titre de dédommagement l'usage gratuit de la salle de spectacle pendant quatre ans, sous la réserve que si le sieur Dalainville cessait d'être directeur du spectacle, cette concession cesserait aussi au moment même où il abandonnerait cette direction.

En somme l'épidémie de suette miliaire de l'année 1782 a été bénigne, mais la gravité en a été considérablement exagérée par la peur, par l'imagination, maladies plus difficiles à guérir que toutes les autres. L'administration, si active et si bienveillante sous le régime de Louis XVI, avait fait son devoir dans la circonstance. Elle avait envoyé des médecins dans les localités contaminées, elle avait fait imprimer et répandre dans le public des mémoires contenant la description de la maladie et l'indication des remèdes à appliquer; enfin, elle avait fait tous ses efforts pour rassurer l'opinion. Elle ne mérite donc que des éloges.

Le bruit de l'épidémie qui désola la province de Languedoc s'était répandu à la cour et à Paris; des Sociétés et des médecins, « qui ont en recommandation la conservation de l'humanité », s'en préoccupèrent, en étudièrent les causes, les caractères et l'évolution, et M. Michelon, médecin du roi et des armées, proposa au contrôleur général des finances un préservatif pour en garantir ceux qui n'en seraient pas attaqués mais qui résideraient dans une localité où la maladie se serait manifestée; il laissait d'ailleurs à la disposition des médecins le traitement de ceux qui en seraient attaqués. Ce préservatif consistait à donner pour boisson à tous les individus qui se trouveraient à portée de la maladie une *eau saturée d'air fixe;* il fallait en faire usage matin et soir jusqu'à ce que la maladie fût dissipée.

Le contrôleur général crut devoir faire connaître à l'intendant le préservatif préconisé par M. Michelon et il l'invita à le répandre partout où le besoin s'en ferait sentir. L'intendant donna des instructions à ses subdélégués qui

s'empressèrent de s'y conformer. Le préservatif était d'ailleurs inutile, car l'épidémie n'existait plus, et je laisse à de plus compétents que moi le soin d'en apprécier la valeur.

UN TOULOUSAIN CRITIQUE D'ART AU XVIIe SIÈCLE

DUPUY DU GREZ

ET SON *TRAITÉ DE LA PEINTURE*

PAR M. SAINT-RAYMOND[1]

Parmi les portraits de l'ancienne école Française qui sont conservés dans le Musée de Toulouse, il en est un dont l'importance artistique se double d'un intérêt à la fois littéraire et local. Il est attribué avec toute apparence de raison à Hyacinthe Rigaud et peut même être rangé parmi les bonnes productions de cet artiste. C'est une toile de médiocre dimension (0^m 80 de hauteur sur 0^m 64 de largeur) représentant, grandeur nature et vu en buste, un personnage d'environ quarante ans dont l'aspect tient à la fois de l'homme de robe et de l'homme du monde. Son costume ne donne pas d'indications précises, étant dissimulé par cette draperie d'un arrangement quelque peu apprêté que les artistes du temps passé aimaient à jeter sur les épaules de leurs modèles. Mais la volumineuse perruque, divisée en deux parties sur le sommet de la tête et enveloppant le visage de ses boucles régulièrement étagées, non moins que la forme et les dentelles des manchettes et du rabat, annonce bien suffisamment la dernière période du régne de

1. Lu dans la séance du 6 avril 1911.

Louis XIV. Les traits du visage font pressentir quelque chose de plus. Le front uni, le regard fin et pénétrant quoique un peu bridé, le nez droit, la bouche aux lèvres un peu fortes, le menton rond, constituent un ensemble de physionomie assez agréable. L'expression générale fait supposer un esprit cultivé, mais tourné vers les choses du monde extérieur plutôt que vers les abstractions de la pensée et dont l'activité intellectuelle se porte naturellement à l'étude des arts plastiques. La réalité ne dément pas ces impressions premières, car, suivant une tradition locale constante et que rien jusqu'ici n'est venu contredire, ce portrait représente Bernard Dupuy du Grez, avocat au Parlement de Toulouse et que recommandent à la reconnaissance publique les plus méritoires services rendus à l'étude des arts du dessin dans sa ville natale.

La notoriété de ces services attestés par des faits et des documents écrits d'une authenticité certaine n'a pas réussi à tirer la personnalité de l'homme de l'ombre où elle semble s'être volontairement confinée, et où ses contemporains l'ont laissée avec une singulière insouciance. On ne connaît, en effet, presque rien de la vie de Dupuy du Grez. On sait seulement qu'après avoir abandonné la pratique des affaires, il se consacra à l'étude des beaux-arts pour lesquels il avait beaucoup d'inclination, qu'il fut pendant quelques années administrateur de l'Hôtel-Dieu, dont il fit construire une aile; qu'il voyagea à l'étranger, fit en particulier un long séjour en Italie; vécut, de retour à Toulouse, dans la familiarité des Rivalz, et composa divers ouvrages, tous demeurés inédits, excepté celui dont nous avons à nous occuper en ce moment[1].

1. On saurait très probablement quelque chose de plus sur la personne et sur les travaux de Dupuy du Grez si de nombreux papiers, qui venaient de lui et qui se trouvaient dans une maison de campagne située sur le territoire de la commune de Colomiers, avaient été conservés jusqu'à nos jours. Malheureusement, ils ont été détruits au cours de l'insurrection royaliste de l'an VII par une bande qui pénétra dans cette demeure et qui la saccagea. Le portrait dont nous

Il est intitulé : *Traité sur la peinture pour en apprendre la théorie et se perfectionner dans la pratique.* Il n'a eu qu'une seule édition, tirée à petit nombre, et est devenu assez rare. Il ne paraît pas avoir fait beaucoup de bruit de son temps et serait sans doute retombé définitivement dans l'oubli, si la curiosité érudite, qui s'attache de nos jours aux études d'histoire de l'art, n'était venue fort à propos l'en retirer. A cet égard, Dupuy du Grez a retrouvé quelques lecteurs et quelques critiques. M. de Chennevières s'est aidé maintes fois de son témoignage dans ses *Recherches sur les peintres provinciaux*, et tout récemment encore, M. André Fontaine, dans un livre excellent sur *Les doctrines d'art en France du Poussin à Diderot*, lui a consacré une dizaine de pages pleines d'une équité bienveillante. Il n'était pas à propos d'en dire plus long dans un livre où tant d'écrivains devaient être appréciés, surtout lorsqu'on a réussi, comme M. Fontaine, à faire entrer dans ces étroites limites tout ce qui était essentiel. Mais il en va autrement quand on peut avoir le loisir d'examiner l'œuvre et la personne, non plus comme un simple rouage au sein d'un grand mouvement artistique qui l'emporte et en amoindrit par là même l'importance, mais comme un petit foyer local qui communique à ses dépendances propres la chaleur et la lumière empruntées d'ailleurs, et qui réfléchit avec sincérité les inspirations natives de son milieu. Il m'a semblé qu'à ce point de vue, Dupuy du Grez présentait un genre d'intérêt spécial et qu'il méritait de fixer davantage l'attention. Si, en effet, d'un côté il apparaît comme le représentant provincial des théories académiques, telles qu'une tradition de plus d'un demi-siècle les avait établies dans les ateliers parisiens, il puise d'un autre côté dans son tempérament particulier, dans son expérience personnelle des choses de l'art, dans ses fréquentations, des vues qui ne sont pas communes, des opi-

parlons au début de cette étude disparut dans ce pillage et ne fut retrouvé qu'en 1820 à Paris, par M. le général Lejeune, qui en fit don au Musée.

nions marquées au coin d'une certaine indépendance, des préférences et des partis pris qu'on pourrait croire inspirés par le génie méridional et même parfois comme des pressentiments de l'avenir. Enfin, il est précieux comme témoin de la vie des artistes de son temps et du spectacle que présentait alors l'ensemble de leurs œuvres à Toulouse, et il excite la sympathie par ses généreux efforts pour constituer une forme méthodique et durable d'enseignement.

L'ouvrage de Dupuy du Grez présente un double caractère. C'est d'abord un livre d'initiation pour les gens du monde étrangers aux arts plastiques; c'est ensuite un livre de direction et d'enseignement pour les jeunes gens qui se destinent à l'étude de ces arts dans le but d'en faire leur profession.

A la première intention se rapportent des considérations générales sur l'esthétique, sur la définition de la peinture, sur son but, sur ses moyens d'expression, sur son influence et son prestige aux diverses époques de la civilisation, sur l'histoire des principaux artistes; points touchés rapidement, mais de manière à donner aux profanes une haute idée de la dignité et de l'importance des beaux-arts. A la seconde intention se rattachent des vues didactiques sur les diverses parties de la peinture, des préceptes techniques descendant aux détails de la pratique, des notions sommaires, mais précises, sur les sciences qui peuvent servir d'auxiliaires à l'art, des conseils sur l'ordonnance et la composition des tableaux, et des appréciations critiques sur un certain nombre d'œuvres, déterminées, connues et facilement accessibles, et qui servent d'exemples et de contre-épreuves à la théorie.

C'est une œuvre inspirée par uue pensée d'utilité locale et pour laquelle l'auteur ne nourrit point de hautes ambitions. Il le déclare modestement dès les premières lignes de sa préface. « Si mon ouvrage doit être connu hors de notre province, ce ne sera qu'un effet du hasard. Et je serois content de mon travail s'il pouvoit procurer quelque utilité à nos villes du Languedoc et quelque satisfaction à leurs habitants. Comme nous remarquons dans ce climat des person-

nes qui ont l'esprit très solide pour bien juger de la peinture et encore un très grand nombre qui ont la main excellente s'ils vouloient s'y exercer j'ay cru que je ne leur déplairois pas tout à fait si je leur faisois part de ce que j'en ay écrit. Je me suis aussi flatté que plusieurs s'y arrêteront pour le seul plaisir de la théorie et que quelques autres y trouveront des maximes très utiles pour la pratique. »

L'ouvrage se divise en quatre parties, appelées *dissertations*, relatives à chacun des points principaux de la théorie esthétique et suivies chacune d'un supplément consacré aux matières accessoires et pratiques qui s'y rattachent naturellement. La première traite de la peinture en général, de son but, de sa définition, de sa division, de son usage dans la vie et dans l'histoire, de ses rapports avec la sculpture, de sa dignité comme art libéral. Elle est suivie de notions sommaires sur la vie des principaux artistes.

La seconde partie traite du dessin, en explique la nature, en décrit la méthode, et insiste sur son importance comme base et préparation de tous les arts plastiques. Elle recherche les meilleurs moyens d'y faire des progrès et conclut à l'établissement d'une école publique. Elle est suivie de notions pratiques sur les proportions du corps humain et sur l'anatomie.

La troisième partie est consacrée au coloris. Elle examine en quoi il consiste, quel est l'emploi qu'on en doit faire et détermine sa place dans l'art sous le rapport du ton, de l'effet et de l'harmonie. Elle se termine par des observations critiques sur les tableaux les plus importants qu'on voyait alors à Toulouse, et le supplément qui la complète est consacré à des conseils purement techniques sur les divers genres de peintre, sur la nature, l'emploi et le maniement des couleurs.

La quatrième partie est relative à la composition et à l'ordonnance des tableaux : elle traite de l'invention, de la disposition, de la convenance, de l'arrangement des groupes de figures, de l'expression des passions, des attitudes, du

geste, du costume, des fonds et des ornements accessoires, et du goût qui doit mettre en œuvre ces divers moyens pour obtenir le maximum d'effet, de force et d'attrait que peut donner une image pittoresque. Elle a pour supplément un petit traité où sont condensées quelques notions élémentaires de perspective.

L'esprit qui anime l'auteur paraît fort éloigné de celui dont s'inspirent habituellement les théoriciens purs qui doivent leur formation à la philosophie ou à la littérature. Les hautes considérations esthétiques ne sont guère de son goût : il touche le moins possible aux idées abstraites ; il paraît se soucier fort peu d'amplifications ornées et de beau langage. Ses préoccupations le dirigent surtout vers les résultats pratiques ; elles percent également dans ses exposés de principes généraux et dans les applications qu'il en fait. De même qu'elles le sauvent de la tentation de faire trop d'esprit, elles lui évitent aussi celle de faire trop de science, et il est intéressant de voir, quand il traite de perspective et d'anatomie, avec quelle mesure il a su rester élémentaire et ne rien dire de trop sans rien négliger d'essentiel.

De quelle doctrine s'est inspiré cet ouvrage ? C'est là une question dont on peut présager la réponse rien qu'en jetant les yeux sur la date de sa publication. Il a paru en mars 1699. Or, cette fin du dix-septième siècle marque le triomphe complet et pour ainsi dire l'apogée du système esthétique élaboré depuis près de cinquante ans par l'influence et l'action directe de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Il ne rencontre, en effet, à ce moment, aucune opposition directe, soit à Paris, soit en province. Mais on peut constater déjà quelques divergences encore timides, qui, parties de quelques points de détail, deviendront plus sérieuses dès le début du siècle suivant, et finiront par ébranler cet enseignement dans ce qu'il avait de trop étroit et de trop dogmatique. On ne peut donc s'étonner de trouver dans Dupuy du Grez un adhérent respectueux de l'ensemble des doctrines reçues. Mais ce qui est plus inattendu et ce qui rend son livre intéressant pour l'étude de l'évolution des

idées, c'est que ce n'est pas un adhérent tout à fait sans réserves. Il conserve des aperçus à lui, qu'il exprime nettement dans l'occasion. Il fait preuve d'un esprit ouvert, éloigné des excès dogmatiques, sympathique aux nouveautés, et disposé à accueillir tout ce qui peut élargir et rendre plus souple l'enseignement des arts. Il a une intelligence cultivée, méthodique, éprise de notions claires et rigoureuses. Il se montre très documenté sur son sujet. Il a lu tous les théoriciens de l'âge précédent et se rend très bien compte de leurs opinions. Il les suit assez fidèlement dans l'ensemble, mais il les contrôle avec une certaine indépendance et ne se laisse pas aller à leurs exagérations. Il est assez avisé pour éviter leurs idées abstraites et leur pédantisme. Il est doué d'un sens pratique qui le préserve des lieux communs et des déclamations trop fréquentes chez ceux qui, sans préparation, se mêlent d'écrire sur les arts.

L'eût-il voulu, d'ailleurs, qu'il lui eût été difficile de se livrer à de brillantes digressions littéraires. Il faut en convenir, Dupuy du Grez n'est qu'un médiocre écrivain. Son style est terne, ses expressions sont banales; il ne trouve ni des mots qui peignent, ni des formules saisissantes et bien frappées. Si sa pensée est toujours nette, sa phrase est souvent embarrassée et traînante. Enfin, sa langue même est à peine correcte et garde parfois des traces du dialecte régional[1]. Mais s'il n'a pas beaucoup d'éclat dans la forme, il a du moins de la justesse d'esprit et du bon sens, les deux qualités les plus essentielles pour le sujet qu'il se propose de traiter.

Si l'on veut classer Dupuy du Grez d'une manière plus précise dans le groupe de ses émules en critique, il faudrait le mettre à côté de Felibien et de Roger de Piles, deux écrivains avec lesquels il a beaucoup de rapports, par la tendance

1. Une de ces fautes se fait d'autant plus remarquer qu'on la rencontre presque à chaque page. C'est l'emploi de l'article partitif *de* au lieu de *du* ou *des*, locution vicieuse encore aujourd'hui, si commune dans le langage populaire de toutes les parties du Languedoc et de la Provence.

de ses idées, par son éducation, par son milieu social et par les circonstances de son initiation artistique.

Tous trois sont des hommes du monde voués par goût à l'étude des arts, après une formation littéraire complète, mais avec un vif sentiment des conditions spéciales requises pour s'y adonner avec compétence. Tous trois ont beaucoup fréquenté les artistes de leur temps et se sont appliqués à profiter de leurs conversations et de leurs idées; tous trois se sont plus ou moins essayés à la pratique de la peinture. Felibien peut passer pour une moitié d'artiste, étant données les études qu'il fit sous la direction du Poussin et qui furent trop tôt interrompues à son gré par les exigences de sa carrière diplomatique. Roger de Piles peut être considéré tout à fait comme un artiste professionnel, témoins les excellents portraits que l'on possède de lui; celui de Boileau, le plus ressemblant et le plus goûté du public, gravé par Drevet; celui de l'Infante de Portugal, fait de mémoire au cours des négociations relatives à son mariage et qui eut un grand succès à la cour, à qui il était destiné; celui de Mme Dacier, et enfin son propre portrait, gravé par Bernard Picart; œuvres qui tiennent très honorablement leur place dans un genre considéré comme un des plus solides de l'école Française. Quant à Dupuy du Grez, sa production est bien moins importante et dans sa préface d'ailleurs, il décline modestement toute prétention à la qualité d'artiste, se posant simplement comme l'écho et le représentant de gens dont ce n'est pas le métier d'écrire; il n'est pas cependant tout à fait étranger à la profession, ainsi qu'en témoignent de nombreux dessins faits par lui en Italie et donnés à l'École des beaux-arts par son descendant M. de Lasplanes.

Tous trois ont eu d'ailleurs d'excellentes occasions de former leur sens critique : Félibien et Roger de Piles, par l'étude et la comparaison des œuvres des diverses écoles, dont ils ont pu voir les plus importantes pendant les ambassades auxquelles ils étaient attachés et les missions dont ils étaient chargés pour les achats destinés aux collections royales; Dupuy du Grez, par les voyages accomplis de sa

propre initiative. Une telle expérience les rend dignes d'être écoutés. Ils savent, en effet, de quoi ils parlent et, en face d'une œuvre d'art ou d'un problème technique, ils sont en état de juger avec compétence.

Ces analogies d'existence et d'éducation devaient d'ailleurs, sans compter l'influence des idées du temps, produire en eux une certaine ressemblance de doctrines. Elle existe, en effet, dans le domaine des principes. Mais sur des points secondaires, on ne peut être surpris de voir surgir des divergences de goût dues au tempérament de chacun. La plus grave et la plus caractéristique se produit précisément sur le sujet de controverse qui divisa l'Académie elle-même dans le dernier quart du dix-septième siècle et où Félibien, fidèle disciple du Poussin et champion de la prédominance du dessin, rompit avec Roger de Piles, admirateur de Rubens et défenseur passionné des droits de la couleur. Dupuy du Grez, qui vient après eux, leur emprunte à l'un et à l'autre, tout en exprimant quelques idées qui lui sont personnelles. Néanmoins, ses préférences se portent assez nettement du côté de Roger de Piles. C'est à celui-ci d'ailleurs qu'il se rattache le plus naturellement, par l'idée qu'il se fait en général de la peinture, par sa liberté de jugement, par son goût pour la vérité et le naturel dans la représentation pittoresque, et par la large sympathie qu'il partage impartialement entre les talents les plus divers et même les plus opposés.

Il ne faut donc pas voir en eux ce qui se rencontre trop souvent de nos jours, des hommes de lettres qui ont pris l'histoire et la critique d'art comme une occasion d'exercer leurs goûts de style descriptif et leur virtuosité d'amplification verbale. Ici nous n'avons rien de pareil à craindre, car nous avons affaire à des gens visiblement affranchis de tout amour-propre littéraire. Leur but unique est l'analyse des caractères et des mérites d'une œuvre d'art. Ils ne songent jamais à substituer leur pensée à celle de l'œuvre qu'ils examinent, à philosopher, à moraliser, à se répandre en effusions poétiques à son occasion, à oublier enfin la peinture

pour le sujet représenté. Et cela est d'autant plus remarquable de leur part qu'ils ont d'ailleurs une forte tendance, commune à tous les esprits de leur temps, à pousser ces artistes vers des données relevant plutôt du pur intellect et difficiles à rendre par des moyens plastiques. Heureuses dispositions, les plus souhaitables pour leur entreprise; car si elles ne leur fournissent pas le moyen de briller par l'éclat de la forme, elles sont une garantie de plus de leur sincérité. Qu'après cela ils soient lourds, diffus, malhabiles dans l'expression, on le leur pardonne volontiers, car on sent en eux quelque chose de bien préférable au désir du succès d'auteur, un accent d'ardente conviction et de zèle qui tient un peu de l'apostolat et qui ne leur a mis la plume à la main que parce qu'ils se sentaient quelque chose de sérieux et d'utile à dire.

Je ne perdrai donc aucune occasion, en étudiant les idées de Dupuy du Grez, de les rapprocher de celles de ses deux confrères. Cette comparaison nous permettra de les éclairer mutuellement, ensuite d'en mieux reconnaître la commune origine; enfin, de constater à quel point les principes posés et les méthodes élaborées par les académiciens de Paris s'étaient répandues en province, et dans quelle mesure ils avaient eu gain de cause devant les réserves et les résistances des traditions ou des habitudes locales. Elle pourra servir aussi à se rendre compte des ressources que l'esprit provincial avait à mettre au service des ferments nouveaux que l'avenir allait apporter à l'art français, et dont les premiers avant-coureurs se produisaient déjà, même au sein de l'Académie royale, dans le dernier quart du dix-septième siècle.

I.

Dès son entrée en matière, notre auteur nous donne une marque de son besoin d'exactitude, en même temps que de son indépendance critique. Recherchant ce que c'est que la peinture, il conteste les définitions de théoriciens

alors fort respectés, celle de l'Italien Lomazzo qu'il trouve pleine d'obscurité et celle de François Junius qu'il déclare confuse et incomplète. Il se range enfin à celle du Poussin, mais en y apportant une modification essentielle. « Nous apprenons, dit-il, de Félibien, dans la vie du Poussin, que ce peintre, consulté sur la peinture par un de ses amis luy avoit écrit qu'elle est une imitation faite avec lignes et couleurs en quelque superficie, de tout ce qui se voit sous le soleil et dont la fin est la délectation. Quoique cette définition parte de la main d'un des plus excellents peintres qui ont paru dans ces derniers siècles, il semble pourtant qu'on y pourroit ajouter quelque circonstance pour en faire une description achevée, parce que l'étude des peintres ne se borne pas seulement à l'imitation des choses visibles; ils les doivent encore représenter dans la plus parfaite idée qu'elles peuvent donner; et la fin de cet art n'est pas de plaire uniquement aux yeux, mais d'avertir, d'enseigner et de plaire à même temps. » (P. 5.)

Ainsi la peinture a le droit de ne pas se borner à représenter ce qui est, mais aussi de viser à reproduire ce qui pourrait être; elle aspire à un type de beauté idéale conçue par l'esprit; elle poursuit une mission morale et instructive. Cette théorie est conforme à des tendances très généralement répandues à cette époque en matière d'art comme en matière de littérature. Il ne faut donc pas s'étonner de la rencontrer chez notre auteur; mais il faut noter en même temps qu'elle ne répond pas uniquement chez lui à des considérations de pure esthétique et qu'elle se rattache aussi à une autre préoccupation.

La conception théorique que Dupuy du Grez se fait du dessin est, au fond, la même qui apparaît chez tous les artistes, aussi bien les académiciens de son temps que ceux de la Renaissance, et qui est la tradition de toutes les Écoles modernes. Il ne peut, en effet, y avoir de divergences notables sur une partie de l'art qui constitue son essence même et qui se présente naturellement à l'esprit de tout artiste bien doué. Aussi notre auteur se borne-t-il à réprou-

ver en quelques mots dédaigneux les préjugés d'ignorance qui confondent le dessin avec la routine de pratique, le cal que servile, le contour pris d'une façon sommaire, incohérente et dépourvue d'effet par l'inintelligence du modelé. Mais il se préoccupe surtout d'empêcher qu'on ne le rabaisse au niveau d'un procédé mécanique, et telle est l'idée inspiratrice de la définition qu'il en donne. « Il faut donc convenir que ce que les peintres entendent par le dessin, c'est la proportion des traits et la convenance entre eux pour représenter les choses visibles comme elles sont ou comme elles peuvent être dans leur plus grande perfection. De sorte que le dessin est une faculté de l'entendement qui consiste dans l'intelligence de la belle proportion ou, si vous voulez, une science pratique qui dirige les opérations de la main lorsqu'elle veut imiter les corps visibles dans leur proportion. » (P. 87.)

Ainsi le dessin doit être considéré, avant tout, comme une opération de l'intelligence. C'est une idée qui n'appartient pas en propre à notre auteur; il n'est à cet égard que l'écho des artistes de tous les temps.

Quant au rôle du dessin dans les beaux-arts, c'est celui d'une connaissance essentielle et fondamentale. La peinture est un langage qui s'exprime par des lignes et des couleurs, comme la langue ordinaire par des mots. Comme celle-ci, elle a donc besoin d'une grammaire. Or, le dessin est cette grammaire. Il faut en connaître les éléments pour s'exprimer avec succès sur la toile, comme il faut savoir les règles de l'autre grammaire pour réussir dans l'éloquence ou la littérature. Et la multitude des œuvres manquées dans l'un ou l'autre cas, en dehors d'un petit nombre de talents indiscutés, s'explique par l'insuffisance de ces premières études.

Le dessin a pour but l'exacte représentation des choses. Comment peut-il y arriver? — En observant leurs proportions, c'est-à-dire les rapports de leurs diverses parties entre elles et à l'égard de l'ensemble de l'objet. C'est la juste combinaison de ces parties qui nous intéresse et nous charme dans l'apparence des choses. C'est en la reportant sur

ces images par l'effet d'une analyse minutieuse et d'un calcul attentif que nous pourrons nous flatter de faire des œuvres d'art capables d'en reproduire l'illusion et l'attrait. De telle sorte qu'on peut presque dire que la beauté d'un objet n'est autre chose que le parfait accord de toutes ses proportions.

Dupuy du Grez se montre extrêmement frappé du rôle de la proportion en toutes choses. Il se montre curieux d'en approfondir la notion et cherche à en découvrir l'idée générale et première. Il finit par déclarer que de même que toutes les idées de cet ordre, elle est hors de notre portée intellectuelle. « La véritable cause, dit-il (après avoir comparé cette idée à celle de la raison et de l'équité), ne se peut expliquer qu'en disant qu'elles sont en nous une petite étincelle de la divinité. Pour moi, je ne saurais douter que la proportion que nous cherchons dans le dessin ne tire aussi son origine du ciel. En effet, de toutes les parties de la peinture, c'est celle qui n'a point de bornes et dans laquelle les plus grands peintres trouvent qu'il y a toujours des progrès à faire. » (P. 90.)

Au reste, Dupuy du Grez n'est pas le seul à montrer cette noble curiosité de recherches. Félibien a été touché de la même pensée et il l'a exprimée dans une phrase pleine d'émotion. « Si en considérant les beautés et l'art d'un tableau, nous admirons l'invention et l'esprit de celui dans la pensée duquel il a été, sans doute, conçu encore plus parfaitement que son pinceau ne l'a pu exécuter, combien admirerons-nous davantage la beauté de cette source où il a puisé ses nobles idées? Et ainsi toutes les diverses beautés de la peinture servant comme de divers degrés pour nous élever jusqu'à cette beauté souveraine, ce que nous verrons d'admirable dans la proportion des parties nous fera considérer combien est encore plus admirable cette proportion et cette harmonie qui se trouve dans toutes les créatures. L'ordonnance d'un beau tableau nous fera penser à ce bel ordre de l'univers. Ces lumières et ces jours, que l'art sait trouver par le moyen du mélange des couleurs, nous donne-

ront quelque idée de cette lumière éternelle par laquelle et dans laquelle nous devons voir un jour tout ce qu'il y a de beau en Dieu et dans ses créatures. Et enfin, quand nous penserons que toutes ces merveilles de l'Art qui charment ici-bas nos yeux ne sont rien en comparaison des idées qu'en avaient conçues ces maîtres qui les ont produites, combien aurons-nous sujet d'adorer cette Sagesse éternelle qui répand dans les esprits la lumière de tous les arts et qui en est elle-même la loi éternelle et immuable ! » (*Premier entretien,* t. I, p. 100.) Et enfin Roger de Piles, d'ailleurs plus sobre dans l'expression de son sentiment, n'hésite pas davantage à le déclarer quand, dans ses remarques sur du Fresnoy, après avoir rapproché la peinture de la poésie, il ajoute que « elles suivent toutes deux la même pente et elles se laissent emporter plutôt que conduire à leurs secrètes inclinations, qui sont autant de semences de la Divinité. » (P. 94.) Le rapprochement de ces textes fournit une constatation intéressante à noter, en ce qu'elle trahit chez ces trois auteurs une pensée commune, très conforme d'ailleurs aux tendances philosophiques de leur temps, une aspiration à pénétrer l'essence même du beau et à donner à l'art la base la plus capable de l'ennoblir. Et cette rencontre entre eux, dans des ouvrages d'ailleurs étrangers à toute spéculation abstraite et entièrement consacrés à une esthétique appliquée et technique, est un curieux symptôme de la tendance impérieuse qui pousse à un moment donné tous ceux qui réfléchissent sur les éléments constitutifs des arts à jeter au moins un coup d'œil sur ces sources profondes et cachées du Beau, qui sont le domaine réservé aux méditations des purs philosophes.

Il faut encore indiquer, pour rassembler sur un seul point les relations de l'esthétique de Dupuy de Grez avec la philosophie de son temps, qu'il se réfère sans hésitation à la théorie cartésienne des esprits animaux comme à une vérité acquise à l'occasion de ses explications anatomiques. C'est par elle, en effet, qu'il explique l'action des nerfs, « qui prennent tous leur naissance dans le cerveau et qui portent les

esprits animaux dans tous les endroits qui servent au mouvement. C'est par le moyen de ces esprits animaux que les muscles s'enflent et se raccourcissent à même temps pour attirer la partie où ils sont insérés. » (P. 122.) De même quand il parle du coloris et de ses rapports avec la lumière, il ne manque pas de rappeler que « les couleurs ne sont, suivant le sentiment de nos nouveaux philosophes, que les effets de la lumière, composée de particules de différentes figures qui, causant une infinité de réflexions ou de réfractions, font la diversité des couleurs. » (P. 199). Et ce sont encore là deux exemples bien significatifs de l'influence qu'exercent sur tous les objets de la connaissance, même ceux qui sont le plus éloignés des habitudes spéculatives, les doctrines philosophiques du même temps.

Les proportions du corps humain étaient celles qui devaient avant tout fixer l'attention des artistes. Aussi, depuis le début de la Renaissance, les avait-on recherchées et établies avec la plus grande précision par diverses méthodes, dont celle d'Albert Dürer fut la plus accréditée. Cette impulsion fut très suivie par les théoriciens et les peintres du dix-septième siècle. On ne s'étonnera donc pas que Dupuy du Grez consacre à ce sujet de nombreuses pages. Il ne manque pas de donner le résultat de toutes les mesures d'Albert Dürer, en y joignant les observations de Philander, de Pomponius Gauricus, de Barbaro et de Lomazzo. Il ajoute à cette étude une description sommaire du corps humain dans laquelle il s'attache à préciser les principaux points de sa construction, les emboîtements des os et les attaches des muscles. Cette description, au reste, n'a aucune prétention scientifique. On sent très bien qu'elle est faite pour des artistes : tout en entrant dans les détails de la charpente, de l'ossature et des insertions de l'appareil musculaire, elle ne perd jamais de vue les relations de ces détails avec l'ensemble; elle fait ressortir leur physionomie et insiste sur leur destination. Il n'oublie pas non plus de montrer comment toutes ces diverses parties se prêtent un mutuel concours pour exécuter les mouvements du corps et

d'indiquer dans quel sens et dans quelles conditions se font tous ces mouvements.

Tout cela est très conforme aux méthodes d'enseignement du temps et n'a d'ailleurs en soi rien de contraire aux saines idées d'aucune époque. L'écueil devait être de se reposer sur ces règles avec trop de confiance et de ne pas les pratiquer avec assez de souplesse. Notre auteur semble en avoir eu l'intuition, car il se montre parfois un peu impatienté du pédantisme qui veut faire montre à tout propos de l'anatomie dans le dessin d'une figure et de la timidité servile qui n'ose faire un pas sans recourir aux calculs de proportions. Il préfère de beaucoup que le peintre s'assimile ces observations par l'habitude et l'expérience du métier : « Cette seule théorie, dit-il, ne suffit pas; il faut y ajouter avec assiduité l'exercice et la pratique, afin que les mesures et les proportions se puissent peu à peu imbiber dans l'esprit du peintre, en sorte qu'elles soient incessamment sous ses yeux et dans ses mains, comme dans son imagination. » (P. 91.)

Il faut d'ailleurs louer Dupuy du Grez d'avoir compris que ce qu'il y avait de plus important à connaître pour l'artiste, ce n'était pas la situation initiale des muscles, mais l'aspect que leur donne l'attitude du corps; « ce n'est pas seulement le nom et la place des principaux muscles qu'il doit savoir, c'est la connaissance parfaite de leurs mouvements extérieurs qui lui est nécessaire, puisqu'ils produisent des formes différentes dans les mêmes parties du corps hnmain, pour peu que l'attitude en soit changée. » (P. 107.) Ces paroles nous indiquent suffisamment l'esprit dans lequel Dupuy du Grez comprend l'étude de l'anatomie; pour lui, il ne s'agit pas ici de retenir de mémoire une complète nomenclature et d'avoir dans la tête une représentation topographique de tous les ressorts de la machine humaine telle qu'elle est nécessaire pour les besoins de la science médicale; il ne s'agit pas non plus d'en faire une reproduction exagérée et pédantesque en forçant l'aspect de la construction du corps humain et en la faisant ressortir à tout propos sans aucune utilité; il s'agit seulement d'observer avec

finesse les effets produits par ce délicat et précis mécanisme au point de vue de ce qu'ils ajoutent à la forme humaine en fait d'expression et de beauté, et de s'aider, dans cet unique but, des ressources que fournit la science anatomique. C'est la tradition consacrée par la pratique des plus grands maîtres et appuyée sur la conscience infaillible du goût.

L'importance qu'on attachait à l'étude des proportions et à celle de l'anatomie était une occasion nouvelle de ramener les esprits vers la contemplation et l'étude des statues antiques qui présentaient les résultats de ces connaissances à un degré très supérieur. Aussi, à part Rembrandt et quelques Flamands naturalistes, assez mal vus d'ailleurs pour ce motif, n'y a-t-il qu'une voix depuis Poussin jusqu'à Rubens pour recommander cette étude. On voit dans les œuvres antiques une confirmation de l'excellence de la méthode, on les mesure avec conviction et on enregistre ces constatations comme des données infaillibles; on cherche à retrouver le canon de la statuaire grecque et à en approprier un semblable aux besoins de l'art moderne. On est d'ailleurs d'accord pour reconnaître dans les statues antiques un très beau choix de formes, bien supérieur à celui que peuvent offrir les modèles individuels, parce qu'il est une sélection méthodique de ce que la nature présente de plus excellent et qu'il est, dès lors, un pas de plus vers la perfection idéale. Ces œuvres peuvent donc, à leur tour, devenir des modèles incontestés et l'on est en droit de tirer des règles de leurs exemples.

Dupuy du Grez partage entièrement toutes ces idées. Il dit formellement que « c'est dans les statues antiques que les étudiants se doivent former les idées de la beauté et de la proportion ». (P. 111.) Il recommande de les avoir autant que possible sous les yeux et voudrait qu'on en répandît les moulages. C'était, en effet, l'époque où ce genre de reproduction commençait à se multiplier, et notre auteur, très frappé des facilités qu'ils donnent pour l'étude, cherche les moyens d'en faire profiter ses concitoyens : « Peut-être, dit-il, que dans les suites il se trouvera de personnes géné-

reuses qui procureront cet avantage à notre ville de Toulouse, et qui en fairont venir quelques-unes des plus belles de Rome, comme le *Laocoon*, l'*Hercule* de Farnèze, l'*Apollon*, le *Gladiateur*, l'*Antinoüs*, la *Vénus* de Médicis et quelques autres de la main des anciens Grecs, qui seroient d'un grand ornement à cette ville et d'une grande utilité pour élever la jeunesse au dessin. On m'a même assuré que Messieurs de l'Académie royale de peinture et sculpture à Paris, qui ont les moules de tout ce qu'il y a de plus beau à Rome, ne refuseroient pas quelques jets de plâtre à la ville de Toulouse, si elle leur en faisoit instance. » (P. 112.) Ces vœux devaient recevoir un jour leur accomplissement ; mais il y a fallu de la patience, car ce n'est qu'au commencement du dix-neuvième siècle que, sur la demande de la ville, une importante série de moulages d'après l'antique a été expédiée à l'École des Beaux-Arts par les ateliers du Louvre. Il ne faut pas oublier cependant que c'est à Dupuy du Grez que revient l'honneur d'en avoir senti le besoin et de l'avoir le premier publiquement réclamée.

Toutefois, la préoccupation de l'antique ne lui fait pas perdre de vue l'étude de la nature. Il déclare que, « pour bien réussir, il est absolument nécessaire d'étudier le naturel » (p. 169); il insiste sur cette étude comme étant seule capable de former le jeune peintre au rendu de la vie. « C'est par là, dit-il, qu'il doit corriger ce qu'il y a de dur et de sec d'après le marbre, le bronze ou le plâtre, en sorte néanmoins qu'il suive la manière d'imiter le naturel que les auteurs des belles antiques ont pratiquée. » (P. 99.) On aperçoit donc toujours chez lui, par derrière la nature, l'étude de l'antique donnée comme régulateur. En effet, il ajoute que si l'on doit étudier la nature, il faut quelquefois la corriger : « Il ne s'agit pas pourtant de copier la nature, tantôt sèche, tantôt petite ou grande, mesquine ou extravagante; il faut composer une belle figure sur un beau corps qui ne sera pas également beau ; et s'il y a quelque chose de beau, il le faut savoir choisir en suppléant au reste s'il y manque. » (P. 169.)

En ce point d'ailleurs, comme en bien d'autres, Dupuy du Grez est un écho fidèle des doctrines courantes de son temps. Le principe qu'il faut corriger la nature par l'art a été universellement accepté par les artistes du dix-septième siècle; et comme l'antique était à leurs yeux la plus haute expression connue de l'art, c'était à l'antique qu'ils avaient naturellement recours pour trouver un guide sûr et un terme de comparaison. Interpréter le modèle vivant d'après les données de l'antique, telle fut la pratique constante des académiciens. Ils appliquèrent ce système aux proportions, aux formes, au caractère des figures, jusque dans le dernier détail, cherchant un type antique pour chaque genre de sujet, et y ramenant de gré ou de force chaque personnage représenté suivant sa condition et sa nature. On glissait ainsi sans s'en douter vers un formalisme étroit et systématique, qui, sous prétexte d'épurer la nature, l'altérait en réalité et conduisait à une nouvelle espèce de convention. On croyait cependant suivre ainsi les traditions des maîtres de la Renaissance et du Poussin, sans songer que celles-ci étaient basées sur une grande largeur d'observation et sur une complète liberté d'allures. Seul Roger de Piles paraît avoir entrevu la vraie ligne de conduite à suivre quand il dit, dans ses remarques sur du Fresnoy : « Il faut que les peintres se servent de l'antique avec discrétion et qu'ils y accommodent tellement le naturel qu'il semble que leurs figures toutes vivantes aient plutôt servi de modèle pour les antiques que les antiques pour leurs figures. » (P. 111.)

L'illustration acquise par les œuvres des grands peintres de la Renaissance avait fait entrer leur imitation dans l'enseignement comme une source d'étude à peine inférieure à celle de l'antiquité. Il était presque inévitable qu'après avoir excité tant d'admiration, ces grandes œuvres fussent regardées comme des modèles à suivre. La méthode éclectique de l'école de Bologne avait beaucoup contribué à fortifier cette tendance. Des théoriciens tels que Armenini et Lomazzo l'avaient érigée formellement en principe. L'Académie royale de Paris s'engagea à son tour décidément dans cette

voie et donna à la pratique de l'imitation des maîtres toute sa portée en la réduisant en préceptes pédagogiques. Dupuy du Grez paraît se soumettre à la même influence quand il parle de l'usage qu'on doit faire des œuvres des artistes modernes : « Les restaurateurs de la peinture, dit-il, ces héros des derniers siècles, je veux dire ceux qui ont rétabli la connaissance du dessin dans la perfection où elle est maintenant, n'avoient pas les avantages que nous avons aujourd'hui, puisque nous profitons de leurs études, et par leurs ouvrages nous servent constamment d'exemples. Ce sont tout autant de maîtres qui nous parlent et qui nous instruisent à leur manière. Ils nous viennent donner des leçons jusque dans nos cabinets, car ils se sont rendus portatifs par l'invention de la gravure et des estampes, d'où nous pouvons tirer de nobles idées pour les égaler et même pour les surpasser. Ces grands hommes, il est vrai, avoient toujours devant les yeux les beaux restes de l'antiquité grecque et romaine, et le naturel ou le modèle vivant; mais ils étaient eux-mêmes leurs guides et nous profitons de leurs pénibles découvertes. » (P. 108.) Ailleurs, au sujet des jeunes élèves qui en sont encore aux principes du dessin, il recommande les figures de Michel-Ange et de Raphaël en même temps que les dessins d'après l'antique de Périer. Il ajoute « qu'on peut encore se servir des estampes d'Annibal Carrache dont le dessin a quelque chose de surprenant; ses galeries sont très utiles, de même que les loges de Raphaël, dessinées et gravées par Chaperon ». (P. 97.)

C'est peut-être aussi à cette influence qu'il faut rattacher la méthode acceptée par lui sans réserve de former les élèves dès le début de leurs études sur les dessins d'autrui, au lieu de leur donner pour modèles des objets de tout genre pris directement dans la réalité pour les faire passer de là à la figure humaine étudiée d'après le relief, méthode à laquelle aurait dû logiquement conduire le précepte si souvent répété d'étudier avant tout la nature et de chercher à exprimer par le dessin les justes proportions des choses. On ne

peut expliquer cette inconséquence que comme un nouvel exemple de ce qui se produit si souvent dans la marche de l'esprit humain où, après une période active et féconde de recherches, vient une periode de détente et de lassitude où l'on se repose sur les résultats acquis et où le formalisme et les procédés empiriques remplacent peu à peu la réflexion personnelle et l'indépendance de la pensée. Il faut, en effet, reconnaître que tant sur le parti à tirer de l'antique que sur l'imitation des maîtres antérieurs, les idées des académiciens de Paris avaient bien dégénéré de celles de ces « héros, ces restaurateurs de la peinture », que notre auteur évoque avec une nuance de naïf orgueil. Le respect qu'on avait pour eux et la bonne foi qu'on apportait à croire recueillir leur héritage ne doit pas nous faire prendre le change sur la différence effective des points de vue. Les grands maîtres de l'époque précédente admettaient bien en principe l'étude de l'antique et l'importance des leçons à retirer de tous les chefs d'œuvre; mais ils en entendaient tout autrement l'application. Ils ne voulaient pas que l'artiste se laissât dominer par cette étude jusqu'à perdre sa personnalité. Ils condamnaient tout emprunt direct, toute imitation littérale et servile. L'antique et les maîtres sont pour eux des initiateurs, des exemples faits pour éveiller le sens plastique et pour éclairer l'esprit par une lumière supérieure ; ce ne sont pas des patrons sur lesquels on se règle avec docilité.

Léonard de Vinci disait qu'un peintre ne doit jamais imiter la manière d'un autre peintre, parce que dans ce cas il ne pourrait être appelé que le petit-fils et non pas le fils de la nature. Poussin, qui a professé tant de respect pour l'antiquité et pour les maîtres ses prédécesseurs, a pris à tâche de ne rappeler par son dessin ou sa facture aucun des peintres modernes, et quant à l'antique qu'il a étudié avec tant de profondeur et de persévérance, il l'a fait de manière a s'imprégner de son esprit plutôt que pour en reproduire les formes. L'étude qu'il en recommandait consistait surtout dans le souci d'y puiser des conseils et de fortes impressions, et en général, pour le véritable profit à tirer d'une œuvre,

l'observation attentive lui paraît suffisante, sans aller jusqu'à la copie qu'il regarde nettement comme un travail fatigant et inutile. Ces idées ne sont pas sans avoir laissé des traces. Félibien, qui avait vécu dans l'intimité du Poussin, n'a pas manqué de nous en conserver l'écho. C'est son esprit qui l'inspire quand il insiste sur le devoir du peintre de « ne point songer, quand il travaille, aux œuvres d'autrui qu'il peut avoir vues et admirées », quand il veut qu'on « considère surtout le naturel et qu'on s'y attache plutôt qu'aux tableaux quelque excellents qu'ils soient » ; quand il déclare que « si l'on veut imiter les grands hommes, il ne faut pas que ce soit dans leur manière de travailler, mais dans leur conduite », et quand il emploie cette comparaison qui rappelle le mot de Léonard : « Si un jeune homme a l'ambition de devenir un grand personnage, pourquoi ira-t-il consulter les écoliers plutôt que le maître? Et pourquoi ne s'adressera-t-il pas à la nature même qui est celle qui a donné des leçons à tous les peintres qui ont jamais été? » (*Quatrième entretien.*) Tout cela n'était en principe contesté par personne; seulement, l'esprit qui avait inspiré cette tradition à son origine avait une tendance à s'affaiblir avec les années; le respect même et l'admiration qu'on ressentait pour les plus grands maîtres modernes aboutissait à leur faire jouer dans l'enseignement le même rôle auquel on avait peu à peu réduit les chefs-d'œuvre de l'antiquité; on prenait prétexte de ce qu'ils avaient réalisé une plus haute conception d'art pour les suivre jusque dans le détail des choses dues à leur tempérament personnel; on corrigeait encore la nature par leur manière de la voir et de l'exprimer; on transformait la libre suggestion de leur exemple en formule et en recette; on tombait dans le danger signalé par Félibien lui-même quand il disait : « Quelle apparence, je vous prie, de vouloir imiter des personnes qui, quoique très savantes, auraient toujours quelques défauts et auxquelles celui qui les voudrait suivre ne ferait qu'ajouter encore les siens. »

Quant à Dupuy du Grez, il n'élève pas d'objections bien nettes contre l'imitation, même poussée très loin, des maîtres

modernes, et malgré toute son insistance pour l'étude de la nature, tout semble indiquer que la copie d'après les maîtres jouait un grand rôle dans son système d'enseignement. On ne le voit proscrire, en fait d'imitation, que le plagiat tout cru, les rhapsodies faites avec des lambeaux pris çà et là dans des gravures, et certaines méthodes détestables de dessin qui traînaient encore, à ce qu'il paraît, dans des milieux routiniers. Il conseille de faire dessiner les jeunes gens d'après les estampes de Raphaël, de Michel-Ange et d'Annibal Carrache. Une chose qui semble indiquer sa sympathie pour cette méthode, c'est l'admiration qu'il témoigne pour Lafage et l'éloge qu'il fait de ses qualités de professeur. Or, malgré tous les mérites de Lafage, on ne peut pas oublier que la formation de son talent était due presque uniquement à l'imitation des maîtres modernes et que ses œuvres portent de nombreuses traces de réminiscences.

On ne peut donc pas dire que sur ce point Dupuy du Grez fasse preuve de quelque indépendance et de quelque originalité. Loin de là, il suit docilement les idées de son temps, sans même songer à s'approprier les réserves de Félibien. Mais ce qu'il y a d'assez piquant, c'est qu'il a eu une occasion de prendre à cet égard une attitude originale et qu'il n'a pu en profiter. « Guillaume Philander, dit-il, ayant parlé de la belle proportion dans ses notes sur Vitruve, avoit en même temps fait espérer un traité accompli de peinture où il prétendoit faire voir que tous les traits et toutes les lignes qui sont nécessaires à cet art se peuvent faire par les principes de la géométrie; proposition qui serait utile pour la théorie, qui pourtant ne sauroit dispenser d'un long exercice pour réussir dans la pratique. Il avoit encore promis un traité des couleurs et de la manière de teindre. Mais ses manuscrits se sont perdus, ou n'ont point paru à Toulouse, que je sache, quoique cet excellent homme y ait fini ses jours. » (P. 79.)

Quelle était cette méthode que Philander se flattait d'avoir trouvée? Malgré l'ignorance où nous laisse la perte de ses manuscrits, nous croyons qu'il n'est pas impossible de s'en

faire une idée d'après les principaux traits de la physionomie et de la carrière scientifique de Philander. Ce célèbre humaniste, qui était en même temps architecte et mathématicien, a beaucoup fréquenté, dans ses séjours en Italie à la suite du cardinal d'Armagnac, les artistes qui conservaient la tradition savante de Léonard de Vinci et de Ghirlandajo. Leur influence, jointe aux habitudes d'observation et de raisonnement qu'il puisait dans ses propres études, a dû porter son attention sur les ressources qu'offrait à l'enseignement du dessin le tracé des corps géométriques. Il a dû chercher à « dégager cette géométrie cachée » qui, selon la parole de Léonard, est contenue dans tous les objets réels de la nature visible. Il est donc très probable que cette méthode consistait à prendre pour modèle les corps géométriques, d'abord sous la forme des figures de la géométrie plane, ensuite sous celle des figures dans l'espace, au moyen desquelles on se rendait compte des plans, des angles et des effets de lumière et d'ombre, pour en faire enfin des applications aux divers objets plus compliqués de la nature et de la figure humaine. Or, s'il en est ainsi, les regrets de Dupuy du Grez sont assurément très justifiés, car cette méthode est aujourd'hui reconnue comme la seule rationnelle et vraiment féconde en résultats, et il est très honorable à notre auteur d'en avoir préssenti la supériorité, mais il faut ajouter que ces regrets n'ont plus de raison d'être en ce qui concerne le milieu local auquel il s'intéressait; car cent ans après sa mort, dès le début du dix-neuvième siècle, cette méthode était inaugurée à l'École des beaux-arts de Toulouse, qui a eu l'honneur d'en prendre la première l'initiative et l'a mise en pratique avec un succès incontesté devenu la consécration de sa renommée pédagogique.

Dupuy du Grez n'échappe pas à une préoccupation commune à tous les théoriciens de son temps, celle de relever au point de vue social la condition des artistes et de les placer, dans l'estime du monde et dans l'esprit public, à la même hauteur que les professions libérales. Cette idée se fait jour bien souvent dans les *Entretiens* de Felibien, et elle se

manifeste avec une ironique amertume dans ce passage de Roger de Piles : « Il est vrai qu'aujourd'hui, ce n'est guère la mode qu'un peintre soit si savant, et que si l'on voyait quelqu'un qui eût ou des lettres ou de l'esprit se porter à la peinture, la plupart du monde ne manqueroit jamais de dire que c'est un grand dommage, et que ce jeune homme-là auroit fait quelque chose dans la pratique, dans les finances ou dans quelque maison de qualité : tant la destinée de la peinture est misérable dans ces derniers siècles[1] ! » C'est, en effet, pour l'arracher à cette destinée misérable, et pour lui faire rendre les honneurs qui lui sont légitimement dus que Dupuy du Grez consacre la fin de sa première dissertation à exalter la dignité de l'art et la considération qu'il mérite. C'est pour la conquérir aux artistes qu'il s'occupe des moyens de leur donner une instruction littéraire et qu'il leur propose, comme Roger de Piles dans l'endroit précité, une série de lectures dont le catalogue est celui d'une véritable bibliothèque. La bonne intention qui a dicté ces efforts ne doit pas faire perdre de vue les inconvénients auxquels elle peut conduire. Il est possible, en effet, que les artistes aient recueilli de cette ascension sociale des avantages importants qui ont rejailli sur leur raffinement d'esprit non moins que sur leur considération et sur leur fortune; mais en renonçant à la simplicité de leur vie et de leurs habitudes, ils ont perdu quelque peu de la franchise de leurs conceptions et ils ont trop dédaigné certaines besognes, modestes mais utiles, qui contribuaient beaucoup à faire pénétrer l'art dans le train de la vie. D'autre part, le genre d'instruction qu'on s'efforçait de leur donner n'était pas assez conforme à leur mentalité spéciale, de sorte que ceux qui n'y sont pas demeurés rebelles se sont trouvés conduits à des combinaisons dans lesquelles l'esprit littéraire faisait trop oublier le sentiment pittoresque. On a compris davantage de nos jours le danger de ces tendances et on a réagi

1. Roger de Piles, *Remarques sur l'art de peinture de Dufresnoy*, note 76, p. 126.

assez fortement contre elles; mais elles n'en ont pas moins exercé une fâcheuse influence pendant les trois derniers siècles et elles sont de celles qui peuvent être avec raison mises à la charge de l'influence académique.

II.

Dupuy du Grez nous est apparu jusqu'à présent, sauf quelques divergences secondaires, comme un simple écho des doctrines académiques. Nous allons maintenant le voir déployer un peu plus de personnalité et c'est à l'occasion du coloris que cette disposition se manifeste. Dans sa troisième dissertation, consacrée à ce sujet, il s'efforce de mettre en relief l'importance du coloris et les divers problèmes qu'il soulève. C'était déjà prendre parti, et sur un terrain qui provoquait de lui-même la discussion, car la plupart des académiciens, du moins dans la première période de leur action comme corps constitué, avaient montré une tendance très prononcée à ne faire jouer au coloris dans la peinture qu'un rôle subordonné et secondaire. Ils le regardaient comme un simple complément du dessin, n'apportant à l'œuvre d'art qu'un élément accidentel et dont elle peut à la rigueur se passer sans perdre l'essentiel de sa signification; comme un ornement surajouté qui accroît la jouissance des sens, mais qui n'apporte aucun secours aux combinaisons de l'esprit et qui risque même par son attrait d'en distraire l'admiration; enfin, comme une entreprise hasardeuse où l'on est trés exposé à s'égarer parce qu'on y est guidé par un vague instinct plutôt que par des règles positives.

Ces opinions, qui prenaient leur source dans certaines impressions reçues mal à propos de l'école Romaine et dans une tradition qu'on faisait remonter au Poussin, mais qu'on interprétait d'une manière étroite et fausse, étaient confirmées par le peu de goût de la plupart des peintres français de ce temps-là pour la couleur et par l'ignorance où ils

étaient de son véritable rôle. Cette méconnaissance va parfois jusqu'à nier l'existence même de la couleur comme élément artistique de la peinture, ainsi qu'en témoigne cette parole de Le Brun, prononcée il est vrai au cours d'une discussion et où il faut faire la part de la chaleur de la dispute: « Les broyeurs seraient au même rang que les peintres, si le dessin n'en faisait la différence; car ils emploient des couleurs comme eux et savent presque aussi bien qu'eux comment il les faut étendre » (A. Fontanes, *Conférences inédites*, p. 37.) Comparaison tout à fait injurieuse et qui a dû être réitérée, puisque Roger de Piles se charge de la relever avec une méprisante ironie quand elle lui est présentée sous une forme équivalente par un des interlocuteurs de son *Dialogue sur le coloris;* mais en faisant même la part de l'exagération involontaire, elle ne peut provenir que d'esprits qui ont bien peu réfléchi au concours que le coloris peut apporter pour la vérité de l'impression à la satisfaction même de l'esprit et aux moyens que l'artiste peut employer pour en développer les ressources.

L'outrance de semblables idées ne pouvait longtemps se soutenir; aussi une réaction se produisit dans le dernier quart du siècle. Roger de Piles, qui était le principal champion de ce mouvement, et qui finit par le faire aboutir, disait déjà dans son *Dialogue sur le coloris*, que « le coloris est non seulement une partie essentielle de la peinture, mais qu'il est sa différence (au sens scolastique du mot) et, par conséquent, la partie que fait le peintre, de même que la raison est la différence de l'homme (par rapport aux autres animaux) ». Et il explique sa pensée, en employant le langage philosophique du temps, pour appliquer au dessin la fonction du genre, base essentielle et primaire de l'art, tandis que la couleur revêt celle, spéciale et plus directement appropriée à la peinture, de différence.

C'était trancher le nœud de la difficulté en rendant à chaque chose sa vraie place. Aussi Dupuy du Grez, qui vient plus tard, mais qui a beaucoup d'affinités avec Roger de Piles, suit son sentiment en assignant une place essen-

tiellement égale à la couleur, dont rien à son avis ne peut remplacer les effets, et en concluant que pour rendre un ouvrage accompli, il est nécessaire que le dessin, le coloris et la composition se prêtent un mutuel secours (p. 165). Et les observations dont il fera suivre cette thèse sont toutes inspirées, en effet, par le désir de justifier le rôle essentiel du coloris dans la peinture.

L'attention de notre auteur devait se porter d'abord sur les rapports du coloris avec le jeu de la lumière et de l'ombre qu'on appelait communément clair obscur. Cette expression, venue d'Italie, assez mal imaginée par elle-même et souvent encore plus mal comprise, ne désigne autre chose en soi que ce qu'on appelle aujourd'hui l'effet, mais l'opposition de la lumière et de l'ombre qu'elle traduit peut être indépendante du coloris aussi bien que s'y trouver jointe, et c'est parce qu'elle suffit dans le premier cas à rendre complète l'intelligence de la scène représentée qu'on a voulu la regarder comme partie intégrante du dessin et en tirer un argument pour donner au coloris une situation subordonnée. Dupuy du Grez accorde le principe que le clair-obscur peut résulter du dessin seul et qu'il en dépend à la rigueur, mais il fait remarquer avec raison que le coloris ajoute à ce clair-obscur un élément nouveau en réalisant des effets que le blanc et le noir sont impuissants à produire, en apportant aux parties de lumière et d'ombre d'autres qualités et en satisfaisant les sens et l'esprit par une reproduction plus vive et plus complète de la nature.

Les valeurs colorées sont plus ou moins fortes suivant leur distance de l'œil qui les contemple. Dupuy du Grez, s'appropriant à cet égard les préceptes de Lomozzo, distingue dans un tableau quatre zones principales qu'il appelle espaces ou lignes. C'est ce que l'on nomme aujourd'hui les plans. Les objets placés sur chacun d'eux présentent aux yeux du spectateur, à cause de leur position et par le jeu de la lumière, une coloration plus ou moins sensible. C'est sur le second plan que seront les colorations les plus vives parce que c'est là que frappe directement la lumière principale.

Ceux du troisième plan sont plus atténués dans leur coloration parce qu'ils sont plus éloignés du jour principal. Ceux du quatrième plan ressortent à peine sur le fond et même parfois s'y confondent. Quant à ceux du premier plan, qui ne sont colorés que d'un jour de réflexion, mais qui sont les plus rapprochés de nos yeux, ils auront à la fois un relief plus accusé et un éclairage moins vif, des tons de couleur plus sourds, mais pourtant très variés parce que la lumière qui les frappe a porté d'abord sur les objets voisins et n'arrive à eux qu'après avoir emprunté la couleur de ceux-ci. Il faudra donc tenir compte des reflets qu'ils donnent et marquer leur influence sur les objets du premier plan.

Il appelle d'ailleurs l'attention sur l'étude des reflets considérés d'une manière générale, qui sont à ses yeux l'une des conditions principales de la vérité dans le coloris. « La lumière, dit-il, qui part du soleil ou de cet endroit où est le soleil et qui frappe directement sur tous les objets est le jour principal, et la lumière qui part des autres parties du ciel éclairées, qui réfléchissent sur les objets du côté opposé au jour principal, est la lumière de réflexion. Car il y a une infinité d'autres réflexions moins considérables qui partent de plusieurs corps à mesure qu'ils sont transparents ou moins opaques et qui sont touchés d'une plus forte ou moins forte lumière; réflexions qu'il est nécessaire d'observer pour bien colorier, parce qu'elles tiennent toujours de la teinte des corps réfléchissants et qui, à vrai dire, sont une des plus grandes finesses du coloris. » (P. 189.)

Il recommande l'emploi de larges ombres pour reposer la vue et faire valoir d'autant plus les parties éclairées. Il approuve l'opposition des groupes de figures placées dans l'ombre au reste du tableau éclairé par un grand jour et « faisant, dit-il, par ce charmant artifice fuir certaines parties et avancer quelques autres ». Mais il ne veut pas que ces parties d'ombre soient trop fortes et généralement le noir dans les tableaux lui est désagréable. Il rappelle que « on doit tout voir dans ces teintes comme dans la nature qui conserve toujours sa couleur sous la teinte des ombres », et

il ajoute avec assez de finesse : « Il faut se souvenir pourtant que la peinture n'est que pour représenter des objets visibles. » (P. 192.)

Il dit encore qu'il faut « faire perdre la lumière insensiblement dans les ombres qui les suivent ou qui les entourent ». Il veut que ces ombres participent des couleurs qui sont dans le jour de l'un et de l'autre côté. « Ajoutez à cela qu'il faut que toutes les lumières n'en fassent qu'une seule et les ombres une seule ombre. Et les unes et les autres doivent paraître dérivées d'un même principe. » (P. 193.)

Il y a un point sur lequel Dupuy du Grez est particulièrement intéressant. C'est en ce qu'il dit de la combinaison des tons rompus, de l'accord qu'on doit établir entre eux, et de la gradation qu'on doit leur faire observer en les juxtaposant pour leur faire produire un résultat harmonieux. Il veut que ces rapports soient notés avec une extrême justesse, qu'ils soient réglés d'après un certain diapason, et pour se faire mieux comprendre, il emprunte une assez judicieuse comparaison : « Il en est, dit-il, du coloris comme de la musique; car, si on prend dans celle-ci le ton de voix un peu trop élevé, il est impossible naturellement d'arriver à l'octave. On appelle aussi le ton dans les couleurs, le tempérament qu'on leur donne pour descendre d'un côté aux ombres et pour monter de l'autre au plus clair de la couleur. » (P. 197.) Il semble qu'il y ait en tout cela un sentiment très fin de l'importance des rapports de ton, de leur influence mutuelle et du secours qu'ils apportent à l'harmonie du tableau et à la vérité de la représentation. C'est en tout cas un sentiment rare de tout temps et d'autant plus utile à signaler qu'il a été souvent peu éprouvé par les artistes français du dix-septième siècle.

Il est un autre point sur lequel Dupuy du Grez insiste beaucoup, ainsi d'ailleurs que tous ses confrères en théorie, et dont ils s'accordent à faire la plus haute expression du coloris savant et en quelque sorte le couronnement des efforts du peintre. C'est ce qu'ils appellent la vaguesse, d'un terme emprunté au mot italien *vaghezza*, assez peu clair par lui-

même et qu'ils définissent « l'union, l'entente, l'amitié des couleurs », expressions elles-mêmes plus imagées que significatives. Ils l'appliquent tantôt à l'ensemble du tableau, et font alors allusion à « une certaine teinte générale qui vient de l'air qui environne les objets, de la lumière qui les éclaire, de la réflexion des uns sur les autres, plus faible ou plus forte à mesure que les couleurs le sont ou que la lumière les frappe » (p. 226), et il est assez clair qu'il s'agit alors de cette enveloppe lumineuse qui est, en effet, l'un des caractères les plus distinctifs des œuvres des grands coloristes; tantôt aussi ils l'entendent de certaines parties des fonds et des figures où les tons sont exaltés par leur opposition réciproque ou atténués, sans perdre leur qualité propre, par un mélange intelligent, ce qui communique à toute l'échelle chromatique un supplément inattendu plein de charme, de souplesse et de puissance. Ces derniers procédés étaient trop importants, en effet, pour ne pas frapper des yeux sensibles au charme du coloris; ils se manifestaient dans les œuvres des grands coloristes, mais on n'en voyait que les résultats; on n'en pouvait pénétrer le secret, parce qu'il aurait fallu pour cela sentir comme leurs inventeurs; et cette sensation délicate faisait, en général, défaut aux peintres français de ce temps; elle n'a été révélée à tout le monde que par le raisonnement, lorsque les lois de ces associations de tons, devinées d'instinct par les Vénitiens et par quelques Flamands et quelques Espagnols, ont été scientifiquement démontrées par la science contemporaine. Mais ce qui est aujourd'hui facile à saisir était encore alors un mystère; et c'est à cela, sans doute, qu'il faut attribuer le langage incertain, embarrassé et superficiel de tous les écrivains de ce temps quand ils essaient de s'expliquer à cet égard. Ils n'ont pas su démêler la cause de ces gris colorés qui sont la base de la véritable harmonie pittoresque; toutefois, ce n'est peut-être pas trop s'avancer que de dire que loin de la méconnaître entièrement, ils en avaient une sorte de pressentiment confus qui doit leur être compté comme un effort méritoire.

Après avoir exposé sa théorie sur le coloris, Dupuy du

Grez s'occupe d'en faire des applications pratiques. Il les choisit sur le terrain le plus propre à intéresser le public qu'il veut instruire. Il passe en revue les principaux tableaux des églises et des édifices publics de Toulouse, et pour chacun d'eux, après une description détaillée de l'œuvre, il cherche dans leurs qualités ou leurs défauts des exemples susceptibles de confirmer les préceptes théoriques qu'il vient de donner. Cette méthode offrait déjà aux contemporains l'avantage de la démonstration la mieux faite pour les initier promptement aux mystères de la peinture; mais à nous gens du siècle présent, elle en procure un autre qui n'est pas moins appréciable; c'est celui de nous faire connaître un certain nombre de tableaux importants qui existaient alors dans notre ville et qui sont aujourd'hui détruits. Toute cette critique est, en général, bien raisonnée; elle se présente avec des caractères de vraie sûreté de coup d'œil, de largeur d'esprit et d'intelligence des conditions de l'art; elle répond d'ailleurs assez justement, par la manière dont elle est conçue, à la destination d'enseignement qu'a voulu lui donner l'auteur.

Elle a encore un autre intérêt : c'est de nous montrer quelles sont les préférences personnelles de Dupuy du Grez. Il les avoue, en effet, assez franchement au cours de cette revue. Il n'est pas partisan des tableaux noirs, conçus avec des oppositions tranchées de lumière et d'ombres et de ce qu'on appelait, de son temps, les peintres de la manière forte, quoiqu'il n'hésite pas à l'occasion à rendre justice à leurs mérites. Il aime mieux les peintures claires, dont la gamme de tons s'établit dans un accord souple et brillant, mais toujours tempéré, et dont l'aspect laisse une impression de variété et de fraîcheur. « Je serais d'avis, dit-il, de bannir toujours de mes tableaux le blanc et le noir purs, et n'en employerois que ce qui seroit absolument nécessaire. Mon inclination seroit plutôt pour le coloris riant et vague que pour les manières obscures du Caravage. Au reste, ce coloris vague et riant, que je préfère à tous les autres, est éloigné de la manière blanchâtre, fade, farineuse et sans cou-

leur, qu'on doit beaucoup plus éviter que la manière trop obscure, parce que celle-ci a été suivie par de très grands peintres, et cette farineuse par d'aucun habile homme. » (P. 225.) Enfin, ses sentiments à cet égard se manifestent de la manière la plus nette et la plus décisive lorsqu'après avoir décrit et longuement apprécié les deux tableaux de Simon Vouet qui étaient alors dans la chapelle des Pénitents-Noirs et qui figurent aujourd'hui dans notre Musée, il conclut sans hésitation : « Pour moy, si j'avois à faire choix d'un coloris, je tacherais de me conformer à cette manière, principalement pour les grandes ordonnances. » (P. 224.) Cela semble, au premier abord, mettre son idéal à bon compte, car il s'agit ici d'une peinture agréable et facile plus que d'une œuvre vraiment supérieure. Mais il ne faut pas s'y tromper; ces mots n'impliquent pas une adhésion absolue et sans réserves à une manière conçue comme la dernière et plus haute expression de l'art; ils ont la simple signification d'un choix entre deux voies opposées, motivées par un exemple local, d'un premier pas d'où l'on peut partir pour aller plus loin, à la suite de plus grands maîtres. Dupuy du Grez est un partisan de la couleur, qui, voulant qu'elle donne toute sa mesure, combat tout ce qui peut l'entraver ou l'amoindrir dans son épanouissement légitime, et sa prédilection pour la peinture de Vouet vient de ce qu'il y retrouve cette tendance et qu'elle garde un reflet évident, quoique bien amoindri, de la peinture des grands maîtres coloristes et en particulier des Vénitiens.

Les préceptes de Dupuy du Grez en matière de composition sont ce qu'il y a de moins saillant et de moins décisif dans son œuvre. Il reconnaît lui-même, à la suite de Léonard de Vinci, de Poussin et de bien d'autres, que c'est une chose qui ne s'enseigne pas. Trouver des motifs pittoresques, les mettre en œuvre par des groupements, des attitudes et des gestes appropriés, c'est une opération de pure imagination pour laquelle la connaissance des éléments de l'art plastique peut bien servir d'instrument, mais non pas de guide. Mais comme après tout il s'agit de représenter des scènes qui

imitent la vie, on peut trouver dans le spectacle de la vie extérieure des éléments d'imitation. Aussi notre auteur conseille-t-il d'observer tout ce qui se présente aux yeux, de l'imprimer dans son esprit, d'en faire au besoin des esquisses. Il n'y a pas de règles pour l'invention d'un sujet, mais on peut se servir de ce qu'on a vu pour le joindre à ce qu'on imagine, et l'exercice ajoute beaucoup aux dispositions naturelles pourvu qu'on sache faire un bon choix. « L'excellence de l'invention, conclut-il, consiste donc à trouver facilement et en même temps à savoir choisir ce qu'il y a de plus beau dans la situation de toutes les figures qui doivent composer un tableau. » (P. 290.)

L'expression dépend de l'attitude et du geste, et il y a évidemment ici beaucoup à tirer de l'observation directe, car les passions se peignent sur les traits du visage et par les mouvements du corps avec une singulière puissance. Le secours qu'on y puise a de tout temps frappé les artistes, et on sait qu'au dix-septième siècle on a tenté de le réduire en théorie aboutissant à des formules précises. Nul n'a été plus loin que Le Brun dans cette voie et on n'a qu'à se reporter à la conférence de l'Académie de 1678 et au traité de l'expression des passions de son directeur, pour voir avec quelle assurance systématique il prétendait fixer, pour chaque mouvement de l'âme et même pour chaque nuance particulière de sentiment, une modification des traits du visage et une attitude parfaitement correspondantes à la passion demandée, de telle sorte que l'expression pouvait être considérée comme désormais réduite en recettes et les indications de la nature fixées pour toujours. Nous ne trouvons aucune trace de ces ambitieuses théories dans notre auteur et cela fait honneur à son bon sens. Non seulement il n'en fait aucune mention quoiqu'elles fussent encore célèbres de son temps, mais il se montre très sobre de conseils sur cet article. C'est qu'il est loin d'avoir confiance dans ces procédés artificiels qui tendent à remplacer l'observation personnelle de la nature par un système tout fait, qui ne tarderait pas à devenir une convention.

S'il se tait, c'est pour éviter, par respect pour de grands noms, une discussion inutile, mais au fond il pense, comme le disait déjà très justement Félibien, que « l'expression des passions de l'âme est un secret que ceux qui le possèdent auraient bien de la peine à apprendre aux autres, parce que cela ne dépend pas des formules qu'on n'aurait qu'à reproduire, mais de la force et de l'imagination de celui qui peint, etc..., et que ce sont des choses que le peintre ne saurait jamais mieux apprendre qu'en considérant le naturel. » (4e et 6e entretiens.)

Ce qu'il dit sur l'ordonnance des tableaux reste également dans un caractère de généralité. Il se garde bien de préconiser ces méthodes artificielles qui ont été trop en vogue de son temps et qui, se fondant sur des observations particulières mal à propos généralisées ou sur des convenances plus ou moins bizarres, conseillèrent aux peintres des arrangements fondés sur des dispositions de lignes plus ou moins arbitraires. Il se contente de recommander d'éviter la confusion, de ne pas entasser les figures, de ne pas en mettre d'inutiles, mais de faire agir celles qu'on veut introduire conformément au sujet et en tâchant de les faire toutes concourir à l'action principale. Il conseille aussi de diviser les groupes de manière à donner du repos à l'œil et de les faire contraster entre eux. En somme, ses indications sont de celles qui ne se rattachent à aucune vue systématique et qui gardent le peintre des fautes de goût tout en lui laissant la pleine liberté de son inspiration.

Il recommande l'observation du costume et des accessoires, comme étant une partie essentielle de la vraisemblance, et il insiste sur la nécessité d'observer l'ampleur et la simplicité dans les draperies.

Il plaide avec entrain et conviction la cause du nu comme étant un des plus beaux objets de l'imitation dans les arts, et tout en réprouvant les peintures obscènes, « ce que je déteste, dit-il, avec tous les honnêtes gens », il réclame pour l'artiste la liberté de représenter le corps humain avec discrétion et convenance, « car, dit-il, ce n'est pas la beauté

qui porte aux passions brutales; elle inspire le respect et l'admiration; elle nous attire plutôt à la vertu qu'à la bassesse... Il n'y a point de ville au monde où l'on ait plus de politesse et de discrétion qu'à Rome; c'est pour cela qu'on y approuve toutes les beautés de cet art, lorsqu'elles ne sont pas contre la convenance dont nous parlons ; la délicatesse pour les nudités dans la peinture passeroit là pour une vraye rusticité. » (Pp. 314-315.)

On ne saurait négliger dans l'œuvre de Dupuy du Grez un côté qui lui tient essentiellement à cœur, je veux parler de l'enseignement des beaux-arts à Toulouse. C'est un projet qui hante visiblement son esprit et qui est même très probablement la cause prochaine de son livre. Il s'en explique d'ailleurs très catégoriquement et en grand détail à la fin de sa première partie. Il y expose tous les avantages que pourrait trouver la ville dans l'établissement d'une école publique où l'on dessinerait d'après l'antique et d'après le modèle vivant, et il sollicite vivement l'installalion d'une semblable école auprès de l'autorité municipale et provinciale, réclame le concours de toutes les personnes en crédit et espère même l'intervention de bienfaiteurs volontaires. C'est avec un zèle et une conviction vraiment touchants qu'il cherche à détruire les objections, à aplanir les difficultés, invoquant le peu de frais qui seraient engagés, déclarant qu'il se contenterait du strict nécessaire, bornant même le temps de l'étude du modèle à quelques mois de l'année et aux heures les plus commodes pour les artisans occupés par leur travail.

Il est aisé de voir que son désir secret serait la création à Toulouse d'une académie semblable à l'Académie royale de Paris. Il parle de cette dernière compagnie avec une évidente complaisance, il insiste sur ce passage des lettres patentes qui l'ont fondée, « où Sa Majesté agrée ces sortes d'établissements et où elle juge que des écoles de peinture seraient très avantageuses à toutes les principales villes de son royaume. » Et il ajoute : « Or, on ne saurait en excepter Toulouse; il semble même que le Roi parle en sa faveur et

qu'il y a de l'insensibilité ou de l'ingratitude à ne pas se conformer au sentiment de Sa Majesté. » (P. 115.)

Dupuy du Grez ne devait pas voir la réalisation complète de ses rêves. Il ne lui fut donné d'abord qu'une demi-satisfaction. Malgré ses démarches pressantes, il ne put réussir à faire accepter par la ville la fondation d'une école publique. Il y suppléa de son mieux en établissant une école privée où le modèle vivant posait à ses frais et où il distribuait chaque année aux plus méritants des médailles dont l'exergue porte cette mention : *Privato sumptu*. Les choses en étaient là lorsqu'il mourut en 1720. La succession de cette école fut recueillie par l'atelier d'Antoine Rivalz dont les élèves s'associèrent et formèrent un fonds commun pour subvenir aux dépenses. Le succès de cette institution, sous la direction de Rivalz d'abord et après lui de Cammas, finit par attirer l'attention des capitouls qui lui accordèrent une subvention annuelle de 400 puis de 600 livres. Une Société fut créée par Cammas en 1746 avec le concours de la ville pour l'organisation et la direction des études. Elle se composait des huit capitouls, de quatre anciens capitouls, du syndic de la ville et de six associés honoraires pris parmi les amateurs, et de sept associés artistes. Enfin, en 1751, fut constituée par lettres-patentes royales une académie de peinture, sculpture et architecture sur le modèle de celle de Paris, où toutes les personnes les plus importants de la ville et les principales autorités figuraient au titre de membres d'honneur et tous les artistes d'une réputation bien établie entraient comme associés. Cette académie avait, en outre, la direction d'une École des beaux-arts dont le programme était élargi et rendu digne de sa destination.

Rien ne manquait donc plus aux institutions projetées par Dupuy du Grez; rien à la vérité que lui-même, puisqu'elles n'étaient réalisées que trente ans après sa mort. Mais s'il n'eut pas le bonheur d'être témoin de ce succès, il eut du moins le mérite de l'avoir préparé. Les qualités personnelles qui ont donné à ce mérite toute son efficacité ne sont pas difficiles à dégager après tout ce que nous venons de dire de

l'homme et de son œuvre. Au milieu des théories encore quelque peu confuses où s'attardait la critique de son temps, il a su discerner et mettre en valeur celles qui reflétaient le mieux les traditions des maîtres et qui pouvaient devenir une source vraiment féconde d'enseignement. Au moment ou l'art français, déjà un peu mûr et peut-être trop sûr de lui même, courait le risque de se renfermer dans un horizon trop borné et dans des formules convenues, il a su se joindre aux premiers efforts tentés pour lui ouvrir une voie plus large et plus compréhensive. Témoin des premières discussions entre dessinateurs et coloristes, il s'est placé sans excès, mais avec franchise, dans le camp qui défendait les plus justes et les plus raisonnables revendications.

A tous ces égards, il a bien mérité l'éloge que lui décerne M. André Fontaine de s'être montré « le plus libéral des théoriciens qui se rattachent à l'ancienne tradition académique[1] ». Nous ajouterons, en nous plaçant à un point de vue plus strictement local, que Dupuy du Grez peut être considéré comme un précurseur, comme un semeur d'idées, comme un bienfaiteur Il a su, en effet, montrer le profit que sa province pouvait tirer des nouvelles conditions de l'art et les ressources que devaient y apporter ses compatriotes; il les a favorisées en donnant l'exemple de l'effort personnel et des sacrifices; il en a assuré le succès en jetant les bases d'un établissement qui compte parmi les plus utiles de sa ville natale et les plus importants par leurs résultats. Ce sont là des titres bien suffisants pour lui assurer la première place parmi les créateurs de notre enseignement artistique; ils imposent à nos concitoyens le devoir de conserver et d'honorer sa mémoire.

1. André Fontaine, *Les doctrines d'art*, p. 96.

ERNEST ROSCHACH

1837-1909

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 1911

ÉLOGE D'ERNEST ROSCHACH

SA VIE ET SES ŒUVRES (1837-1909)

PAR M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD[1].

MESSIEURS,

A la fin d'une année académique, votre Président a des devoirs particuliers à remplir. Il ne lui suffit pas d'avoir connu le privilège et goûté le plaisir de diriger vos assemblées, de veiller à la bonne marche de vos travaux, de gouverner une république unie, libérale, pacifique, d'un groupe de confrères animés de la même pensée, de la même passion : servir le pays par la science, par l'érudition ou par les belles-lettres. Il doit vous remercier de l'utile concours que vous avez bien voulu lui prêter pour faciliter son œuvre.

Plus que tout autre, Messieurs et chers Confrères, j'avais à cœur de vous témoigner ma gratitude en rappelant vos mérites et ceux de vos prédécesseurs dans une étude historique consacrée à « Toulouse enseignante, universitaire et académique » depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nos jours, et de rendre hommage aux maîtres réputés qui ont été l'honneur de la Science dans la Cité palladienne et qui, parfois, savent aussi conquérir les suffrages de Paris et même l'admiration de l'Étranger.

1. Lu dans la séance publique du 3 décembre 1911.

L'œuvre se préparait lorsque vous m'avez confié le soin de vous retracer la vie et les œuvres de notre regretté secrétaire perpétuel, Ernest Roschach. J'ai obéi à vos pieux désirs sans me laisser effrayer par l'importance de la tâche que j'assumais, ni par la douleur ineffable qu'allaient renouveler en moi les souvenirs de toute une vie d'affection pour un camarade, un confrère, un ami à jamais disparu.

Nos premières relations dataient de nos années de collège. Elles n'ont jamais cessé pendant le cours de notre existence. Elles se sont encore avivées le jour où il m'a convié à être des vôtres. Et, quand la maladie est venue sournoisement l'atteindre, j'ai été un des fidèles de son chevet. Sa mort m'a été d'autant plus sensible : *nulli flebilior!* Ne vous étonnez donc pas si la stèle funéraire que je vais essayer de lui élever en votre nom est aussi un monument d'amitié cimenté de mes larmes, et si je vous parle de l'ami autant que du confrère, de l'homme autant que de ses œuvres.

I.

Ernest Roschach n'a jamais été de ceux qui demandent au fleuve de la vie d'être puissant et rapide et de leur procurer les profits de la fortune et les satisfactions de la gloire, sans s'inquiéter de ce qu'il peut avoir de bourbeux. Il s'est contenté d'un cours plus tranquille entre deux rives moyennement fertiles, lui permettant de choisir à son gré ce qui suffisait à ses besoins et ce qui satisfaisait sa curiosité d'érudit, son goût pour la littérature et les arts, son esprit ouvert à tout ce qui est le Beau, le Vrai et le Juste.

C'était un solitaire de la foule. Beaucoup le connaissaient; mais il passait seul dans les rues, le long des quais, à travers la campagne qu'il aimait en poète et qu'il appréciait en artiste. Son costume était simple et son attitude sans affectation, quoiqu'il portât d'ordinaire la redingote noire et le chapeau de soie à haute forme, caractéristiques d'une classe sociale et d'un état d'âme particuliers. Son regard était doux, perdu dans la réflexion derrière le binocle. On voyait qu'il

y avait, non pas effort, mais attention continue dans cette physionomie pensive. Il ne consentait à s'en distraire que s'il rencontrait un ami; et tout le monde ne l'était pas, car il tenait à bien choisir. Sa voix avait le timbre égal d'un esprit pondéré qui ne sait rien exagérer. Son nez fin et mince complétait l'ovale d'une figure émaciée qu'ornait une simple moustache (de blonde devenue grisonnante avec l'âge) — souvenir atavique d'ascendants militaires. Sa taille n'était ni petite, ni haute, mais bien proportionnée. Ni gras, ni maigre, il semblait que la matière n'avait que peu de chose à faire avec cette nature délicate. Son tempérament paraissait étranger aux passions du corps comme du cœur. Il en avait cependant, mais il les contenait par le sang-froid de son caractère : elles n'étaient pour lui que les tentations de la vie éprouvées en silence, et elles restaient discrètes comme l'amitié, mystérieuses comme l'amour.

II.

Les registres de l'État civil de la ville de Toulouse indiquent sa naissance de la façon suivante : *Jean-Joseph-Gabriel-Ernest* ROSCHACH, fils de Joseph-Dominique Roschach, dit *Rocha*, employé à l'Intendance, et d'Antoinette-Rose Samaruc, né le 10 septembre 1837, à huit heures du soir, rue des Balances, n° 7 (aujourd'hui rue Gambetta).

Son père était entré à l'Intendance militaire, comme simple commis, pendant la Restauration. Doué d'une vive intelligence et d'une certaine culture, il était très bien noté par ses supérieurs qui lui avaient confié l'emploi de chef de bureau, aujourd'hui tenu par des officiers d'administration. Il était surtout apprécié par les jeunes intendants qui aimaient à s'éclairer de son expérience avertie.

D'origine alsacienne, Joseph-Dominique Roschach écrivait à la française son nom patronymique. Mais, à la suite de recherches faites par son fils, l'un et l'autre reprirent l'ancienne orthographe de leur nom.

Ce nom de *Roschach* n'était pas sans notoriété. Il venait

d'une forteresse et d'un bourg bâtis dans une situation admirable sur les bords du lac de Constance, formé par le Rhin qui le traverse, et peu éloignés de la ville abbatiale de Saint-Gall, dépendant de la Suisse, qui finit par l'incorporer dans son domaine. Roschach avait été un fief direct de l'empire d'Allemagne. Les seigneurs de Roschach, qui portaient le titre de « barons », avaient le droit de haute et de basse justice. Après avoir joui de situations considérables par son rang et sa fortune, la maison de Roschach fut obligée d'aliéner peu à peu ses titres et ses châteaux, et finit par perdre son prestige et sa puissance. Les descendants de la famille de Roschach s'étaient établis en Alsace où ils ont vécu jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. De nouveaux événements poussèrent le dernier descendant des barons de Roschach à suivre la carrière militaire. Il vint dans le midi de la France après la guerre d'Espagne et se maria à Narbonne dans des conditions honorables, mais peu fortunées. Puis, il se fixa à Toulouse, où naquit son fils unique devenu notre confrère.

Ernest Roschach n'a jamais fait parade de l'antique origine de sa famille paternelle. Il n'en était pas moins « jaloux de conserver le souvenir de ses ancêtres », et c'est avec un soin pieux qu'il aimait à rechercher leur généalogie dans les historiens de l'Allemagne, « et, en particulier, dans l'immortel ouvrage de Jean de Müller », ainsi qu'en témoignent deux notes manuscrites retrouvées dans ses papiers posthumes[1]. Mais il n'avait en rien hérité de l'atavisme allemand. De tradition alsacienne par son père et de tradition gallo-latine par sa mère, il n'a jamais subi l'influence germanique. On aurait plutôt retrouvé en lui quelque chose de l'Alsace, la bonne, la grande, la touchante Alsace, cette Andromaque des nations vaincues, qui met la civilisation française au-dessus de la culture allemande. Comme Rome a donné au monde la paix et les lois, comme Athènes lui a donné l'art et la pensée, la France, depuis des siècles, lui donne tout à la fois les lois et la pensée, l'art et la grâce

1. L'une d'elles est datée d'août 1858.

humaine. Et à l'Allemagne, brutale malgré sa culture, Ernest Roschach préférait la « douce France », parce qu'elle est plus civilisée[1].

Entré, en octobre 1847, au Lycée de Toulouse, en qualité d'externe, il y trouva des camarades appartenant aux diverses classes sociales, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevées. Tous les enfants du pays, fils de gentilshommes, fils d'officiers, fils de riches bourgeois, de petits commerçants, de boutiquiers ou de propriétaires ruraux, boursiers sans fortune ou élèves payants, vivaient dans la plus cordiale camaraderie. Dans leurs relations, ils apportaient naturellement l'esprit de leurs parents. Ils se querellaient quelquefois, mais jamais par esprit de caste. Jamais un élève ne reprochait à son camarade sa religion ou le commerce de son père.

Dès ses premières classes, Ernest Roschach fit preuve d'une rare intelligence, d'une mémoire merveilleuse, d'une faculté d'assimilation étonnante; et, dans les examens, sa timidité apparente ne nuisait en rien à la précision de ses réponses et séduisait d'autant plus ceux qui l'interrogeaient. Il sut conquérir tout à la fois l'estime particulière de ses professeurs et la considération révérencieuse de ses camarades. Cette considération révérencieuse allait à ce point qu'il n'était tutoyé que par ceux qui faisaient partie de sa classe : encore n'étaient-ce que les plus intelligents et les plus studieux qui agissaient ainsi, ceux qui tâchaient de rivaliser avec lui et de devenir ses émules.

Deux professeurs, notamment, s'étaient attachés à lui : M. Évelard, en quatrième; M. Alfred Mézières, en rhétorique. Ce dernier surtout, aujourd'hui membre de l'Académie française, lui témoignait le plus bienveillant intérêt.

1. La culture peut être la fleur d'une plante barbare croissant en force et en subtilité; mais la civilisation est le fruit de toutes les cultures humaines. Il n'y a de civilisation qu'en fonction de l'humanité. La nation la plus humaine est, par suite, la plus civilisée. Et, comme toute la force de la matière ne peut rien contre la grâce de l'esprit, toute la culture du monde ne peut rien contre la grâce de civité.

Originaire de Rehon, près de Metz, il était tout naturellement disposé à patronner le fils d'un Alsacien que les hasards de la destinée avaient fait naître à Toulouse et qui se faisait distinguer par tant de rares qualités.

L'année suivante (1855), voici en quels termes s'exprimait le doyen de la Faculté des Lettres, M. Sauvage, dans son compte rendu scolaire : « Les notes de la Faculté constatent que les examens de cette année ont donné lieu à douze mentions, dont l'une, sous la mention *très bien*, a été accordée à M. Ernest Rocha, élève du Lycée de Toulouse, intéressant jeune homme qui peut servir de leçon aux candidats impatients. Il a voulu, en effet, recevoir la dernière consécration du collège dans la classe de Logique, dont il a d'ailleurs remporté tous les prix, quoiqu'il eût goûté, par un remarquable essai, dès les bancs même de l'école, les premières douceurs de la renommée littéraire. M. Rocha avait préludé à ce double succès en obtenant, l'année dernière, dans la classe de rhétorique, le prix d'honneur du discours français, représenté par une médaille dont la fondation rappelle et doit conserver une bien noble mémoire, celle de M. Cabanis, ancien maire de Toulouse[1]. »

Après ces succès scolaires si complets, si éclatants, Ernest Roschach aurait mérité qu'on consignât sur les registres du Lycée de Toulouse la célèbre note donnée à Fontenelle en pareille circonstance : *Adolescens omnibus partibus absolutus et inter discipulos princeps.*

III.

Lors de la Révolution de 1848, les centres universitaires avaient été multipliés jusqu'à la pulvérisation. Il y avait un rectorat par département. Cette organisation fut remaniée sous l'Empire pour constituer, en s'inspirant des intérêts régionaux, de vastes circonscriptions académiques. Toulouse devint ainsi le centre d'un ressort très considérable, et

1. *Revue de l'Académie de Toulouse*, t. II, année 1856, p. 58.

M. Fortoul, alors ministre de l'Instruction publique, appela au secrétariat de ses Facultés un ancien professeur de littérature à l'École de Sorèze, originaire de Reims, et devenu chef d'institution à Toulouse, M. Félix Lacointa. Très passionné pour les classiques du grand siècle, doué d'une parole chaude et colorée, M. Lacointa avait publié les *Annales de l'École de Sorèze*. En 1855, il fonda une revue mensuelle qui devait être, dans sa pensée, l'organe et l'interprète officieux du nouveau groupe d'études supérieures. Cette revue porta d'abord le titre de *Revue de l'Académie de Toulouse*[1], puis de *Revue de Toulouse et du Midi de la France*[2]. Elle a fourni à nombre de débutants littéraires l'occasion, si rare en province, de conquérir par leurs travaux une notoriété relative. De ce nombre fut Ernest Roschach.

Peu après la fondation de la Revue, M. Lacointa avait reçu une belle étude historique intitulée : *Les Autrichiens à Gênes; insurrection de 1746*. Cette étude était signée : « Ernest Hübner ». Après l'avoir lue, il pensa que ce nom de consonnance tudesque devait être un nom d'emprunt. Il apprit, en effet, que, sous ce pseudonyme, se cachait un jeune élève de philosophie du Lycée de Toulouse, du nom d'Ernest Rocha. Le travail avait été remarqué, l'aventure fit du bruit, et, à la distribution des prix du Lycée, M. West, préfet de la Haute-Garonne, dit au jeune élève, en lui remettant le prix d'honneur de philosophie : « Je vous connaissais sous le nom d'Ernest Hübner; je suis heureux d'apprendre qu'Ernest Hübner est l'élève le plus distingué du Lycée de Toulouse. »

Ses études classiques ainsi achevées, les Humanistes de la Faculté des Lettres : MM. Sauvage, Hamel, Edward Barry, Gatien-Arnoult, qui avaient pu particulièrement apprécier ses mérites, offrirent à Ernest Roschach d'entrer dans l'Université sans briguer l'École Normale. Il accepta, et, à moins de vingt ans, il devenait professeur de rhétori-

1. De 1855 à 1857 inclusivement, tomes I à V inclus.
2. A partir de l'année 1858, t. VI.

que au Collège de Moissac. Il y prononça, le 15 août 1857, à l'occasion de la distribution des prix, un discours, très remarqué, où il rappelait l'histoire du Collège fondé depuis trois siècles et où il faisait l'éloge des Doctrinaires qui l'avaient dirigé. Puis, il terminait par des conseils adressés aux élèves et qui devaient être le programme de toute sa vie. Il s'exprimait ainsi :

« Un poète arabe raconte dans un de ses apologues, où la richesse de l'imagination orientale s'allie à la justesse des pensées, qu'un bon musulman, dont les prières avaient appelé la faveur divine, se vit emporté dans les nues par un ange aux ailes vertes, et contempla sous ses pieds, comme un mobile et changeant panorama, les vagues et les monts, les océans et les empires de la terre. Le céleste messager lui avait dit : « Parmi les pays que nous traversons, choisis le « plus beau. Allah, bon et miséricordieux, te donnera la fa- « veur d'y finir tes jours dans le silence et la paix, digne « récompense du plus fidèle de ses croyants! » Et l'Arabe cherchait des yeux cette retraite promise. Il vit passer les îles de corail de la mer d'Oman, les bords du golfe Vert, les bois enchantés de Cachemir; il respira le parfum des roses de Chiraz, et aucune de ces merveilles ne put enchaîner ses désirs. Mais, tout à coup, un cri d'admiration s'échappa de sa poitrine; il avait aperçu le plus beau séjour du monde : sa demeure natale, son palmier bien connu et la fontaine où s'abreuvait son cheval fidèle. »

Ernest Roschach a fait comme le musulman de l'apologue oriental. Il n'a pas manqué d'anges aux ailes vertes, couleur d'espérance, qui ont fait miroiter à ses yeux les magnificences de l'inconnu et l'éclat des destinées glorieuses. Il ne s'est pas laissé éblouir par ces mirages et il n'a pas tardé de revenir aux lieux qui l'avaient vu naître.

Un grand succès littéraire allait pourtant se produire qui aurait pu changer la destinée d'Ernest Roschach. Il nous est ainsi raconté par le journal *L'Aigle*, à la date du 22 novembre 1859 : « Une nouvelle étoile toulousaine vient de poindre à l'horizon littéraire de Paris. M. Ernest Rocha, un tout

jeune homme, qui s'est révélé par plusieurs travaux remarquables dans la *Revue de Toulouse*, a publié, dans la dernière livraison de la *Revue contemporaine*, une admirable étude psychologique sous le titre modeste : *Une Confidence*. M. Rocha entre dans la littérature parisienne par la voie qu'ont frayée Jules Sandeau et Octave Feuillet; son début est un coup de maître et présage un brillant avenir à notre jeune compatriote. »

De son côté, M. Lacointa s'empressa de reproduire, dans la *Revue de Toulouse*, la nouvelle œuvre de son collaborateur[1]. Il la fit précéder d'une note où il disait notamment : « Sur les conseils de ses amis, M. Rocha, qui n'a pas encore vingt-deux ans accomplis, s'est hasardé à frapper à la porte d'une des principales revues de Paris, un roman à la main, en demandant timidement l'insertion. L'accueil fut bienveillant, affectueux. Il est des hommes qui savent lire sur le front et dans les yeux. M. de Calonne comprit vite qu'il avait devant lui une intelligence d'élite. Il tendit la main au jeune homme, prit connaissance de son manuscrit et reconnut qu'il ne s'était pas trompé. »

Il semblait qu'après un tel succès Ernest Roschach allait en profiter pour tenter la fortune littéraire à Paris. Mais il avait au cœur un véritable culte : son père; une passion : sa mère. Son père étant décédé le 2 avril 1860, il rentra à Toulouse pour prodiguer ses soins à sa mère, atteinte d'un mal incurable. Quand elle mourut peu après, en 1862, il continua de vivre avec une sœur de cette dernière, restée célibataire, et qui devint pour lui une seconde mère à laquelle il s'attacha d'autant plus.

IV.

Pendant toutes ces années postscolaires, M. Lacointa n'avait pas eu de collaborateur plus assidu pour sa *Revue de Toulouse*. Histoire, littérature, critique, beaux-arts, poésie, il

1. *Revue de Toulouse*, année 1859, t. X, pp. 494-509, et année 1860, t. XI, pp. 30-63.

n'est pas de genre dans lequel Ernest Roschach ne se soit exercé avec succès. Dès ce moment, on voit poindre les idées maîtresses qui devaient se produire dans toutes ses études d'érudition et d'art.

A cette époque, les théories traditionalistes ne s'étaient pas encore manifestées, du moins sous la forme et avec les développements actuels. Ernest Roschach se contentait d'être un fervent provincialiste. Nous l'avons déjà constaté avec son discours à la distribution des prix au collège de Moissac Il faisait preuve des mêmes sentiments dans un article qu'il consacrait à l'*Exposition de 1858 à vol d'oiseau* dans la *Revue de l'Académie de Toulouse*, où il applaudissait à la renaissance provinciale dans les lettres et dans les arts. Le provincialisme est un sentiment tout naturel, et c'est avec raison que Brunetière a dit : « Aussi longtemps que la mer baignera les côtes de Normandie, qu'il y poussera plus de pommiers que d'orangers et qu'on y boira plus de cidre que de vin, il y aura une province. » On peut dire de même de la Bretagne. Ernest Roschach pensait surtout ainsi pour le Languedoc, « car un Languedocien n'entend pas de même qu'un Breton la nature, l'amour, l'infini ou la mort. » Chaque littérateur, disait naguère M. Charles-Brun, a sa qualité propre d'imagination et un choix d'images emprunté au « décor » de sa région. Pour l'architecte, c'est l'accommodation au climat, au sol, aux matériaux ; pour le peintre, c'est la notion de l'éclairage ; pour le sculpteur, le décorateur, c'est la stylisation de la faune et de la flore du pays ; pour le musicien, c'est l'utilisation des thèmes populaires ; pour les amateurs de pittoresque, c'est le mérite des costumes anciens, des meubles, des faïences, des dentelles ou des émaux dus à l'ingéniosité du peuple. Il est certain que de tels efforts peuvent fournir la plus précieuse matière à mettre en œuvre, que, grâce à eux, l'âme des provinces peut devenir ou redevenir plus active et plus intense. Ernest Roschach devait y contribuer de son mieux par l'histoire, par le roman, par les revues, par l'illustration.

Il s'est surtout appliqué à faire connaître Toulouse tout en

critiquant l'esprit des Toulousains et en contestant même leurs goûts littéraires et leurs facultes artistiques pourtant bien accréditées, sinon justifiées depuis des siècles[1]. Dans ses conversations, il lui arrivait même parfois de ne considérer Toulouse que comme un simple foyer de « sous officiers en retraite », peut-être parce qu'il vivait comme eux et comme son père, économiquement, bourgeoisement, et qu'il avait les mœurs et les habitudes d'un petit rentier de province.

Il devait, plus tard, accentuer cette sévérité en l'étendant aux aptitudes naturelles et à la personnalité esthétique de la race en Languedoc, en niant le particularisme local et en raillant les revendications des archéologues patriotes; en affirmant que le Midi a peu produit à cause de la douceur du climat, de la vie facile, amollissant promptement l'énergie des races neuves et du rôle néfaste des municipalités méridionales très différentes de celles du Nord au point de vue de l'art et plus préoccupées de leurs intérêts domestiques que de la glorification de leurs communes; enfin en se plaignant de l'inachèvement des œuvres commencées, cette plaie méridionale, conséquence à la fois des événements extérieurs et d'un manque d'esprit de suite qui est peut-être le caractère dominant du pays[2].

Ernest Roschach n'avait pas tort à bien des points de vue; mais il s'est montré parfois moins sévère, notamment dans son étude sur *Toulouse capitale* publiée dans la *Revue des Pyrénées*[3], où il a précisé son importance à travers les siècles.

V.

Dès ses débuts littéraires, Ernest Roschach s'était fait remarquer comme poète, et la *Revue de Toulouse* a publié plusieurs de ses poésies qui ne sont pas sans mérite. Ce

1. Voir son étude sur *Saint-Sernin* dans la *Revue de Toulouse*, année 1862, t. XV, pp. 136-137.
2. *Histoire graphique de la province de Languedoc.*
3. Année 1896.

furent d'abord les *Grues d'Ibicus* qu'il avait traduites de Schiller en vers français. Puis vint une étude sur la *Poésie du Remords*, suivie de la traduction en vers de la célèbre ballade de lord William. Il se montra plus personnel dans sa poésie *A une Momie égyptienne*. Il y ajouta peu après d'autres morceaux poétiques, tels que : *Un Empereur d'Allemagne* et *La Mer*.

Ernest Roschach n'était pas un lyrique abondant, habitué à souffler à pleins poumons dans des trompettes retentissantes ou à monter à coup d'ailes jusqu'à l'empyrée pour y décrocher des étoiles ; mais il ne se contentait pas de simples fleurs de rhétorique. Ce n'était pas un élégiaque, quoiqu'il fût capable de conserver dans ses tiroirs secrets quelques bouquets fanés. Ce n'était pas non plus un réaliste se complaisant aux descriptions vulgaires ou amorales, ni un parnassien à la recherche des métaphores truculentes et faisant de l'art pour l'art (mot dont on a singulièrement abusé, quoiqu'il ne signifie pas grand'chose). C'était un lettré curieux de la pensée et ciseleur de la forme, dont la poésie tenait tout à la fois de la peinture et de la musique. Son vers est clair, limpide, d'une élévation sereine, sentant les bonnes études classiques, mais aussi moderne, ne dédaignant pas l'image colorée et le rythme musical. On peut surtout en juger par sa *Momie égyptienne*, où il a su si bien concilier la rigoureuse exactitude de description qu'exige la science avec l'accent et le mouvement que réclame la poésie. Lui-même considérait cette pièce comme une de ses meilleures productions poétiques, car, sur ses vieux jours, il l'avait fait réimprimer et la distribuait volontiers à ses amis.

Il n'a jamais cessé de faire des vers; mais il ne les publiait pas. Parfois, sa muse se risquait jusqu'à l'épigramme, et même jusqu'à la satire. Il en fut surtout ainsi depuis ce qu'il appelait « la funeste déviation de la politique française » à la suite de l'abolition du Concordat. Nous pourrions citer plusieurs pièces qui ne manquent ni d'à-propos, ni de verve, par exemple celles qu'il a intitulées : *La Revan-*

che de Judas (souvenir de la semaine sainte de 1904), les *Gémeaux*, *A un Cheval de sang*, qui rappelle les *Iambes* de Barbier, et *Tristesse de Narcisse*, où l'ironie se joint à l'indignation. D'autres sont simplement des bluettes, comme la *Chanson de Gabrielle* (âgée de 80 jours).

VI.

Erudit, lettré, poète, Ernest Roschach était en outre un artiste. Il cultivait avec succès les arts du dessin et savait apprécier les œuvres de maître en critique sagace et en juge expérimenté.

Pendant qu'il professait la rhétorique à Moissac, il avait envoyé à la *Revue de l'Académie de Toulouse* une étude importante sur les *Tableaux d'Ingres à Montauban* (*Sainte-Germaine*, le *Vœu de Louis XIII*, *Roger et Angélique*). L'année suivante, il y faisait paraître une série d'articles sur l'*Exposition de 1858* à Toulouse. Et tous ses lecteurs furent frappés de ce qu'il y avait de frais, d'élégant, de délicat, de courtois, de correct dans ses appréciations ingénieuses, dans ses pages charmantes qui furent recherchées avec empressement. En 1860, il parlait de *Richard, peintre paysagiste*, et, peu après, il étudiait les *Sociétés artistiques en province*.

Cette dernière étude devait favoriser l'éclosion d'un nouveau cercle qui se forma à Toulouse au mois de novembre 1860, sous le titre d'*Union artistique*, avec M. Étienne de Voisins-Lavernière pour président et le comte Fernand de Rességuier pour secrétaire général, dans la pensée d'établir une sorte de solidarité entre la société polie et les artistes, d'organiser des expositions annuelles et d'encourager le talent sous toutes ses formes.

Depuis quelques années, on se plaignait de la situation artistique faite à Toulouse par quelques artistes en renom. Le Blanc du Vernet avait été le premier à jeter le cri d'alarme et à intervenir bruyamment dans le milieu un peu endormi du monde des arts toulousains. « Les arts et les jeunes gens,

écrivait il[1], sont ici opprimés sous la gérontocratique dictature de quelques cacochymes, stériles promoteurs de poncifs académiques, et des débris expirants de la maussade école de David. Ces obscurants qu'inquiètent les talents jeunes, poétiques et ardents dont ils redoutent instinctivement le parallèle, s'évertuent à les étouffer. Venus à une époque où les arts négligés permettaient le succès aux médiocrités, ils avaient perverti le goût, s'étaient créé des partisans dans la partie béotienne du public, et, forts de cet appui, se gavaient béatement de leur nullité derrière laquelle ils se croyaient inviolables et sacrés. Le public intelligent s'indignait secrètement de cet abus, mais semblait dédaigner de s'élever contre cette grotesque usurpation. J'ai dû me faire l'interprète de cette indignation, et j'ai vertement attaqué les fétiches des béotiens. » Ces attaques étaient surtout dirigées contre Villemsens, le futur beau-père de Jean-Paul Laurens, dont les tableaux étaient composés de la façon la plus poncive et la plus bourgeoise; contre Théodore Richard, dont les paysages manquaient de pittoresque et de poésie et qui a su faire cependant des élèves comme Brascassat; contre Joseph Latour, dont les crayons n'étaient pas sans mérite si ses peintures se ressentaient de son éducation restée trop rudimentaire.

L'école romantique triomphait en ce moment de l'école du classicisme. Comme son ami Le Blanc du Vernet dont il nous a fait connaître d'une façon si pittoresque et si cordiale la vie et les œuvres[2], Ernest Roschach s'était laissé séduire par les disciples de Delacroix et des Orientalistes. Mais il ne s'est jamais adonné complètement à la peinture à l'huile. Il préférait l'aquarelle et a fait surtout beaucoup de lavis et de dessins à la plume, pour illustrer ses nombreux travaux de sigillographie, de numismatique, d'héraldique, sans compter les revues illustrées. Cependant, dans les derniers

1. *Le Corsaire,* du 10 septembre 1850.
2. *Mémoires de l'Académie des Sciences,* année 1907, Xe série, t. VII, pp. 154-200.

temps de sa vie, il s'était remis à la peinture à l'huile pour orner sa maison de campagne, à Auzil, de paysages, de marines et d'autres peintures décoratives.

Devenu l'habitué de l'atelier de Jules Garipuy, un des fervents de la nouvelle école romantique, Ernest Roschach s'y était trouvé en compagnie de Gilbert et d'Henri de Séverac, de Jules Buisson, d'Henri Mailhol, du baron Dupérier, de Poubelle, de Bladé, d'Étienne de Voisins-Laverniére, de Frédéric Le Blanc du Vernet et de plusieurs autres, aujourd'hui disparus, qui formaient une espèce de cénacle artistique et littéraire très frondeur des choses et des gens. Et comme en un jour de verve Gilbert de Séverac s'était amusé à réunir sur la même feuille, les unes de face, les autres de profil ou en trois-quarts, les têtes, toutes originales, mais très dissemblables, de neuf de ces habitués, Ernest Roschach consacra à chacun d'eux un huitain plein de finesse et d'esprit complétant à merveille l'œuvre artistique du dessinateur et résumant fidèlement les traits de caractère de chacun des personnages représentés. C'était une simple fantaisie d'Athénien, qui se délassait de travaux plus serieux par des bluettes finement aiguisées. Mais elle nous révèle un des côtés de l'esprit d'Ernest Roschach et nous le montre aussi préoccupé d'art que de littérature et aussi susceptible de fantaisie que d'érudition.

VII.

En 1862, Ernest Roschach préludait à ses grandes études historiques en écrivant pour la librairie Hachette un important volume in 12 de 488 pages intitulé *Foix et Comminges*. C'était un itinéraire des chemins de fer pyrénéens pour la ligne de Toulouse à Montréjeau et la ligne de Toulouse à Foix. Il tenait tout à la fois des guides Joanne, sans avoir leur sécheresse, et du *Voyage aux Pyrénées* de Taine, sans se livrer aux mêmes digressions pittoresques. Il débute par une description charmante de Toulouse « avant-port des Pyrénées », contemplant du haut de ses clochers les cimes des montagnes lointaines, qui, couvertes de neige et de glace, resplen-

dissent comme le cristal au soleil levant et détachent, quand vient le soir, leur silhouette d'azur sombre sur les fonds lumineux du ciel espagnol. Puis, il remonte la vallée de la Garonne en suivant les diverses stations du chemin de fer de Toulouse à Bayonne jusqu'à Montréjeau. Il reprend ensuite la vallée de l'Ariège à Pinsaguel et fait de même pour les stations de la voie de fer reliant Toulouse à Foix.

Les recherches historiques qui se trouvent sobrement et clairement résumées dans cet ouvrage sont partout animées et vivifiées par l'observation directe et tout à fait personnelle du pays, car Ernest Roschach avait pris ses notes en suivant pas à pas la ligne du chemin de fer et il les avait rédigées tantôt « sous les ombrages d'un parc », tantôt « au coin d'une table d'auberge », parfois « en plein soleil, dans la poussière des routes » Il décrit minutieusement l'assiette de la voie, le paysage qui l'encadre, les travaux d'art qu'elle comporte, ne laisse aucun point de l'horizon sans le déterminer; et, lorsqu'en dehors du rayon visuel, mais à la portée de la station traversée, il se rencontre quelque centre de population, un édifice, un site que recommandent des mérites ou des souvenirs particuliers, il ne manque pas d'en faire l'objet d'une étude toujours précise et rendue saisissante par la vivacité du sentiment et par la netteté de l'expression.

L'ouvrage est illustré de trente-neuf gravures sur bois, sculptées par le graveur toulousain Chambaron, d'après les dessins d'Ernest Roschach. Les armoiries et les sceaux qui y sont reproduits sont particulièrement intéressants. Dès ce jour, s'affirment les qualités qui vont distinguer Ernest Roschach, c'est-à-dire les recherches patientes, l'érudition consciencieuse et les modes de présentation littéraire et artistique de ses études locales ou provinciales.

VIII.

En ce moment, le comte de Campaigno était maire de Toulouse et son administration municipale se montrait une des plus actives et des plus éclairées pour restituer à la

vieille cité Palladienne son antique renom artistique et littéraire et pour y reprendre les projets d'embellissements inaugurés par M. de Mondran au dix-huitième siècle et ceux édictés par Napoléon Ier lors de sa mémorable visite de 1808.

Le Musée était dans un état d'incurie et de désordre inouïs. Malgré l'importance d'un grand nombre de toiles, dues aux conquêtes de la République et de l'Empire, la plupart des tableaux y étaient mal tenus, mal classés et peu respectés par le public. Le comte de Campaigno provoqua une délibération du Conseil municipal chargeant un ancien commissaire-expert du Musée du Louvre, Auguste Georges, de procéder à l'examen, à la restauration et au classement des tableaux. Georges était un critique de grande expérience que des séjours prolongés en Italie et en Allemagne, en qualité de représentant de l'administration des Musées royaux, avait particulièrement familiarisé avec toutes les écoles et qui mettait une mémoire remarquable au service d'un esprit d'observation très minutieux. Appréciant à sa juste valeur l'importance de la mission dont il était chargé, il s'empressa de satisfaire à la demande du Conseil municipal; et, à la date du 25 juillet 1863, il déposait un volumineux rapport où il établissait d'une façon péremptoire l'importance du Musée de Toulouse, la valeur des œuvres remarquables qu'il renfermait, le désordre dans lequel elles étaient exposées, les fâcheuses détériorations d'un grand nombre de toiles, la nécessité de supprimer les non valeurs, les attributions intolérables de quelques-unes, l'impropriété du local et l'existence d'une ancienne école toulousaine jusque-là trop négligée et trop peu connue. Ce rapport frappa vivement Ernest Roschach, qui se lia d'amitié avec Georges et profita d'autant mieux de son savoir et de son expérience.

A côté du Musée des tableaux, qui occupait l'ancienne chapelle du couvent des Augustins, il y avait le Musée lapidaire, dispersé dans les cloîtres du couvent (le petit et le grand), la sacristie, la salle capitulaire et le réfectoire. Le

Musée lapidaire était surtout l'œuvre d'Alexandre Dumège, qui avait été chargé, à plusieurs reprises, de rechercher les antiquités du Sud-Ouest et qui en avait recueilli un grand nombre à Toulouse même. Mais dans les indications laissées, comme sur leur provenance, il y avait beaucoup de lacunes, de nombreuses négligences et même d'importantes contradictions. C'était un véritable chaos à débrouiller. Le comte de Campaigno confia ce soin à Ernest Roschach [1]. Ernest Roschach n'avait alors que vingt-quatre ans. Mais il possédait toutes les qualités voulues pour bien remplir cette mission délicate. Il connaissait à fond l'histoire générale. Il s'était appliqué à étudier l'histoire locale. Il savait dessiner à merveille. Il était extrêmement prudent, sinon méfiant. Il devait devenir le plus exact des érudits et le plus scrupuleux des archéologues. On peut en juger par le Catalogue qu'il en dressa et qui fut achevé dès le mois d'octobre 1864, mais qui ne fut imprimé qu'en 1865.

Depuis, de grandes transformations se sont opérées dans ces collections archéologiques, soit par les nouvelles fouilles opérées à Martres-Tolosane et à Vieille-Toulouse par notre confrère M. Joulin, et par l'agrandissement du Musée des Augustins sur la rue Alsace-Lorraine, soit par le transfert de certaines collections dans le nouveau Musée établi par arrêté du 14 avril 1891 dans l'ancien Collège Saint-Raymond, près de la basilique Saint-Sernin. Malgré ces transformations et ces adjonctions, le *Catalogue des Antiquités et des objets d'Art du Musée de Toulouse* est resté un guide précieux à consulter. C'est qu'au lieu d'étaler un luxe facile de généralités verbeuses, Ernest Roschach s'était appliqué à ne négliger aucun renseignement précis, aucun détail offrant quelque utilité pour l'histoire. Il a fait ainsi apprécier d'autant mieux la valeur et l'importance des monuments qu'il a

1. La *Revue de Toulouse*, en sa chronique du 1er juillet 1862, annonça la nomination de Ernest Roschach comme inspecteur des antiquités, en remplacement de Dumège, qui était décédé le 6 juin précédent.

décrits avec une compétence qui n'a jamais été trouvée en défaut.

IX.

Une autre question préoccupait le comte de Campaigno : le classement des Archives municipales, qui se trouvaient dans le plus grand désordre par l'incurie des archivistes autant que par l'insuffisance et par le délabrement des locaux affectés à ce service. Un inspecteur général du Ministère de l'Intérieur, M. de Rozière, insistait pour qu'il s'empressât de lui donner un local convenable et qu'il en confiât le classement à un archiviste actif, soigneux et compétent. Sur les indications de nôtre regretté confrère, Adolphe Baudouin, le comte de Campaigno fit choix d'Ernest Roschach, qu'il investit des fonctions d'archiviste municipal par arrêté du 25 novembre 1863.

Ernest Roschach se mit aussitôt à l'œuvre, et, sans préparation spéciale antérieure, par ses seules ressources, il ne devait pas tarder à acquérir l'instruction technique et la méthode scientifique de l'érudition la plus solide et la plus précise. Il commença par transférer dans un bâtiment voisin les paquets d'imprimés et les papiers administratifs d'utilité temporaire qui encombraient la vieille Tour des Archives. Puis, il se mit à classer chronologiquement les principaux recueils. Enfin, il s'attaqua aux monceaux informes qui encombraient la salle. Quelques familles de rats s'étaient nichées au milieu de ces entassements, l'eau des gouttières les avait pénétrés de part en part, et c'est avec un sentiment singulièrement pénible que l'on reconnaissait, sur les feuilles lacérées ou mises en charpie, des annotations de Lafaille, Marsis, Tilhol, d'Aldéguier et autres anciens chercheurs, vestiges d'un travail intellectuel brutalement annulé par une ignorance inconsciente. Certaines de ces dégradations, de date récente, étaient à jamais irréparables ; mais le déblai n'en donna pas moins des résultats inespérés. Ernest Roschach s'empressa de les constater dans un rapport qu'il rédigea à la fin de l'année 1864 et qui fut

grandement apprécié par l'inspecteur général, M. de Rozière.

Ainsi approuvé, Ernest Roschach organisa un classement méthodique des Archives conformément aux instructions ministérielles. La série des *Comptes consulaires* fut reconstituée et reliée. Les documents capitulaires furent soigneusement recueillis et forment aujourd'hui la meilleure contribution à l'histoire de Toulouse. On peut juger de leur importance par les travaux mêmes d'Ernest Roschach, qui lui sont presque tous empruntés. Mais ce ne fut qu'en 1891 que fut publié l'*Inventaire des Archives communales antérieures à 1790*, dans lequel, après avoir exposé, en une importante introduction, l' « Histoire du Dépôt et de l'Édifice », il analysait les soixante premiers volumes de la série AA (cartulaires, recueils de titres, lettres patentes de rois, actes de gouverneurs, etc.). La méthode adoptée pour la rédaction et la numérotation des pièces n'étaient pas conformes aux prescriptions ministérielles. L'étendue des notices consacrées à chaque article et la longueur des analyses de chaque pièce étaient même contraires à ces prescriptions. Elles s'expliquaient et se justifiaient par l'importance exceptionnelle des documents inventoriés, dont l'intérêt dépassait l'histoire locale, car ils fournissaient des renseignements tout à fait neufs sur l'histoire économique, l'histoire sociale, et aussi l'histoire générale. Ernest Roschach avait fait, de ce simple « Inventaire », une publication historique de premier ordre, et il est à regretter vivement qu'il ait été empêché de la parachever par un second volume dont il avait préparé tous les éléments. On le retrouvera sans doute dans ses papiers posthumes non encore dépouillés.

X.

Malgré ces nombreuses occupations, Ernest Roschach avait trouvé le temps de lancer une publication hebdomadaire qu'il avait intitulée : *Le Midi illustré*. Son but était de faire connaître la province oubliée ou délaissée par ceux qui l'habitent. « Paris, disait-il dans le premier

numéro daté du 3 janvier 1863, Paris à qui le monde appartient nous néglige et nous ignore. A nous de nous étudier nous-mêmes, de nous révéler, de nous intéresser à ce qui nous entoure, à nos souvenirs, à nos vieilles mœurs, à notre nature splendide, à nos ruines, à nos arts, à nos industries. » C'était un appel à la province de l'Océan à la Méditerranée, des montagnes du Rouergue aux cimes pyrénéennes, pour la faire connaître à ceux qui l'habitent, qui la délaissent ou qui oublient son passé. Et Ernest Roschach se proposait de montrer, à droite et à gauche des routes banales dont le voyageur ne s'écarte guère et dont les étapes ne varient pas, les sites attrayants, les beaux paysages, les souvenirs historiques, les ruines oubliées que le lierre dévore en paix et qui gardent pour des chasseurs ou des villageois les secrètes faveurs de leurs confidences. Il voulait, en outre, montrer les trésors que recèlent les musées, les bibliothèques, les archives de nos villes, les salles des vieux châteaux : objets d'art ou de curiosité, documents inédits, manuscrits à figures. Il appelait enfin le crayon au secours de la plume pour éclairer et développer le texte écrit par la représentation exacte et sincère des objets d'art et d'industrie, des monuments, des sites, en un mot de tout ce qui demande et mérite une reproduction graphique. Il comptait faire ainsi de sa publication non un album simplement pittoresque, ni une revue archéologique, ni un journal de société savante, d'agriculture ou d'industrie, ni une publication frivole, mais un peu de toutes ces choses, la ruine historique trouvant place près de l'usine, le joyau des siècles passés à côté du tableau moderne, l'imagination s'ajoutant à la réalité et lui donnant un charme de plus. Ernest Roschach mit à l'exécution de ce programme sa loyauté, son dévouement, son talent d'écrivain et de dessinateur. Il trouva des collaborateurs aussi dévoués que capables pour l'aider dans son entreprise.

De son côté, l'éditeur M. A. Chauvin ne devait rien négliger pour l'exécution typographique de cette nouvelle publication. Il s'était assuré le concours d'artistes dessinateurs

de mérite et de graveurs habiles ayant déjà travaillé dans de grandes publications illustrées. Il avait même fait l'acquisition d'une presse spéciale pour l'impression de la gravure, d'après un modèle qui venait d'obtenir un prix unique à l'Exposition de Londres.

Toutes les espérances de succès furent trompées. Il fallut se résigner devant l'indifférence du public et se convaincre une fois de plus « qu'après les feuilles des bois, demeurées depuis des siècles en possession du privilège incontestable d'inspirer les lyres mélancoliques, il n'est pas de destin plus élégiaque que celui des publications de province. » Le *Midi illustré* ne put vivre que deux mois. Il disparut avec le neuvième numéro. Et, dans sa chute, il ne trouva pas même un poète assez généreux pour lui consacrer quelques hémistiches consolateurs.

XI.

Une compensation ne devait pas tarder à être donnée à Ernest Roschach. Le 24 mars 1863, la Société Archéologique du Midi de la France le nommait membre résidant. Mais il parut rarement à ses séances, et ce ne fut que beaucoup plus tard qu'il y fit quelques communications.

Nous ne retrouvons de lui, dans les *Mémoires* de la Société, qu'un *Simple aperçu sur quelques Artistes qui ont travaillé à Toulouse du quatorzième au seizième siècle,* d'après les comptes des Trésoriers municipaux qu'il avait classés à la Tour des Archives, et, dans le *Bulletin* de la même Société, qu'une étude sur le *Camée de Saint-Sernin,* actuellement conservé au Musée de Vienne, sans qu'on ait jamais pu découvrir comment ce joyau — unique par ses dimensions considérables et sa valeur artistique — est arrivé jusqu'en Autriche après avoir été livré par les Capitouls à François Ier, qui en avait fait hommage (presque aussitôt qu'il l'avait obtenu) au pape Clément VII.

Cette abstention fut regrettable. Il aurait procuré à la Société archéologique de précieuses monographies sur les

principaux monuments de Toulouse. On peut en juger, notamment, par son étude sur *Saint-Sernin* qu'il publia dans la *Revue de l'Académie de Toulouse*[1], et que notre érudit confrère, M. Eugène Lapierre, signala tout particulièrement en un article publié dans le *Journal de Toulouse* du 5 mai 1862, sous la signature « Stone », son pseudonyme transparent. Il en aurait été surtout ainsi pour sa *Notice sur le couvent des Jacobins*[2]. Ces monographies sont d'autant plus dignes de remarque que Viollet-le-Duc n'avait pas encore publié son *Dictionnaire de l'Architecture française du onzième au seizième siècle*, où il a si habilement étudié et retracé les édifices religieux de nos provinces, et qu'Anthyme Saint-Paul n'avait pas révélé les véritables caractères de l'insigne basilique toulousaine. Ernest Roschach était donc sans guide et sans modèle pour apprécier à leur juste valeur les mérites des édifices qu'il voulait étudier, la sagesse et la science qui ont présidé à leur exécution, l'harmonie et la méthode suivies dans leur construction comme dans leur parure.

Autant Ernest Roschach s'est montré peu communicatif à la Société Archéologique, autant il a été prodigue de lectures à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, lorsqu'il y fut reçu, le 4 mai 1865, en qualité d'associé ordinaire. A partir de sa réception jusqu'à la fin de ses jours, il n'est pas d'année où il n'ait fait une ou plusieurs communications à l'Académie; et toutes se faisaient remarquer par leur intérêt et leur nouveauté, constituant autant de monographies pour éclairer un point de l'histoire de Toulouse ou de la province de Languedoc dans les matières les plus diverses.

1. Livraison de février 1862.
2. Toulouse, Chauvin, 1865, brochure in-12 de 108 pages. (En collaboration avec Le Blanc du Vernet.)

XII.

L'activité intellectuelle d'Ernest Roschach s'étendait jusqu'à la pédagogie.

En 1866, le Ministre de l'Instruction publique avait prescrit, dans les établissements de l'État, l'étude de la géographie départementale. Cette prescription était d'autant plus utile que, « par une de ces étrangetés dont les méthodes d'enseignement ont offert tant d'exemples, le pays que l'on connaît le moins est encore celui que l'on habite ». Ernest Roschach était de ceux qui pensent « qu'on ne saurait trop intéresser les populations au sol où elles sont destinées à vivre, et que la grande patrie n'a rien à perdre à une connaissance plus familière et plus intime de cette patrie restreinte placée journellement sous les yeux et embellie par tant d'attaches personnelles ». Et il s'empressa d'écrire une *Géographie de la Haute-Garonne* « à l'usage de toutes les maisons d'enseignement », formant un « petit livre sans prétention », mais puisé aux meilleures sources « en divers ouvrages de statistique et d'érudition ou dans les documents originaux ». Rien n'y est oublié de ce qui peut faire connaître, sous une forme concise, la topographie générale du département, avec les richesses du sol, les produits agricoles et industriels, les voies de communication à travers les montagnes, les collines et les vallées. L'histoire, dont les souvenirs semblent plus vivants et plus réels au milieu des sites qui en furent le théâtre, est partout rappelée par quelques lignes rapides, mais précises. Chaque commune pouvait ainsi y retrouver aisément tous les renseignements qui l'intéressent et qui sont dispersés en un grand nombre de livres rares et coûteux. Malgré sa forme élémentaire, et quoiqu'il ait été écourté par les éditeurs, ce petit livre était de nature à satisfaire même « les travailleurs isolés à qui leur situation dans les campagnes ou dans les petites villes défend toute recherche suivie ».

On peut surtout dire ainsi de la *Notice sur le Languedoc* qu'Ernest Roschach a rédigée pour l'*Histoire de France* de

Magin et Grégoire, éditée en 1876 par la librairie parisienne Ch. Delagrave à l'usage des écoles secondaires. Cette notice est tout à fait distincte de l'œuvre de Magin et Grégoire. Elle sert d'introduction à cette histoire, qui est encore plus succincte et va des origines de la France jusqu'à la Restauration. A cause de la nature élémentaire de ce travail, il a fallu écarter toutes les questions douteuses et donner seulement des résultats acquis et certains. Elle n'en est pas moins importante et utile par sa précision même. Peu d'œuvres pédagogiques peuvent lui être comparées par la méthode scientifique et par l'exactitude historique. Nulle ne saurait lui être supérieure par le fond comme par la forme. C'est qu'Ernest Roschach était merveilleusement préparé à cette étude par la mission que lui avait confiée l'éditeur Édouard Privat, d'abord pour réviser l'*Histoire générale de Languedoc* par les Bénédictins et, ensuite, pour la continuer jusqu'en 1790.

XIII.

On sait dans quelles conditions avait été projetée cette Histoire sous les auspices des États de la Province et comment elle fut exécutée de 1730 à 1745 par Dom Devic, qui mourut après la publication du premier volume, et par son collaborateur Dom Vaissete, qui continua seul les quatre volumes suivants avec une supériorité très marquée[1]. Elle devait occuper une des premières places parmi les travaux de la Congrégation de Saint-Maur, et elle a conservé jusqu'à nos jours une haute valeur. Elle marque une ère de progrès considérable dans les études historiques et laisse peu à désirer pour l'intelligence de la méthode, la sûreté de l'érudition, l'exactitude du texte, l'importance des documents justificatifs, l'ampleur des « notes » explicatives. On ne doit pas craindre d'employer pour la caractériser un mot banal, quand ce mot est juste : c'est un « monument », et un monument

1. Voir les indications d'Edmond Dulaurier dans l'*Introduction historique* du t. I (édition Privat) et d'Eugène Thomas dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier* (année 1851).

qui fait honneur tout à la fois à ceux qui l'ont préparé et à ceux qui l'ont exécuté.

Quels que soient ses mérites, toute œuvre historique est perfectible, surtout quand elle est antérieure aux époques de recherches documentaires et de critique rationnelle comme le dix-neuvième siècle. C'est ce qu'avait compris, dès la rénovation des études historiques inspirée par le ministère Guizot (de 1840 à 1846), un ancien membre de notre Académie des Sciences qu'on a beaucoup dénigré, mais dont on ne saurait nier la compétence archéologique et contester l'érudition historique, malgré ses travers de mystificateur aux dépens de ses confrères trop crédules et du public trop ignorant. Le « chevalier » Dumège, comme il aimait à s'appeler, trouva en Jean-Baptiste Paya un éditeur tout disposé à rééditer l'œuvre des Bénédictins en dix volumes à deux colonnes dans le format économique que les publications de la Société du Panthéon littéraire venaient de mettre à la mode. Mais le texte et les preuves de Dom Vaissete, loin d'y être améliorés, s'y étaient enrichis de nouvelles fautes, les adjonctions faites trop hâtivement par Dumège étaient insuffisantes, sinon erronées, et sa continuation, allant de 1643 à 1830, était vraiment indigne de l'œuvre bénédictine.

Une nouvelle édition s'imposait. Pour la tenir à la hauteur de la première et la faire bénéficier des progrès de la science historique, il fallait des collaborateurs dévoués et des spécialistes bien informés, recourant de nouveau aux sources pour les contrôler et s'appuyant sur les ouvrages particuliers qui étaient survenus et qui fournissaient toutes les garanties d'exacte érudition et de ferme critique. Elle exigeait, en outre, des capitaux considérables de la part de l'éditeur qui en courait les risques. Un homme résolu se trouva de nouveau à Toulouse qui sut tout à la fois comprendre l'importance de cette réédition et ne reculer devant aucun sacrifice pour en faire une œuvre définitive, même avec la conviction qu'au point de vue commercial son entreprise ne serait qu'une mauvaise spéculation. Ce fut M. Édouard Privat, dont la maison était

une des plus considérables et des plus prospères du Midi. Il avait l'ambition d'attacher son nom à cette importante publication et il employa à sa réussite la volonté la plus éclairée, la ténacité la plus ferme, l'activité la plus infatigable. S'il n'a pu jouir entièrement de son œuvre, sa mort étant survenue en 1887 avant que sa publication fût entièrement terminée, il eut du moins la consolation de la laisser en bonnes mains, après avoir récolté une grande partie de l'honneur qu'elle lui avait procurée, en faisant de son fils, mort prématurément, et de son petit-fils, aujourd'hui notre confrère, les fidèles exécuteurs de sa suprême volonté, en même temps que les dignes héritiers de sa grande maison de librairie. C'est ainsi que la troisième — et sans doute la dernière — édition de l'œuvre bénédictine, commencée en 1866, est arrivée après trente-huit ans d'études constantes à former seize volumes in-4° auxquels ont collaboré de nombreux savants (ils ont été dix-huit) et où tout a été revu, corrigé et complété.

Une des besognes les plus importantes fut confiée à Ernest Roschach, dont M. Édouard Privat appréciait depuis longtemps la valeur comme érudit et paléographe et dont il connaissait l'activité et le dévoûment aux études qu'il entreprenait. Il commença par fournir une importante note *Sur la commune de Toulouse*, où il analysait les documents du plus ancien cartulaire municipal et qui fut insérée dans le tome VII de la nouvelle édition. Puis, il fut chargé de continuer l'œuvre de Dom Vaissete, qui s'arrêtait à la mort de Louis XIII, en conduisant l'histoire de la province de Languedoc jusqu'à sa disparition par le remaniement administratif de la Révolution en 1790. A cette période d'environ cent cinquante ans furent consacrés deux volumes énormes, l'un de 1.636 pages pour le récit des faits (tome XIII) et l'autre de 3.155 colonnes pour les pièces justificatives au nombre de 1.011 (tome XIV). Mais, avant d'être livrés au public, les chapitres les plus importants de cette œuvre complémentaire furent communiqués par Ernest Roschach à ses confrères de l'Académie des

Sciences. Il commença ses lectures en 1871 et il les continua les années suivantes jusqu'à la publication du treizième volume, en 1877, avec ce titre particulier : *Études historiques sur la province de Languedoc, depuis la régence d'Anne d'Autriche jusqu'à la création des départements*, « estimant qu'il n'était ni modeste, ni sincère d'abriter sa prose sous le pavillon d'auteurs illustres, et de s'insinuer subrepticement dans le cadre d'un livre achevé depuis plus d'un siècle ». On ne saurait être plus modeste. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, se souviennent encore de l'effet que produisirent ces lectures sur l'Académie. Elle fut unanime à les louer. Dom Vaissete s'était borné à un exposé chronologique pour le corps même de l'ouvrage, rejetant dans des notes tout ce qui devait être éclairé par l'érudition et par la discussion, y ajoutant comme preuves tous les documents qui avaient servi à établir son exposition de faits, en tirant non pas une « philosophie de l'histoire » comme Bossuet, ni des poèmes d'évocations historiques comme Michelet, mais seulement quelques unes de ces salutaires réflexions que les faits suggèrent à tout homme intelligent et qu'il serait singulier que l'historien averti n'aie pas le droit de se permettre. Ernest Roschach n'eut pas le mauvais goût d'innover. Il suivit exactement son modèle. Il n'est pas moins réservé dans ses appréciations et ses jugements. Mieux que personne, il savait qu'une histoire ne doit pas être un vain amusement d'amateurs ni une vaste entreprise d'ennui mutuel entre pédagogues. Il a su concilier la rigueur de la méthode historique avec le souci de la forme. Il a continué l'œuvre de ses prédécesseurs dans le même esprit, offrant les mêmes garanties de savoir, de conscience professionnelle, de haute impartialité, écrivant enfin dans ce style dépouillé de toute rhétorique, dont la simplicité raffinée était chez lui la forme suprême de l'art, et il a pu ainsi conquérir la sympathie du public et l'estime des gens du métier. A la grande satisfaction de son éditeur, dont il justifiait les espérances, il obtenait même de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au concours de 1877, le second prix Gobert.

XIV.

Il semblerait qu'avec tant d'importants travaux, si laborieusement préparés et si soigneusement exécutés, il ne restât plus à Ernest Roschach le temps de se consacrer à d'autres occupations. Et cependant, nous le voyons collaborer en même temps au grand journal politique que dirigeait à Paris M. Dufaure, *Le Parlement*, et envoyer parfois des articles au journal *Le Temps* et au *Journal des Débats*. En 1872, il entra même tout à fait dans le journalisme en acceptant les fonctions de rédacteur principal au journal *Le Progrès libéral*, publié à Toulouse, pour lequel il écrivit chaque jour, avec la plus régulière ponctualité, un article de fond qu'on peut appeler « éditorial », suivant l'expression anglaise.

La fondation du *Progrès libéral* remontait à 1868. Son premier numéro avait paru le dimanche 28 juin. Il comptait parmi ses principaux actionnaires : Charles et Paul de Rémusat, Léon de Malleville, Jules Buisson, Étienne de Voisins-Lavernière, le duc de Lévis-Mirepoix, le duc Decazes, Ernest Pascal, fils d'un ancien préfet de Louis-Philippe, Frédéric Le Blanc du Vernet, Charles de Papus, Alphonse de Pigache de Sainte-Marie, tous représentants des anciens partis se ruant à l'assaut de l'Empire, les uns appartenant au faible noyau des républicains conservateurs de 1848, les autres, plus nombreux, dévoués au régime orléaniste de 1830, quelques autres enfin chauds partisans du comte de Chambord spécialement autorisés à faire partie de « l'Union libérale ».

Le programme du journal, inséré dans son premier numéro, se ressentait de cette diversité d'opinions. Il acceptait bien la forme démocratique comme « la plus conforme au droit national » et le suffrage universel, « qui en est le fondement », quoiqu'il se laisse trop facilement « intimider par la violence ou corrompre par des largesses ». Mais il tenait surtout à ne pas rompre avec la tradition monarchi-

que qui avait donné à la France les « bienfaits de la fédération » ; et il demandait une « organisation nouvelle », basée sur la « décentralisation », sur la sincérité de la représentation nationale et sur la liberté de la Presse pour « soutenir la cause de la démocratie libérale ».

En réalité, comme le disait un autre journal toulousain placé sous la direction de M. d'Hugues, c'était la coalition de « trois ou quatre partis qui n'avaient entre eux de commun que la haine qu'ils portaient au pouvoir impérial ». Et le *Progrès libéral* l'avouait implicitement lorsqu'il répondait le 16 juillet : « L'Union libérale... est une ligue de bien public... C'est dans ce but que les partisans de l'Union libérale se rapprochent, se donnent la main. Chacun d'eux peut garder devers soi ses secrètes sympathies, pourvu que tous les sacrifient à l'expression des vœux du pays et confondent leurs désirs dans une pensée commune de liberté. »

Cette coalition ne devait pas survivre aux événements du 4 Septembre et surtout de 1873. La violente campagne de l'ancienne Union libérale contre M. Thiers amena plusieurs fondateurs du *Progrès libéral* à rompre avec cette feuille et à vendre leurs actions.

C'est dans cette période de querelles intestines qu'Ernest Roschach était entré au journal comme principal rédacteur. Il y prit la défense de la politique de M. Thiers; mais il n'y fut jamais le véritable représentant du groupe qui y était resté en majorité. Il nous l'a appris lui même par une lettre[1] où il s'exprime ainsi : — « Dans le *Progrès libéral*, pendant des années, j'ai passé pour représenter un groupe qui, en réalité, n'existait point, au moins comme force agissante. J'y comptais trois ou quatre amis au plus qui m'inspiraient confiance et qui avaient confiance en moi et me laissaient la bride sur le cou. Je n'avais de direction que ma conscience et des lectures aussi judicieusement choisies que possible dans la grande presse. Quant au troupeau d'actionnaires qui constituaient le gros de l'armée, il n'avait aucune cohésion, aucune

1. Lettre du 10 mai 1908 à son ami M. Édouard Laffont.

habitude d'échanger des idées, aucun souci de constituer un véritable état-major social, capable d'action et d'influence. L'activité effective ne s'y rencontrait que chez des intrigants peu délicats et exclusivement préoccupés de buts personnels. Quand la politique du journal s'est trouvée complètement déviée par l'action néfaste du petit noyau parlementaire et que j'ai dû briser ma plume sous peine d'avoir à soutenir le contre-pied de tout ce que j'avais défendu avec cœur et conviction, personne n'a paru se douter que la seule conscience indépendante disparaissait. Il s'est même rencontré beaucoup de moutons de Panurge pour croire, comme le prêchaient les sycophantes, que ma timidité, ma réserve entravaient l'action du journal. On a vu le phénix déployer ses ailes, et, de concessions en concessions, de déconsidération en déconsidération, arriver au néant. »

XV.

La disparition du *Progrès libéral* coïncida avec la publication des tomes XIII et XIV de l'*Histoire générale de Languedoc*. Ernest Roschach fut d'autant plus libre pour reprendre à l'Académie des Sciences ses importantes lectures sur des sujets locaux tirés des archives municipales. Il s'y montra plus que jamais l'historien du document rigoureux, du document pris sur le vif.

Le principal ouvrage qu'il exécuta à cette époque fut une « Étude critique » sur « Les douze livres de l'Histoire de Toulouse, chroniques municipales manuscrites du treizième au dix-huitième siècles (1295-1787) ».

Les Annales manuscrites de l'Hôtel de Ville de Toulouse, œuvre collective de plusieurs générations, forment un monument historique des plus importants qui a été fréquemment exploité par les écrivains de la région, depuis Nicolas Bertrandi et Guillaume Catel jusqu'aux derniers éditeurs de l'*Histoire générale de Languedoc*. Mais nul n'avait essayé d'en faire une critique raisonnée. Ernest Roschach a comblé cette lacune en condensant dans son étude le résultat de ses

longues recherches et de tous les renseignements qu'a pu lui fournir le riche dépôt des Archives municipales. Il a accompli son œuvre avec l'ordre et la méthode qui le distinguaient.

Il commence par faire l'histoire des manuscrits, d'abord se bornant à donner les noms des capitouls (pendant un siècle), puis relatant les principaux faits de leur administration en des chroniques annuelles écrites en latin (209), en roman (6) et en français (227). Il parle ensuite des rédacteurs de ces chroniques, les historiographes du Capitole. Il indique le contenu des principaux documents : fastes dressés par les notaires du Consistoire, narrations historiques à prétentions littéraires rédigées par les chroniqueurs de profession, mémoires annuels dressés après leur sortie de charge par les chefs du Consistoire, comptes rendus de l'administration présentés en forme de discours, et sous le nom traditionnel de « testament » capitulaire par le chef du Consistoire, dans la dernière séance du Conseil général, avant de déposer les insignes de sa charge, pièces officielles, lettres missives, harangues, poésies, inscriptions, médailles. Enfin, il parle des enlumineurs et des peintres employés par les Capitouls, des portraits capitulaires, des scènes historiques ou légendaires, des armoiries. Le tout forme un volume de 338 pages in-8°, extrait du grand ouvrage publié par la maison Édouard Privat à l'occasion de la seizième session de l'Association française pour l'avancement des Sciences tenue à Toulouse, en 1887.

Cette étude est assurément une des plus remarquables de ce volume qui contient tant de monographies importantes concernant la ville de Toulouse. Elle était nécessaire pour rectifier les nombreuses erreurs commises par les historiens au sujet de l'administration capitulaire et pour démasquer leurs inventions tantôt naïves, tantôt audacieuses. Elle éclaire d'un jour complet et définitif tout ce qui concerne l'histoire municipale de Toulouse.

XVI.

En 1890, Ernest Roschach faisait paraître la plus vibrante et la plus littéraire de ses œuvres historiques : *La Conquête d'Albigeois*. Il avait emprunté ce titre à la chancellerie des rois de France qui appelait assez souvent ainsi la région ensoleillée conquise par la Croisade contre les hérétiques albigeois et advenue à la Couronne par le traité de Paris de 1229.

Lorsqu'un pays a subi une catastrophe pareille, tout n'est pas terminé par la signature de la paix, et les effets de l'orage se prolongent longtemps encore. Ce sont les contrecoups de cette tragédie qu'Ernest Roschach s'est attaché à faire ressortir dans la vie réelle et dans les diverses conditions sociales en s'éclairant de données positives et de documents contemporains et en s'efforçant d'échapper à toute préoccupation d'esprit de secte, comme à la tyrannie des généralisations *a priori*.

La fable qui forme la trame de l'ouvrage est des plus simples. Elle se borne à évoquer la figure d'un personnage du temps, Raymond de Saint-Geniès, chevalier, condamné pour fait de connivence avec les hérétiques albigeois, dont les domaines situés au nord-ouest de Toulouse avaient été confisqués, et, après sa libération des « Murs » où il était resté enfermé pendant quinze ans, à reconstituer son existence brisée par la grande révolution du Midi comme le furent tant d'autres existences.

La dernière partie du treizième siècle fut une période de crise et de transformation où sombrèrent beaucoup des sentiments et des idées du Moyen âge croyant et où la dégénérescence des institutions s'accuse en des traits expressifs. Un étrange état social avait été créé dans le comté de Toulouse déjà tout meurtri des violences de la Croisade et de l'Hérésie, découragé et démoralisé par l'abus de la force, par la délation, par les convoitises, ruiné par le régime d'exploitation fiscale qui s'étendait à tout. Les délateurs

s'étaient fait légion : c'étaient tantôt des justiciers ou des tabellions avides de grossir les émoluments de leurs charges, tantôt des gens de la bourgeoisie cherchant à acquérir des honneurs seigneuriaux en même temps que des redevances féodales, tantôt des paysans madrés, chez lesquels s'étaient développés ces éternels instincts de ruse, d'avarice, d'envie, de haine, que les satiriques des siècles payens caractérisaient déjà en traits immortels. Tout était abominablement faussé, aussi bien par les gens du Roi que par ceux de l'Église sans cesse en conflit, et, en outre, par les Consuls et par les diverses juridictions soit laïques, soit ecclésiastiques.

C'est de cette métamorphose qu'Ernest Roschach nous fait la peinture saisissante en une série de tableaux tracés de main de maître, sans négliger à travers le décor changeant des temps et des lieux le fond éternel et permanent de l'âme humaine.

Mais la sentence qui avait condamné Raymond de Saint-Geniès à passer quinze ans aux Enmurés de Toulouse portait, en outre, qu'à l'expiration de sa peine le chevalier « faydit » irait servir en Terre Sainte dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, sans pouvoir jamais retourner dans son pays. C'était, du reste, la coutume d'ajouter cette obligation accessoire à la peine principale dans le double but d'éviter aux vainqueurs des représailles toujours dangereuses et de renforcer les garnisons de ce malheureux royaume chrétien de Syrie, de plus en plus menacé et resserré par l'invasion progressive du sultan d'Égypte.

Là aussi, la désorganisation était complète et l'anarchie à son comble. Les seigneurs de la conquête franque y avaient apporté d'Occident le funeste bagage de leurs travers, de leur vanité, de leur esprit querelleur, de leurs préoccupations personnelles d'agrandissement. Même en présence d'un ennemi puissant, ils ne savaient pas oublier ou contenir leurs haines privées, leur rivalités de famille, leurs prétentions orgueilleuses. Tout était méconnu des plus belles conceptions, des règles les mieux ordonnées, des fondations

les plus saintes, des traditions les plus respectables. Les races chevaleresques s'épuisaient. Les héritages glorieux étaient passés aux usuriers, aux juifs, aux lombards. Les rivalités et les conflits étaient incessants et d'une violence extrême entre les ordres religieux et militaires. Et c'est dans un combat acharné entre les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et les chevaliers du Temple qu'Ernest Roschach fait périr, de la main d'un Templier, son héros, Raymond de Saint-Geniès.

Le récit de tous ces événements, aussi pittoresques que variés, fait d'après les documents les plus authentiques, est vraiment typique. Nulle histoire, soit générale, soit particulière, ne saurait nous éclairer d'une façon plus complète, plus précise sur cette période de notre histoire. Ce n'est pas un roman, car il n'y a ni intrigue, ni invention quelconque pour exciter l'intérêt; et cependant sa lecture est des plus attrayantes. C'est presque une chanson de geste, mais avec plus de souci de la vérité historique et de la peinture des mœurs du temps. Elle constitue, en outre, une étude psychologique très suggestive, qui fait connaître à merveille l'état d'âme du personnage mis en scène et de ceux qui l'entourent. Elle a enfin un précieux mérite : celui de situer certains épisodes dans le lieu de Bellecombe qu'a longtemps habité avec amour Ernest Roschach, d'en décrire admirablement les paysages et de faire exprimer à son héros des sentiments qu'il éprouvait lui-même.

XVII.

Ernest Roschach n'était pas homme à briguer les honneurs. Ils lui étaient venus tout naturellement au fur et à mesure de l'importance de ses publications.

Dès 1872, il avait été nommé correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

En 1877, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui avait décerné le second prix Gobert pour sa continuation de

l'*Histoire générale de Languedoc*. Il devenait, en 1890, membre correspondant de l'Institut.

Entre temps, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur, aux applaudissements de tous ceux qui connaissaient la valeur de l'homme et le mérite de ses travaux.

Enfin, lorsqu'en 1897 notre Académie des Sciences eut le regret de perdre son secrétaire perpétuel, M. Duméril, elle ne pouvait lui donner un successeur plus digne de continuer ses traditions de dévouement envers la Compagnie et de bienveillance envers ses confrères qu'en choisissant Ernest Roschach.

Mais il ne devait pas tarder à éprouver un grave mécompte. Il était tout entier à ses fonctions et il préparait notamment un nouveau volume de l'inventaire des archives municipales lorsqu'il fut mis inopinément à la retraite par décision du 4 juin 1898. Ce coup imprévu lui fut d'autant plus sensible qu'il l'enlevait à tout ce qu'il avait aimé avec passion : la recherche des sources originales, l'étude des documents inédits, les choses d'art et de curiosité dont la garde et le classement lui avaient été si longtemps confiés, la faculté de continuer les travaux d'érudition qu'il avait entrepris. Il pouvait jusqu'à un certain point comparer son sort à celui de ce malheureux Raymond de Saint-Geniès, dont il a si bien décrit les sensations dans la *Conquête d'Albigeois*, victime de dénonciations intéressées et condamné injustement pour fait de connivence avec les hérétiques. Lui aussi avait été « enmuré » pendant de longues années dans une des Tours de Toulouse; et, maintenant, on lui enlevait brusquement tout ce qui avait fait sa vie, sa joie, sa passion; on lui rendait sa liberté, mais une liberté sans but, au milieu d'une foule indifférente et mobile, avec l'impression étouffante et vide d'un isolement pire que la solitude, car la solitude, c'est tout simplement être seul; mais l'isolement, c'est se sentir seul, quand on est seul.

Malgré la peine profonde qu'il ressentit de sa mise à la retraite, Ernest Roschach ne protesta pas. Il ne fit entendre aucune plainte, aucune récrimination. Il ne parlait pas même

volontiers de la mesure qui l'avait frappé dans ses affections comme dans sa dignité. Et quand, par hasard, il en causait entre amis, c'était sobrement, sans amertume, avec le détachement supérieur qui est la conséquence des chagrins irréparables : ses entretiens étaient ceux d'un philosophe, bien découragé sans doute, mais souriant dans sa résignation.

Sous le coup de la mesure qui avait bouleversé son existence, Ernest Roschach quitta la ville pour se réfugier à la campagne dans le but d'y trouver le calme pacificateur qu'inspire la nature tranquille, parce que là, comme il l'a dit[1], « tout est doux, recueillant, impassible »; parce que là « les oublis vulgaires, les iniquités, les ingratitudes paraissent choses infimes et passagères en présence de la nature toujours jeune, toujours belle, toujours victorieuse et si majestueusement indifférente aux passions et aux violences des hommes ».

De tout temps, Ernest Roschach avait manifesté un goût très prononcé pour la vie à la campagne. Il s'était d'abord choisi une charmante retraite, non loin de Toulouse, sur les hauteurs de Saint-Geniès. Il y avait sinon construit, du moins aménagé suivant ses goûts une petite villa, au lieu de Bellecombe. Placée sur la pente des coteaux qui regarde le midi, en aval de la contrescarpe de l'ancien château féodal, cette villa jouit d'une vue tour à tour charmante et superbe suivant que le regard s'arrête au paysage environnant ou se poursuit jusqu'aux horizons lointains.

Ernest Roschach a laissé de cette vue une description enthousiaste dans sa *Conquête d'Albigeois*[2]. Et il nous semble le voir encore quittant Toulouse dans sa modeste voiture, traversant Croix-Daurade, puis abandonnant son équipage campagnard sur la grande route pour gravir à pied les premières ondulations rembourrées de mousses qui bordent la saussaie, laissant à droite la gorge pittoresque par où le ruisseau de Pressac descend du clot du Loup et abordant le

1. *La Conquête d'Albigeois*, p. 116.
2. P. 115.

petit chemin abrupt qui mène presque verticalement à Bellecombe, l'*acavalgador*, comme l'appelait l'ancienne langue sonore du pays, une de ces voies directes et rapides, faites pour les piétons et les cavaliers et où les attelages de bœufs au pas prudent peuvent seuls s'engager.

Mais cette villa était convoitée par une riche voisine à laquelle Ernest Roschach finit par la céder. Ce ne fut pas sans regrets. Quelques amis l'y décidèrent en lui offrant un domaine rural plus important pour lequel il se passionna et qui devait lui occasionner bien des soucis, car il était sans défense lorsqu'il se trouvait aux prises avec les réalités vulgaires de la vie, et, en particulier, avec la rouerie des paysans. Ce domaine rural était situé au levant de Toulouse, sur les hauteurs qui dominent les deux vallées de l'Ariège et de la Garonne, à Auzil, canton de Castanet. La vue y était plus imposante encore qu'à Saint-Geniès. C'était toujours le même horizon des Pyrénées, du Canigou au pic de Bigorre, découpant sur le ciel d'Espagne l'arête de ses sommets et de ses glaciers, le Carlitte, la montagne de Tabe, le Montvallier dont la pyramide triangulaire occupe le centre du tableau, le Cagire, les croupes neigeuses de la Maladetta ; mais il faut y joindre le poudroiement lumineux de la grande plaine de la Garonne, les rideaux de peupliers cachant et dénonçant à la fois le cours du fleuve, les mamelons feuillus et sombres de la forêt de Bouconne, les terrasses de la Save et de la Gimone, et, plus loin encore, les sillons et les collines de l'Armagnac, dont les derniers étages, aplanis et bleus, se confondent avec le ciel et donnent l'impression d'un Océan terminal.

Ernest Roschach se laissa si bien prendre aux charmes de ce site qu'il y fit construire une habitation suivant ses goûts. Il y éleva une villa en forme de chartreuse, dont il prépara lui-même les plans et qu'il décora de ses propres mains avec le soin et l'art qu'il savait mettre en toutes choses. Il ne s'était jamais senti aussi satisfait que dans cet ermitage de « l'Éperon », comme il appelait la pointe du coteau escarpé qui s'avance dans la vallée de l'Ariège et sur

laquelle les Romains avaient placé un poste militaire d'observation et de secours — d'où le nom d'Auzil (*auxilium*). Le bouquet d'arbres verts qui en décore le plateau était devenu son gîte familier. A tous les points où le regard pouvait être charmé par une saisissante perspective, il avait disposé des sièges : celui qu'ombrageait un arbre de Sainte-Lucie était le préféré La vue s'y promène des Pyrénées aux coteaux de la Gascogne et à la ligne des hauteurs qui, vers le nord, dominent la vallée de la Garonne. C'est là qu'il se laissait aller au charme de la variété répandue sur un même horizon par la lumière changeante des heures.

Mais cet érudit, ce lettré, cet artiste ne pouvait devenir un simple sylvain. Il discernait trop bien, par delà le regard des yeux, la mélancolie des choses. Quelque complète que fût sa résignation, il ne pouvait échapper au contrecoup des grandes émotions qu'il avait subies. Ainsi qu'il l'a dit lui-même, il n'y a pas de tour d'ivoire qui permette d'en éviter l'ébranlement. Tout calme qu'il parût être, il souffrit non seulement dans ses sentiments les plus intimes, mais encore dans sa santé du brusque changement qui lui avait été imposé.

Il n'avait pas tardé, cependant, à trouver des compensations non seulement auprès de ses amis, et même de ses anciens collègues, mais encore dans l'Université où il avait été toujours très apprécié. Dès le mois de novembre qui suivit sa disgrâce, et sur l'initiative de M. Perroud, l'éminent recteur de cette époque, il fut chargé d'un cours de sciences auxiliaires de l'Histoire à la Faculté des lettres. S'il n'y recruta qu'un public peu nombreux, il y trouva du moins des auditeurs fidèles charmés de son enseignement, et il continua ses leçons hebdomadaires jusqu'en 1903.

Pendant ce temps, il avait multiplié ses communications à l'Académie des Sciences, à la Société archéologique du Midi de la France, à la *Revue des Pyrénées*.

Enfin, en 1905, il fut couronné par l'Académie des Jeux Floraux pour une étude des plus curieuses et des plus documentées sur *Nicolas Bertrand, docteur, avocat et historien,*

Cette importante étude inaugurait les grands prix annuels que l'Académie des Jeux Floraux venait d'être appelée à décerner. Elle honorait tout à la fois leur fondateur[1] et la Compagnie qui en était la dispensatrice. Quant à Ernest Roschach, il y trouvait non seulement une nouvelle consécration de son talent d'érudit et d'écrivain, mais encore les fonds nécessaires à la publication d'une œuvre dont il avait lu des fragments à l'Académie des Sciences, mais qu'il n'avait pu faire imprimer dans ses *Mémoires* par suite de la réduction progressive de ses subventions officielles et de l'insuffisance de ses ressources budgétaires. Malheureusement, ces fonds furent peu à peu détournés de leur véritable destination pour satisfaire aux besoins de l'exploitation agricole d'Auzil. Et la maladie étant survenue, le manuscrit n'a pu être ni tout à fait mis au point ni publié. Il est à espérer qu'il n'en sera pas toujours ainsi, car l'œuvre est vraiment remarquable et digne de figurer à côté des meilleurs travaux exécutés par Ernest Roschach.

XVIII.

Lorsqu'en 1708, les États de Languedoc eurent décidé la publication d'une Histoire générale de la Province, sur les instances de leur président, M Le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne, le prélat en avait dressé le programme dans des instructions qui recommandaient de joindre au texte de nombreuses gravures.

Dom Devic et Dom Vaissete se proposaient de s'y conformer; mais ils étaient mal préparés à une pareille besogne. Érudits de haute compétence, critiques sagaces, attentifs et consciencieux jusqu'au scrupule en ce qui touche l'étude et la discussion des textes, ils se bornèrent à indiquer le sujet des grandes « vignettes » et des « lettres grises » qui devaient être exécutées par des artistes de Paris.

A cette époque, le goût était peu porté à la reproduction

1. M. Pujol.

exacte des choses anciennes. On était entièrement dominé par l'académisme qui n'admettait que des compositions théâtrales sans vérité historique et plus symboliques que réelles suivant le précepte de Le Brun. Le talent ne manquait pas aux artistes de la capitale; mais, réduits à travailler de loin, sans connaître le pays, sans l'aimer, sans avoir à cœur d'en faire ressortir le caractère et l'originalité, ils étaient condamnés d'avance à n'accomplir que des œuvres poncives, où la perfection de l'exécution matérielle devait être impuissante à racheter l'inévitable insignifiance de l'art et la non-valeur absolue de l'information.

La contribution graphique des éditeurs de 1840 fut toute différente. Alexandre Dumège n'était pas seulement un érudit doué d'un véritable talent d'écrivain, un archéologue formé par de nombreuses recherches et d'importantes trouvailles dans le midi de la France, un connaisseur sagace et expérimenté pour tout ce qui touchait à l'art : il possédait en outre un véritable talent de dessinateur. S'étant rendu compte que « presque toutes les planches » de l'œuvre bénédictine étaient « inexactes » et faites « d'après des monuments mal copiés ou dénaturés par des dessinateurs parisiens », il se mit à les refaire en se conformant à la réalité et fit exécuter ses reproductions, les unes sur cuivre par un graveur expérimenté nommé Étienne Hugo, et les autres sur pierre lithographique par un dessinateur de talent, originaire du Lauraguais, qui s'appelait Charles Gall.

Lorsque M. Édouard Privat se décida à faire une nouvelle édition de l'œuvre bénédictine, il ne pouvait pas négliger la partie graphique sous peine de faire de nouveau une œuvre incomplète, et il s'adressa à Ernest Roschach qui, mieux que tout autre, était susceptible d'y satisfaire au point de vue historique comme au point de vue artistique.

Ernest Roschach ne se fit pas illusion sur la difficulté de sa tâche. Il se préoccupa de préciser les évolutions de la civilisation dans l'ancienne province de Languedoc et de montrer pour chaque époque les formes de l'art qui la caractérisent. La difficulté était d'autant plus grande que le

parallélisme n'existe pas le plus souvent entre les évolutions de la civilisation et les formes de l'art. Il s'est efforcé de la résoudre en divisant la longue série des siècles en un certain nombre de phases caractérisées par de grands faits et en les présentant d'abord en une synthèse graphique de la vie provinciale à travers les siècles, puis en une histoire détaillée de la graphie de l'ancienne province de Languedoc, enfin en indiquant les références graphiques intéressant la province.

Cette étude se recommande par l'étendue de l'érudition et par le mérite de l'exécution. Mais elle ne répond pas complètement à son titre. Malgré l'abondance des figurations, on n'y retrouve aucune reproduction d'édifices civils, religieux et militaires. Et combien de monuments seraient à étudier à Toulouse, à Narbonne, à Nîmes, au Puy, à Albi ! L'œuvre est plus complète au point de vue sculptural ; mais l'histoire de la statuaire languedocienne demanderait à être traitée d'une façon plus technique. Il est enfin une histoire qu'il serait également très utile d'avoir, c'est celle de l'art pictural dans les diverses régions qui ont formé la province de Languedoc. On s'est souvent appliqué à écrire cette histoire pour Toulouse, et cependant elle n'est connue qu'imparfaitement. On l'ignore d'une façon presque absolue pour le reste de la province, alors qu'il y a eu des centres importants où les peintres se sont montrés à l'égal des architectes et des sculpteurs, notamment à Montpellier.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre d'Ernest Roschach a de grands mérites et témoigne de son habileté artistique autant que de son érudition. Elle forme le seizième et dernier volume de l'édition Privat et complète sur bien des points l'œuvre admirable des Bénédictins.

XIX.

La dernière publication importante due à Ernest Roschach a été le Catalogue de Peinture du Musée de Toulouse faisant partie de l'*Inventaire général des Richesses d'Art de la*

France[1]. Ce travail lui avait été demandé en 1885 par le directeur des Beaux-Arts, M. Castagnary, qui lui avait confié en outre la rédaction de deux autres monographies importantes concernant l'une Saint-Sernin et l'autre l'Hôtel de Ville.

Ernest Roschach s'était mis aussitôt à l'œuvre. Et, en 1895, il avait envoyé son manuscrit à la Commission qui le laissa sommeiller dans ses cartons jusqu'en 1902. Le volume qui le contient n'a paru qu'en 1908. Personne n'en avisa Ernest Roschach et ce fut par un ami qu'il apprit cette publication. La Direction des Beaux-Arts ne lui envoya pas même un exemplaire de son propre ouvrage. Ces procédés avaient singulièrement blessé Ernest Roschach, et il ne pouvait s'empêcher de s'en indigner. « Devineriez-vous, écrivait-il à son ami le 10 août 1908, combien de temps il a fallu pour mettre au jour mes 255 pages de description du Musée de Peinture?... Vingt-trois ans, soit onze pages par an! — Quant aux deux autres monographies comprises dans la commande, il a fallu, malgré une longue préparation, en faire son deuil, nos austères législateurs de la Commission du Budget ayant supprimé le crédit et arrêté la publication. »

On doit d'autant plus regretter qu'Ernest Roschach n'ait pu publier ces deux monographies que son catalogue du Musée de Peinture est absolument remarquable par son exécution, et qu'il aurait fait de même pour la monographie de Saint-Sernin et pour celle de l'Hôtel de Ville.

Ce catalogue est précédé d'un « historique » indiquant l'origine du Musée, les collections qui y furent jointes soit par les confiscations de la Révolution, soit par les conquêtes de l'Empire, soit par des donations du Gouvernement ou des particuliers, soit par des acquisitions de la Ville de Toulouse.

Les œuvres de chaque peintre y sont groupées suivant l'ordre alphabétique de son nom, en indiquant sa résidence et l'époque de sa naissance et de son décès. Si le peintre est d'origine toulousaine, son œuvre est suivie d'une notice

1. Province. Monuments civils, t. VIII. — Paris, librairie Plon, 1908.

biographique sommaire, aussi exacte que précise. Le sujet de chaque tableau est indiqué par son titre, et accompagné d'une description détaillée très soigneusement faite. Suivant le cas, on est renseigné sur la date où le tableau a été exécuté, sur le lieu qu'il décorait, sur les expositions où il a figuré, sur le prix qu'il a coûté. Le tout est terminé par une table indiquant les divers noms cités dans le catalogue.

Il serait difficile de trouver un catalogue mieux compris et aussi complet malgré sa concision. Ernest Roschach avait bien raison de trouver qu'on n'avait pas suffisamment rendu justice à son œuvre et, dans tous les cas, gardé vis-à-vis de lui les égards que méritaient son travail et sa personnalité.

XX.

Vauvenargues a dit : « Un homme qui digère mal et qui est vorace est une image assez fidèle du caractère d'esprit de la plupart des savants. » Ce portrait ne peut s'appliquer à Ernest Roschach. Si, sur le déclin de sa vie, il fut atteint de graves troubles gastriques et intestinaux, ce n'est point à sa voracité physique ou intellectuelle qu'il faut les attribuer. Quel que fût son état du corps ou de l'esprit, on ne saurait constater dans ses écrits la moindre trace de mauvais caractère. Il en était de même dans sa conversation. Tout au plus pouvait-on retrouver parfois dans ses yeux le petit lézard jaloux que Sterne avait remarqué dans les yeux de sa maîtresse. C'était lorsqu'il s'agissait des collections dont il avait la garde. Il les aimait au point de supporter difficilement qu'on y touchât. Mais sa contrariété ne se manifestait pas par des éclats de voix. Il fallait même deviner sa susceptibilité plutôt qu'il ne la laissait voir. Toujours très réservé dans l'expression de ses sentiments, il restait le plus souvent impénétrable. Cela ne l'empêchait pas, à l'occasion, de dire franchement sa pensée, mais entre amis qu'il savait discrets, et sous la forme la plus fine et la moins offensante.

Sa nature était faite d'une timidité presque farouche que ceux qui le connaissaient peu ou point pouvaient prendre

pour une hautaine fierté. Mais, quand il s'était familiarisé avec eux, quel doux et généreux abandon, quelle bonne humeur, quelle gaîté même il savait mettre dans sa conversation et dans ses écrits !

Ses amis ont conservé d'assez nombreuses lettres qui témoignent de l'amabilité de son caractère, de la bonté de son cœur, de la sérénité de son âme, de l'enjouement de son esprit, et aussi de la modération de ses opinions politiques et de la solidité de ses convictions religieuses. Ces lettres nous renseignent notamment sur les derniers temps de sa vie.

Dans le courant de l'année 1905, Ernest Roschach avait été atteint de crises cystiques qu'il avait peu ou mal soignées et qui s'étaient aggravées en janvier et février 1906, lorsqu'au mois d'octobre 1907, il fit une chute qu'il croyait également sans importance. Il se trouvait en ce moment à sa maison de campagne d'Auzil. En sortant de la bibliothèque, son pied droit, chaussé pourtant de pantoufles légères, buta contre le bord d'un tapis mal assujetti, puis glissa sur les carreaux du dallage du vestibule. « Ces corps polis, mais durs, écrivait-il plaisamment à un ami [1], ont tenu à me donner des preuves de leur excellente qualité et à me laisser des traces durables de leur contact. Ils y ont si bien réussi que, pour m'amener du lieu de l'accident (je suis tombé sur le flanc droit) jusqu'à mon lit, il a fallu me voiturer dans un fauteuil à roulette... Malgré tout, j'espère n'avoir pas besoin de recourir à la main lourde et rapace des maîtres chirurgiens-barbiers et pouvoir obtenir ma guérison par l'exécution pure et simple de ma propre ordonnance. Le parallélisme à la ligne d'horizon ne manque pas d'intérêt au point de vue topographique, surtout de ma chambre, d'où j'ai l'avantage de voir le Canigou, la montagne de Madres, et, en imagination, le pech de Garnagois. Néanmoins, je ne vous cache pas que je verrai sans regret le retour à la verticale. *Os sublime dedit,* etc. »

1. Lettre à M. Édouard Laffont du 15 octobre 1907.

Mais l'accident était plus grave que ne le pensait Ernest Roschach. Il dut faire appel à un médecin, un « asclépiade », comme il avait coutume de dire en faisant allusion à la célèbre famille de ce nom qui prétendait descendre d'Esculape. Et ce médecin, lit-on dans une nouvelle lettre du 28 octobre 1907, « après un minutieux examen, a qualifié le délit : fracture du fémur. Cette qualification n'implique pas précisément l'application de la loi Bérenger, mais plutôt le maximum de la peine. Elle élève à quatre-vingt-dix jours la contrainte par corps, sous la forme horizontale ».

Hélas ! ce ne furent point des jours ni même des mois de soins de toute espèce qui purent amener la guérison. Au bout d'une année, Ernest Roschach était encore impotent. La fracture du fémur ne le faisait plus souffrir, quoiqu'il marchât difficilement. Mais sa santé générale s'en était gravement ressentie. De violents désordres d'estomac s'étaient manifestés. Il fut obligé de rejoindre Toulouse pour se trouver plus à portée des médecins et des pharmaciens. Rien ne put conjurer le mal. Son état devint alarmant. Il finit par être désespéré.

Jusqu'au dernier moment, Ernest Roschach s'était fait illusion sur son sort. Mais il n'avait pas négligé les précautions religieuses et il les avait prises avec un de nos confrères de l'Académie qu'il estimait tout particulièrement comme excellent prêtre en même temps que parfait humaniste[1]. Élevé par une mère douce et pieuse dans la pratique de la religion des aïeux, instruit dans les choses de la foi, sans puérilité, sans fétichisme, sans alliance de paganisme rhabillé, suivant ses expressions[2], il n'avait jamais perdu l'inattaquable fond de cette éducation morale, intimement liée dans son cœur à la mémoire de tout ce qu'il aimait. Il justifiait cette parole de Michelet : « Ce que nous recevons ainsi avec le sang et le lait, c'est chose vivante, et la vie

1. M. le chanoine Maisonneuve, doyen de l'Institut catholique.
2. *La Conquête d'Albigeois*, pp. 99 et 100.

même. » Et, comme Jean-Jacques Rousseau, il pouvait dire : « J'ai cru, dans mon enfance par autorité, dans ma jeunesse par sentiment, dans mon âge mûr par raison. Maintenant, je crois parce que j'ai toujours cru. » Admirateur du talent et du libéralisme de Montalembert, de Lacordaire, de Dupanloup, de Gratry, il s'était fait leur disciple. Ce qui l'avait surtout fortifié dans sa croyance en l'au-delà, c'était la nécessité d'assurer une dignité à l'homme, en même temps qu'une base et une sanction au devoir. Et c'est dans ces sentiments qu'il est mort à Toulouse, le 26 mars 1909, entouré de quelques amis empressés à son chevet et désolés de voir s'éteindre une si belle intelligence et disparaître un si grand cœur.

XXI.

L'existence d'Ernest Roschach a été si laborieuse, elle a été remplie de tant d'œuvres complexes et variées, qu'il eût été difficile de les rappeler toutes en un simple exposé de sa vie. J'ai dû ne parler que des principales — celles qui caractérisent plus spécialement la nature de son esprit et la valeur de son intelligence — réservant pour un appendice la nomenclature aussi complète que possible des travaux qu'il a effectués.

L'érudit domine. On y retrouve tout à la fois un paléographe habile à découvrir les textes anciens, à déchiffrer les vieux manuscrits et à établir leur authenticité ou leur fausseté ; un archéologue avisé sachant scruter les antiques monuments ; un épigraphiste averti arrachant leurs secrets aux pierres les plus frustes ; un numismate éclairé habitué à déchiffrer les médailles et les monnaies les moins connues ; un sigillographe capable de décrire, d'interpréter et de reproduire pour le mieux les sceaux de toutes les époques ; un héraldiste au courant de tout ce qui concerne les blasons et les généalogies ; enfin un historien curieux de pénétrer toutes les civilisations, usant de la lampe de Psyché pour retrouver la vie dans ses évocations du passé, soucieux de

tout sacrifier à la vérité, suivant le précepte de Marc-Aurèle.

En outre de leur valeur scientifique, les ouvrages d'Ernest Roschach sont remarquables par leur valeur littéraire. Son érudition n'était ni aride, ni étriquée, ni rebutante. Elle s'enveloppait d'une forme élégante qui la faisait d'autant plus apprécier. Pour lui, les documents n'étaient pas de simples briques qu'on empile pour élever un édifice vulgaire : c'étaient des blocs qu'on taille et qu'on agence pour construire un monument aussi artistique que solide. Sa prose est forte et souple, limpide et précise, belle d'une beauté classique autant que nombreuse et rythmique. Il aimait le mot juste, expressif. Sans exagérer la couleur et la chaleur, même dans ses œuvres purement littéraires, et notamment dans la poésie, à la façon romantique de son ami Le Blanc du Vernet, il croyait comme lui à la nécessité du style. Il ne se contentait pas de mettre soigneusement au point ses œuvres scientifiques ou littéraires. Il ne les livrait à la publicité qu'après les avoir soigneusement revisées dans la forme et dans le fond.

L'érudit et le lettré se complétaient par l'artiste. Très observateur, très sensible au beau, il excellait à exprimer d'une façon claire et vivante ses impressions sur un paysage, sur un monument, sur un tableau ou sur toute autre œuvre d'art. Il était, en outre, de l'école de Viollet-le-Duc, qui aimait à joindre l'image à l'écriture pour rendre d'autant plus sensible, par un dessin habile à la plume ou au lavis, la physionomie exacte des choses dont il parlait.

A tous ces points de vue, Ernest Roschach était vraiment de France et de Grèce, et il eût été digne de Paris et d'Athènes. Il se contenta d'être un provincial, et il a passé sa vie à Toulouse, en caressant comme des rêves les heures lentes, telles qu'elles s'écoulaient jadis sous les portiques des cités helléniques ou dans les jardins d'Académos — les plus lentes des bienheureuses, disait Théocrite, apportant chacune un don aux mortels. Ses heures les meilleures étaient celles qu'il passait dans les archives et les bibliothèques, où le

bruit des pages remuées semble un dernier murmure des paroles perdues, et dans les musées, où, pour les mieux connaître, il scrutait les images de ceux qui ont agi ou parlé. Et ces archives, ces bibliothèques, ces musées, il les cultiva avec tant d'amour qu'il oublia de se marier. Jeune, il avait ajourné l'époque du mariage. Puis était arrivé « l'âge où l'on a peur », comme l'a appelé Gustave Flaubert, peur de tout, d'une liaison, d'une entrevue, d'un changement de vie. On a tout à la fois soif et épouvante du bonheur. Et l'on meurt sans que quelques amitiés, si chères qu'elles soient, puissent remplacer la famille absente. Mourir ainsi, c'est mourir doublement, surtout quand on a pris soin, comme avait fait Ernest Roschach, de rechercher les origines féodales de ses ancêtres et de reprendre un ancien nom seigneurial. Ce soin pieux semble montrer qu'il ne lui suffisait pas de porter ce nom avec honneur et qu'il nourrissait le secret espoir de le transmettre glorieusement à ses descendants.

On ne saurait pourtant mourir tout entier quand on laisse après soi des œuvres de vérité ou de beauté. Elles sont recueillies avec reconnaissance par ceux qui en bénéficient. Et voilà pourquoi, dès le lendemain de ses funérailles, la ville de Toulouse s'est empressée de rendre hommage à la mémoire d'Ernest Roschach en donnant son nom à la rue la plus voisine de la « Tour des Archives », dont il a classé et mis en lumière le précieux dépôt. Nous ne pouvons qu'applaudir à cet hommage, qui est un acte de justice, et à cet empressement, qui fut un geste de réparation. L'Académie des Sciences s'y est associée en décidant[1] qu'une plaque de marbre commémorative serait placée par ses soins sur la façade de la maison où est né Ernest Roschach. Nous aurions voulu qu'elle pût y ajouter des honneurs plus grands encore. Mais Ernest Roschach était de ceux qui savent se contenter de l'estime de leurs confrères et de l'affection de leurs amis. Cette estime comme cette affection, nous les lui

1. Délibération du 16 novembre 1911.

avons toujours témoignées et nous ne cesserons pas de les lui garder. La postérité fera le reste, car, si jamais elle oublie l'expression de nos sentiments, elle retrouvera dans le suprême asile de nos bibliothèques l'œuvre considérable du maître où se manifestent avec éclat la vivacité de son intelligence, la conscience de ses recherches, et, en outre, cette belle droiture, cette loyauté à toute épreuve, qui caractérisent l'homme de bien.

APPENDICE

TRAVAUX IMPRIMÉS OU COMMUNIQUÉS D'ERNEST ROSCHACH

1855. *Une Révolution Italienne* (I. Les Autrichiens à Gênes; II. Insurrection de 1746). — *Revue de l'Académie de Toulouse*, année 1855, t. I, pp. 225-236.

Le dernier Barde de la verte Érin (étude signée E. R.). — *Revue de l'Académie de Toulouse*, année 1855, t. I, pp. 551-561.

L'Ane de Lafontaine (variété). — *Revue de l'Académie de Toulouse*, année 1855, t, I, pp. 570-574.

1856. *Les Grues d'Ibicus* (poésie traduite de Schiller).— *Revue de l'Académie de Toulouse*, année 1856, t. II, pp. 12-19.

Des Invasions en Espagne. — *Revue de l'Académie de Toulouse*, année 1856, t. III, pp. 42-53; 205-217; 297-307; et année 1857, t. IV, pp. 224-228; 398-405.

1857. *Les Poètes impériaux à la Cour de Vienne.* Métastase. — *Revue de l'Académie de Toulouse*, année 1857, t. IV, pp. 107-119.

Tableaux d'Ingres à Montauban (Sainte-Germaine; le Vœu de Louis XIII; Roger et Angélique). — *Revue de l'Académie de Toulouse*, année 1857, t. IV, pp. 313-321.

Discours prononcé à la distribution des prix du Collège de Moissac, le 13 août 1857, par M. Ernest Rocha, professeur de rhétorique. — *Revue de l'Académie de Toulouse*, année 1857, t. V, pp. 140-149.

La Poésie du Remords (Ballade de lord William). — *Revue de l'Académie de Toulouse*, année 1857, t. V, pp. 327-334.

1858 *Paysages et Récits.* — *Revue de Toulouse*, année 1858, t. VI, pp. 211-225.

L'Exposition de Toulouse à vol d'oiseau. — *Revue de Toulouse*, année 1858, t. VII, pp. 43-50; 85-99; 129-150; 197-212; 295-304; 336-346; 361-367.

A une Momie Egyptienne (poésie). — *Revue de Toulouse*, année 1858, t. VII, pp. 24-27.

Archives de l'Abbaye de Saint-Pierre à Moissac. — *Revue de Toulouse*, année 1858, t. VIII, pp. 144-155.

Un Empereur d'Allemagne (poésie). — *Revue de Toulouse*, année 1858, t. VIII, pp. 419-433.

Compte rendu de livres. — *Revue de Toulouse*, année 1858, t. VIII, p. 506.

1859. Compte rendu de livres. — *Revue de Toulouse*, année 1859, t. IX, pp. 233-244; 391-394.

La Mer (poésie). — *Revue de Toulouse*, année 1859, t. X, pp. 302-304.

Une Confidence (nouvelle). — *Revue Contemporaine* (novembre 1859) et *Revue de Toulouse*, année 1859, t. X, pp. 495-509 et année 1860, t. XI, pp. 30-63.

1860. *Richard, peintre-paysagiste.* — *Revue de Toulouse*, année 1860, t. XI, pp. 67-68.

Compte rendu de livres. — *Revue de Toulouse*, année 1860, t. XI, pp. 142-148; 204-214; t. XII, pp. 78-89.

Les Sociétés artistiques en Province. — *Revue de Toulouse*, année 1860, t. XII, pp. 186-198.

1861. *Fragments des Mémoires de Georges Niemand.* — *Revue de Toulouse*, année 1861, t. XIII, pp. 1-30.

1862. *Foix et Comminges.* — Paris, librairie de L. Hachette et Cie, 1862, un vol. in-12 de 488 pages.

Les Voies de fer et les Pyrénées (Extrait de Foix et Comminges). — *Revue de Toulouse*, année 1862, t. XV, pp. 35-48.

Saint-Sernin (Études d'art et d'histoire). — *Revue de Toulouse*, année 1862, t. XV, pp. 113-158.

Madame de Montégut, maîtresse ès jeux floraux (1709-1752). — *Revue de Toulouse*, année 1862, t. XVI, pp. 443-447.

1863. *Le Midi illustré*, journal hebdomadaire, n° 1 du samedi 3 janvier 1863 au n° 9 du samedi 28 février 1863, 72 pages, in-folio.

1864-1865. *Catalogue des Antiquités et des objets d'art du Musée de Toulouse.* — Toulouse, imprimerie Viguier, in-8°, 1865.

1865. *Notice sur le Couvent des Jacobins de Toulouse.* — Toulouse, imprimerie de A. Chauvin, 1865, un vol. in-12 de 108 pages, sans nom d'auteur, mais œuvre d'Ernest Roschach en collaboration avec Le Blanc du Vernet. Frontispice en couleur dessiné par Ernest Roschach et lithographié par Cassan.

1866. *Étude sigillographique des Archives communales de Toulouse.* — *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1866, série 6e, t. IV, pp. 36-67.

Rapport de la Commission des médailles d'encouragement. — *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1866, série 6e, t. IV, pp. 686-694.

Un Voyage aux Pyrénées en 1667. — Étude sur M. de Froidour, chargé de l'inspection des forêts dans la grande maîtrise de Toulouse. Articles parus dans le journal *L'Aigle*, en juin, juillet, août et septembre 1866. Le dernier article porte le n° XI et se termine par cette indication : *La suite prochainement.*

Comment l'Hôtel de Ville de Toulouse a pris le nom de Capitole. — *Revue de Toulouse*, année 1866, t. XXIII, pp. 445-448.

1866-1867. *Géographie de la Haute-Garonne* suivie d'une étude sommaire de la France à l'usage de toutes les maisons d'enseignement. — Paris, E. Thorin, libraire; Toulouse, A. Chauvin, éditeur, 1866-67; 1 vol. in-18 de 252 pages.

1867. *Lettres missives de Souverains, Ministres et autres personnages* recueillies dans les Archives de Toulouse, publiées et annotées par Ernest Roschach. — *Revue de Toulouse*, année 1867, t. XXVI, pp. 22-23; 401-407.

Étude sur les relations diplomatiques des comtes de Toulouse avec la République de Gênes au XIIe siècle (1101-1174). — *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1867, 6e série, t. V, pp. 53-82. (Reproduite

par la *Revue de Toulouse,* année 1868, t. XXVII, pp. 1 à 14, 81 à 94, 162-170.)

Note sur quelques Monuments archéologiques signalés par M. Lavigne et disséminés dans la commune de Blagnac. — *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1867, 6e série, t. V, pp. 458-460.

1868. — *L'Imprimerie à Toulouse aux XVe, XVIe et XVIIe siècles.* — *Revue Archéologique du Midi de la France*, dirigée par Bruno Dusan (compte rendu du Mémoire du docteur Desbarreaux-Bernard), année 1868, t. II, p. 37.

Jean Chalette, de Troyes, peintre de l'Hôtel de Ville de Toulouse (1581-1643). — *Mémoires de la Société archéologique de l'Aube*, t. XXXI, 1867.

Une Émigration Bourguignonne dans le sud-ouest de la France aux XIIIe et XIVe siècles. — *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1868, série 6e, t. VI, pp. 97-121.

1869. *Notice historique sur le peintre champenois Jean Chalette.* — *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1869, série 7e, t. II, pp. 341-342.

Jean Chalette, de Troyes, peintre de l'Hôtel de Ville de Toulouse. — *Revue de Toulouse*, année 1869, t. XXIX, pp. 154-163; 230-239; 240-263.

1870. *Études sur le Musée de Toulouse.* — *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1870, t. II, pp. 4-90.

1871. *Mœurs ecclésiastiques du Midi sous Anne d'Autriche : Les Camisards* (fragment pour l'*Histoire générale de Languedoc*). — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1871, série 7e, t. III, pp. 405-406.

1872. *Étude historique sur l'archevêque de Toulouse, Pierre de Marca* (fragment pour l'*Histoire générale de Languedoc*). — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1872, série 7e, t. IV, pp. 147-172.

Rapport sur le Concours de l'année 1872. — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1872, série 7e, t. IV, pp. 403-407.

1873. *Histoire de la vie communale à Toulouse depuis le XIIe siècle.* — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1873, série 7e, t. V, p. 434.

1874. *Simple note sur quelques Artistes qui ont travaillé à Toulouse du XIVe au XVIe siècles.* — *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. XI, pp. 1-14.

L'Epizootie de 1875 (fragment pour l'*Histoire générale de Languedoc*). — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1874, série 7e, t. VI, pp. 689-690.

1875. *Note sur trois lettres inédites du cardinal de Richelieu*, conservées au château de Pinsaguel. — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1875, série 7e, t. VII, pp. 245-258.

Henri d'Aguesseau, intendant de Languedoc (fragment pour l'*Histoire générale de Languedoc*). — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1875, série 7e, t. VII, pp. 576-592.

1876. *Notice sur le Languedoc* (en guise d'introduction à l'*Histoire de France* de Magin et Grégoire). Paris, librairie Charles Delagrave, 1876; 1 vol. in-12.

1876-1877. *Histoire générale de Languedoc* (de Louis XIII à 1790), édition Édouard Privat, t. XIII (Rédaction), 1636 pages; t. XIV (Preuves), 3155 colonnes.

Événements qui précédèrent en Languedoc la réunion des États généraux de 1789 (fragment pour l'*Histoire générale de Languedoc*). — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1877, série 7e, t. IX, pp. 517-518.

1878. *Documents inédits concernant l'Edit de Pacification de 1568 et le régime des suspects à Toulouse.* — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et*

Belles-Lettres de Toulouse, année 1878, série 7e, t. X, pp. 318-357.

1879. *Note sur un Triens du roi wisigoth Suinthila* (621-631). — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1879, série 8e, t. I, pp. 242-249.

Rapport sur les « Antiquités de Castres » de Pierre Borel, publiées par Charles Pradel. — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1879, série 8e, t. I, pp. 262-268.

Rapport sur le concours de 1879. — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1879, série 8e, t. I, pp. 100-116.

1880. *Études critiques sur les deux premiers volumes des « Mémoires de Metternich ».* — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1880, série 8e, t. II, pp. 235-236.

Statues de la Chapelle de Rieux, au Musée de Toulouse; 1 vol. grand in-folio. Photographies de Delon.

1881. *Essai sur les Monnaies de Transylvanie.* — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1881, série 8e, t. III, pp. 198-282.

1883. *Le livre des Histoires de la ville de Toulouse.* — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1883, série 8e, t. V, p. 290.

1884. *Éloge de M. Charles Barry.* — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1884, série 8e, t. VI, pp. 49-58.

De la Fleur de Lys considérée comme emblème national. — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1884, série 8e, t. VI, pp. 136-172.

1885. *Les listes municipales de Toulouse du XIIe au XVIIIe siècles.* — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1885, série 8e, t. VII, pp. 1-22.

Éloge de M. Vaïsse-Cibiel. — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1885, série 8e, t. VII, p. 524.

1886. *Éloge de M. Gatien-Arnoult.* — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1886, série 8e, t. VIII, pp. 463-478.

1887. *Les douze Livres de l'Histoire de Toulouse* (Chroniques municipales manuscrites du treizième au dix-huitième siècle, 1296-1787). — Étude critique extraite du volume intitulé TOULOUSE, publié à l'occasion de la 16e session de l'Association française pour l'avancement des sciences. — Toulouse, Édouard Privat, 1879. Un volume in-8o de 338 pages.

1888. *Quelques documents inédits sur le Comte Jean Dubarry et sa collection de tableaux.* — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptious et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1888, série 8e, t. X, pp. 193 225.

1889. *La Galerie de Peinture de l'Hôtel de ville de Toulouse.* — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1889, série 9e, t. I, p. 16-38.

1890. *La Conquête d'Albigeois.* — Paris, Ollendorf, 1890; 1 vol. in-12 de VIII-408 pp.

Une Croisade apocryphe. — *La Canso de la Bertat*, pastiche roman du dix-septième siècle. — *Revue des Pyrénées*, année 1890, t. II, pp. 55-77 et 287 383.

Les Trophées des armées de la République et de l'Empire au Musée de Toulouse. — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1890, série 9e, t, II, pp. 71-88.

1891. *Inventaire des Archives communales de la Ville de Toulouse*, antérieures à 1790. Tome I, série AA, numéros 1 à 60. — Toulouse, Édouard Privat, 1891; in-4o de 148 pages d'introduction et de 666 pages de texte.

1892. *Catalogue des Musées Archéologiques de la Ville de Toulouse* (Musée des Augustins et Musée Saint-Raymond). — Toulouse, 1892. Un in-8o de XX-488 pp.

Une hypothèse sur la statue de Clémence Isaure. — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions*

et Belles-Lettres de Toulouse, année 1892, série 9e, t. IV, pp. 122-138.

1893. *Les Augustins*, — publié dans l'*Album des Monuments et de l'Art ancien du Midi de la France*, pp. 19-29.

La Collection d'Autographes du docteur Noulet. — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1893, série 9e, t. V, pp. 331-370.

1895. *Documents inédits sur le Voyage du roi Charles IX à Toulouse.* — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1895, série 9e, t. VII, pp. 20-46.

1896. *Variations du roman de Dame Clémence.* — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1896, série 9e, t. VIII, pp. 226-263.

Toulouse-capitale. — *Revue des Pyrénées*, année 1896, t. VIII, pp. 201-254.

1897. *Quelques données sur la Vie municipale à Toulouse*, tirées de la Chanson de la Croisade contre les Albigeois. — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1897, série 9e, t. IX, pp. 164-190.

1898. *Étude sur l'historien Nicolas Bertrandi*, auteur des *Gesta Tolosanorum.* — *Bulletin de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1897-1898, t. I, pp. 25-27.

1899. *Le cardinal de Narbonne* (1347-1376) — *Bulletin de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1899 1900, t. III, pp. 56-70.

1902. *Un Voyage princier en 1535.* — Passage à Toulouse du roi de Navarre, Henri d'Albret, et de la reine Marguerite. — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1902, série 10e, t. II, pp. 54-70.

1903. *Un souvenir d'Ingres.* Jean Briant (1760-1799). — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1903, série 10e, t. III, pp. 1-26.

1904. *Les Quatre Merveilles de Toulouse.* — *Revue des Pyrénées*, année 1904, t. XVI, pp. 489-492.

Le Camayeu de Saint-Sernin (actuellement au cabinet impérial de Vienne). — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, année 1904, pp. 216-217.

1905. *Nicolas Bertrand, docteur, avocat, historien.* — Mémoire qui a remporté le prix Pujol à l'Académie des Jeux Floraux. — *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, année 1905, pp. 194-201.

Éloge de M. Brissaud. — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1905, série 10e, t. V, pp. 315-348.

1906. *Les Quatre Journées du Prince Noir dans la viguerie de Toulouse.* — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1906, série 10e, t. VI, pp. 127-141.

1907. *Frédéric Le Blanc du Vernet.* — Sa vie et ses œuvres (1824-1889). — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1907, 10e série, t. VII, pp. 154-200.

1908. *Le Musée de Toulouse.* Catalogue raisonné paru dans l'*Inventaire général des Richesses d'art de la France.* Province, monuments civils. — Paris, librairie Plon t. VIII, pp. 1-255.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS DE 1911

PAR M. SAINT-RAYMOND.

Le Concours de 1911 se signale par un nombre considérable de concurrents. Quinze mémoires manuscrits ou livres imprimés ont été adressés à l'Académie pour disputer les trois prix dont elle dispose. La plupart, il est vrai, étaient d'une valeur très inégale. Mais il en restait encore trop dont le mérite se balançait; et l'Académie s'est vue dans la nécessité, doublement pénible, tantôt d'éliminer des travailleurs dont l'effort avait trahi le zèle, tantôt d'en sacrifier dont la tentative aurait peut-être réussi dans un milieu moins élevé, ou de partager chacune de ses récompenses entre des travaux de mérite équivalent. C'est le résultat de ses décisions que j'ai la mission de vous exposer.

Le prix Maury, le plus considérable, et que l'Académie décerne aujourd'hui pour la première fois, a suscité, dans des ordres de connaissances très différents, trois travaux d'une telle importance et d'une valeur si incontestable qu'il n'a pas paru possible de donner la préférence à l'un d'eux au préjudice des deux autres, et que la somme totale du prix a été divisée entre eux.

M. Axel Loze nous adresse un ouvrage imprimé, intitulé : *Déforestation et déboisement dans la région pyrénéenne.*

C'est une question vitale pour les intérêts du Sud-Ouest et qui a déjà suscité de nombreux écrits; mais il y en a peu qui, par leur clarté, la justesse de leur conception, leur méthode et leur esprit pratique, puissent être comparés à celui-ci. Après une étude sur l'état physique, géologique et climatérique de la région, l'auteur expose les causes de la déforestation, causes nées de l'état social des populations, de leurs mœurs pastorales et agricoles, de la jouissance collective des bois, produisant presque fatalement l'incurie et l'abus, contre lesquels le régime féodal n'a pris aucune précaution et la monarchie n'a réagi que d'une manière infructueuse. L'œuvre de restauration entreprise de nos jours par l'administration forestière a eu à lutter contre l'hostilité des populations montagnardes portées à ne voir que des vexations dans toutes les mesures préservatrices qui gênent leurs habitudes. La déforestation est cependant une cause de ruine pour elles et une menace pour toute la région du Sud-Ouest. M. Loze en fait ressortir avec force les conséquences : ravages des torrents, avalanches, inondations, ensablement des ports, dépopulation, gaspillage des réserves de houille blanche. Il étudie ensuite les remèdes : reboisement, mise en défends, réglementation des pâturages; remèdes qui seraient efficaces si les populations comprenaient leurs intérêts et si la faiblesse des pouvoirs publics ne sacrifiait pas la protection des forêts à des ménagements de personnes. L'auteur conclut à la soumission générale et absolue au régime forestier de tous les bois communaux susceptibles d'exploitation régulière, à l'abrogation des lois de 1906 et à l'institution d'un régime pastoral basé sur les mêmes principes que le Code forestier et appliqué à toutes les terres incultes communales exploitées en jouissance collective.

L'allure ferme et précise de ce travail, son langage sobre et net, sa documentation abondante sans excès, sa discussion serrée et convaincante rehaussent encore le mérite du fond. La compétence spéciale qui s'y révèle n'a pas lieu de surprendre; le milieu familial de M. Loze l'y préparait naturellement et l'allusion discrète qu'il y fait est pour nous

une occasion de rendre hommage à une carrière signalée par d'éminents services et dont l'exemple était bien fait pour susciter cette filiale émulation.

L'Académie décerne sur les fonds du prix Maury une médaille de trois cents francs au travail de M. Axel Loze[1].

M. le Dr Timbal présente un ouvrage imprimé sur les *Dyspepsies intestinales des tuberculeux*.

L'auteur, considérant la dyspepsie comme liée à l'évolution de la tuberculose, consacre une première partie de son travail à un résumé des dyspepsies gastriques; puis, abordant la dyspepsie intestinale qui est l'essence de son sujet, il se livre à une étude clinique approfondie des troubles intestinaux causés par la tuberculose et de son influence sur le foie et sur le pancréas. Dans une troisième partie, il fait un exposé de la méthode coprologique de Schmidt. Il décrit d'abord le régime d'épreuve, indispensable pour l'examen coprologique; ensuite les trois étapes de cet examen, macroscopique, microscopique et chimique. Il montre comment il faut en interpréter les résultats. Ces données théoriques sont confirmées par le récit détaillé de vingt-cinq observations. Enfin, dans un troisième chapitre qui constitue la partie vraiment originale de son œuvre, il relate les syndromes coprologiques observés par lui sur divers tuberculeux. L'ouvrage se termine par une étude thérapeutique qui comprend un traitement prophylactique et un traitement préventif.

L'importance de ce travail vient surtout de sa nouveauté, et cette méthode d'examen constitue un service éminent rendu à la science et à la thérapeutique dans une ville comme la nôtre où elle était à peu près inconnue.

L'Académie décerne à M. le Dr Timbal, sur les fonds du prix Maury, une médaille de trois cents francs[2].

M. Arnaud présente un Mémoire manuscrit ayant pour titre : *Recherches sur les altérations chimiques des charcuteries*.

1. Rapporteur particulier, M. Leclercq du Sablon.
2. Rapporteur particulier, M. le Dr Garrigou.

L'auteur s'est proposé de découvrir à quelle cause étaient dus des troubles digestifs nombreux et graves, survenus après l'ingestion de charcuteries à l'apparence parfaitement saine. Son examen s'est surtout porté sur la part due aux substances chimiquement toxiques dans l'altération de la matière, côté de la question beaucoup moins étudié que le côté de l'infection purement microbienne, mis déjà en pleine lumière par les travaux de M. le professeur Maurel. Or, cet examen lui a permis de constater la présence d'une quantité notable d'albumoses dans toutes les charcuteries soumises à ses expériences. C'est déjà la démonstration que ces viandes ont subi une altération manifeste. Mais ces albumoses engendrent forcément des substances toxiques dues à la transformation de la matière alimentaire par les microbes qui la souillent.

La teneur des charcuteries en albumoses augmente graduellement pendant les dix ou douze jours qui suivent leur préparation jusqu'à les rendre positivement malsaines; mais elles en contiennent même immédiatement après leur confection quand elles sont fabriquées, comme cela se produit le plus souvent, avec des viandes vieillies et, par conséquent, plus ou moins altérées.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'utilité de ces recherches, non plus que sur la haute leçon de prudence pratique qui s'en évince et sur les précautions qu'elles conseillent dans le choix et la consommation des charcuteries; mais ce qui doit être surtout mis en évidence et ce qui a fixé les suffrages de l'Académie, c'est la conduite des expériences dont l'auteur nous donne un ample détail, la sûreté et la perspicacité de sa méthode et le caractère rigoureux et autorisé de ses conclusions. Aussi, quoique ce ne soit qu'une première étude et qu'elle en appelle naturellement une autre, promise d'ailleurs par l'auteur, sur le degré de toxicité de ces albumoses, l'Académie n'a pas hésité à récompenser celle-ci. Elle décerne à M. Arnaud une médaille de quatre cents francs[1].

1. Rapporteur particulier, M. Abelous.

Un mémoire manuscrit envoyé par M. Escourbiac, et qui a pour titre : *Conditions du travail des chauffeurs et mécaniciens sur le réseau du Midi*, est plutôt un simple canevas qu'un véritable travail sur la question. On y regrette l'absence de relevés statistiques soit sur l'évolution des salaires dans le réseau du Midi, soit par comparaison avec lse autres réseaux français ou étrangers, qui auraient pu éclairer les affirmations de l'auteur et leur donner de l'autorité. Ces deux points constituent même des éléments essentiels à la solution du problème. L'auteur aurait mieux fait de les traiter que de se laisser aller à des considérations de sentiment qui n'ont rien de scientifique et à des incursions sur la politique, terrain où l'Académie se défendra toujours d'entrer. Ce petit mémoire affecte d'ailleurs trop souvent des allures de plaidoyer et s'émaille volontiers d'expressions passionnées et dénigrantes qui sont de nature à nuire à toutes les causes. Ces graves lacunes devaient fermer à cette ébauche l'accès des récompenses destinées aux travaux d'un caractère achevé. L'Académie n'a cependant pas cru devoir le laisser passer sans lui donner un témoignage d'intérêt : elle accorde à M. Escourbiac une médaille de bronze[1].

M. Descamps a envoyé un mémoire sur la Comète de Halley, que l'Académie n'a pas cru devoir récompenser parce qu'il lui a paru fondé sur des recherches astronomiques trop insuffisantes[2].

Le prix Gaussail a dû être réservé. Aucun des mémoires qui y prétendaient n'a paru digne de l'obtenir. Il a fallu d'abord éliminer de toute récompense deux d'entre eux à cause de leur imperfection critique et documentaire. Tel est le cas d'un petit *Essai chronologique sur l'histoire de l'École des Beaux-Arts*, œuvre inexpérimentée et travail beaucoup trop bref, qui ne présente pas de caractère scientifique suffisant, qui laisse de côté les problèmes intéressants que son

1. Rapporteur particulier, M. Juppont.
2. Rapporteur particulier, M. Saint-Blancat.

sujet comporte et qui tombe dans des confusions entre des institutions de nature très différente[1].

Nous avons été obligés avec plus de regret encore de prendre la même décision à l'égard d'un manuscrit intitulé : *Étude de l'histoire de la ville et de l'abbaye de Saint-Thibéry*. Cet ouvrage a été composé d'après une mauvaise méthode historique. Si son étendue matérielle est considérable, c'est qu'il contient une foule de morceaux d'histoire générale où le sujet spécial se trouve noyé. L'ouvrage manque de proportions, la documentation en est presque toute de seconde main, la suite du récit est coupée de digressions qui sont de véritables hors-d'œuvre. L'Académie, très sympathique d'ordinaire aux travaux de ce genre, ne peut donner même un témoignage d'encouragement à celui-ci où les règles de la composition et de la critique historique sont trop méconnues[2].

Des marques d'encouragement et de sympathie ont été accordées à deux mémoires qui faisaient preuve de quelques qualités historiques, mais qui n'avaient pas assez d'importance pour obtenir le prix Gaussail.

M. Henri Roux, directeur d'école publique à Nîmes, a envoyé un manuscrit intitulé : *La loi Guizot et son application dans un coin du Languedoc*. C'est une œuvre judicieuse, bien pensée et bien écrite, qui prouve de la part de son auteur une grande connaissance de l'histoire de l'instruction primaire et qui n'a contre elle que l'extrême minceur du sujet choisi et un trop grand nombre de digressions à côté et en dehors du sujet lui-même. Cependant, ce n'était pas un travail à laisser de côté et l'Académie a voulu reconnaître son mérite en lui décernant une médaille d'argent[3].

M. Rouanet, instituteur à Saint-Affrique, nous adresse une étude sur *Guillaume le Nautonier*, mathématicien du seizème siècle, à qui l'on doit des travaux sur la décli-

1. Rapporteur particulier, M. Saint-Raymond.
2. Rapporteur particulier, M. Pasquier.
3. Rapporteur particulier, M. Lécrivain.

naison de l'aiguille aimantée. L'auteur a eu le tort de ne pas nous donner les sources de ses renseignements, et alors qu'il abondait en détails familiaux et biographiques, de ne fournir aucune appréciation sur le côté scientifique qui est le plus intéressant pour nous. Mais il offre l'avantage de restituer dans son cadre une originale figure de savant et d'être une utile contribution à l'histoire des familles protestantes réfugiées de France. En cette considération, l'Académie accorde à M. Rouanet une médaille de bronze[1].

Le prix Ozenne a suscité de nombreuses compétitions. Ici encore, l'Académie a dû se résigner à des sacrifices fondés, non pas sur la faiblesse des travaux, mais sur l'impossibilité de les récompenser tous suivant leurs mérites.

Si elle n'a pas cru devoir tenir compte d'un travail intitulé : *Le mystère de la vie*, par M. Tisserant, œuvre d'une philosophie peu digérée et peu intelligible[2], elle aurait été heureuse de récompenser M. Émile Langlade, qui nous a envoyé un ouvrage imprimé intitulé : *Jehan Bodel*, étude sur le trouvère auteur de la chanson de geste *Guteclin de Sassoigne*, intéressante contribution à l'histoire de la littérature médiévale, où la vie, les œuvres et le talent de Bodel sont consciencieusement étudiés et où l'Arras du treizième siècle est reconstitué par des déductions ingénieuses à l'aide des registres de confrérie[3]. — M. Benoît-Lévy, qui, dans quatre brochures sur *Les Cités-Jardins*, préconise le renouvellement de notre race par un système d'éducation physique, hygiénique et esthétique, ardent et enthousiaste plaidoyer où foisonnent des idées neuves, audacieuses et qui cotoient parfois de près l'utopie, mais qui contiennent aussi des aperçus curieux et suggestifs[4]; l'*Anthologie du Félibrige*, par MM. Armand Praviel et de Brousse, recueil de morceaux choisis des poètes des divers dialectes méridionaux, œuvre très propre à répandre la connaissance et l'amour de la

1. Rapporteur particulier, M. Cartailhac.
2. Rapporteur particulier, M. le chanoine Maisonneuve.
3. Rapporteur particulier, M. Marsan.
4. Rapporteur particulier, M. Thouverez.

nouvelle littérature romane[1]. Ces divers ouvrages étaient par leur mérite personnel au-dessus d'une simple médaille d'encouragement, et s'ils n'ont pu obtenir le prix Ozenne, c'est qu'ils ont eu à lutter avec deux travaux d'une importance supérieure et d'une valeur plus complète. C'est de ceux-ci qu'il me reste à vous entretenir.

M. Loubet nous adresse un mémoire manuscrit de 175 pages in-4°, intitulé : *Toulouse pendant les Cent-Jours*, sujet fort mal traité jusqu'à présent par suite de l'ignorance des sources ou de leur peu d'utilisation et par suite aussi des passions politiques en des sens très divers de tous ceux qui s'y sont essayés. Il semble pourtant qu'à la distance de bientôt un siècle, les passions doivent s'être assagies et qu'il n'y a qu'à chercher pour trouver de sûres informations. M. Loubet l'a pensé et le mérite de son œuvre lui donne pleine raison. Il a rassemblé une très grande quantité de documents, actes officiels, correspondances administratives, procédures de la Cour d'appel et du Conseil de guerre, mémoires et collections privées, qui lui ont fourni une complète et irréfragable information. Aussi s'est-il trouvé en mesure de mettre pour la première fois toutes choses au point et de retracer un tableau véridique de cet épisode si défiguré par l'esprit de parti. Sa méthode est simple et naturelle. Il fait parler autant que possible les documents eux-mêmes et il se borne à conclure logiquement d'après les faits qu'ils révèlent, sans se laisser aller aux interprétations forcées, aux réflexions tendancieuses, aux sollicitations de textes trop en honneur auprès de tant d'historiens.

Sa critique est fine et déliée, son analyse psychologique est sûre et pénétrante : les rapprochements ingénieux qu'il tire des indications de ses sources lui permettent de démêler les confusions et de relever les inexactitudes qui foisonnent dans les mémoires des particuliers et dans les récits déjà connus des historiens. Il fait justice des légendes inspirées par la vanité ou par l'imagination, telles que celle du

1. Rapporteur particulier, M. Desazars de Montgailhard.

royaume d'Aquitaine dont il montre l'inanité; et l'importance exagérée attribuée au rôle de certains personnages des deux camps. Il sort de ces recherches un récit absolument neuf, très original et très vivant, où les faits sont expliqués d'une manière lumineuse, où les hommes sont dépeints avec une justesse de touche saisissante, où la sincérité éclate par l'absence de toute passion, par le souci bien manifeste de tenir compte de tout et de rendre une exacte justice à tout le monde. La forme en est correcte, mais simple et sans aucune prétention à de brillants effets. Elle est tout à fait dans le ton qu'on demande aujourd'hui à une œuvre d'histoire[1].

M. René Gadave, docteur en droit de notre Faculté et actuellement secrétaire-rédacteur au ministère des Beaux-Arts, présente un ouvrage imprimé intitulé : *Les documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse et spécialement de la Faculté de droit civil et canonique.*

Les pièces relatives à l'Université de Toulouse sont fort dispersées. On les trouve non seulement dans nos dépôts d'archives locales, mais aussi dans les archives des départements voisins et surtout à Paris et à Rouen, à cause des liens de dépendance de l'Université à l'égard du Pape et du Roi. Un certain nombre de ces documents ont été réunis et publiés par MM. Auguste Molinier, Denifle, Marcel Fournier. Deux de nos regrettés confrères s'étaient déjà essayés sur ce sujet. M. Saint-Charles avait mis toute sa conscience et sa ténacité de travailleur à en transcrire une suite de pièces considérable. M. Gatien-Arnoult avait projeté d'écrire l'histoire de notre Université, composé quelques chapitres qui figurent dans nos recueils et rassemblé dans ce but d'immenses matériaux qui sont en notre possession. Mais ces diverses entreprises n'avaient pas eu pour résultat de rendre assez abordables ces documents à ceux qui veulent en tirer parti. M. René Gadave s'est proposé de rendre cette étude pratiquement accessible en dressant un inventaire rai-

1. Rapporteur particulier, M. Dumas.

sonné de tous les titres connus avec une analyse résumant le contenu de chacun d'eux et une indication du dépôt où il se trouve ou de l'ouvrage où il est publié. Il a fallu pour cela mettre à contribution non seulement les recueils de textes imprimés, mais les dépôts d'archives eux-mêmes, en province, à Paris et à Rome. M. Gadave a courageusement entrepris cet immense dépouillement, et le résultat de son travail comprenant mille trois cent soixante-sept documents représente tout ce qui est connu jusqu'à ce jour. C'est un guide excellent pour tous ceux qui voudront tirer parti de ces pièces : c'est déjà l'histoire de l'Université en germe et les initiés peuvent, dès à présent, la suivre en idée dans cette série chronologique de jalons très nettement indiqués. M. Gadave a fait précéder son travail d'une introduction de soixante-dix pages dans laquelle, avec une méthode excellente et une science très bien informée, il rend compte de l'état des documents, de leurs divers degrés d'importance, de leur place dans les dépôts d'archives; il examine ensuite la manière dont ces documents ont été utilisés, soit par les collectionneurs de textes, soit par les historiens, et il fait une étude critique des travaux originaux publiés ou inédits qui ont été composés sur la matière[1].

Entre ces deux concurrents, l'Académie a d'abord beaucoup hésité parce qu'elle leur reconnaissait, avec des mérites différents, une valeur tout à fait digne du prix qu'ils sollicitaient. Si, après une discussion approfondie, elle s'est décidée à partager entre eux le prix Ozenne, c'est qu'elle a voulu témoigner expressément le cas qu'elle fait de l'un et de l'autre. Quant à la proportion à observer dans ce partage, elle a cru devoir marquer une différence en faveur de M. Loubet, à cause du caractère plus original de son œuvre, et de l'effort plus personnel qu'elle a dû lui coûter. Elle décerne à M. Loubet une médaille d'or de 200 francs et à M. Gadave une médaille d'or de 100 francs.

Ce rapide compte rendu ne saurait avoir la prétention de

1. Rapporteur particulier : M. Lapierre.

donner une idée adéquate de tous les ouvrages qui ont pris part au concours. Mais il peut donner l'impression de ce qu'a été le concours lui-même. L'Académie n'a pas à s'en plaindre. S'il y a eu beaucoup d'inégalité dans le mérite des ouvrages envoyés, un assez grand nombre d'entre eux s'est montré digne d'estime et de sympathie. Quant à ceux qui ont obtenu les principales récompenses, ils sont de nature à recueillir partout les plus hauts suffrages. Le concours de 1911 n'est donc pas inférieur à ses aînés et il ne reste qu'à souhaiter qu'il soit égalé par ses successeurs.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1912 ET 1913.

PRIX GAUSSAIL.

Pour se conformer scrupuleusement aux intentions de Mme veuve A. Gaussail et aux résolutions prises dans les séances des 8 mars 1883 et 4 avril 1889, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction.* (Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1912; ceux de l'ordre littéraire en 1913.)

Ce prix, pour 1912, est fixé à 660 francs, et pour 1913, à 1.330 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie.

PRIX DE L'ACADÉMIE.

PRIX OZENNE.

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne*, à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraît mériter le mieux cette distinction.

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une Société savante.

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1912; ceux de l'ordre littéraire en 1913.

PRIX D. CLOS.

Vu le don manuel de 2.000 francs, fait le 24 février 1909 par la famille Clos, sur le désir exprimé par M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Toulouse, correspondant de l'Institut et ancien président de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse,

L'Académie a fondé un prix qui sera décerné tous les cinq ans et comprenant les intérêts de ces cinq années, soit environ 300 fr.

Ce prix, destiné à récompenser un travail portant sur un point quelconque du règne végétal, ne pourra être décerné qu'en 1915.

Le règlement concernant ce prix sera publié ultérieurement.

PRIX MAURY.

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Junior Maury et acceptées par l'Académie dans sa séance du 8 décembre 1892, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé sur une question industrielle ou scientifique qui lui sera présenté dans ce but et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la barre au concours de l'année précédente.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur extrait de naissance.

Que les travaux soient imprimés ou manuscrits, ils seront exclus du concours s'ils ont déjà été récompensés par une autre Société.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

L'Académie délivrera toujours aux lauréats une médaille dont le montant sera prélevé sur la somme allouée.

MÉDAILLES.

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement : 1° aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes,* etc.) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux,* etc.), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui sont l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze ou d'argent, de première ou de seconde classe, ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Le nombre de ces médailles est illimité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix *Gaussail, Ozenne, Clos et Maury* et pour les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco,* au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible.*

IV. Les auteurs des Mémoires *pour le prix Gaussail* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le pli cacheté ne sera ouvert que sur la demande de l'auteur prévenu par la voie des journaux.

V. Les Mémoires concourant pour le prix Gaussail dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique le premier dimanche qui suivra le 1er décembre

VII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

VIII. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1910-1911

M. le Dr Maurel, Président sortant, après avoir remercié l'Académie de toutes les marques de sympathie qu'elle lui a données pendant deux ans, cède le fauteuil au nouveau Président, M. le baron Desazars de Montgailhard, qui prononce l'allocution suivante :

Séance de rentrée du 17 novembre 1910.

J'ai lu quelque part (c'est peut-être dans les *Maximes* de La Rochefoucauld) que nul ne paraît moins modeste que celui qui exagère les formules de l'humilité quand il a accepté les honneurs qui lui ont été dévolus. Je ne puis pas pourtant me faire illusion sur mes titres à la présidence de l'Académie. Il a fallu toute votre bienveillance pour me la confier. Vous me permettrez donc de céder aux impulsions de mon cœur reconnaissant en vous exprimant tout au moins ma gratitude. Et comme, au témoignage d'un autre moraliste (des moins suspects en la matière, car c'est de La Bruyère que je veux m'autoriser), il n'y a guère au monde de plus bel excès que celui de la reconnaissance, je m'y livrerai sans retenue, afin de vous bien montrer le prix que j'attache à l'honneur que vous m'avez fait.

Cet honneur n'est pas sans périls. Quand j'examine la longue liste des présidents auxquels je succède, j'y trouve des noms que recommandaient les titres les plus éminents et que justifiaient les services les mieux rendus. Il me sera

difficile d'être digne d'eux. Je tâcherai de les égaler par mon dévouement aux intérêts de l'Académie.

Je comptais, pour m'y aider, sur le concours des membres du Bureau tel qu'il était composé lors de ma nomination. Mais, avant même de prendre possession de mon nouveau siège, deux d'entre eux nous ont quittés : l'un, notre excellent secrétaire perpétuel, M. Mathias, pour aller diriger l'Observatoire de Clermont-Ferrand; et l'autre, M. Émile Renauld, notre distingué secrétaire-adjoint, pour devenir professeur au Collège Rollin. Certes, nous ne pouvons qu'applaudir à leurs promotions, car elles sont le prix de leur mérite et la récompense de leurs services; mais les regrets qu'ils nous laissent sont d'autant plus grands que nous serons désormais privés de leurs relations aussi agréables qu'utiles. Heureusement, nous ne les perdrons pas d'une façon complète. Ils nous restent de droit en qualité de membres correspondants. Nous espérons bien que, malgré leur éloignement, ils ne nous priveront pas de leurs savantes communications.

En compensation, mon honorable prédécesseur, M. le Dr Maurel, reste au Bureau comme Trésorier perpétuel, et je pourrai d'autant mieux recourir à ses conseils. Vous l'avez vu à l'œuvre et vous avez pu voir ce qu'il apportait d'activité et de zèle aux intérêts de l'Académie. Nous lui devons le décret du 8 août 1909, qui déclare notre Compagnie établissement d'utilité publique, et l'approbation des statuts élaborés en 1906 sous la présidence de notre honorable confrère M. Lécrivain.

C'est presque une ère nouvelle qu'ont instituée les deux présidents qui m'ont précédé. Elle est basée sur le nombre autant que sur le mérite, et, par suite, elle change un peu nos traditions académiques. Nous la jugerons surtout par l'expérience. Pour la rendre prospère, nous devons redoubler nos efforts.

Par ses diverses sections, l'Académie embrasse la plupart des connaissances humaines. Ses champs d'exploration sont sans limites. Les mines qui s'y trouvent sont inépuisables. Si, au début, les coups de pic à donner dans leurs galeries pour en retrouver les filons sont parfois pénibles, on peut être sûr que, dans l'avenir, ils seront fructueux. Ces premiers et arides travaux, vous les accomplissez dans la solitude de vos laboratoires ou de vos cabinets. Mais, dès qu'ils méritent d'être révélés, c'est ici que vous devez en apporter les résultats afin d'en faire juges vos émules. Fussent-ils limités ou de chétive apparence, ils n'y seront pas moins bien accueillis, car ils ont toujours leur importance. S'il n'est pas donné à tous de construire des monuments qui s'imposent à l'admiration des siècles, il est du moins possible à chacun de nous d'apporter au chantier commun une pierre plus ou moins grande, mais solide et bien taillée, digne de figurer, soit dans les bases, soit dans le couronnement de l'édifice définitif qui s'élèvera pour l'utilité de l'Humanité. Ne soyez donc ni trop réservés, ni trop modestes dans vos communications, Messieurs et chers Confrères, et faites-nous part le plus souvent possible de vos contributions aux multiples sciences que vous cultivez. Il y va de la gloire de l'Académie et de l'intérêt de tous.

Qu'il me soit permis d'adresser ces recommandations surtout à nos nouveaux Confrères. Nous n'ignorons pas l'importance de leurs occupations. Mais nous espérons bien qu'ils sauront trouver pour l'Académie le temps de lui communiquer le fruit de leurs travaux et de la mettre au courant de leurs découvertes. La plupart ont déjà assisté à nos séances hebdomadaires. Ils ont pu juger du nombre, de la variété et de la valeur des communications qui nous ont été faites cette année. Nous les voudrions plus nombreuses encore en proportion de l'augmentation des membres de l'Académie. S'il en est qui sont toujours disposés à prêter leur concours,

d'autres se montrent trop réservés dans leurs tributs académiques. Nous les prierons de faire davantage pour les intérêts de notre Compagnie comme pour leur propre honneur, car c'est par nos *Mémoires* que peuvent se manifester, se propager et se perpétuer les mérites de leurs travaux.

Afin d'arriver plus vite à ces *desiderata*, peut-être conviendrait-il d'établir, à côté de nos *Mémoires*, un *Bulletin* relatant périodiquement, et à des intervalles aussi rapprochés que possible, les diverses communications faites à l'Académie. Ces communications seraient brèves, mais précises. Elles auraient l'avantage de porter à la connaissance de tous, sans attendre la fin de l'année académique, les découvertes et les travaux qui auraient été faits. L'essai en a été déjà tenté sans satisfaire d'une façon complète. On peut se demander si les résultats ne seraient pas meilleurs aujourd'hui que l'Académie a fait appel à un plus grand nombre de collaborateurs.

Il est, enfin, quelques lacunes regrettables : ce sont celles des hommages nécrologiques que nous devons à la mémoire de nos confrères décédés. Des notices restent à faire. C'est un pieux devoir à accomplir : il ne faut pas le négliger sous peine d'injustice et d'ingratitude.

Un deuil récent vient de frapper l'Académie. La mort nous a enlevé le Dr Jules Basset. L'âge seul l'avait contraint à cesser son assistance à nos séances et ses contributions à nos *Mémoires*. Il était passé, depuis quelques années, dans la classe des Académiciens libres. Mais nous n'avions pas oublié la vivacité de son intelligence, l'étendue de son érudition et l'amabilité de son caractère. Nous avons gardé le souvenir de sa présidence, si autorisée et si cordiale. Nous lui devons un adieu plein de regrets. En attendant que l'un de nous soit chargé de retracer sa vie et son œuvre, je vous propose de rendre, dès aujourd'hui, hommage à sa mémoire en levant notre séance en signe de deuil.

Une délégation, composée de MM. Eugène Lapierre et Émile Cartailhac ainsi que de votre Président, sera chargée d'apporter à sa famille les condoléances de l'Académie avec l'expression de nos plus vifs regrets.

M. Dumas, faisant fonctions de Secrétaire, communique la partie la plus importante de la correspondance parvenue pendant les vacances :

Elle comprend une lettre par laquelle M. Mathias fait connaître sa nomination comme Directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme et professeur de physique à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, ce qui l'oblige à donner sa démission de Secrétaire perpétuel de l'Académie. Il demande à passer dans le cadre des associés correspondants.

M. le Dr Maurel propose de donner à M. Mathias le titre de Secrétaire perpétuel honoraire.

M. Leclerc du Sablon propose de le nommer associé honoraire. Ces propositions seront examinées dans la prochaine séance.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Jeannel, élu associé ordinaire, exprime ses remerciements à l'Académie.

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que le 49e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Caen le 18 avril 1911.

Ont été offerts à l'Académie par leurs auteurs les ouvrages suivants : *La Chine telle qu'elle est*, par M. l'abbé Larrieu, correspondant ; *Le Vignoble de Gaillac*, par M. Riol ; *Les sommes des* $\pi^{\text{èmes}}$ *puissances distinctes égales à une* $\pi^{\text{ème}}$ *puissance*, par M. le Dr Barbette, de Liège.

L'Université de Toulouse fait connaître l'incendie qui a anéanti la section de sa Bibliothèque consacrée à la Médecine et aux Sciences. Elle fait appel aux Sociétés avec lesquelles elle est en relation d'échanges pour l'aider à réparer, dans la mesure du possible, les pertes qu'elle a subies.

M. le Dr Maurel se fait l'interprète de la sympathie de l'Académie, laquelle décide de donner à l'Université toutes les publications dont elle pourra disposer.

M. Cartailhac demande si l'Académie a suffisamment assuré sa Bibliothèque et son mobilier. Il lui est répondu qu'il n'y a point d'assurance.

La séance est levée en signe de deuil, par suite du décès de M. le Dr Basset.

24 novembre. Communication est donnée des lectures de la séance publique : Discours présidentiel de M. le Dr Maurel; Rapport général sur le Concours de l'année par M. le Dr Tourneux.

L'Académie approuve ce rapport et décide d'ajouter au programme de la séance publique la lecture par M. Duméril de son Éloge du regretté doyen honoraire de la Faculté de droit, M. Paget.

M. le Dr Maurel, Trésorier perpétuel, expose les conditions dans lesquelles pourraient être décernés les prix Clos et Maury. Ses propositions sont adoptées après discussion.

Appelée, conformément à l'ordre du jour, à délibérer au sujet de la demande de M. Mathias, qui désire passer au rang des associés correspondants, l'Académie accepte avec empressement et, considérant que M. Mathias, qui était son Secrétaire perpétuel, a rempli ces fonctions avec un dévouement parfait, exceptionnel, elle tient à lui manifester sa gratitude en lui conférant le titre de Secrétaire perpétuel honoraire.

M. le Trésorier perpétuel fait savoir que M. Deloume hâte autant qu'il dépend de lui l'installation de la Bibliothèque des Académies et Sociétés de l'Hôtel, rendue infiniment plus précieuse par l'incendie de la Bibliothèque universitaire ; il va soumettre au Conseil d'administration de l'Hôtel l'importante question des assurances contre l'incendie.

M. Renauld, ancien Secrétaire adjoint, nommé professeur au Collège Rollin, demande à être admis au nombre des membres correspondants. Ce titre lui appartient de droit. 1er décembre.

MM. Dop et Gautié remercient l'Académie de la haute distinction qu'elle leur a accordée en leur décernant le prix Ozenne.

M. Lala, membre correspondant, fait don à l'Académie de deux de ses ouvrages : *Nouvelles leçons sur l'électrochimie* (2e année du cours) et *Méthode de résolution des problèmes de mécanique d'après l'enseignement de Despeyrons.*

M. Giran est provisoirement désigné pour faire partie du Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat.

M. le Trésorier perpétuel annonce que désormais les mandats seront expédiés au nom de l'Académie et non plus du Trésorier, et que celui-ci, pour pouvoir en toucher le montant, devra être accrédité par une délibération dont il indique la formule, qui est approuvée.

L'Académie fixe à quinzaine l'élection du Secrétaire perpétuel et du Secrétaire adjoint.

M. Juppont communique une étude sur *La houille noire et la houille blanche.*

Dès la plus haute antiquité, l'homme a reconnu la valeur civilisatrice des chemins qui marchent; plus tard, il utilisa la puissance dynamique des cours d'eau pour la mouture des grains et divers travaux domestiques et industriels.

Mais l'obligation de transporter l'énergie à l'aide d'organes mécaniques, arbres, engrenages, etc..., fixait l'atelier au rivage sur lequel le moulin était édifié.

La découverte de la « puissance motrice du feu » et l'application qui en fut faite dans la machine à vapeur permit, grâce au transport facile du charbon, de libérer les usines de la servitude que les forces naturelles leur imposaient dans l'espace

Tout récemment, le transport de l'énergie à grande distance, à l'aide du courant électrique, brisa par un autre procédé les

liens étroits qui unissaient le moteur mécanique et l'atelier qu'il actionne.

La commodité de cette solution et ses nombreux avantages ont permis la mise en valeur des chutes de montagne que notre compatriote Bergès a désignées d'une façon si pittoresque sous le nom de « houille blanche ».

En 1901, les moteurs thermiques de l'industrie française développaient 1.761.299 chevaux et les moteurs hydrauliques 324.030 chevaux, tandis que les locomotives des chemins de fer et tramways nécessitaient 6.911.050 chevaux en 1905 et que la navigation commerciale (maritime et fluviale) en possédait 1.160.716.

Le déplacement de l'homme et des produits bruts ou manufacturés utilise donc près de quatre fois plus de force motrice que l'industrie.

Ces chiffres mettent en évidence le rôle social des transports; en 1907, la France a consommé 53.057.000 tonnes de charbon, alors que la production nationale a été de 36.754.000 tonnes; l'importation de combustibles minéraux nécessaires à notre vie industrielle a donc été de 16.300.000 tonnes; comme d'autre part la puissance des chutes hydrauliques disponibles en France paraît être de 5 à 6 millions de chevaux-vapeur, la « houille » blanche est capable de lutter contre l'importation des houilles étrangères, et par suite, de conserver annuellement en France près de 400.000.000 de francs si l'utilisation de nos cours d'eau pouvait refouler complètement l'importation de la houille noire.

Ce résultat a été obtenu par la Suisse qui, de 1900 à 1910, n'a pas sensiblement augmenté sa consommation de charbon, malgré l'accroissement considérable de son industrie et de ses transports.

La « houille blanche », par le développement qu'elle donne aux applications de l'électricité, a rapproché le laboratoire de l'atelier, et elle dirige en ce moment une évolution des plus heureuses dans notre région dont elle affine l'éducation industrielle, tout en accroissant sa prospérité terrienne, industrielle et commerciale.

Séance publique du 4 décembre 1910.

M. le Dr MAUREL, Président, prononce le discours d'ouverture (imprimé dans le t. X de la 10e série, 1910, p. 376); puis M. DUMÉRIL donne lecture de son *Éloge de M. le Doyen Pagel* (*ibid.*, p. 383) et M. le Dr ABELOUS lit le *Rapport général sur les Concours de 1910*, rapport que l'auteur, M. le Dr TOURNEUX, empêché, n'a pu venir lire lui-même (*ibid.*, p. 413).

M. le Président fait l'appel des lauréats dans l'ordre suivant :

PRIX GAUSSAIL, D'UNE VALEUR DE 667 FRANCS.

MM. Frédéric Laporte et **Camille Soula**, à Toulouse. — Manuscrit intitulé : *Contribution à l'étude des matières extractives réductrices de l'urine.*

PRIX OZENNE, D'UNE VALEUR DE 306 FRANCS.

MM. Paul Dop et **Albert Gautié**, à Toulouse. — Ouvrage imprimé intitulé : *Manuel de technique botanique, histologie et microbie végétales.*

MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT.

CLASSE DES SCIENCES.

Médaille d'argent de 2e classe.

M. le Dr Etienne Levrat, ancien interne des hôpitaux. — Manuscrit intitulé : *La thérapeutique ancienne et populaire de Gascogne* (Essai de Folk-Lore médical).

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Médailles d'argent de 1re classe.

M. G. Save, professeur au collège de Villefranche-de-Rouergue. — Manuscrit intitulé : *John Gay et ses fables.*

M. Ed. Forestié, à Montauban. — Manuscrit intitulé : *La grande peur de 1789 principalement dans les départements au-dessous de la Loire.*

Médaille de bronze.

M. Lucien Cazals, directeur de l'école publique de Montaudran. — Manuscrit intitulé : *Quelques considérations sur l'éducation générale en France. — Education inadéquate.*

La séance est levée après que M. Duméril, faisant fonctions de Secrétaire, a lu le programme des Concours pour l'année 1911.

8 décembre.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de Mme Darnaud, remerciant des témoignages de sympathie qu'elle a reçus de l'Académie à l'occasion des obsèques de M. Darnaud, Secrétaire particulier.

M. Cartailhac signale un ouvrage récent d'un Toulousain, M. Jean Brunhes, sur *La géographie humaine*, susceptible de prendre part à l'un de nos concours. Il demande qu'une publicité plus large soit donnée aux programmes de ces concours.

M. Geschwind donne lecture d'un travail sur *Les opinions médicales d'un haut fonctionnaire byzantin du onzième siècle* (imprimé page 17).

M. le baron Desazars de Montgailhard signale à l'Académie une nouvelle publication sur une des causes les plus célèbres du dix-huitième siècle — le *Procès de Jean Calas*. Elle est due à un ancien magistrat, M. Léopold Labat, qui a voulu se rendre juge, une fois de plus, des faits constatés, des témoignages produits et des défenses présentées. Elle se recommande par le soin scrupuleux avec lequel ont été étudiées toutes les données de la procédure et aboutit à des conclusions nouvelles. Pour toutes ces raisons, elle mérite l'attention; et cette attention est d'autant plus naturelle qu'il s'agit d'une affaire qui a longtemps passionné les esprits non seulement à Toulouse, mais encore en France et même en Europe.

M. le baron Desazars expose les divers incidents de cette cause. Tout d'abord, la famille Calas prétendit qu'il s'agissait d'un assassinat par des étrangers à la maison ; mais, le surlendemain, elle déclara qu'il s'agissait d'un suicide. Ces variations successives et contradictoires causèrent la perte de Jean Calas. De ces variations, appuyées sur diverses autres constatations, M. Léopold Labat conclut à un meurtre, commis sans préméditation par Jean Calas sur son fils aîné Marc-Antoine, et amené par un enchaînement de circonstances qui l'auraient fatalement conduit au crime.

M. le baron Desazars examine à son tour cette hypothèse. Il la rapproche de l'hypothèse du suicide qui s'explique également par de sérieux arguments. Et il conclut qu'entre l'arrêt du Parlement de Toulouse du 9 mars 1762, qui paraît remplir les principales conditions d'une sentence éclairée et affirme judiciaire-

ment une culpabilité, et l'arrêt du Parlement de Paris, rendu trois ans après, le 9 mars 1765, et proclamant arbitrairement une innocence pour calmer l'effervescence fomentée par Voltaire et ses partisans, et sans avoir à sa disposition les pièces de la procédure, il n'est pas possible d'avoir une opinion absolue sur la culpabilité de Jean Calas ou sur son innocence, tout en rendant hommage à la sincérité de M. Léopold Labat, dont l'étude restera comme un précieux document à consulter à côté de celles dues à MM. Théophile Huc, Athanase Coquerel et l'abbé Salvan.

Communication est faite des lettres par lesquelles M. Mathias, nommé Secrétaire perpétuel honoraire, et M. Renauld, passé dans la section des membres correspondants, expriment leurs remerciements à l'Académie. 15 décembre.

M. Tourraton donne lecture d'un Mémoire sur *Le Magistrat athénien dans le théâtre d'Aristophane* (imprimé page 27).

Il est procédé à l'élection du Secrétaire perpétuel.

M. Duméril, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé élu. Il exprime sa gratitude à l'Académie pour la marque d'estime et de sympathie qu'elle vient de lui donner et prend possession de ses fonctions.

M. Giran, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé Secrétaire adjoint.

M. Giran, qui n'avait pu assister à la précédente séance, remercie l'Académie de ce qu'elle a bien voulu le choisir pour Secrétaire adjoint et prend possession de ses fonctions. 22 décembre.

L'Académie est informée qu'une personne résidant à Montauban détient un de nos anciens registres (Registre de comptes, 1746-1794).

M. Lapierre exprime l'opinion que ce registre ne renferme aucune indication inédite. Néanmoins, l'Académie prie M. Cartailhac d'en obtenir, si possible, la restitution.

M. Cartailhac présente une *Étude sur les éolithes ou l'industrie avant l'âge de la pierre taillée.*

M. Cartailhac demande que la collection entière de nos *Mémoires* soit placée dans la salle des séances, afin que les visiteurs aient sous les yeux un témoignage matériel de l'importance des travaux de l'Académie.

Après discussion, il est décidé que le Bureau étudiera les moyens de réaliser ce vœu.

5 janvier 1911. M. le baron Desazars de Montgailhard lit une étude détaillée sur les *Premières femmes lettrées à Toulouse.*

Il montre que, dès la période gallo-romaine, l'instruction s'étendit aux femmes, dans la Gaule méridionale où les écoles étaient nombreuses et florissantes. L'une d'elles, *Fassica*, se fit particulièrement distinguer au septième siècle, comme professant la grammaire d'une façon supérieure, au témoignage du grammairien Virgile.

Pendant la période des Troubadours de la geste féodale, c'étaient les femmes qui présidaient les cours d'amour où se faisaient entendre les meilleurs poètes, et elles s'intéressaient vivement à leurs poésies comme à leurs débats sur les questions d'amour. Il faut citer surtout *Na Lombarda*, dont les vers alambiqués font songer au pathos des Précieuses ridicules du dix-septième siècle.

Quand vinrent les Sept Troubadours, ils proscrivirent les femmes de leurs jeux littéraires, et les recueils des Jeux floraux, contenant les poésies couronnées pendant le quatorzième et le quinzième siècles, ne mentionnent aucune femme.

En vain, on s'est ingénié, pour la fin du quinzième siècle, à citer quelques femmes poètes, comme la dame de Villeneuve et Clémence Isaure elle-même. Les poésies qui leur sont attribuées sont de pures supercheries, dont l'auteur fut M. Alexandre Dumège, et M. le baron Desazars de Montgailhard le démontre en s'aidant des recherches et des constatations faites par MM. Noulet et Roschach, qu'il complète, car eux-mêmes ne se sont pas toujours rendu compte de ces supercheries, qu'ils ont été les premiers à soupçonner et à démasquer.

M. le Président annonce à l'Académie que le Bureau et le Comité économique, chargés par elle de procéder à la désignation d'un Secrétaire particulier, en remplacement du regretté M. Darnaud, se sont réunis le 15 décembre et ont désigné, pour remplir cet office, M. J. Chinault, Secrétaire de l'Académie des Jeux floraux et de l'Académie de législation. 12 janvier.

Le Secrétariat des académies, à l'Hôtel d'Assézat, sera désormais ouvert tous les jours, le dimanche et le jeudi exceptés, de 10 h. 1/2 à midi.

M. le Président annonce à l'Académie le décès de M. Antonin Deloume. Il déplore la brusque disparition de ce confrère éminent et rappelle en termes émus son activité, le dévouement et la véritable affection dont il a donné tant de marques aux Sociétés savantes de Toulouse, réunies par ses soins dans l'Hôtel d'Assézat.

M. le Président demande à l'Académie de nommer, conformément à l'usage, une délégation qui présentera ses condoléances à Mme Deloume et à la famille de notre regretté confrère.

Sont désignés, MM. Fabre et Lapierre.

Sur la proposition de M. le Président, la séance est levée en signe de deuil.

L'Académie a été convoquée pour les obsèques de M. le doyen Deloume. Un grand nombre de ses membres y assistaient. 13 janvier.

M. le baron Desazars de Montgailhard, Président, a prononcé les paroles qui suivent :

« L'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres doit un suprême adieu au membre éminent qu'elle vient de perdre d'une façon inopinée. D'autres diront, en temps et lieu, les mérites de M. Antonin Deloume comme universitaire et comme professeur, comme juriste et comme historien, comme érudit et comme lettré. Je me bornerai, devant son cercueil, à rendre hommage à l'homme de bien qu'il a été, à rappeler les services qu'il a rendus aux diverses Sociétés savantes de la cité palladienne et à proclamer la reconnaissance que tous doivent à son

zèle et à son dévouement pour parfaire l'œuvre généreuse de M. Ozenne.

« Lorsque vient à disparaître un honnête homme, surtout quand il a été un confrère excellent, et, en outre, un vieil ami, il semble à ceux qui l'ont perdu que, toute palpitante et douloureuse, se soit envolée une partie de leur âme! Nous eûmes cette sensation en apprenant la brusque nouvelle du trépas de M. Antonin Deloume. Elle a été également éprouvée par tous ceux qui, de près ou de loin, avaient part à ses bienfaits; et ils sont des plus nombreux dans tous les rangs et à tous les âges des classes sociales. Heureusement, si les morts ne sont pas comme nous, ils restent encore parmi nous. *Vita mutatur, non tollitur*, chantait tout à l'heure l'office des trépassés. Ce n'est donc qu'un corps périssable que nous saluons ici pour la dernière fois. Ses œuvres continueront M. Antonin Deloume un peu partout à Toulouse, et notamment en cet Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, qui a occupé si activement ses dernières années.

« Sa mémoire restera inoubliable auprès de ceux qui ont pu apprécier ses mérites et jouir de sa société. Elle sera particulièrement vivante parmi ses confrères de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres. »

19 janvier M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre de Mme Guibal, informant que son mari, M. Georges Guibal, doyen honoraire de la Faculté des lettres d'Aix, correspondant de l'Académie, est décédé le 24 juin 1905. Mme Guibal envoie deux brochures publiées en mémoire de ce confrère.

Le bibliothécaire de la Société linnéenne de Lyon offre, à charge de revanche, de compléter notre collection des Annales de cette Société, s'il en est besoin. M. le Bibliothécaire sera consulté sur ce point.

La Société d'archéologie de Tarn-et-Garonne exprime, en vers latins, à l'Académie, ses vœux pour la nouvelle année, Elle sera remerciée de cette attention.

L'Académie a reçu de M. Ed. Forestié, correspondant, un exemplaire de son nouvel ouvrage sur la *Grande peur de 1789*

et de M. Viaud-Bruant, de Poitiers, deux exemplaires de son livre intitulé : *Riche nature.*

M. le Dr Garrigou communique une *Étude sur les Stations thermales de la Haute-Garonne, leur hygiène, les améliorations qu'elles comportent.*

M. le Dr Garrigou, appelé par l'ordre du travail, lit un mémoire dans lequel il étudie les stations thermales de la Haute-Garonne, au point de vue de leur installation, de leur valeur médicale et de leur hygiène.

Il passe tour à tour en revue Boussan, Ganties, Encausse, Martres-de-Rivière, Barbazan, Nizors, Luchon, etc.

La question des eaux potables dans chacune des stations l'occupe beaucoup. Il parle de Luchon comme étant l'une des villes les mieux pourvues du monde en eau potable d'excellente qualité.

Rome possède des sources lui donnant 1.000 litres d'eau par jour pour chaque habitant. Luchon, qui pourrait devenir la Baïes moderne, pourra, si l'on amène en ville le débit total de ses sources, servir 2.000 litres d'eau délicieuse par jour à chacun de ses habitants.

Lorsqu'on a un tel volume d'eau à sa disposition, le premier devoir à remplir vis-à-vis des habitants c'est de leur procurer une hygiène parfaite. Les diverses municipalités qui se sont succédé dans Luchon l'ont compris et MM. les ingénieurs Esbach et Malterre ont fait de très savants projets d'égouts. Qu'on les exécute et la Reine des Pyrénées sera satisfaite.

M. le Président annonce que, conformément à la décision prise par l'Académie, la délégation qu'elle avait désignée à cet effet a exprimé ses condoléances à Mme veuve Deloume et à sa fille Mme Bruno Deloume.

M. Hérisson-Laparre lit une étude sur *la Poudrerie de Toulouse vers la fin du premier Empire* (imprimé, p. 37).

Puis il fait une courte communication relative à l'*acide picrique et aux picrates.*

La manipulation de l'acide picrique est, dit-il, sans danger sérieux, à condition d'éviter tout mélange avec les produits de la réaction des métaux sur cet acide. Cette réaction est insensible à sec, même à chaud, sauf pour le plomb.

On doit donc proscrire le plomb des opérations de fabrication.

Quand on met en contact de l'acide picrique avec un métal, on doit éviter avec soin toute trace d'humidité.

Enfin, en cas d'incendie d'un bâtiment contenant de l'acide picrique, le mieux est de le laisser brûler, en évacuant autant que possible les bâtiments voisins. Il faut éviter l'emploi des pompes à incendie, car les fers de la couverture, au contact de l'acide picrique humide, entraînent la formation de corps susceptibles de transformer en détonation la combustion généralement assez paisible de l'acide.

2 février. M. le Président communique une lettre par laquelle le Secrétaire du Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure informe que cette Assemblée a choisi pour son Président, Administrateur de l'Hôtel, en remplacement de M. Deloume, M. J. Bressolles, Secrétaire perpétuel de l'Académie de législation. Cette élection devant être ratifiée par chacune des Compagnies résidant à l'Hôtel d'Assézat, l'Académie décide que le vote pour cette ratification sera prévu à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le Président communique également une lettre par laquelle le Recteur et le Sénat de l'Université de Christiania invitent l'Académie à se faire représenter par un délégué aux fêtes du centenaire de cette Université, qui auront lieu les 5 et 6 septembre 1911.

L'Académie a reçu, entre autres publications, trois opuscules de M. Giuseppe Belluci, professeur à l'Université de Pérouse, membre correspondant, relatifs aux *Traditions populaires italiennes*. Ce confrère sera remercié de son envoi.

M. Saint-Blancat communique une étude sur *La marche d'une pendule méridienne*.

La correction d'une pendule, durant une série d'observations, s'exprime habituellement à l'aide de la formule

$$C = Co + C_1 t,$$

t désignant le temps, Co et C, des constantes.

En réalité, C_1 n'est pas constant; il dépend de la pression atmosphérique et de la température. Si la pendule n'est pas parfaitement compensée, l'action de la température peut être considérable. C'est ainsi que la pendule 68 Fénan, de l'Observatoire, a manifesté, de l'été à l'hiver, des variations de marche diurne, qui ont atteint 0^s80 pour un écart de température de 20°. Par la suite, la pendule a été compensée.

La conclusion est celle-ci : 1° Exprimer la correction à l'aide de la formule à trois termes

$$C = Co + C_1 t + C_2 t^2$$

lorsque la variation de la température, durant une soirée, est forte; 2° modifier progressivement la compensation de la pendule aussi complètement que possible.

M. Barrière-Flavy fait la seconde lecture inscrite à l'ordre du jour : *Un épisode des derniers troubles de la Ligue dans une petite ville du Languedoc 1595* (imprimé, p. 49),

L'Académie a reçu, en hommage de M. Charles Janet, deux ouvrages intitulés : *Sur l'ontogenèse de l'insecte. — Sur la morphologie de l'insecte.* 9 février.

M. le Dr Maurel présente à l'Académie, au nom de M. Andrieu, avocat à Toulouse, un crachoir hygiénique auquel l'auteur a donné le nom de *Proprior*.

M. le Dr Maurel donne d'abord quelques explications sur les différents crachoirs proposés au nom de l'hygiène, pour les comparer avec celui de M. Andrieu. Il insiste sur le principe qui a inspiré le *Proprior*, celui de l'incinération de l'expectoration, et il termine en faisant ressortir les services que peut

rendre ce crachoir dans les maladies donnant lieu à une expectoration dangereuse, telles que la tuberculose, la diphtérie, la pneumonie, etc.

Puis, appelé par l'ordre du travail, M. Maurel résume des recherches qu'il a faites sur la survivance de certains microbes pathogènes sur les charcuteries qui sont ingérées sans être de nouveau soumises à la cuisson, et il arrive à cette conclusion que tous les microbes pathogènes qu'il a expérimentés conservent sur ces charcuteries le pouvoir de se reproduire, non seulement quand on les met à une température de 36°, mais aussi a celles de 22°, de 16° et même à celles de 6 à 8°.

M. Maurel conclut de ses expériences qu'il serait prudent de protéger autant que possible ces charcuteries contre les poussières dans lesquelles peuvent se trouver les microbes pathogènes, tels que ceux de la fièvre typhoïde, celui de la dysenterie, celui du choléra, etc.

L'Académie ratifie à l'unanimité la nomination faite par le Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, de M. J. Bressolles au poste de Président de cette Assemblée.

16 février. M. Chalande fait une communication sur *La maison publique municipale aux quinzième et seizième siècles* (imprimé, p. 65).

23 février. M. le Dr Geschwind communique une étude intitulée : *Le mariage des deux filles de l'empereur byzantin Romain II avec Othon d'Allemagne et Vladimir de Russie.*

Avant de présenter ces deux victimes de la cruelle raison d'État, il décrit d'abord les splendeurs de Byzance, ce Paris du Moyen-âge, le luxe, la vie raffinée, l'étiquette des palais impériaux où vivaient ces princesses.

Puis il passe aux négociations pour le mariage de l'aînée, *Théophano, avec le fils de l'empereur d'Allemagne Othon le Grand*, négociations reprises à trois fois et qui se terminent en 971 au grand bénéfice de la diplomatie byzantine, malgré l'habileté de l'évêque italien Luitprand, l'homme de confiance d'Othon.

La jeune princesse grecque, si profondément dépaysée cependant, sut prendre, grâce à ses charmes, son intelligence et son instruction, un grand ascendant sur son époux, devenu empereur sous le nom d'Othon II. Il mourut jeune et, pendant sept ans, elle gouverna virilement ce vaste empire, au milieu des plus grandes difficultés et en dépit des hostilités passionnées et des pires calomnies qui ne furent pas étrangères, d'ailleurs, à sa mort prématurée.

Dix-huit ans après celui de Théophano, eut lieu le mariage de sa sœur *Anne avec le grand-duc Vladimir de Russie*. Les empereurs Basile et Constantin, ses frères, pressés d'un côté par les Bulgares et de l'autre par le révolté Bardas Phocas, qui s'était proclamé empereur, ne voyaient de salut que dans le secours des terribles soldats du grand prince de Russie. Celui-ci ne l'accorda qu'à condition d'obtenir pour femme la jeune porphyrogénète. Cruel et débauché, Vladimir était encore idolâtre, mais après une enquête fort curieuse sur les différentes religions de l'époque, il paraissait disposé à se convertir à la religion orthodoxe, dont les pompes avaient séduit ses envoyés. Cette conversion fut la condition mise par les empereurs au mariage de leur sœur.

Grâce au secours des guerriers russes, l'armée de Bardas Phocas fut écrasée et ses partisans cruellement châtiés. M. Geschwind donne, à cette occasion, certains détails sur le supplice de la perte de la vue, si usité chez les Byzantins, ainsi que sur le feu grégeois, si redouté des ennemis de l'Empire.

La pauvre princesse sacrifiée dut se résigner à quitter les douces rives du Bosphore pour le pays rigoureux, le palais de bois et la couche de peaux de bêtes du prince russe. Ce dernier fut baptisé à Cherson, en Crimée, par les prêtres qui accompagnaient Anne et qui administrèrent ensuite le baptême en masse au peuple russe plongé dans le Dniéper, après que Vladimir eut fait renverser ses idoles de bois.

Contrairement à notre Clovis, une fois baptisé, Vladimir se transforma complètement, au point de devenir un des grands saints dont s'honore l'Église orthodoxe.

2 mars. Parmi les ouvrages reçus, M. le Secrétaire adjoint signale une étude sur *L'évolution périodique des algues d'eau douce dans les formations passagères*, tirage à part du *Bulletin de la Société botanique de France*, dont l'auteur, M. Joseph Comère, membre correspondant, a bien voulu faire hommage à l'Académie.

M. le Dr Geschwind termine sa communication, commencée dans la précédente séance.

M. le Président Desazars de Montgailhard fait la seconde lecture prévue à l'ordre du jour : *Les femmes lettrées à Toulouse pendant la Renaissance.*

Cette période est particulièrement indigente, sans doute parce que l'ancien Collège des Sept Troubadours avait proscrit les femmes de ses concours poétiques. Aussi parut-il à Toulouse, en 1555, un petit livre édité par J. Colomiès et portant le titre suivant : *La Requeste faicte et baillée par les Dames de la ville de Tolose, aux Messieurs, maistres et mainteneurs de la gaye science de Rhéthorique, au moys de May, auquel moys par lesdits seigneurs se adiugent les Fleurs d'or et d'argent aux mieux disans, tendant affin qu'elles feussent receues a gaigner ledit Pris.*

Avec plusieurs sortes de Rithmes en divers lengaiges et sur divers propos, par lesdites Dames de Tolose composées. Ensemble une Epistre en Rithmes aussi par icelles faicte et envoyée aux Dames de Paris. Le premier iour de May.

D'après cet opuscule, attribué par Catel à Pierre de Nogeroles, ces dames étaient au nombre de *seize*, et leurs noms étaient écrits en langue française ou en langue d'oc, suivant que leurs poésies étaient écrites en français ou en oc.

Cette plaquette semblait tout à fait perdue ; mais elle avait été mentionnée par Antoine Duverdier, seigneur de Vauprivas, dans le Catalogue de sa bibliothèque imprimé à Lyon, en 1585 ; et ce catalogue indiquait *sept* noms de femmes sur les seize donnés par Nogeroles, en ajoutant : *et autres.*

Sans connaître davantage l'opuscule de Nogeroles ainsi décrit

par Duverdier, Alexandre Dumège et Lamothe-Langon se sont emparés des sept noms indiqués pour les faire figurer dans la *Biographie toulousaine*, et ils en ont fabriqué la *Pléiade toulousaine* antérieure à celle des sept poètes ayant formé la PLÉIADE parisienne.

Dans la suite, Alexandre Dumège a fait figurer certaines de ces dames dans plusieurs de ses ouvrages historiques, en y ajoutant des détails absolument inventés.

Mais l'opuscule de Pierre de Nogeroles a été retrouvé par le Dr Desbarreaux-Bernard.

Et le Dr Noulet, s'appuyant sur cet opuscule, a démontré, dans une communication faite en 1853, à l'Académie des sciences, qu'il s'agissait simplement d'un badinage littéraire sans aucun fondement historique.

A son tour, M. le baron Desazars de Montgailhard montre qu'on ne doit donner aucun crédit à la prétendue pléiade toulousaine du seizième siècle et qu'il faut arriver au siècle suivant pour trouver vraiment à Toulouse, sinon des femmes de lettres, du moins des femmes dignes de figurer parmi les femmes lettrées.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle M. Édouard Privat déclare poser sa candidature à une place de membre correspondant local. Une Commission est nommée qui examinera les titres présentés par M. Privat et les ouvrages qu'il adresse à l'Académie en même temps que sa demande. Cette Commission sera composée de MM. le baron Desazars de Montgailhard, de Santi et Lapierre. M. Lapierre est prié de dresser le rapport qui sera lu à l'Académie sur cette candidature. 9 mars.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle les Pères Bollandistes annoncent la mort du R. P. Charles de Smedt, de la Compagnie de Jésus, Président de la Société. L'Académie prie M. le Secrétaire perpétuel d'exprimer aux Bollandistes le regret qu'elle éprouve de la disparition de cet érudit éminent.

M. Chalande communique une étude sur *Molière à Toulouse.*

D'après les recherches des moliéristes, Molière se serait arrêté deux fois à Toulouse, en 1647 et en 1649. Cependant, des documents exhumés de nos archives par M. Chalande, il résulterait que l'illustre comédien vint une première fois dans notre ville en 1645, quelques jours avant le 9 mai, et qu'après délibération de cette date, le Conseil des Seize lui permit de jouer au Logis de l'Écu, avec interdiction de dresser théâtre au Tripot ou Jeu de Paume du Pré Montardy, comme il en avait eu l'intention.

Les moliéristes n'ont trouvé aucune trace des associés de l'*Illustre théâtre* du 31 mars au 2 août 1645, et de ce fait ils les supposent toujours à Paris. Cette absence de documents concorde singulièrement avec la présence, en mai, de ces comédiens chez nous.

En juillet 1647, la troupe Molière-Dufresne était à Toulouse, lorsque les consuls d'Albi l'appelèrent pour venir jouer devant le comte d'Aubijoux.

La troupe de comédiens revint, en 1649, dans notre ville et donna *le 4 mai*, et non le 10 ou le 16, comme on s'est plu à le répéter, une représentation devant le comte de Roure, sur un théâtre dressé dans l'Hôtel de ville, et la pièce faite et jouée fut payée par les capitouls 75 livres.

16 mars. M. de Santi présente, à propos de la lecture faite au cours de la dernière séance par M. Chalande sur *Molière à Toulouse*, quelques observations et indications complémentaires.

Il résume l'état de la question, déjà longuement traitée, en 1904, par M. Auguste Baluffe, et qui lui paraît devoir aboutir à des conclusions beaucoup plus réservées que celles qu'ont formulées MM. Baluffe et Chalande.

Molière, en effet, ne peut être venu donner des représentations à Toulouse en 1645. Nous savons certainement, grâce au résumé de du Rosoy et à la délibération du Consistoire publiée par M. Chalande, qu'il y eut, cette année, *une* troupe théâtrale à

Toulouse et que cette troupe jouissait de certains privilèges. En déduire qu'il s'agissait de la troupe de Molière est bien aventuré. M. Chalande estime qu'on n'en peut douter, parce que les biographes de Molière sont muets sur sa vie du 31 mars au 2 août 1645, dates auxquelles il était certainement à Paris et entre lesquelles se placerait son voyage à Toulouse. C'est là une hypothèse que rendent improbable la difficulté des communications, la longueur du voyage et la courte absence de Molière dont la biographie présente d'ailleurs bien d'autres lacunes.

En 1647, nous savons, par le mandement des consuls d'Albi, que la troupe de Dufresne, venant de Toulouse, fut appelée à Albi pour les fêtes données au comte d'Aubijoux. MM. Baluffe et Chalande n'hésitent pas à dire que Molière en faisait partie. Or, M. Brunetière estime avec vraisemblance que ce n'est que de l'année suivante, 1648, que date l'association Molière-Béjart-Dufresne.

En 1649, il est au contraire très vraisemblable, quoique rien ne le prouve absolument, que Molière joua à Toulouse. Il faisait partie de la troupe Dufresne et les documents découverts sur cette troupe par M. Roschach sont significatifs.

En 1650, enfin, on ne peut émettre qu'une induction sur le passage de Molière à Toulouse, mais elle est favorable, car, en allant de Narbonne à Agen et en revenant, Molière et sa troupe, suivant leurs habitudes, durent s'arrêter à Toulouse, et M. Baluffe a signalé à ce propos deux documents intéressants.

C'est d'abord une lettre de Pellisson au conseiller de Donneville, datée de Castres, le 12 juillet 1650, par laquelle il demande « *si les comédiens sont toujours à Toulouse et s'ils doivent venir à Castres* »; or, étant donné et l'autorité de Pellisson et ses « *rapports personnels, amicaux et littéraires avec Molière* », M. Baluffe ne doute pas que celui-ci fût de la troupe. — Le second document, communiqué par M. Roschach, est un rôle de dépenses de François Gendre, capitaine de la Santé, à l'appui des Comptes de l'année 1650 51 : « *12 mai 1650 — ay faict porter huit fustes de sapin du Port-Garaud jusqu'à la maison de ville pour faire un théâtre à faire l'essay des comédiens, 1 livre 4 sols.* »

En résumé, Molière n'est jamais nommé à Toulouse ; il est possible, vraisemblable, probable même, qu'il a joué en cette ville en 1649 et 1650, mais c'est là une présomption, ce n'est pas encore une certitude.

M. de Santi lit ensuite, conformément à l'ordre du jour, une communication intitulée : *Épisodes de l'histoire de Toulouse sous le premier Empire.* (Extrait des mémoires inédits de Lamothe-Langon, imprimé, p. 87.)

23 mars. M. Leclerc du Sablon communique une étude sur *Les Lois de Mendel relatives à l'hérédité.*

Il examine successivement les cas où les variétés croisées diffèrent par un ou plusieurs caractères. Les hybrides de première génération sont tous semblables à celui des parents qui possède les caractères dominants.

Dans la seconde génération, les caractères se dissocient et l'on trouve toutes les associations possibles de caractères. A la troisième génération, en faisant des cultures pédigrées, on reconnaît les individus qui sont de race pure et ne varieront plus et ceux qui sont de nature hybride. Il en résulte un moyen simple pour créer, beaucoup plus rapidement que par la sélection, des races fixées.

Malheureusement, les lois de Mendel ne s'appliquent qu'à un petit nombre de caractères et ne donnent de résultats pratiques qu'avec les animaux ou les plantes qui peuvent produire en peu de temps un grand nombre de descendants.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre correspondant local.

L'Académie se forme en Comité secret.

Au nom de la Commission spéciale désignée dans la séance du 9 mars, M. Lapierre lit un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Édouard Privat, archiviste-paléographe, libraire-éditeur à Toulouse.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Privat le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame

associé correspondant dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. le Président adresse, au nom de l'Académie, des félicitations à M. le Dr Maurel, Trésorier perpétuel, récemment élu correspondant de l'Académie de médecine. 30 mars.

Agréant une proposition du Président de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, qui a pris l'initiative d'une pétition en vue d'obtenir du Parlement qu'il vote des mesures efficaces pour l'entretien et la sauvegarde des édifices religieux, l'Académie décide que ladite pétition, signée par M. le Président et M. le Secrétaire perpétuel, sera envoyée au Président de la Chambre des Députés. Elle est ainsi formulée :

« Monsieur le Président,

« Profondément émus par de nombreuses et récentes destructions d'humbles églises, sans style peut-être, mais pleines de charme et d'émouvants souvenirs, de pittoresques calvaires et de vieux cimetières, nous venons nous grouper, artistes et écrivains de toutes croyances, sans distinction de partis, qui avons trouvé auprès de ces modestes sanctuaires tant d'émotion et de sensations d'art, pour protester et demander au Parlement qu'une protection analogue à celle des monuments artistiques, des sites pittoresques et des réserves artistiques leur soit attribuée.

« Nous voulons conserver ces restes du passé, ces sources de vie spirituelle ; nous voulons sauvegarder la physionomie architecturale, la figure physique et morale de la Terre de France.

« Nous avons la confiance, Monsieur le Président, que le Parlement voudra bien prendre en considération la demande que nous vous adressons, et nous vous prions d'agréer l'assurance de nos sentiments les plus distingués. »

M. Eydoux lit une étude sur *Deux plaidoyers de Cizos, avocat à la Cour royale de Toulouse :*

Me Cizos avait préparé la publication de trente-deux de ses

plaidoyers et avait même lancé un prospectus destiné à réunir les souscriptions qu'il désirait. Le manuscrit se trouve actuellement à la Bibliothèque de Toulouse, l'ouvrage n'ayant jamais paru malgré les noms des premiers souscripteurs, Malpel, Romiguières, Gasc, Lassalle.

Me Cizos était cependant digne d'attirer l'attention. Il avait été successivement avocat, régisseur, librettiste, auteur, acteur et directeur de théâtre.

Né en 1755 ou 1758 à Bordeaux, il fit successivement sa médecine et son droit et prit ensuite place dans les bureaux de la *Gazette de France* qu'il quittait bientôt pour débuter sur la scène à Limoges, en 1781. Il jouait d'ailleurs une comédie écrite par lui : « Les Deux Contrats ou le Mariage inattendu. » Il continuait à écrire dans divers journaux, notamment le *Courrier d'Avignon,* ce qui lui valut de quitter le théâtre pour les prisons de la Révolution. Il en sortit, cependant, revint au théâtre qu'il abandonnait cette fois pour devenir accusateur public près le Tribunal de la Gironde. On lui offrait un poste de procureur général, lorsqu'en 1804, il se fit inscrire au barreau de Toulouse.

Ses opinions furent aussi variées que ses professions. Il fut successivement royaliste, républicain, impérialiste.

Tel était l'homme qui, vers 1820, après avoir écrit un « Cours complet d'éloquence appliquée au barreau », voulut publier ses plaidoyers.

On en trouve trente-deux dans le manuscrit. M. Eydoux en analyse deux : le sixième : « Malade assassin de son chirurgien, parce qu'il s'obstinait à le trouver bien portant », et le septième : « Avortement forcé pratiqué par un chirurgien sous le toit paternel, dont le résultat fut la mort d'une jeune demoiselle, riche et de bonne maison, et de son enfant. » Le premier aboutit à un acquittement, le second fut suivi d'une condamnation à vingt ans de fers.

M. Eydoux en discute la valeur, après en avoir étudié la forme, et en tire quelques indications sur les débats d'assises de l'époque. Il attire l'attention de l'Académie sur l'intérêt qu'offrent les plaidoyers épars dans les journaux, les manus-

crits et les ouvrages de nos bibliothèques. Un recueil qui en serait fait permettrait une histoire qui reste à écrire du barreau toulousain, à toutes époques fort remarquable et mêlé intimement à l'histoire même de notre cité.

M. le Secrétaire perpétuel annonce à l'Académie le décès de M. Arloing, directeur de l'École vétérinaire de Lyon, professeur de médecine expérimentale à la Faculté de médecine de la même ville, correspondant de l'Institut et, depuis 1872, de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. M. Arloing avait publié de nombreux ouvrages. Ses travaux sur la tuberculose ovine avaient été justement remarqués. 6 avril.

L'Académie exprime ses regrets de la disparition de ce confrère.

M. Saint-Raymond communique une *Étude sur un amateur d'art toulousain au dix-septième siècle, Dupuy du Grez, et son traité de la peinture* (imprimé, page 241.)

Sur la demande de M. le Président, l'Académie prend en considération la déclaration d'une vacance dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres. Cette décision sera portée à la connaissance de tous les membres par une convocation motivée.

La déclaration de vacance définitive aura lieu le 18 mai prochain.

M. le Dr Maurel présente deux études dont il est l'auteur et qu'il offre à l'Académie pour sa Bibliothèque : *Aperçu général sur les lois qui paraissent régir l'action des agents thérapeutiques et toxiques*, — et : *Température sous-vestiale chez le nourrisson, applications pratiques*, étude écrite en collaboration avec M. Audebert. 27 avril.

M. le Président remercie M. Maurel de ce qu'il a bien voulu faire hommage de ces ouvrages à l'Académie.

M. Massip lit une étude intitulée : *Propos de bibliophile, histoire d'une vieille Bible* (imprimé, p. 121).

Comme appendice à sa communication récente sur *Lamothe-Langon*, M. DE SANTI dit quelques mots du rôle qui revient au romancier toulousain dans la légende de la survivance du Dauphin et des témoignages qui ont été empruntés, par les avocats de Naundorff, à ses ouvrages, dans la récente enquête du Sénat.

Il rappelle que les *Mémoires sur la police*, publiés sous le nom de Peuchet, de même que les *Souvenirs sur Marie-Antoinette*, de Mme la comtesse d'Adhémar, sont des ouvrages de Lamothe-Langon et qu'il serait fâcheux de leur prêter une autorité historique à laquelle ils n'ont pas droit.

Il donne, d'après les notes laissées par Lamothe dans ses papiers, de curieux renseignements sur les *Mémoires d'une femme de qualité*, sur les *Mémoires sur Louis XVIII* et sur les *Souvenirs d'un pair de France, ex-membre du Sénat conservateur*, si souvent attribués au comte Fabre, de l'Aude, pastiches historiques sortis de l'imagination féconde et de la plume inlassable de Lamothe-Langon et desquels les partisans de la survivance ont tiré la meilleure part de leurs témoignages et de leurs arguments.

Il en conclut qu'il faudrait voir en Lamothe-Langon, sinon le créateur, du moins le vulgarisateur de cette légende, et il estime que c'est dans ses romans, comme dans ceux d'Alexandre Dumas, que s'est formée la mentalité historique d'une bonne partie des Français du dix-neuvième siècle.

4 mai. M. LE PRÉSIDENT prononce des paroles de bienvenue à l'occasion de la présence de M. Privat, récemment élu correspondant. qui assiste pour la première fois à une séance de l'Académie.

En analysant la correspondance littéraire imprimée, M. le Secrétaire perpétuel signale deux brochures envoyées par le professeur Giuseppe Bellucci, de Pérouse, correspondant de l'Académie, intitulées : *Le Placenta dans les traditions italiennes et dans l'ethnographie,* et *Ornements personnels en argent trouvés dans la nécropole de Norcia en Ombrie.*

M. le baron DESAZARS DE MONTGAILHARD lit la suite de son étude sur les *Débuts du journal à Toulouse, les « Affiches de Toulouse » sous Louis XVI* (imprimé, page 137).

L'Académie examine les travaux envoyés pour les concours de 1911 et désigne les Rapporteurs chargés d'étudier chacun d'eux.

L'Académie, invitée à envoyer un délégué à l'inauguration du monument élevé, à l'École vétérinaire de Toulouse, en mémoire de M. Laulanié, ancien Directeur de cet établissement, prie M. le Président de la représenter en cette circonstance. 11 mai.

M. PRUNET communique une étude *sur la maladie des châtaigniers*.

Le châtaignier est une de nos essences les plus précieuses. Rustique et peu exigeant, il prospère dans les sols les plus ingrats, à condition qu'ils ne soient pas calcaires et qu'ils ne soient pas trop secs. Il n'est pas d'essence dont les productions soient aussi nombreuses et aussi variées. Cependant, cet arbre si utile semble appelé à disparaître. De 1892 à 1902, 50.000 hectares de châtaigneraies ont été détruites et depuis 1902 la destruction des châtaigneraies s'est encore accélérée.

Les deux causes les plus importantes de la disparition du châtaignier sont, d'une part, l'utilisation de plus en plus grande de son bois pour l'extraction des produits tanniques et, d'autre part, l'extension croissante d'une maladie grave que l'on a a ppelée *maladie de l'encre* ou plus simplement *maladie du châtaignier*.

Le domaine du châtaignier est presque limité à la région méditerranéenne. La maladie de l'encre n'a été observée qu'en Portugal, en Espagne, en France et dans le nord de l'Italie, c'est-à-dire qu'elle n'a encore envahi que la partie occidentale de ce domaine, celle qui est soumise, au point de vue climatérique, à l'influence de l'Océan. En France, sur soixante-quatre départements qui possèdent des châtaigniers, vingt-sept sont atteints par la maladie. Les plus gravement éprouvés sont

les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, le Gard, l'Ardèche, la Lozère, la Corrèze, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan et la Corse.

La maladie du châtaignier est une affection parasitaire des radicelles qui amène le dépérissement, puis la mort de l'arbre. L'évolution de la maladie a une durée très variable, mais qui est en moyenne de quatre à six ans. Elle forme des foyers à accroissement centrifuge analogues aux foyers phylloxériques. La lutte contre la maladie n'est pas pratiquement possible. Des châtaigniers exotiques résistants à la maladie, tels que le châtaignier du Japon, permettront la reconstitution des châtaigneraies disparues.

M. le Président donne ensuite lecture, au nom de M. Joulin, de la note qui suit relative aux *Origines de Toulouse :*

« On peut résumer de la manière suivante ce que l'on savait, il y a une dizaine d'années, des vestiges antiques de Toulouse.

« A Vieille-Toulouse, village situé sur les coteaux de la Garonne, à 5 kilomètres au sud de la ville actuelle, les cultivateurs trouvaient, depuis deux siècles au moins, dans un terrain de quelques hectares appelé La Plaine, des monnaies barbares dites à la croix, des monnaies consulaires et de menus objets gallo-romains. Autour de La Plaine, le sol est jonché de tessons d'amphores sur une grande superficie. A Toulouse même, des monnaies à la croix avaient été recueillies aux dix-huitième et dix-neuvième siècles et l'enceinte romaine était connue par des témoins engagés dans des constructions. Quelques inscriptions provenaient, les unes d'un cimetière romain au faubourg Saint-Michel, les autres de Saint-Michel-du-Touch, où s'élèvent les ruines d'un amphithéâtre. On avait enfin découvert, en 1840, dans une urne, un trésor de bijoux gaulois en or à Fenouillet-Aucamville, à 8 kilomètres au nord de la ville. L'interprétation d'ensemble de ces documents avait été faite, il y a une trentaine d'années, par le dernier auteur qui ait traité des origines de Toulouse[1]. Les Volkes-Tectosages qui,

1. Barry, *Les Origines de Toulouse*, in *Histoire générale de Languedoc*, Éd. Privat, t. III, 1887.

d'après les textes, se sont établis dans la région au commencement du troisième siècle avant Jésus-Christ, avaient fait à Vieille-Toulouse un établissement d'une vingtaine d'hectares autour de la surface à débris de La Plaine. Peu de temps avant la conquête romaine, l'oppidum était devenu une localité de potiers d'amphores. Les monnaies barbares, qui ne remontaient guère au delà de cette époque, témoignaient des achats faits dans l'emporium à certains jours de l'année par les habitants de la contrée venus pour chercher les grands récipients. C'est enfin à Vieille-Toulouse que l'on plaçait la ville saccagée par Cépion; la fondation de la ville du fleuve était attribuée aux Romains.

« Les études que nous poursuivons depuis une dizaine d'années sur les *âges proto-historiques dans le sud de la France et dans la Péninsule hispanique* présentent d'une tout autre manière les origines de Toulouse. Voici la série des recherches successivement conduites à Toulouse et dans la banlieue.

« 1° L'exploration méthodique de Vieille-Toulouse sur une superficie de 200 hectares a fait connaître les défenses de l'oppidum, ainsi que des habitations et des sépultures des différentes époques depuis l'âge du bronze jusqu'à la conquête romaine [1];

« 2° La découverte au faubourg Saint-Michel d'une vaste nécropole, où les deux âges du fer sont représentés par des milliers de sépultures souterraines, a permis d'étudier les rites funéraires, l'industrie et le commerce à ces deux époques [2];

« 3° Sur différents points de la ville romaine, des excavations récentes, en mettant au jour des constructions avec mosaïques et une des tours de l'enceinte, ont complété ce que l'on savait de la ville romaine;

« 4° Toutes les parties de la banlieue, où des vestiges préro-

1. Joulin, *Les Établissements antiques de Vieille-Toulouse*, in *Mém. Acad. des Sc. Insc. et Belles-Lettres de Toulouse*, 1902.

2. Joulin, *Les Établissements antiques du bassin de la Garonne*, in *Rev. arch.*, 1907; *Les Ages proto-historiques dans le sud de la France et dans la Péninsule hispanique*, in *Rev. arch.*, 1910 et 1911.

mains et romains avaient été signalés, ont été explorées ou fouillées.

« Ces résultats conduisent aux conclusions suivantes :

« 1° Il y a eu, dès les sixième et cinquième siècles avant Jésus-Christ, deux établissements importants : l'un à Vieille-Toulouse, l'autre dans la partie de Toulouse actuel comprise entre le Château-Narbonnais et le Grand Pont. Vieille-Toulouse était un oppidum de 200 hectares, défendu par une ligne d'escarpements et de talus recoupés et par des ouvrages en terre. Le mobilier des sépultures permet de suivre les différentes phases de l'industrie et du commerce pendant tout l'âge du fer. Au premier âge (sixième et cinquième siècles avant Jésus-Christ), les objets ne diffèrent pas de ceux de la civilisation de Hallistatt II retrouvés dans d'autres parties de la contrée (le Tarn et les Pyrénées Centrales). Au deuxième âge du fer (quatrième, troisième et deuxième siècles avant Jésus-Christ), on rencontre trois sortes de produits, savoir : des objets semblables à ceux de la Tène des contrées au nord des Alpes, des objets importés soit des pays grecs d'Italie, soit de la Péninsule hispanique, et d'autres dont la technique, la forme et la décoration reflètent des influences helléniques. Ces derniers produits ont été faits dans le pays par des Grecs ou par des indigènes formés par eux. Les monnaies barbares à la croix ont été frappées dès le troisième siècle, comme les monnaies massaliètes et celtibériennes, avec lesquelles elles se rencontrent, et non pas dans les temps voisins de la conquête romaine, ainsi qu'on l'admettait jusqu'ici. Les riches mobiliers des sépultures de Toulouse, les monnaies, les bijoux de Fenouillet témoignent de la longue prospérité de la ville gauloise que mentionnait Posidonius à la fin du deuxième siècle. Enfin, l'importance de l'établissement des bords du fleuve montre que c'est là, et non à Vieille-Toulouse, que se sont passés les événements de l'an 107.

« 2° La transformation des deux établissements de Toulouse a commencé aussitôt après la conquête. Le vin et l'huile sont arrivés des pays grecs ou hellénisés, dans les amphores dont les débris couvrent le sol. Ces vases ont servi presque exclusivement de récipients cinéraires pendant la première période de

la domination romaine. Les mobiliers très pauvres qu'ils renferment, comparés à ceux de l'époque précédente, peuvent témoigner des crises économiques qui ont suivi la conquête.

3° La ville romaine, qui occupait le quinzième rang parmi les « villes illustres » de l'Empire, se trouve représentée par son enceinte, dont le mode de construction est maintenant connu, par de riches villas dans le quartier des Carmes et par trois des quatre colonies citées par Ausone, dont l'emplacement a été retrouvé à Saint-Agne, Saint-Michel-du-Touch et à Lalande-Aucamville. Sur l'ancien oppidum de Vieille-Toulouse se sont élevées une ou plusieurs grandes villas et des bâtiments d'exploitation.

Informée par la Société de médecine de Toulouse que cette Compagnie tiendra sa séance publique annuelle le dimanche 21 mai, l'Académie prie M. le Président de la représenter à cette solennité. 18 mai.

M. le Président rend compte, à cette occasion, de la cérémonie d'inauguration du monument élevé dans l'École vétérinaire de Toulouse en mémoire de M. Laulanié, ancien Directeur de l'École. L'hommage rendu à notre regretté confrère a été, déclare M. le Président, vraiment digne du savant dont l'on perpétuait le souvenir.

Appelé par l'ordre du travail, M. Caralp fait ensuite une communication *sur les manifestations volcaniques, dont la haute vallée d'Ossau et la région adjacente de l'Aragon ont été le siège durant les derniers temps de l'époque primaire.*

Ces épanchements d'origine interne, qui se traduisent à l'extérieur sous des formes variées, paraissent devoir être tous rapportés à trois foyers distincts : deux (dont l'Anayet) sur le versant espagnol ; le troisième, d'ailleurs plus important, se trouve sur le versant français. C'est le Pic du Midi d'Ossau, gigantesque colonne de lave représentant, selon toute apparence, le culot ou, plus exactement, la cheminée d'un énorme volcan, dont les parties aériennes (cône et cratère) formées de matériaux incohérents auraient été emportés à la longue par l'érosion. Autour de ces centres éruptifs, se montrent des coulées, des

amas nombreux et des apophyses filoniennes s'étendant parfois à de grandes distances.

L'examen microscopique, en lame mince, appliqué à de nombreux échantillons recueillis sur divers points du massif, lui a donné la preuve que la roche volcanique est plus complexe qu'on l'a cru : il y a là de nombreuses variétés de texture, de composition et aussi d'altération plus ou moins avancée qui expliquent pourquoi les géologues ont tant varié dans leurs déterminations spécifiques.

Néanmoins, quoique très diversifiées en apparence, l'auteur rattache toutes ces roches, quel que soit le foyer d'où elles émanent, à une même venue interne datant du Houiller ou des débuts de l'époque permienne.

M. Caralp estime que la contrée dont il vient d'être question est, au point de vue volcanique, la plus importante de la chaîne, en mettant toutefois à part la région d'Olot, en Catalogne, où les éruptions, beaucoup plus récentes, datent du Quaternaire.

M. Prunet complète sa récente communication sur *La Maladie du Châtaignier* par une étude sur *La Reconstitution des Châtaigneraies.*

Conformément à l'ordre du jour, l'Académie est appelée à délibérer sur la déclaration de vacance d'une place d'associé ordinaire dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres (siège de M. Renauld, devenu associé correspondant).

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie accepte de déclarer cette place définitivement vacante.

Avis de cette décision sera porté à la connaissance du public par la voie de la presse et les candidats seront invités à produire leurs demandes accompagnées de leurs travaux et de la liste de leurs titres avant le 1er juin prochain.

4 mai. M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. de Gélis pose sa candidature au siège d'associé ordinaire déclaré vacant dans la précédente séance.

La Société linnéenne de Lyon annonce l'envoi de plusieurs volumes de ses *Annales* qui manquent à notre collection.

M. Hallberg donne lecture d'une étude sur *Les Légendes alsaciennes relatives à Strasbourg* (imprimé, p. 209).

Sur la proposition de M. le Secrétaire perpétuel, l'Académie décide que la séance du mercredi, veille de l'Ascension, sera désormais supprimée.

Cédant aux instances de l'Académie, M. le Président Desazars de Montgailhard accepte de faire l'Éloge de M. Roschach qui sera prononcé dans la prochaine séance publique.

M. Cartailhac demande que l'Académie procède de temps à autre à la nomination de correspondants honoraires et de correspondants étrangers. 1er juin.

L'Académie donne son assentiment à cette proposition dont il sera tenu compte.

Elle prie M. le Secrétaire perpétuel d'exprimer ses félicitations à M. le Dr Jeannel, notre confrère, à l'occasion de l'heureuse soutenance, par son fils, d'une thèse remarquée.

M. Sabatier résume, pour l'Académie, une conférence faite par lui au cours d'un voyage scientifique à Berlin.

M. Fabre, Directeur, qui préside, remercie M. le doyen Sabatier de cette communication et il dit la joie que ressent l'Académie de l'accueil qui fut réservé, à Berlin, à notre confrère : il honore la Science française, l'Université de Toulouse et notre Compagnie.

M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. le Dr Jeannel remercie l'Académie des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de la soutenance, par son fils, d'une thèse (*Revision des Bathysciinæ*) dont il offre un exemplaire pour la bibliothèque. 8 juin.

M. Thouverez lit une étude sur *Le problème moral de l'Irlande en 1735* (Berkeley, Querist).

M. le Dr Maurel, Trésorier perpétuel, donne lecture d'un nouveau règlement concernant l'impression, au volume des

Mémoires, des travaux des membres de l'Académie, règlement qui a reçu l'approbation du Comité économique et dont celui-ci propose l'adoption.

« Le nombre des pages accordé aux associés ordinaires est fixé à 24 et celui attribué aux correspondants est fixé à 12 (au lieu des 16 et 8 pages qui leur avaient été respectivement allouées par délibération du 22 décembre 1904).

« Lorsque les travaux insérés dans le volume dépasseront ces limites, le supplément de dépense qui en résultera sera à la charge des auteurs. »

L'Académie approuve le texte qui lui est présenté et décide que ce règlement sera communiqué à tous ses membres.

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie désigne une Commission pour examiner les titres et les ouvrages de M. de Gélis, candidat à une place d'associé ordinaire récemment déclarée vacante dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Cette Commission sera composée de : MM. le baron Desazars de Montgailhard, Thouverez et Lapierre. M. le baron Desazars présentera le Rapport qui sera lu dans la prochaine séance, date à laquelle il sera également procédé à l'élection, s'il y a lieu.

15 juin. Au nom de la Commission désignée dans la précédente séance, M. le baron Desazars de Montgailhard lit un Rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. de Gélis.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. F. de Gélis le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé ordinaire dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement de M. Renauld, devenu associé correspondant.

Il est procédé aux élections annuelles.

Sont élus au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages :

Président..... M. le baron Desazars de Montgailhard.
Directeur..... M. Fabre.
Secrétaire adjoint. M. Giran.

Sont élus pour remplacer les membres sortants du Comité de

librairie et d'impression : MM. Saint-Blancat, Jeannel et Tourraton ; et membres du Comité économique : MM. Drach, Hérisson-Laparre et Thouverez.

M. le Président désigne, conformément au règlement, M. Thouverez pour remplir les fonctions d'économe.

M. Cartailhac demande que l'Académie ne se désintéresse point de son médaillier déposé au musée Saint-Raymond, et M. Leclerc du Sablon propose d'y faire apposer une plaque, rappelant qu'il appartient à l'Académie. Le Bureau prendra des mesures pour satisfaire à ces demandes.

M. le Secrétaire perpétuel annonce que M. E. Cosserat, directeur de l'Observatoire de Toulouse et membre de l'Académie, vient d'être élu correspondant de l'Académie des Sciences de l'Institut de France. 22 juin.

L'Académie prie M. le Secrétaire perpétuel d'exprimer ses félicitations à notre confrère.

Parmi les ouvrages reçus par l'Académie, M. le Secrétaire perpetuel signale une étude offerte en hommage par M. J. Chalande, intitulée : *Les Armoiries et les Inscriptions capitulaires au dix-septième siècle dans l'ancien collège des Jésuites à Toulouse.*

M. Tourneux fait une communication sur *Les Rapports qu'affecte la chorde dorsale avec la base cartilagineuse du crâne, chez les mammifères* (imprimé, page 219).

M. le Dr Garrigou dépose sur le Bureau un pli cacheté qui sera conservé dans les Archives de l'Académie. 29 juin.

M. Dumas lit une étude sur une *épidémie de suette miliaire à Toulouse, au dix-huitième siècle* (imprimé, page 227).

A la demande de M. le Président, M. Maurel consent à se charger de l'Éloge de notre regretté confrère M. le Dr Basset.

M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. Cosserat remercie l'Académie des félicitations 6 juillet.

qu'elle lui a adressées à l'occasion de sa nomination comme correspondant de l'Institut.

M. le Secrétaire perpétuel communique également une lettre de M. Jean Richepin, Président de la Ligue pour la culture française, qui demande à l'Académie d'adhérer à cette Société, fondée en vue de défendre les humanités et tout ce qui tend à conserver et à fortifier la tradition de notre génie national.

L'Académie, vu l'intérêt et l'importance de cette question, remet à une séance ultérieure la délibération à prendre à ce propos.

M. Pasquier, qui, au cours d'un récent voyage, a eu l'occasion de rencontrer notre éminent confrère Mgr Douais, évêque de Beauvais, a été chargé par lui d'exprimer à notre Compagnie ses sympathiques souvenirs.

M. le Dr Abelous communique une étude intitulée : *Quelques considérations sur l'origine et l'universalité de la vie.*

L'Académie se divise en deux Commissions : l'une littéraire et l'autre scientifique, pour entendre les rapports sur les travaux envoyés pour les concours de 1911.

Puis les deux Commissions se réunissent.

M. le baron Desazars de Montgailhard, Président de la Commission des Inscriptions et Belles-Lettres, communique les propositions suivantes :

Prix Gaussail. — La Commission, après avoir entendu le Rapport de M. Pasquier sur le manuscrit : *Étude sur l'histoire de la ville et de l'abbaye de Saint-Thibéry;* celui de M. Saint-Raymond sur le manuscrit : *Histoire de l'École des Beaux-Arts de Toulouse*, et celui de M. le chanoine Maisonneuve sur le manuscrit : *Études physiologiques pratiques de la mentalité, le mystère de la vie*, décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder des récompenses à ces ouvrages.

Sur le rapport de M. Lécrivain, la Commission propose d'accorder une médaille d'argent de 2e classe au manuscrit intitulé : *La loi Guizot et son application dans un coin*

du Languedoc, par M. Henri Roux, directeur d'école publique à Nîmes, et, sur le rapport de M. Cartailhac, demande une médaille de bronze pour le manuscrit portant le titre de : *Monographie de Guillaume le Nautonier*, par M. J. Rouanet, instituteur à Saint-Affrique, par Labruguière (Tarn).

Le prix Gaussail lui-même ne sera point décerné cette année. Le montant de ce prix s'ajoutera à la valeur de celui de 1913 pour être alors accordé à un ouvrage littéraire.

Prix Ozenne. — La Commission propose de le diviser entre le manuscrit de M. J. Loubet : *Toulouse pendant les Cent-Jours* (Rapport de M. Dumas), qui aura une médaille d'or de 200 francs, et l'ouvrage imprimé de M. René Gadave : *Les documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse* (Rapport de M. Lapierre), qui recevra une médaille d'or de 100 francs.

Sur la proposition de M. le baron Desazars de Montgailhard, rapporteur, la Commission vote des remerciements et des félicitations à MM. Praviel et de Brousse pour leur *Anthologie du Félibrige*, et sur le rapport de M. Marsan, des éloges à M. Émile Langlade pour son volume sur *Jehan Bodel*. Enfin, sur la demande de M. Thouverez, M. Benoît Lévy, qui a présenté au concours les quatre ouvrages suivants : *La formation de la race — Le Roman des cités jardins — L'enfant des cités jardins — La ville et son image*, sera aussi remercié.

Au nom de la Commission scientifique, M. Abadie-Dutemps, Président, communique les propositions suivantes :

Prix Maury. — 400 francs au manuscrit de M. J. Arnaud : *Recherches sur les altérations chimiques des charcuteries* (Rapport de M. Abelous); 300 francs au volume de M. le Dr Louis Timbal : *Les dyspepsies intestinales des tuberculeux* (Rapport de M. Garrigou); 300 francs à l'ouvrage de M. Axel Loze : *Déforestation et reboisement de la région pyrénéenne*. (Rapport de M. Leclerc du Sablon).

En outre, une médaille de bronze est accordée à M. A. Escourbiac qui a concouru pour le même prix avec une étude manus-

crite sur *Les conditions du travail des chauffeurs et mécaniciens sur le réseau du Midi* (Rapport de M. Juppont); une *Étude sur la comète de Halley*, qui concourait pour une médaille d'encouragement, a été l'objet d'un rapport, aux conclusions négatives, de M. Saint-Blancat.

Telles sont les propositions présentées à l'Académie par ses deux Commissions.

M. Saint-Raymond est nommé rapporteur général des concours de 1911.

13 juillet. L'Académie est invitée à se faire représenter à la cérémonie d'ouverture du premier Congrès des lettres et des arts méridionaux organisé par le Salon des poètes méridionaux.

Sur la proposition de M. le Secrétaire perpétuel, l'Académie décide que les dates des séances de la première quinzaine de juillet seront maintenues sur le tableau de l'ordre du travail pour l'année académique prochaine, mais qu'il ne sera inscrit en regard de ces dates aucun nom, en sorte que s'il ne se présente point de lecteurs bénévoles pour ces séances, elles pourront être supprimées.

M. le chanoine Maisonneuve lit une étude sur *Le pragmatisme de William James*.

M. le chanoine Maisonneuve expose la *Philosophie nouvelle*, désignée sous le nom de *Pragmatisme* d'après l'ouvrage de William James, intitulé : « Pragmatism, a new name for some old ways of thinking. »

Les divers systèmes de philosophie se réduisent au Rationalisme et à l'Empirisme; leurs antinomies ne sont conciliables que par la méthode pratique, en fonction de notre caractère, de nos penchants, de notre intérêt.

Les problèmes métaphysiques, substance, esprit et matière, cause première, finalisme, liberté, ne peuvent être résolus que dans leur rapport avec notre action et notre vie. A ce point de vue doivent être envisagées les conceptions monistique et pluraliste de l'univers.

Les idées vraies sont donc les idées vérifiables, celles qui ser-

vent, qui sont utiles, qui *paient*, les idées humaines, construites par nous, vraies parce qu'elles sont bonnes. D'où la croyance légitime à des puissances supérieures et bienfaisantes qui rendent le salut possible et nous préservent de la fausse certitude des optimistes, de la détresse des pessimistes, en nous excitant à l'effort et en nous permettant l'espérance.

La critique du système sera faite ultérieurement.

M. le Dr Maurel, Trésorier perpétuel, rend un compte sommaire de l'état financier de l'Académie.

M. le Président, au nom de l'Académie, remercie M. le Trésorier perpétuel des renseignements qu'il vient de donner et du dévouement qu'il apporte à la gestion de ses finances.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

État des membres de l'Académie VII

Syntaxe des verbes simples dans Psellos, par M. Émile RENAULD. 1

Les opinions médicales d'un haut fonctionnaire byzantin du onzième siècle. par M. le Dr GESCHWIND..... 17

Le magistrat athénien dans le théâtre d'Aristophane, par M. E. TOURRATON..... 27

La Poudrerie de Toulouse vers la fin du Premier Empire, par M. HÉRISSON-LAPARRE..... 37

Un épisode des derniers troubles de la Ligue dans une petite ville du Languedoc (1595), par M. BARRIÈRE-FLAVY..... 49

La maison publique municipale aux quinzième et seizième siècles à Toulouse, par M. J. CHALANDE..... 65

Épisodes de l'histoire de Toulouse sous le Premier Empire (Extraits des Mémoires inédits de Lamothe-Langon), par M. le Dr DE SANTI..... 87

Propos de bibliophile. — Histoire d'une vieille Bible, par M. MASSIP..... 121

Les débuts du journal à Toulouse (suite et fin), par M. le baron DESAZARS DE MONTGAILHARD..... 137

Les âges protohistoriques dans le sud-ouest de la France, par M. Léon JOULIN..... 177

Légendes alsaciennes relatives à Strasbourg, par M. HALLBERG. 209

Sur les rapports qu'affecte la chorde dorsale avec la base cartilagineuse du crâne chez les mammifères, par M. le Dr P. TOURNEUX..... 219

Une épidémie de fièvre miliaire à Toulouse en 1782, par M. F. Dumas..... 227

Un Toulousain critique d'art au dix-septième siècle. Dupuy du Grez et son *Traité de la Peinture*, par M. Saint-Raymond.. 241

Éloge d'Ernest Roschach, sa vie et ses œuvres (1837-1909) par M. le baron Desazars de Montgailhard, président..... 279

Rapport général sur les concours de 1911, par M. Saint-Raymond. 339

Programme des prix..... 351

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique 1910-1911..... 355

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 9278

AS 162 T83 Ser.10 t.11

Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse
Mémoires

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY